# REVUE D'HISTOIRE

DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE



DIRECTEUR: Chanoine LIONEL GROULX

Mars 1958

## SOMMAIRE

JEAN-JACQUES LEFEBURE: La vie sociale du grand Papineau	463
GUSTAVE LANCTOT: Position de la Nouvelle-France en 1663	517
Georges-Etienne Proulx, ptre: Les Canadiens ont-ils payé la dîme entre	533

Documents inédits — Livres et revues — Bibliographie — Chronique

Index de l'année 1957-1958

DURENONI

DES ETUDES

DES ETUDES

DURENONI

DURENONI

Publiée par

L'INSTITUT D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

261, Avenue Bloomfield, MONTRÉAL, Canada

REVUE TRIMESTRIELLE - ABONNEMENT: \$5.00 par année

### INSTITUT D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

### ADMINISTRATION

M. le Chanoine Lionel GROULX, ptre, président. M. Guy F. M. Maurice Séguin, secrétaire-trésorier. M. Guy FREGAULT, vice-président.

### COMITÉ DE DIRECTION

R. Père Thomas CHARLAND, O.P. R. Père Conrad Morin, O.F.M.

M. Autoine Roy

M. Marcel TRUDEL

R. P. René BAUDRY, C.S.C.

M. Léo-Paul Desnosiers R. Père Léon Poulior, S.J.

M. Gordon-O. ROTHNEY

M. Michel BRUNET

### MEMBRES HONORAIRES

Mgr Maurault, recteur de l'Université de Montréal.

M. Pierre-Georges Roy, Québec.

M. Victor Monin, notaire, Montréal.

### MEMBRES BIENFAITEURS

Madame Adélina-R. LARELLE, \$650. Mgr Philippe PERRIER, \$100. Un vieil ami de Saint-Hyacinthe, \$100. M. l'abbé Léon Verschelden, \$100. Dr Jean-Baptiste PRINCE, \$135. M. Michel Robillard, notaire, \$100. Mgr Henri Bernard, \$100. M. l'abbé Léon Desjardins, \$145.

M. l'abbé Adrien Verrette, \$100. Dr E.-P. Chagnon, \$175. M. l'abbé Elzéar Ragan, \$130. Dr Hector Cypihot, \$100. Un ami d'Outremont, \$100. Mtre Maxime RAYMOND, \$250.

Madame Maxime RAYMOND, \$200. Mtre Alfred Julien, \$225. Madame E.-R. Bissonnet, \$145. M. Albert FOURNIER, \$205.

Me Joseph Blain, \$600. M. Joseph-A. Dionne, \$100. M. l'abbé S. Gascon, \$100.

Son Excellence Mgr Philippe DESRANLEAU, \$100. Son Excellence Mgr LAFORTUNE, \$100. Son Excellence Mgr Anastase Forger, \$100. M. le Chanoine Armand PAIEMENT, \$100. Madame Eva-R. THIBAUDEAU, \$125. Le Séminaire de Chicoutimi, \$100. M. l'abbé Lucien Pinault, \$100. L'union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, \$300.

Le Séminaire de Nicolet, \$100. M. J.-A. Désy, \$100. Institut Généalogique Drouin, \$100. M. Gustave Bellefleur, \$180. Dr Antoine DUMOUCHEL, \$165. Un industriel anglo-canadien, \$100. Le Séminaire de Ste-Thérèse, \$100. M. l'abbé Louis LECAVELIER, \$110. M. le Chanoine Victor TREMBLAY, \$175.

Son Excellence Mgr Albertus Martin, \$100.
Conseil de la vie française en Amérique, \$125.
Me Jacques Perrault, \$200.
M. l'abbé Georges Thuot, \$100.

### MEMBRES CORRESPONDANTS

M. Pierre GANOTTE, Paris, France. M. Claude de BONNAULT, France. M. l'abbé Armand Yon, France.

M. I'abbe Armand Yon, France.
M. Robert de Roquebrune, Paris, France.
M. Alfred Ramdaud, Paris, France.
M. l'abbé A. d'Eschambault, Manitoba.
R. Père Gérard Gauthier, S.S.S., Vénézuela.
M. George F. G. STANLEY, Royal Military College,
Kingston, Ont.
M. Royanité Michaud, Reputeurle, N. R.

Mlle Margnerite MICHAUD, Bouctouche, N.-B.

Mile Margnerite Michaud, Bonetouche, N.-B.
M. Robert Rumilly, Montréal, P.Q.
M. Lucien Brault, Ottawa, Ont.
R. Père Lorenzo Cadieux, S.J., Sudbury, Ont.
R. P. Adrien Poulior, S.J., Québec, P.Q.
M. l'abbé Honorius Provost, Québec, P.Q.
Mgr Victor Themblay, Chicoutimi, P.Q.
Mgr Albert Tessier, Trois-Rivières, P.Q.
M. Raymond Douville, Trois-Rivières, P.Q.
M. Line Lacoursière, Québec, P.Q.
R. P. Robert Valois, e.g., Joliette, P.Q.

R. P. Robert VALOIS, c.s.v., Joliette, P.Q. M. Jucques Rousskau, Montréal, P.Q.

R.P. Lucien CAMPEAU, S.J., Montréal, P.Q.
M. Gérard MALCHELOSSE, Montréal, P.Q.
R. P. René LATOURELLE, s.J., Montréal, P.Q.
R. Père Archange Goddout, O.F.M., Montréal, P.Q.
Mile Marie-Claire DAVELUY, Montréal, P.Q.
Madame Albertine Ferland Angers, Sorel, P.Q.

M. Jean-Jacques Lefenvre, Montréal, P.Q.
M. J.-M. Carrière, Univ. of Virginia, E.U.
M. Burton LeDoux, New-York, E.U.
R. Père A. Durilly, O.M.I., Catholic Univ. of

America, E.U.
Mlle Marine LELAND, Smith College, E.U. M. l'abbé Adrien VERRETTE, Suncook, E.U.

M. Adolphe Robert, Manchester, E.U. Dr Gabriel Nadeau, Rutland, E.U.

Dr Ulysse Forger, Warren, E.U. M. S. I., Villert, N. Orléans, Louisiane. M. l'abbé Wilfrid Henry Paradis, Manchester,

E.U.

M. Gabriel DEBIEN, France.

# Voyages-groupes en Europe ou en Terre-Sainte



Ces voyages en groupes limités sont aussi économiques qu'agréables, tant pour les touristes que pour les organisateurs.

Les paroisses, les associations ou les autres groupements canadiens-français qui désirent bénéficier de ces avantages communiqueront avec

M. Irénée Daigle, 6275, 36e AVENUE ROSEMONT - MONTRÉAL 36 Tél.: Clairval 5 - 4371

# CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

# LA PLUS LONGUE PROTECTION

Notre police d'assurance vie-choisie ne comporte pas la seule remise d'UN CAPITAL au décès de l'assuré; la famille retire aussi UNE RENTE pendant 10-15 ou 20 ans et, lorsqu'elle cesse, nous lui remettons

UN SECOND CAPITAL qui équivaut souvent au premier.

Détails gratuits sur demande.

J.-H. ROY, gérant Division Montréal-Lachine 506 est, Sainte-Catherine PL. 1806 - PL. 1807 Montréal 24

41 guest, rue 5,-Jacques • Montréal 1 • VI. 5-3291

"L'HISTOIRE JUGERA", TELLE EST L'ULTIME CONSOLATION D'HOMMES SINCÈRES ET PROFONDS DONT L'HUMANITÉ AVEUGLE REFUSE PARFOIS DE RECONNAÎTRE L'UTI-LITÉ DES IDÉES ET DES ACTIONS.

SANS DOUTE CE RECOURS AUX TEMPS À VENIR NE SOUSTRAIT PAS LES INCOMPRIS DES FLAMMES ACTUELLES DE L'INQUIÈTUDE, DE L'ANGOISSE ET PEUT-ÈTRE AUSSI D'UNE AMÈRE DÈCEPTION. IL MONTRE NÈANMOINS UN OPTIMISME FONCIER DANS LA VALEUR DE L'ESPRIT HUMAIN QUI FINIT TOUJOURS, BIEN QUE PARFOIS UN PEU TARD, PAR DONNER RAISON AUX HOMMES DROITS ET CLAIRVOYANTS.

René Paré
président général.

LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS

Vient de paraître

### Dans la collection Fleur de Lys Lionel GROULX, ptre

### NOTRE GRANDE AVENTURE

L'empire français en Amérique du Nord (1535-1760)

Les causes d'ordre géographique, politique, militaire, économique, social, qui ont déterminé les François de l'ancien régime à bâtir un empire ou Nouveau-Monde.

299 p. Relié. 6 hors-texte. Cartes, Index. \$4.50 (par la poste \$4.70)

Dans la même collection

La guerre de la conquête, par Guy Frégault 514 p. \$6.00

MONTRÉAL

25 est, rue St-Jacques
PL. 8335



SAINT-BONIFACE, Man. 135 av. Provencher CH. 7-1735

## LES ÉTUDES

## de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française

Abonnez-vous à ces ETUDES. L'Institut d'Histoire ne publie que des œuvres d'une valeur scientifique incontestée.

Déjà parues :

Iroquoisie, de M. Léo-Paul Desrosiers (\$2.25) François Bigot, administrateur français, de M. Guy Frégault — 2 vol. — (\$4.50)

Louis Jolliet - Vie et voyages, du Père Jean Delanglez, s.j. (\$2.50)

L'Eglise canadienne sous le régime militaire, 1759-1764, I, Les problèmes (\$4.50) II, Les Institutions (\$7.50) de Marcel Trudel

On peut s'abonner aux Etudes de l'Institut en faisant un dépôt de \$10. au siège social de l'Institut : 261, avenue Bloomfield, Outremont (8), P.Q.

# REVUE **D'HISTOIRE**

## DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

DIRECTEUR: Chanoine LIONEL GROULX

Vol. XI, No 4 Mars 1958

SOMMAIRE	
JEAN-JACQUES LEFEBVRE: La vie sociale du grand Papineau	463
Gustave Lanctot: Position de la Nouvelle-France en 1663	517
GEORGES-ETTENNE PROUEX, ptre: Les Canadiens ont-ils payé la dime entre 1760-1775 ?	533
Documents inédits — Livres et revues — Bibliographie — Chronique	
Index de l'année 1957-1958	

### Publiée par

L'INSTITUT D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE 261, Avenue Bloomfield, MONTRÉAL, Canada

REVUE TRIMESTRIELLE - ABONNEMENT : \$5.00 par année

### **SOMMAIRE**

JEAN-JACQUES LEFEBVRE: La vie sociale du grand Papineau	463
GUSTAVE LANCTOT: Position de la Nouvelle-France en 1663	517
GEORGES-ETIENNE PROULX, ptre: Les Canadiens ont-ils payé la dîme entre 1760 et 1775?	533
DOCUMENTS INEDITS	
ROBERT LE BLANT: Notes sur les découvreurs français de l'Amérique du Nord au XVI <sup>o</sup> siècle — Roberval, Dyel et Lhéry — (suite et fin)	569
LIVRES ET REVUES	575
GUY FRÉGAULT: Samuel Baillargeon, cssr, Littérature canadienne-française. — Thomas M. Charland, o.p.: Germain Lesage, o.m.i., Les Origines des Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge. — Léo-Paul Desrosiers: Marcel Trudel, L'Eglise canadienne sous le régime militaire, 1759-1764 — II — Les Institutions. — Emile Chartier, p.d.: Gaston Carrière, o.m.i., Histoire documentaire de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée dans l'Est du Canada. — Lionel Groula, ptre: Les Cahiers des Dix, no 21. — René Baudry, c.s.c.: LCyriaque Daigle, Les anciens missionnaires de l'Acadie. — Marie-Claire Daveluy: Ferdinand Coiteux, o.f.m.: Révérend Père Archange Godbout, O.F.M. — Marie-Claire Daveluy: Léon Pouliot, s.j., François-Xavier de Charlevoix, s.j.; Lorenzo Cadieux, s.j., Missionnaires au lac Nipigon (Doc. hist. no 33). — Marie-Claire Daveluy: Romain Légaré, o.f.m.: Deux âmes séraphiques: Le Bon Frère Didace et le Bon Père Frédéric. — George F. G. Stanley: R. E. Lamb, c.s.b., Thunder in the North. — Paul-Emile Racicot, s.j.: Séraphin Marion, Les Lettres Canadiennes d'Autrefois, t. IX. — Roland-J. Auger: Paul Médéric, Le Père d'un Peuple, Pierre Tremblay. — René Baudry, c.s.c.: Revue d'histoire des colonies, no 15. — L. G.: Henry Putney Beers, The French in North America.	
BIBLIOGRAPHIE	
MARIE-CLAIRE DAVELUY: Bibliographie de la Société de Notre-Dame de Montréal (1639-1663) accompagnée de notes critiques et historiques	608
CHRONIQUE DE L'INSTITUT	
LIONEL GROULX, ptre: Chronique de l'Institut	615
GÉRARD MALCHELOSSE: Index	617

### LA VIE SOCIALE DU GRAND PAPINEAU

La monographie égare qui n'est que portrait en buste, sans arrière-plan, ni décor.

Lucien FEBVRE (1942).

Montréalais de naissance, fils d'un homme politique des plus respectés, député à la Chambre à 24 ans, avocat à 25, commandant de compagnie à la frontière pour la défense du sol natal, puis officier d'état-major, président de Chambre législative à 28 ans, déjà seigneur titulaire d'un grand fief quand il décide de se marier, délégué du Parlement québécois au siège de l'Empire, le premier orateur de son temps, et pendant quinze ans la figure la plus éminente, la plus tumultueuse encore vue dans la vie publique du pays, proscrit et exilé neuf années par suite d'une prise d'armes qu'on lui a imputée, rentré dans la politique active que pour le regretter, patron, assez peu convaincu, du parti radical, enfin sage à la retraite, seigneur débonnaire et châtelain hospitalier que vont consulter les voyageurs distingués, le port imposant, les cheveux en mèche de bataille, l'œil impérieux, tels sont les traits hiératiques qui se présentent à l'esprit quand on évoque le nom du grand Papineau.

La réalité est-elle aussi simple ou la simplicité ne serait-elle elle-même que la réduction d'une grande complexité? La faiblesse, l'insuffisance de trop d'ouvrages qu'on lui a consacrés depuis au delà de trois quarts de siècle qu'il est disparu, incite à poser encore une fois la question.

Ce nom de Papineau, il faut le demander à toute la terre canadienne, il a retenti de tout le siècle dernier à toutes les pages de notre histoire, et, si l'on suit l'évolution de la démocratie parlementaire en pays occidentaux, il est probablement le seul Canadien de langue française dont le rayonnement ait franchi les frontières de son pays.

La bibliographie du sujet est considérable. Ces ouvrages, et tant d'études éparses, débutent, après les innombrables articles nécrologiques de la presse de septembre 1871, par

les Deux Papineau de L.-O. David, publié vingt-cinq ans après sa mort (1896), plutôt un panégyrique et un dithyrambe, grandiloquent et . . . incomplet;

l'étude qui suivit, deux années après (1898), de Benjamin Sulte, mais publiée beaucoup plus tard par son éditeur M. G. Malchelosse; l'auteur avait l'avantage d'avoir personnellement connu le personnage, comme il l'invoque dans son livre; excellent dans le portrait, il est faible dans ses tentatives de philosophie politique;

puis le meilleur de tous, et non encore dépassé, où l'idée générale jaillit à chaque page, sinon à l'énoncé de chaque fait majeur, le *Papineau* de l'écrivain politique et bibliothécaire du Parlement fédéral, Alfred D[uclos] De Celles;

les conférences de M. le Chanoine Lionel Groulx, l'une <sup>1</sup> en commémoration du cinquième anniversaire du décès, en 1921, où il réussit presque à justifier la conduite de Papineau sur toute la ligne, et surtout sa pénétrante étude, quinze années plus tard, sur les idées religieuses du tribun <sup>1a</sup>;

le Papineau, son Influence sur la Pensée canadienne d'Éve Circé-Côté. 1924, quelques belles pensées, de jolies phrases, du délayage et trop de digressions;

l'Histoire de Saint-Denis-sur-Richelieu, de l'abbé J.-B.-A. Allaire, 1905;

l'Histoire de Montebello, du curé Michel Chamberland, 1929; l'Histoire de la Ville de Saint-Hyacinthe, de Mgr C.-P. Choquette, 1930;

le Dictionnaire général du Canada... du P. L. Le Jeune, 1931;

Quatre-vingts ans de Souvenirs, de Madame F.-L. Béique [née Caroline Dessaulles], Montréal, 1937;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Abbé Lionel Groulx, Notre Maître le Passé, (3 vol., Montréal, 1924-1943), I: 189-213.

<sup>1</sup>• Abbé Lionel Groulx, Notre Maître le Passé, II: 167-211.

le Papineau de Francis-J. Audet, dans les Députés de Montréal, 1943; antipathique au personnage;

le Papineau de R. Rumilly, 1944;

la Généalogie de la Famille Papineau, Ms. par le colonel D.-B. Papineau, s.d. [circa 1950];

les lettres de Joseph Papineau, père, recueillies au Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour les années 1951-1953:

les lettres de Louis-Joseph Papineau, recueillies au Bulletin des Recherches Historiques entre les années 1926 et 1935;

les Lettres de Papineau à sa femme, de 1837 à 1845, analysées en 1953 par M. Jean Bruchesi; <sup>2</sup>

enfin le recueil des Lettres de Papineau à sa femme de 1820 à 1839, publié au Rapport de l'Archiviste de la Province pour les années 1953-1955, par M. Fernand Ouellet;

d'autres lettres inédites obtenues de la famille Béique, des Archives de la Province, des Archives du Canada, des photos de l'Inventaire des Oeuvres d'Art de la Province, et de nombreux documents en dépôt aux Archives Judiciaires de Montréal.

Telles sont les sources où il faut puiser, pour ne pas parler des ouvrages généraux de Bibaud, Garneau, Gérin, Turcotte, David, Chapais, Groulx, Bruchesi et tant d'autres de langue anglaise qui sont de notoriété publique, sinon à la portée de tous.

Le dossier est chargé et quiconque veut se faire une idée précise du rôle, des idées, du milieu et des événements où s'est déroulée la carrière de la plus grande figure politique du Canada en la première moitié du siècle dernier, n'est libre de n'en ignorer aucune pièce.

La gageure serait de prétendre synthétiser en quelques pages le déroulement de cette longue vie, qui touche de si près aux origines et aux assises mêmes des libertés constitutionnelles ou civiles qui ont fait du Canada depuis trois quarts de siècle l'un des pays les plus heureux et les plus prospères du globe.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tiré à part des Cahiers des Dix (Montréal, 1953).

Ce n'est pas l'objet de tenter ici de reconstituer, par le court ou par le long, la pensée politique ou l'action sociale du grand homme.

Mieux vaudra s'en tenir à des sentiers plus doux, moins sinueux, et rechercher quelque peu les sentiments qui battaient sous cette poitrine, dont un poète plus enthousiaste qu'inspiré a dit que « longtemps elle fut notre seule cuirasse ».

L'un des ouvrages précités présente, au début, l'historique de la famille, avant le naissance de Louis-Joseph, en deux pages. Des événements, survenus à trois quarts de siècle de distance, y chevauchent en deux lignes, l'ordre de priorité des fonctions publiques remplies par des membres de cette famille, est confondu, on y explique un mandat à l'assemblée législative par un certificat de bonne conduite professionnelle, enfin on y mentionne à peine le nom de la mère du grand Papineau, sans plus dire de quel milieu elle était issue.

Par ailleurs, dans un autre de ces ouvrages, l'auteur relate les vingt-cinq dernières années du tribun dans un même et seul paragraphe de vingt lignes. Des événements aussi éclatants que sa rentrée au Parlement, la désaffection et la trahison de ses anciens lieutenants, la mort du plus brillant peut-être de ses fils, les dernières manifestations publiques où il consentit à paraître à Montréal, notamment dans un club de radicaux pour une prise de position philosophique, sont ignorés.

Certains ne se sont apparemment jamais demandé, comme auraient pu le faire ici un Cabanès ou un Lenôtre, ces cliniciens de l'histoire, s'il ne valait pas la peine de sonder davantage les atavismes du grand tribun, rechercher en ses entours, ou ses sentiments familiaux si profonds, certaines de ses attitudes, restées jusqu'ici inexplicables, ou inexpliquées, comme par exemple sa fuite avant le combat de Saint-Denis, en novembre 1837.

Ainsi encore, et la part faite du respect que nous devons aux opinions et au talent de notre éminent contemporain, on peut douter que M. Groulx soit parvenu à percer à jour tous les éléments de la pensée religieuse de Papineau. Il ne paraît nulle part qu'on ait tiré, à ce propos, tout le parti possible de la correspondance du premier évêque de Montréal, Mgr Lartigue,<sup>8</sup> et de ce qu'elle révèle du désarroi moral généralisé qui caractérisait la vie de tant de gens de l'élite dans la vallée du Saint-Laurent, à l'époque troublée de 1837-'38.

Il peut sembler encore abusif de prétendre, avec M. Groulx, que ce fut peut-être à la suite d'une lecture d'un livre « meurtrier » — en existe-t-il pour les esprits pénétrants et droits — ? emprunté à la bibliothèque publique de Québec, que Papineau, nonobstant son aveu verbal, qui ne pouvait être qu'une pointe, ait abandonné, au temps de ses études secondaires de Québec, les principes de ses croyances religieuses.

De même, l'on entendit son petit-fils, Henri Bourassa, dans l'une de ses dernières conférences-souvenirs à l'Ecole du Plateau de Montréal, clamer de sa voix claironnante, probablement pour le malin plaisir de faire le procès d'un système d'éducation qui n'en peut mais: c'est au Séminaire de Québec que Louis-Joseph Papineau perdit la foi.<sup>4</sup> Sans dénier au moraliste le droit de scruter les reins et les cœurs, en une matière aussi délicate, la vertu de prudence ne conseille-t-elle pas avec Fénelon, de se replier sur ce « domaine inviolable, la conscience », laisser à chacun ses responsabilités et s'en tenir à la réserve dans les conjectures ?

On n'a pas mis en évidence que Papineau père, avait hésité à laisser entrer dans les ordres sacrés son plus jeune fils, Toussaint-Victor. Non plus qu'à l'été de 1837, le nouvel évêque de Montréal, Mgr Lartigue — pour la reconnaissance duquel le président de la Chambre de Québec, son cousin, Papineau, avait fait de si longues pressions auprès du gouvernement — suppliait le curé de la Petite-Nation, Messire Pascal Brunet, de tenter de ramener le patriarche, Joseph Papineau, et son fils, Denis-Benjamin, le seigneur de Plaisance, aux pratiques religieuses.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec [RAPQ], 1941-1942), (1942-1943), (1944-1945), (1945-1946).

<sup>4</sup> Scriptor testis.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> RAPQ (1933-1934), 305; RAPQ (1951-1953), 192.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> RAPQ (1944-1945), 240.

Et l'évêque ajoutait « quant au prêtre Papineau — qu'en termes élégants ces choses sont dites, — apparemment alors sous une peine de suspens, il n'en voulait point avoir de nouvelles avant qu'il ne vînt en personne lui faire sa soumission ».

Ces tendances de caractère dans la famille ne suffisent certes pas à expliquer l'irrédentiste incurable, l'opposant de tempérament et l'antagoniste-né à toute politique réaliste qu'a été tout au cours de sa vie, Louis-Joseph Papineau.

Il est bien d'autres traits.

Mais on se préjugerait aisément à son propos si l'on s'en tenait à des bribes de documentation, comme ceux de ses discours, qui nous sont parvenus, ses lettres politiques, ses conférences, voire les trop rares brochures qui nous ont été transmises, comme son commencement de réfutation du Rapport Durham, donné à la Revue du Progrès de Paris, pendant son exil en France. Ce serait une injustice pour sa mémoire et ce serait se mettre soimême en une position incertaine, sinon fausse, pour connaître non seulement son caractère, voire ses idées politiques, mais encore le fond général de ses sentiments et de ses théories.

Les véritables documents exhumés à ce jour sur Papineau, à part les essais ci-haut énumérés, notamment la correspondance déjà analysée par M. Bruchesi, c'est la monumentale publication parue au Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour les années 1953-1955 des Lettres de Papineau à sa femme, compilées par M. Fernand Ouellet, des Archives de Québec, à même le fonds de la correspondance Papineau, déposé aux Archives par la succession Bourassa, et qui avait été recueilli par la petite-fille du tribun, Augustine Bourassa (1858-1941), la pieuse gardienne, cinquante ans durant, des souvenirs de son illustre aïeul.

Il restera encore à apporter d'inédit l'Inventaire et le Partage de la Succession de Papineau, dressés au cours des années 1872 et 1878 et c'est peut-être de l'analyse de ces actes que nous comprendrons mieux la vie familière et le mode d'existence qu'avait retrouvés le grand Papineau à son retour d'exil.

<sup>7</sup> Reg. Correspondance de Mgr Lartigue, Archives, Evêché de Montréal.

On le sait, Louis-Joseph Papineau était né à Montréal le 7 octobre 1786.8

### LE PÈRE DE PAPINEAU

Son père — fils d'un artisan de la rue Saint-Paul de Montréal — avait lui-même huit ans quand les Habits-Rouges d'Amherst envahirent la ville, en septembre 1760. L'un des premiers élèves à l'école de latin — plus tard Collège Saint-Raphaël — fondée par le Sulpicien Curatteau, c'est au petit séminaire de Québec qu'il termina ses humanités de 1767 à 1770. Il y eut pour condisciple, entre autres, son coparoissien Louis Payet, plus tard missionnaire à Makinac, dans les grands Lacs, où il amena la sœur de Papineau comme institutrice.

Il devait lui demander en octobre 1786, d'officier au baptême du fils qui lui venait de naître. L'abbé Payet (1749-1801), plus tard curé de Saint-Antoine-sur-Richelieu (1786-1798) et mort curé de Verchères, fut encore le parrain de Papineau.

La vie de Papineau père est légendaire en nos annales. Clerc du Français Jean Delisle,<sup>9</sup> nouvel arrivé (1763) au pays, il fut arpenteur en 1773, comme plus tard son frère cadet, François (1757-1821). Porteur, avec le capitaine Guillaume Lamothe (1744-1799) de dépêches secrètes pendant le terrible hiver de 1776, de Montréal à Québec, pour le gouverneur Carleton, c'est encore lui, sauf rectification, qui dénonça les machinations du traître Du Calvet <sup>10</sup> avec les occupants Yankees.

### L'ACTE DE BAPTÊME DE L.-J. PAPINEAU

Le sept d'octobre de L'an mil sept cent quatre-vingt-six par moi pretre soussigné a été Baptisé Louis-Joseph né de ce jour fils Legitime de M<sup>tre</sup> Joseph papineau notaire Royal et de Rozalie cherrier son epouse le parrain a été Louis payet prêtre soussigné La marraine Marieanne cherrier voeuve Ts<sup>t</sup>. Lecavelier qui ont signé avec le pere De L'enfant present. Mariane cherrier lecavelier.

Jh. papineau

Payet ptre Miss.

[Reg. Notre-Dame-de-Montréal, 1786]

<sup>8</sup> C. Tanguay, Dictionnaire généalogique . . . VI: 206.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Sur les Delisle, v. E.-Z. Massicotte, Bulletin des Recherches Historiques (juin 1919).

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Sur Du Calvet, v. RAPQ (1945-1946), 341-411, Inventaire de ses biens, dressé par Joseph Papineau, père, notaire.

Notaire en 1781, député de Montréal au premier parlement en 1792, Joseph Papineau fut l'un des premiers à réclamer l'usage de la langue française dans les délibérations et tous les actes du Parlement, et c'est encore lui qui proposa le projet de l'abolition de l'esclavage au pays.

L'un des jurisconsultes et praticiens les plus achalandés de Montréal, le Séminaire de Québec lui céda en 1801 et 1803 l'immense territoire de la seigneurie de la Petite-Nation, de vingtcinq lieues de superficie et le fief situé le plus à l'ouest de la Province.

Joseph Papineau renonça à la politique quand il vit les aptitudes et le talent oratoire de son fils.

### LA FAMILLE PATERNELLE DE PAPINEAU

Joseph Papineau, père, avait sept sœurs, dont deux, Angélique (1763-1783) et Marguerite (1771-1793) épouse de Joseph Charlebois, moururent dans la vingtaine. L'une, Catherine (1754-1801) fut religieuse à la Congrégation de Notre-Dame. L'aînée, Agnès (1749-1812) mariée (1767) à Louis Viger, fut la mère, entre autres, du contemporain, le meilleur ami, le frère d'âme du grand Papineau, Louis-Michel dit le Beau Viger (1785-1855), avocat, homme politique, président de banque et seigneur, du chef de sa seconde femme née Faribault, de l'Assomption.

Une autre, Victoire (1758-1821), fut institutrice à Makinac, à Détroit, et à la Petite-Nation. Une sixième, Josephte (1761-1832), était mariée à Ignace Bertrand (1755-1832) du Sault-au-Récollet. Emportés tous deux par la terrible épidémie de 1832, ils avaient, entre autres, deux fils qui s'établirent à l'Acadie près de Saint-Jean, P. Q. L'un, François-Séraphin, maître-sculpteur, y épousa en 1819, Geneviève Mathieu, et l'autre Ignace, y était encore marchand en 1844. Il y avait également épousé, en 1820, Césarée Robitaille, fille de Joseph Robitaille et d'Elisabeth Verreau [1775-1830].<sup>11</sup>

<sup>11</sup> Elisabeth Verreau-Robitaille, décédée et inhumée à l'Acadie, P.Q.

Enfin, la plus jeune sœur de Joseph Papineau, père, Louise (1767-1839) mariée (1788) à Toussaint Truteau (1758-1838) fut la mère, entre autres, d'André Truteau (1792-1842), arpenteur comme ses oncles Papineau et dont le prénom est passé à la belle paroisse de Saint-André-Avelin, de François-Xavier Trudeau (1797-1853) — le premier à modifier son patronyme — et luimême le père de Toussaint Trudeau (1826-1893), sous-ministre des travaux publics en 1864 et des chemins de fer en 1879, enfin, de Messire Alexis-Frédéric Truteau (1808-1872), qui fut trente ans vicaire général de l'évêque de Montréal.

Le plus jeune frère de Joseph Papineau, André (1765-1832), continua d'abord l'atelier paternel de la rue Saint-Paul. Il se fixa plus tard à Saint-Martin de l'Île-Jésus et il fut un moment, 1827-1830, député de Terrebonne. Son fils, André-Benjamin (1809-1890), fut plus de soixante ans notaire à Saint-Martin. Sa lignée masculine s'éteignit avec son petit-fils, l'abbé Adrien Papineau (1845-1880), professeur au Séminaire de Québec.

\* \* \*

En 1827 ses concitoyens offrirent à Joseph Papineau, père, un banquet public, tenu à Québec, en témoignage de l'éminence des services qu'il avait rendus à ses compatriotes.

<sup>12</sup> Aegidius Fauteux, dans ses Patriotes de 1837-1838 (Montréal, 1950), 344, ou son scoliaste, M. Félix Leclerc, ont confondu André Papineau, père, et André-Benjamin Papineau, son fils, en faisant de ce dernier, contre toute vraisemblance, un député à la Chambre à 18 ans. Il ne saurait y avoir d'hésitation quant à l'identité du député. Il y a d'abord le témoignage de L.-J. Papineau, dans RAPQ, (1953-55), 268, et surtout l'acte de mariage de la fille d'André Papineau, Louise (1807-1867), à Saint-Martin, le 18 janvier 1830, à Narcisse Prévost, où le père est formellement désigné « membre du Parlement provincial». Le beau-père d'André Papineau, J.-B. Roussel (fl. 1737-1785)-V. C. Tanguay, Dictionnaire ... VI: 61-62 — avait d'abord épousé à Longueuil, en 1765, Catherine Briquet-Lefebvre (1746-1772), fille de Louis Briquet-Lefebvre, le suppôt de Bigot pour la rive sud de Montréal aux jours maiheureux de 1756-1760. Il avait convolé, à Varennes, en 1773, avec Marie-Anne Soumande (1744-1783), qui fut la mère de madame Papineau. J.-B. Roussel, négociant, était capitaine de la milice à Longueuil, vers 1780. Petit-fils de Timothée Roussel, le principal chirurgien de Québec avant 1700, sa sœur, Françoise (1747-1834), mariée en 1778 à Louis Marchand et décédée à Saint-Luc-sur-Richelieu, fut l'aïeule maternelle de Félix-Gabriel Marchand, le premier ministre de la Province en 1897.

Pendant la terrible épidémie de 1832 il perdit sa femme — qui fut inhumée en l'église de Saint-Denis-sur-Richelieu — sa sœur, madame Bertrand, et son frère, André, précités.

Il avait 88 ans en 1838 quand il se rendit voir son fils réfugié à Albany. Décédé quasi soudainement et enterré à Montréal à l'été 1841, il fut réinhumé (1855) à Montebello.

La longévité était de tradition dans cette famille. Joseph Papineau la tenait sans doute de son aïeule, Catherine Quevillon (1686-1781). Captive des Indiens, qui avaient brûlé sa sœur aînée sous ses yeux, puis rachetée par sa famille, 18 elle était déjà veuve lors de son mariage (1704) à Samuel Papineau. Elle trouva encore le moyen de convoler deux autres fois et elle était quasi centenaire lors de son décès. Cette vigueur lui provenait de sa propre mère, Jeanne Huneau (1658-1748), qui vécut aussi nonagénaire et contracta trois mariages.

#### LES CHERRIER

En août 1779, alors que la guerre battait son plein sur nos frontières — Mars et Venus ont toujours fait bon ménage — Joseph Papineau était allé prendre femme à Saint-Denis-sur-Richelieu. La mariée avait nom Rosalie Cherrier (1756-1832). Elle était la plus jeune fille de François-Pierre Cherrier (1717-1793), originaire de la Sarthe et neveu de Messire Ysambart, qui fut plus de quarante ans (1720-1763) curé de Longueuil. Cherrier s'y installa lui-même comme marchand et y devint capitaine de la milice à la fin du Régime français. 14

Ruiné par la Conquête, sa propriété de Longueuil saisie et vendue par autorité de justice, F.-P. Cherrier transporta sa demeure, en 1769, à Saint-Denis-sur-Richelieu, dont son fils aîné, François, venait, à vingt-quatre ans, d'être nommé curé et où il sera pendant vingt ans vicaire général de l'évêque de Québec.

Sa fille aînée, Charlotte Cherrier (1743-1820) mariée (1766) à un chirurgien des troupes de Montcalm, Jacques Lartigue,

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> C. Tanguay, Dictionnaire généalogique... 1: 460, n. 3; 505, n. 2.
<sup>14</sup> V. sur La Famille Cherrier, Mémoires, Société Généalogique, (janvier 1947).

resté au pays après le traité de Paris, fut la mère du premier évêque de Montréal.

La cadette, Perrine (1746-1823) devenue l'épouse (1772) de Denis Viger, riche entrepreneur en construction et député de Montréal en 1796, fut la mère de Denis-Benjamin Viger (1774-1861) — « Mr » Viger comme l'appela toujours son cousin, le grand Papineau — qui devint président du Conseil des ministres, sous l'Union, en 1843.

Le fils cadet, Joseph-Marie Cherrier (1749-1830), marchand à Repentigny, fut le père de Côme-Séraphin Cherrier (1796-1885) l'un des premiers avocats de son temps. Député de Montréal et prisonnier politique en 1837, C.-S. Cherrier fut encore bâtonnier de Montréal et président de la Banque du Peuple. D'abord le patron, il fut longtemps l'associé professionnel du futur sir Antoine-Aimé Dorion, le successeur de Papineau comme chef de parti en 1854, devenu ministre de la justice en 1873 et juge en chef de la Province, de 1874 à 1891.

Une autre fille, Marie-Anne Cherrier (1751-1843) mariée (1769) à Toussaint Lecavalier, et restée veuve dans la trentaine, fut la marraine, la tante chérie et la créancière du grand Papineau jusqu'à sa mort.

Les derniers-nés de cette éminente famille furent le docteur Séraphin Cherrier (1762-1843) qui épousa à Montréal en 1785, une femme au nom bien français puisqu'elle avait le patronyme d'un président de la troisième République, Louise Loubet. Le docteur Cherrier était député de Richelieu au moment où son neveu Papineau entra à la Chambre (1808). Et Benjamin Cherrier (1757-1836) arpenteur, avait été le premier député de Richelieu en 1792.

Tels sont les traits généraux de la physionomie des familles paternelle et maternelle du grand Papineau.

Lui-même nous l'apprend, dans la dernière manifestation publique à laquelle il prit part à Montréal: nourri au sein de sa sainte mère, c'est elle qui, avec son père, lui avait insufflé son vif amour de la patrie, qui ne le quitta qu'avec la vie.

Comme son père, Louis-Joseph Papineau reçut son éducation au Séminaire de Québec.

On connaît l'histoire, peut-être apocryphe, qu'y mourant d'ennui, il adressa à sa mère une instante supplique de venir l'y chercher. La réplique de la mère donne une idée de sa fibre morale: « Si tu meurs, il y a à Québec assez de terrain pour t'enterrer . . . ».

Entré au collège en 1798, à douze ans, il eut parmi ses professeurs, à ce que m'apprennent M. l'abbé Arthur Maheux, archiviste du Séminaire et son secrétaire M. Jules Turcot, entre autres, l'abbé Isidore Lajus, M. Pierre Bossu, M. Jérôme Demers, l'un des hommes remarquables de son temps.

Parmi ses condisciples, auxquels Papineau resta toujours très attaché, on relève le nom de Louis Plamondon, le premier avocat québécois de sa génération, qui épousa (1811) Rosalie Amyot, une cousine de la future femme de Papineau, et mourut jeune des suites de ses excès de bon vivant;

Thomas Kimber, également un cousin de sa femme;

le docteur Jacques Labrie (1784-1831) qui alla prendre ses degrés en médecine à Edimbourg — ce n'est pas d'aujourd'hui, contrairement à ce qu'un vain peuple pense, que nos étudiants se rendent en Europe. Etabli à Saint-Eustache comme médecin, Labrie y fonda des œuvres d'éducation, devint député (1827) d'York (Deux-Montagnes, etc), et fut l'un de nos premiers publicistes et historiens. Marié (1809) à Marguerite Gagnier, la fille du premier associé professionnel de Joseph Papineau, père, Pierre-Rémi Gagnier, notaire, sa propre fille, Zéphirine, devint (1831) la femme de l'infortuné docteur Jean-Olivier Chénier; 16

<sup>15</sup> La veuve du docteur Labrie, Marguerite Gagnier, convola en 1832, avec J.-B. Laviolette, lieutenant-colonel des milices de Saint-Eustache. De son mariage antécédent (1811) avec Adélaïde Lemaire-Saint-Germain, J.-B. L. avait eu, entre autres, J.-Gaspard Laviolette (1812-1903) qui devint membre du Conseil législatif de la Province en 1875. Zéphirine Labrie, veuve du Dr Chénier, convola, à Saint-Eustache en 1839, avec Auguste Desrochers. De sa seconde union elle aurait eu une fille, mariée au docteur Wilfrid Prévost, de Saint-Jérôme de Terrebonne (Abbé Elie-J. Auclair, dixit in Saint-Jérôme de Terrebonne, Montréal, 1934.) Le docteur Labrie eut une autre fille, Henriette, qui épousa en 1841 Melchior Prévost, notaire, de Saint-Jérôme, qui fut le père du docteur W. Prévost, précité. Le fils du docteur Labrie, Pierre-Auguste (1818-1878) marié à Pointe-Claire en 1840 à Susanne Duchesneau, fut marchand à Saint-Jérôme et le fils de ce dernier, Léonidas (fl. 1853-1934), fut secrétaire de la grande fabrique de papier Rolland (Abbé E.-J. Auclair, op. cit., 263, 272.)

Jacques Leblond (1785-1831) avocat à Québec et qui mourut de tuberculose à Gaspé; le frère de sa mère, née Vézina, Pierre, né en 1748, marié à Québec en 1772 à Charlotte Flamand, <sup>16</sup> fut le père de Pierre Vézina (1772-1852) avocat, député de Trois-Rivières en 1816, et qui fut le premier bâtonnier de Trois-Rivières en 1849.

François Cazeau, vraisemblablement le fils aîné de cet autre François Cazeau, <sup>17</sup> l'un des riches marchands de Montréal en 1775, qui engagea toute sa fortune pour la cause de l'Indépendance américaine et passa vainement le reste de sa vie à tenter de se faire rembourser par le Congrès de Washington;

Michel Borne, un marchand de Québec, qui vint convoler à Montréal en 1830 avec la veuve du docteur Joseph Leduc, Charlotte Munro, la nièce et l'homonyme de la marquise de Lotbinière. 18

Et parmi les confrères de Papineau devenus ecclésiastiques, retenons:

MM. Antoine Gagnon, qui fut trente ans (1818-1849) curé des Acadiens à Shédiac;

J.-B. Kelly, dont la mère était née Migneron et qui fut curé de Sorel plus de trente ans (1817-1849);

M. Le Bourdais — un petit-fils du prédécesseur de Papineau à la présidence de la Chambre, Jean-Antoine Panet — et qui fut quarante-cinq ans (1813-1855) curé de Louiseville;

enfin M. Antoine Parent, qui a été quinze ans supérieur du Séminaire de Québec et qui assista au mariage de Papineau en avril 1818.

Papineau avait eu deux frères nés avant lui et morts au berceau. Ce qui en fit l'aîné de la famille avec tous les privilèges et toutes les obligations que l'ancien droit et la coutume accordaient à la primogéniture. On s'explique mieux ainsi la ducale avance d'héritage que son père lui consentit, en lui cédant (1817)

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Inédit, sauf rectification. Pour compléter C. Tanguay, Dictionnaire...VII: 457.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Sur François Cazeau, V. Corinne Rocheleau-Rouleau, Bulletin de la Société Historique Franco-Américaine pour 1946-1947, (Fall River, Mass., 1949), 3-30.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Sur Chartier de Lotbinière, RAPQ (1951-1953), 871-411.

sa seigneurie de la Petite-Nation, dont Papineau arriva nanti avant de passer contrat de mariage devant M° Félix Têtu, notaire, avec Julie Bruneau (1795-1862). De neuf ans sa cadette, Julie était fille de Pierre Bruneau, marchand de Québec — lui aussi fils d'un Français de la Conquête, comme Rosalie Cherrier — et pour lors député de Kent [Chambly], que Papineau avait d'abord représenté à la Chambre.

Sont-ce bien là des traits de vie sociale? Ces détails en étonneront-ils quelques-uns? Le mariage n'est-il pas l'acte le plus social qu'un homme puisse poser, l'assentiment explicite de l'intégration de son esprit au milieu qui le voit vivre?

Lui-même ne le dit-il pas à sa femme, qui l'avait taquiné, peut-être un peu vivement, sur sa prétendue peur de l'épidémie de 1832:

« En quelle occasion, madame, m'avez-vous vu craintif? Moi qui idolâtre la liberté et qui néanmoins me suis enchaîné dans les liens du mariage et qui les supporte si gaiement? J'ai eu peur, dites-vous, oui pour les autres. Il peut toujours être utile de prévoir le danger de loin pour ne pas le craindre quand il est prochain, pour se soumettre sans crainte quand il est inévitable. J'aime la paix et je ne crains pas la guerre...». 19

Poursuivons donc cette enquête en vue d'apporter au dossier de la vie de nos grands hommes le détail inédit qui éclaire une situation, un état d'âme, qui explique une ascension, ou une démission, une erreur d'optique et parfois même n'explique rien du tout. Et alors il convient de s'en tenir à la fatalité antique, d'invoquer les secrets desseins de la Providence, ou de conclure avec Marcutio montrant les étoiles:

Il y a au ciel plus de choses que notre imagination n'en pourra jamais entrevoir...

Quand on lit les incomparables biographies de ces grands carnassiers du pouvoir et de l'orgueil national, le cardinal de Richelieu et Talleyrand-Périgord, la première, de Gabriel Hanotaux, la seconde, de Lacour-Gayet, on est frappé du nombre de chapitres que ces auteurs consacrent aux antécédents familiaux,

<sup>10</sup> Lettres de Papineau à sa femme, op. cit., 321.

à l'hérédité, à l'enfance, à l'éducation et à la situation sociale de leurs personnages, avant de suivre leur entrée ou leurs accomplissements dans la vie active.

Les Anglais — des bords de la Tamise, ou de ceux de la Clyde — qui ont élevé la biographie à la hauteur d'un genre littéraire, ne font pas autrement.

Avant de conduire Louis-Joseph Papineau devant les autels où il engagera sa vie et son âme pour trois ou cinq générations à venir, notons encore quelques autres traits propres à illustrer la physionomie du milieu où il évoluait.

Son cadet de trois ans, né l'année de la grande révolution française, Denis-Benjamin (1789-1854) — mais que le grand Papineau n'appela jamais que de son second prénom — semble avoir été le plus près de son cœur. Ainsi, cinq années après avoir pris possession de son fief, il lui concédait (1822) un arrièrefief, de 3.000 arpents, dit de Plaisance, là où s'élève aujourd'hui Papineauville.

Un deuxième, André-Augustin (1790-1876), le seul qui lui survivra, notaire (1833), exerça d'abord sa profession dans la paroisse de leur mère, à Saint-Denis-sur-Richelieu, où il prit femme [Louise-Sophie Brodeur] — et il semble que ce fût contre le gré de sa famille,20 — devint par la suite, l'administrateur de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, dont leur sœur, Rosalie, restée veuve jeune encore, était titulaire. Combattant à Saint-Denis et quartier-maître des Patriotes à Saint-Charles en novembre 1837, il fut emprisonné à Trois-Rivières, sortit de la geôle sur un habeas corpus qui valut un blâme au juge Vallières, puis fut interné six mois à Montréal, jusqu'à l'amnistie de Durham. Il fut encore emprisonné six semaines, en 1838-'39. André-Augustin Papineau était un excentrique et Madame Béique, dans ses... Souvenirs précités, en a traçé un portrait inoubliable.21 Ainsi, il avait pour particularité d'apporter à l'église son nécessaire de toilette, qu'il complétait au banc seigneurial, pendant le service divin. Son

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Lettres de Papineau à sa femme, op. cit., 224, V.A. Fauteux, Patriotes... op. cit., 342.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Madame Béique, op. cit., 173-180.

fils aîné, Camille (1826-1911) devint, en 1876, l'agent de la seigneurie de la Petite-Nation. Sa descendance, en ligne masculine, serait aujourd'hui, sauf rectification, surtout américaine.

Le grand Papineau avait encore un autre frère Toussaint-Victor (1798-1869) qui, entré dans les ordres sacrés, fut plutôt instable dans les diverses cures qui lui furent assignées en province. L'annaliste de Saint-Luc-sur-Richelieu, le curé S.-A. Moreau, relate une scène d'adieux entre les deux frères, et où le prêtre de la famille semble comme prédestiner son mécréant d'aîné aux peines éternelles.<sup>22</sup> Elle paraît peu plausible. Le témoignage verbal d'une infirmière, ainsi rapporté au texte, trente ans après l'événement, est-il admissible sans discussion?

La sœur unique de Papineau, Rosalie (1788-1857), épousa, sur le tard, (1816) un riche veuf, seigneur en la vallée de la Yamaska, Jean Dessaulles (1766-1835), fils d'un Suisse de Neuchâtel et d'une Canadienne, née Crevier, de Saint-François-du-Lac. Longtemps député de Richelieu, Jean Dessaulles fut nommé au Conseil législatif en 1832.<sup>23</sup> Papineau fut toujours, par le œur, très près de sa sœur qui était, dans l'ordre de la famille, sa cadette immédiate. C'est à elle qu'il devait confier deux de ses enfants en bas âge, lors de son exil aux Etats-Unis et en France.

### SOUS LES DRAPEAUX

Mobilisé pendant la guerre de 1812-'14 comme capitaine au deuxième bataillon de milice d'élite, qui eut pour mission, entre autres, d'amener de la frontière à Montréal de nombreux prisonniers Yankees, peut-être pourrions-nous nous demander quels furent ses frères d'armes. Nous y distinguons: <sup>24</sup>

le lieutenant-colonel Jacques Hervieux (1752-1828) dont le frère, Pierre (1765-1840) marié (1811) à Elisabeth Le Pelé (1776-1826) fut aussi commandant de bataillon à Montréal;

<sup>22</sup> S.-A. Moreau, Histoire de Saint-Luc (Montréal, 1901), 53.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Sur les Dessaulles, seigneurs de Snint-Hyacinthe, v. Mgr C.-P. Choquette, op. cit., 80-85 et madame Béique, passim.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> L. Omfray Irving, British Officers during the War 1812-1815 (Toronto, 1908), 167, 131 et 102.

le major et notaire Louis Guy (1765-1850) qui a laissé son nom à une rue de notre ville, que les chauffeurs d'autobus et tant d'illettrés montréalais préfèrent prononcer à l'anglaise — et qui fut le père, entre autres, du « Beau Guy », plus tard officier de la garde du roi Charles X en France; en 1816, Papineau fut parrain à Notre-Dame de Montréal de sa fille, Emilie, qui épousa en 1846, Alphonse de Salaberry, le fils du héros de Châteauguay, et le continuateur de sa lignée;

Le major Jean Bouthillier [1762-1832] <sup>25</sup> et le capitaine adjudant, et notaire Jean-Guillaume Delisle, fils du Français Jean Delisle, précité;

les capitaines — plus tard majors — J.-B. Lefebvre (1765-1822) et Michel Dumas;

les capitaines Toussaint Pothier (1771-1845), celui-ci seigneur de Lanaudière ou Maskinongé en 1814, conseiller législatif en 1824 et président du Conseil spécial en 1838;

Benjamin [Trottier-] Beaubien (1777-1834), avocat, plus tard major:

François Trottier-Desrivières (1765-1830), plus tard lieutenant-colonel d'un bataillon de langue anglaise, et le beau-fils de James McGill dont il contesta le testament; Papineau fut son procureur;

Louis Roy-Portelance (1766-1838) aussi député de Montréal: 26

Philippe Saveuse de Beaujeu (1772-1832) seigneur de Soulanges, protonotaire, puis député de Montréal et conseiller législatif, qui fut emporté par l'épidémie de 1832;

Joseph Bédard (1774-1832), éminent avocat de Montréal,<sup>27</sup> frère du Patriote Pierre Bédard, emprisonné par Craig. Sa fille,

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Jean Bouthillier, originaire de l'île de Ré, était le neveu de Pierre Bouthillier, marié à Oka en 1766 (C. Tanguay, *Dictionnaire*... II: 436. Autre exemple comme quoi l'immigration française au Canada, bien que sporadique, ne fut jamais complètement tarie aux lendemains de 1763.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Sur Roy-Portelance, V. F.-J. Audet, Les Députés de Montréal, op. cit. J.-G. Laviolette précité, épousa à Montréal en 1834, l'une de ses filles, Célanire Roy.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Sur Joseph Bédard, v. Juge E.-F. Surveyer, La Revue du Barreau de la P. de Q., (sept. 1954).

Scholastique (1805-1885), mariée (1827) à Philippe Bruneau, avocat, devint la belle-sœur de Papineau;

François-Auguste Quesnel 28 avocat, plus tard député de Chambly, avec qui Papineau sera toujours en relations étroites;

Dominique Hubert-Lacroix, dont le patronyme est passé à la rue Saint-Hubert de Montréal;

le futur juge de la Cour du banc de la reine Jean-Roch Rolland, plus tard seigneur de Ramezay et du Mont-Johnson;<sup>29</sup>

Louis Lévesque — fils d'un autre Français — devenu protonotaire de Montréal, et seigneur d'Ailleboust [Sainte-Mélanie de Joliette];\*0

Louis-Tancrède Bouthillier (1796-1881) — fils de Jean, précité — qui présida à la fameuse élection de mai 1832, fut commissaire des terres de la Couronne en 1837, percepteur de la douane en 1850 et shérif de Montréal en 1863;

Charles-Fleury Roy (1791-1838), au prénom qui fleure bon le vieux sol français et qui était encore fréquent au siècle dernier; fils de l'orfèvre Narcisse Roy (1764-1814), C.-F. Roy était l'arrière-petit-fils de Marguerite French, dont il a été question en cette Revue en 1954; son frère J.-B. R., marié à Montréal en 1832, à Rachel Marion, marchand à Montréal et à Saint-Luc-sur-Richelieu, fut l'aïeul paternel par sa fille, Marguerite (1834-1916) de notre contemporain, le sénateur Raoul Dandurand, qui, entre autres éminents offices, présida, en 1925, à Genève, l'assemblée de la Société des Nations, et par son autre fille, Elisabeth, mariée en 1862 à Edmond Lanctot, du légiste Charles Lanctot, qui fut trente ans (1905-1936) l'adjoint du Procureur général de la province de Québec;

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Sur les *Quesnel*, v. E.-Z. Massicotte, *Bulletin des Recherches Historiques* (novembre 1917). Ajoutons que le frère de F.-A. Quesnel, Jules Quesnel (1786-1842), le découvreur, fut le seul Canadien de langue française à avoir été président du Montreal Board of Trade au siècle dernier.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> J.-R. Rolland était fils d'un autre Français, allié des Bouthillier précités, François Rolland (1755-1825), longtemps marchand de Montréal qui épousa à Saint-Eustache en 1779, Angélique Boisseau (1755-1810).

<sup>30</sup> Sur les Lévesque, V. Marthe Faribault-Beauregard, Mémoires, Société généalogique... janvier 1957. V. aussi Bulletin des Recherches Historiques (juillet 1953).

Louis Lamontagne, qui, sauf rectification, se fixa plus tard à New-York, et dont une descendante aurait épousé Nicholas Murray Butler, l'ancien président de l'Université Columbia;

Hugues Heney, dont la mère était une Le Pallieur, de Lachine, avocat et député de Montréal;

Paul Lussier (1792-1828) avocat, fils du seigneur de Varennes et mort prématurément;

John-Jessie Reeves (1787-1832), le petit-fils de François Cazeau, précité;

Albert Bender, fils de l'Alsacien F.-X. Bender (1750-1830) chirurgien-major, venu au pays avec les troupes de 1776, et issu par sa mère, Marguerite Benoît (1756-1796), des chirurgiens montréalais Claude Benoît (1712-1759) et Joseph Benoît (1672-1742); devenu médecin et établi à Varennes, Albert Bender est le bisaïeul, entre autres, de notre contemporain le juge Fernand Choquette, de Québec;

Alexandre Lusignan (1789-1839), aussi médecin, dont le père, Charles [Lucignani] Lusignan originaire de Florence, mourut (1825) centenaire à Montréal; Alexandre Lusignan épousa Euphémie Boucher (1806-1834), fille de F.-X. Boucher, seigneur de Carufel, dont la succession donna lieu à un interminable procès;

James-Charles Grant (1791-1836), un des premiers avocats de son temps, qui fut, notamment, le procureur des Sanguinet, les seigneurs dépossédés de La Salle [Saint-Constant, Saint-Philippe, etc]; <sup>31</sup>

enfin, Edouard-Martial Leprohon (1790-1859) frère, entre autres, de l'abbé Onésime Leprohon qui fut vingt-cinq ans directeur du collège de Nicolet, et fils de Jean-Philippe Leprohon (1765-1831) pour lors lieutenant-colonel de milice.<sup>82</sup>

<sup>31</sup> Sur les Sanguinet, V. Mémoires, Société généalogique, (janvier 1946). V. également L.-J. Papineau, Lettres à sa femme... op. cit. 205.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> J.-P. Leprohon avait convolé en 1812 avec Josette B. de Niverville (1770-1857), fille d'un ancien seigneur principal de Chambly.

La guerre finie, Papineau acquit en 1814, de son père, rue Bonsecours, une maison dont il devait faire sa demeure principale en ville, plus de cinquante années. Erigée sur le terrain de son grand-père, le tonnelier, elle provenait de la succession du colonel John Campbell (1730-1795), surintendant des Sauvages, lui-même marié à Marie-Anne Lacorne de Saint-Luc, la fille du général des Sauvages au temps de Montcalm.<sup>33</sup>

Du contrat de mariage Papineau-Bruneau dressé à Québec en avril 1818 par Félix Têtu, et qui devait prendre une si grande importance vingt ans plus tard, au moment de son exil, quand Papineau pouvait craindre la confiscation de tous ses biens, il faut retenir qu'il n'y eut pas de communauté de biens entre les parties, qui dérogèrent ainsi à la coutume, non plus qu'il n'y eut de douaire en faveur de l'épouse.

Par contre, le contractant faisait à la mariée donation entre vifs, irrévocable, de 500 louis, soit l'équivalent de quelque deux mille cinq cents dollars, qu'il faudrait encore multiplier par quatre pour s'en représenter la valeur, en termes actuels, et tous les meubles garnissant sa maison.

Il lui constituait une rente de 120 louis — quelque trois mille dollars d'aujourd'hui — hypothéquée sur tous ses biens présents et futurs.

Chose curieuse, à son mariage, Papineau n'avait avec lui aucun membre de sa famille. Ses témoins étaient Charles Pinguet, le brillant Louis Plamondon et sa femme Rosalie Amyot, Joseph Planté, notaire,<sup>34</sup> aussi éminent praticien à Québec que l'était à Montréal Joseph Papineau le père, Etienne Chartier, alors âgé de 20 ans, peut-être étudiant en droit et plus tard curé de Saint-Benoît, en 1837, un autre proscrit de l'époque; son condisciple, l'abbé Antoine Parent, qui devait devenir, deux ans après, supérieur du Séminaire de Québec et Louis Besserer, dont le nom est resté à une rue d'un quartier domiciliaire d'Ottawa.

<sup>83</sup> Sur Lacorne de Saint-Luc, RAPQ (1947-1948), 31-70.

<sup>34</sup> Sur Planté, V. Frs-J. Audet, Mémoires, Société Royale du Canada (1933).

#### LES BRUNEAU

Du côté de la mariée, on note la présence de son père, alors député de Chambly, où s'était marié (1816) son frère aîné, Pierre, à Marie-Josephte Bédard, sœur du Patriote Pierre Bédard et de Joseph précités; sa mère, ses deux sœurs, Rosalie et Luce et son frère, Théophile.

Il y manquait ses frères, Pierre, précité, René-Olivier (1788-1870), alors curé de Saint-Sulpice, et plus de quarante ans (1823-1864) curé de Verchères, et Philippe (1798-1839), étudiant en droit à Montréal.

Des sœurs de la mariée Luce, la cadette, épousa (1822) Toussaint Cherrier, le cousin germain de Papineau, et un musicien, qui fut le premier organiste de la première Cathédrale de Montréal, la deuxième, Rosalie (1802-1862), s'allia (1830) à F.-X. Malhiot (1806-1880), seigneur de Contrecœur. Une troisième, Geneviève, (1801-1846), peut-être la Vevette qui eut la velléité d'entrer au couvent, é épousa à Verchères en 1835, le docteur Stuart Park (1791-1841), le beau-frère, par sa première femme, Louise de Fleurimont de Noyelle (1803-1834), du docteur Wolfred Nelson, aussi marié à une de Noyelle, Charlotte (1798-1868).

Le plus jeune de la famille, Théophile Bruneau, reçu avocat en 1829, semble avoir été le mentor de sa sœur, pendant les absences de Papineau aux sessions législatives de Québec. Celui-ci ne cessait, en toutes ses lettres, de le gourmander pour son incurable apathie, sinon sa paresse de bon vivant.

Le député de Chambly, Pierre Bruneau, avait deux frères, marchands à Montréal, François-Xavier (1767-1834) et Jean (fl. 1773-1815), celui-ci marié à Montréal en 1799 à Marguerite Grant (1775-1847) dont la mère était née Amiel-Lusignan.

Le premier, François-Xavier, marié (1798) à Montréal à Thérèse Leblanc (1762-1845), fut le père, entre autres, de Jean-Casimir Bruneau (1801-1880), juge à la Cour Supérieure en 1849 et le premier juge résidant de Joliette;

Olivier-Théophile (1805-1866) médecin, l'un des premiers professeurs à la faculté de médecine de l'Université McGill. De

<sup>35</sup> V. Lettres de Papineau à sa femme, op. cit., 211.

son union avec Dorothy Charlton (1816-1898) O.-T. Bruneau eut cinq filles, dont trois épousèrent, à Saint-Bruno de Chambly, des notaires et praticiens éminents à la fin du siècle dernier;

enfin, son fils aîné, François-Pierre (1799-1851) avocat en 1822, après avoir été clerc du Beau Viger, seigneur de Montarville en 1829, conseiller législatif en 1841 et receveur général du Canada en 1847, a laissé son nom au mont et à la paroisse de Saint-Bruno, que les snobs croient élégant de prononcer — on l'a même lu dans le *Devoir* — Mount-Bruno.<sup>36</sup>

Pour en finir avec la famille Bruneau consignons que le beau-père de Papineau, Pierre Bruneau, mourut à Québec en 1820.<sup>37</sup>

### LES ROBITAILLE

Quant à sa femme, Marie-Anne Robitaille — que son beaufils, Papineau, chérit toujours à titre égal avec sa propre mère elle se retira à Verchères chez son fils le curé et survécut trentecinq années à son mari. Elle était nonagénaire quand elle s'éteignit en 1851.

L'une de ses sœurs, Marie-Josephte Robitaille, fut la mère de Rosine Kimber (1786-1862), l'épouse de Nicolas-Benjamin Doucet, notaire, éminent praticien de Montréal et fondateur d'une dynastie notariale; <sup>38</sup> du docteur René Kimber (1786-1843) député de Trois-Rivières en 1832, dont il est souvent question dans la correspondance de Papineau; c'est avec la fille de ce dernier, Arline (1814-1859) et son mari, Henry Judah († 1883), avocat, qui fut commissaire du cadastre à l'abolition de la tenure seigneuriale, que Papineau fit le voyage d'Italie, en 1845, avant de rentrer au pays.

Un frère de madame Bruneau, Messire Pierre Robitaille, après avoir été curé en diverses paroisses de la région de Montréal, devint, en 1812, l'aumônier des troupes canadiennes, en particulier des cinq bataillons de la milice d'élite. Il fut vingt ans

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Sur les Bruneau, seigneurs de Montarville, V. E.-Z. Massicotte, Bulletin des Recherches Historiques (août 1926).

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> V. P.-G. Roy, Fils de Québec, (4 vol., Lévis, 1933), I: 217.

<sup>38</sup> Sur les Doucet, V. La Revue du Notariat (avril et mai 1956).

(1810-1830) curé de Saint-Charles, alors le centre le plus important de la rive droite du Richelieu, et qui ne se releva plus des ruines de novembre 1837.

Il y a encore lieu de le croire, bien que l'on n'ait pu l'établir avec certitude, Joseph Robitaille, qui fut plus de vingt ans, (1808-1830), député de Rimouski, était aussi un de leurs frères. Marié à Elisabeth Verreau précitée († 1830), celle-ci avait été la marraine, à Notre-Dame de Montréal, en 1826, de la petite Aurélie Papineau, dont il sera ici longuement question.

Un dernier, Ignace Robitaille (1770-1835) établi à Saint-François-de-Sales de l'Île-Jésus, qui épousa en 1795 Angélique Marchand (1767-1836), une nièce des trois curés Marchand, dont l'un fut longtemps vicaire général de l'évêque de Québec à Boucherville, est encore un autre frère de madame Bruneau.

Une fille d'Ignace Robitaille, Marguerite, épousa à Terrebonne en 1813, Toussaint Limoges.

Une autre, Luce, née en 1799, se maria trois fois:

en 1815 à Terrebonne, avec Jacques-Clément Herse [1790-1816], avocat et lieutenant de Voltigeurs en 1812; 39

à Montréal en 1826, avec Jean Bélanger, notaire, de Québec et député de Québec à l'Assemblée législative, décédé peu après;

enfin, en 1838, avec François-Hyacinthe Séguin, notaire, de Terrebonne.<sup>40</sup>

On a dit que la Chambre des Communes de Londres, avant la première réforme électorale de 1829, était le club le plus fermé d'Europe. Il ne serait pas excessif de le prétendre, dans les Communes en réduction de Québec en 1830, si l'on additionnait les alliances de famille, le Parti Patriote n'était pas loin d'avoir réalisé la même sélection. Hélas ! les divisions intestines allaient tôt se mettre dans le cercle enchanté.

<sup>40</sup> R. Masson, Généalogie des Familles de Terrebonne ... (4 vol., Montréal, 1931), IV: 21-23 et 21-95.

<sup>&</sup>lt;sup>89</sup> Sur J.-C. Herse, v. S.-A. Moreau, *Histoire de l'Acadie, P. de Q.*, (Montréal, 1908), 90-96. L'abbé Moreau dit Luce R., consanguine de Messire Pierre Robitaille. Ce qui était bien générique au sens étymologique, mais imprécis, sinon impropre. Elle était sa nièce.

Que fut la vie de madame Papineau? On a l'impression que la maison de la rue Bonsecours lui parut souvent trop grande, son mari passant à l'hiver, plusieurs mois à Québec et plusieurs semaines, l'été, en sa seigneurie de la Petite-Nation, alors éloignée de trois jours de trajet. On pourrait sans doute dire d'elle ce que sa petite-nièce, madame F.-L. Béique [née Caroline Dessaulles] écrivait dans ses ... Souvenirs:

Ma vie de femme mariée a été celle des mères canadiennes-françaises de mon temps. Vie de maternités répétées, de travail à la maison, et de soins des enfants. Nous sortions rarement et presque toujours pour aller passer une soirée chez des parents qui nous accueillaient avec amitié. De temps à autre, un concert ou une soirée de théatre qui était un régal pour les deux.

Nous avions la grande chance d'avoir tout à fait les mêmes goûts et les mêmes idées sur tous les sujets importants. Nous évitions ainsi des discussions qui laissent un mécontentement ou une mauvaise impression.

Ayant élevé dix enfants j'eus plus de vingt années de la routine ordinaire de maladies personnelles ou de maladies d'enfants, d'inquiétudes de toutes sortes, mais aussi de bonheur familial.<sup>41</sup>

Comme son père, le grand Papineau eut neuf enfants: deux, Didier (1820-1821) et Arthur (1824-1825) devaient mourir au berceau, l'une Aurélie (1826-1830) à trois ans, l'un, Gustave (1829-1851) à 22 ans, l'autre, Lactance (1822-1862) à quarante ans, une dernière, Azélie (1834-1869) à trente-quatre ans. Enfin, la seule qui devait lui survivre, Ezilda (1828-1894) avec son fils aîné, Amédée (1819-1903), au témoignage même de son neveu, Henri Bourassa, devait rester naine.

A travers l'immense correspondance de Papineau, dont seulement le quart n'est encore publié, on peut suivre la prénaissance, la naissance, la croissance, le caractère et la carrière, si brève, de quelques-uns d'entre eux, les soins de tous les instants que leur mère leur donnait et l'incomparable affection de leur père. Reportons-nous à quelques extraits significatifs de ces

<sup>41</sup> Madame Béique, op. cit., 43-44.

lettres, si éloquents en leur sempiternelle redite d'affection et de sobre témoignage de l'inquiétude constante des parents à la vue de leurs enfants qui grandissent.

Epistolier infatigable, Papineau s'était fait une obligation, au temps des sessions législatives à Québec, d'écrire deux fois la semaine à sa femme. Il en attendait autant mais il fut loin d'être toujours payé de retour. Sa pauvre femme, visiblement malade, mal aidée par les domestiques, paresseux de profession, ne semblait pas surmonter les peines et les inquiétudes propres à la mère de famille, surchargée de soins, de maternités répétées, d'enfants, qui sont toujours au bord d'une maladie mortelle.

Depuis la publication, par l'abbé H.-A. Verreau <sup>42</sup> des trop rares lettres qui nous sont parvenues sur la guerre de l'Indépendance américaine, entre autres, de Thérèse Baby-Benoît (1722-1792), depuis l'exhumation il y a quelque vingt ans de la correspondance <sup>48</sup> de la délicieuse madame Bégon, née Elisabeth Rocbert de la Morandière (1696-1755) — une grand'tante de Ludger Duvernay — il n'est pas de documents comparables pour leur signification, leur richesse de timbre, leur tenue morale, leur raffinement, malgré quelques faiblesses de langue, bien de l'époque, que cette correspondance, poursuivie pendant vingt-cinq ans entre le grand Papineau et sa femme et dont les trois quarts sont actuellement publiés.

Appel au courage, enjouement, répétition de l'éternel « je t'aime tant, je suis si malheureux loin de toi », sous toutes les formes et sur tous les tons, sympathie compréhensive, anecdotes, accès de gaieté, récits enlevés d'événements sociaux, soucis quotidiens pour les enfants qui grandissent, adresse directe aux adolescents, renouvellement de serments à l'épouse tant aimée, taquineries sur les excès de dévotion, conseils plus graves, sagesse de l'homme qui a beaucoup vécu, beaucoup lu, tout, tout y est. Quelques hésitations de langue, quelques barbarismes, comme les

<sup>42</sup> Invasion du Canada (Montréal, 1873), 305 et suivantes.

<sup>43</sup> RAPQ, (1934-35), 1-277. Portrait. V. Juliette Lalonde, Bulletin de la Société d'Étude et de Conférences, octobre 1952.

« papiers publics » pour les journaux, 432 une galanterie qui ne se dément pas, voire un raffinement dans la salutation finale, bien française, et qui font penser au type de ce qu'Emile Faguet tenait pour le plus beau roman d'amour du XVIII siècle, Julie ou La Nouvelle Héloïse, on y trouve tout cela, et encore autre chose, surtout cette chronique de la vie parlementaire que Papineau tenait en fonction d'une future histoire secrète du Parlement.

C'est au point que l'on peut se demander, comme on l'a fait pour Madame de Sévigné, si le grand Papineau n'écrivait pas un peu pour la postérité. Ce qui justifierait l'observation, c'est que lui-même avoue consigner des nouvelles politiques en vue de s'y retrouver plus tard.

Le ciel soit loué toutefois que ces pièces nous soient parvenues et dont l'ensemble, une fois publié, rendra nécessaire la reprise de la biographie, sinon définitive, il n'en est jamais, du moins exhaustive, de la plus brillante incarnation de la politique canadienne au premier tiers du siècle dernier.

Pour quelques instants, nous allons nous asseoir à la table des dieux et tenter de nous assimiler, s'il se peut, comment s'élaborent les législations les plus sévères, se préparent les mouvements politiques les moins prévus, comment s'égayent ceux que l'histoire ne montre souvent qu'en des poses solennelles, enfin, quelle sensibilité profonde dissimulent souvent des hommes aux discours d'airain.

La première lettre qui nous soit parvenue de Papineau est datée de mars 1809. Il y avait un an qu'il siégeait à la Chambre. C'est l'époque où le vieux soldat, sir James Craig, faisait des siennes en révoquant les officiers de milice, en faisant briser les presses de nos premiers journaux de combat, bref en promenant un soupçon généralisé sur tout le monde. Cette première lettre est adressée à Antoine Ménard, de Boucherville, un ancien député de Chambly et qui fut le grand-père de sir Louis-Hippolyte [ Ménard-] La Fontaine.

Elle respire un ton singulier de pessimisme.

<sup>48</sup>a Mais était-ce bien un anglicisme, comme l'ont soutenu nos lexicologues? Montcalm l'emploie, en ce sens, dans son Journal (Québec, 1895), 179.

Montréal 22 mars 1809

Monsieur Antoine Ménard Ecuyer Boucherville. Monsieur.

Les bruits les plus allarmans sont répandus avec une activité étonnante. On crie qu'un grand nombre des meilleurs Citoyens de Québec sont arrêtés. Ces mensonges ne sont imaginés que pour influer sur les Elections. Je crois fermement tous ceux qu'on accuse des sujets fidèles, et on leur reproche des liaisons avec l'ennemi. Tout cela n'a pas le sens commun — S'ils étaient coupables qu'ils soient punis, personne ne les plaindra, mais ces bruits sont fabriqués par les mêmes personnes qui prétendent que la Chambre a voulu ruiner la religion, taxer les terres &c Mr Stevenson est arrivé de Québec qu'il a laissé lundi dernier vers trois heures; il a vu Mr. Blanchet se promener tranquillement dans les rues, aucun des représentants n'avaient été arrêtés, personne ne le sera parce que personne ne l'a mérité. Aussitôt que les Elections seront faites, tout se calmera. Restez tranquilles, ceux qui n'ont rien à se reprocher n'ont rien à craindre, mais ceux qui excitent de fausses allarmes, qui noircissent la réputation d'hommes honnêtes finiront par trouver dans le mépris de leurs concitoyens la peine qu'ils auront méritée.

> Je suis avec considération Votre affectionné Serv'r

> > L.-J. Papineau 44

Ant. Ménard Ecuyer

Et puis, la guerre est passée, Papineau a pris de l'aplomb, a pignon sur rue (Bonsecours). Devenu président de la Chambre, rompu à toute la procédure de la législation, son style s'est raffermi.

Le 20 décembre 1820, il est à Québec pour la session législative. Visiblement, il ne viendra pas à Montréal pour les fêtes

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Archives de la Province, Collection Papineau-Bourassa, 499. Gracieuseté de l'Archiviste, M. Antoine Roy, MSRC.

de la Noël et du Jour de l'An. Il adresse à sa femme la première lettre qui nous soit connue. Etait-ce psychique? Cette autre lettre parle encore d'ennui, de tristesse. Pour nous faire aux sentiments, à la pensée, au style même de Papineau, lisons-la.

### Québec, 20 décembre 1820

Ma chère Julie, ma bonne amie, sois assurée que l'ennui et la tristesse ne m'assiège pas moins que toi; et que rien n'y peut faire diversion à l'égal du plaisir que j'ai à recevoir de tes lettres. Je souhaite que tu puisses te faire une habitude de coucher chaque jour sur le papier quatre à cinq lignes qui, réunies, formeront une lettre que tu m'adresseras chaque fois que tu auras rempli tes pages. Ne crains pas, ma bonne Maman, que ce soit la dissipation du plaisir qui m'empêche de t'écrire assiduement, mais ce sera quelquefois la dissipation des affaires. Il est impossible de se figurer quelles pertes de temps entraîne l'obligation de voir tous les jours cinquante personnes différentes, parlant chacune de cinquante projets divers. Il est d'absolue nécessité dans l'embarras où nous nous trouvons tous de nous voir fréquemment et de parler longtemps sans rien conclure. D'ailleurs le dégoût que me donne l'aspect de la condition future de la province, m'occasionne vraiment un état de malaise, de mécontentement qui m'ôte tout pouvoir de prendre le ton que je souhaiterais pouvoir prendre pour t'écrire quelque chose qui t'amusât et t'intéressât. J'ai déchiré une lettre que je t'avais écrite parce qu'involontairement et sans m'en apercevoir il n'y avait pas un mot de toi ni de moi dans la lettre, qui n'était qu'une longue argumentation pour prouver que le Juge en Chef est un fripon et le Gouverneur un sot. J'en reviens toujours là et sans le vouloir, tu auras reçu hier la lettre que j'écrivais à différentes reprises dimanche dernier et que j'ai fermée sans l'avoir datée. J'ai aussi reçu les deux lettres que tu m'as écrites. La dernière par mr Quesnel vient de m'être remise, j'avais commencé celle-ci. Je vois, pauvre Maman, que tu t'abandonnes à trop de douleur. Ta Maman t'a-t-elle promis de revenir sous peu te tenir compagnie. En vérité la Pitié devrait l'y résoudre, à moins que tu ne crusses praticable d'y aller toi même. Les sacrifices de mes intérêts au bien public, me sont possibles mais ceux du bonheur de famille, seront bientôt au dessus de mes forces. Quand je te vois souffrante et délaissée, que je me vois sans aucune espérance de faire le bien du Pays, privé du bonheur d'être avec ma famille que j'aime plus que moi: de suivre des habitudes de retraite et d'étude que j'aime, pour vivre journellement dans la fréquentation de personnes qui me haissent et que je ne considère que comme des voleurs publics, je regrette du fond de mon cœur d'être engagé dans la lutte pénible où je suis engagé. C'est en finissant cette phrase que le Cher Curé Bruneau vient d'entrer dans ma petite cellule. C'est un trésor de sensibilité que ce bon Curé. Je lui ai communiqué tes lettres, nous nous sommes attristés ensemble et cela console. La Neige en abondance et le grand froid, nous font dire que les communications doivent s'établir bien vite entre Montréal & Chambly et que sans doute (qu'il) il y aura quelque réunion de famille qui te distrairont un peu de ton ennui, puis il me dit les démarches qu'il a faites auprès de l'Evêque pour nous rejoindre et celles qu'il fera, je ne doute nullement qu'il ne finisse par réussir. Il nous aime tous bien tendrement et il est bien estimable. Denis est occupé et c'est tant mieux. Dans un lieu de frivolité et de dissipation comme Québec il n'y a que l'assiduité au travail qui puisse arracher les jeunes gens à des folies dangereuses. Je n'ai point de nouvelles de Dessaulles, ni d'aucuns des Représentans au Sud du fleuve; ceux du Nord sont tous arrivés, exceptés Mrs Tassé, 45 Thain, Prévost qui écrivent qu'ils sont malades.

Nous saurons probablement d'ici à huit jours si la Session sera longue ou courte quoique quelques-uns

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> François Tassé. Identifions au passage l'un des députés ici nommés, resté inconnu, sauf rectification, des annalistes contemporains. Il s'agit de François Tassé (1774-1832), codéputé d'Effingham (Terrebonne) de 1820 à 1824. Il était fils de Charles T. (1715-1785) — non de Jacques, comme le donne C. Tanguay, Dictionnaire... VII: 263 — marié à Sainte-Foye en 1753 à Elisabeth Bisson.

François Tassé, qui était de Saint-Martin, Ile-Jésus, épousa à Saint-Vincent-de-Paul en 1792, Elisabeth Leblanc. Par son fils, Pierre, marié à Saint-Martin en 1820 à Marie Valiquette, il a été l'aïeul du docteur François-Zéphirin Tassé (1825-1886), qui fut le premier député de Jacques-Cartier (1857-1863), et plus tard, préfet du pénitencier de S.-Vincent de Paul.

des Représentans inclinent à ne pas se décider bien vite sur la question de la liste Civile pour empêcher l'Administration d'avoir un nouveau Parlement avant mai, néanmoins je crois et je le désire encore bien plus sûrement être bientôt réuni à ma chère Julie.

Les Progrès de notre Amédée sont infiniment flatteurs et pour l'élève et pour l'Institutrice et pour moi leur meilleur ami à tous deux. Je remercie Philippe de ce qu'il me mande sur l'état de l'Opinion Publique à Montréal. Tant mieux que l'administration demeure absolument isolée, ce laisse croire qu'il a plus d'honnêtes gens au monde que je me suis en général disposé à en convenir. Il t'a fait bonne compagnie j'en suis sûr. Je te recommande d'avoir avant tout soin de ta chère santé. Qu'il hâte la fabrication de la Couchette d'Amédée et que celui-ci soit livré pour la nuit aux soins de Rose. Adieu chère Amie, tout ce que tu seras en état de prendre d'amusements je le regarderai comme pris pour me faire plaisir et t'en aurai infinie obligation. Mr & Me 46 Plamondon, le Curé & Denis te font des amitiés. Pour moi je suis et pour la vie tout à toi bon ami & fidèle époux.

En juin 1823, Papineau est rendu à Londres pour porter la protestation du Parlement de Québec et de ses compatriotes contre le projet d'union du Haut et du Bas-Canada.

Le 27 juin, il écrit de Londres:

Ma chère amie, Je n'ai aucune lettre du Canada depuis ta dernière du 23 avril.

Les paquets <sup>47</sup> du 8 et du 16 et du 24 mai sont arrivés sans me procurer le plaisir de recevoir un mot d'avis d'aucuns de vous. C'est pourtant la plus grande joie que je puisse éprouver dans mon exil. Je suis malheureux ici, comme particulier parce que j'y suis séparé de tout ce qui m'est cher, comme homme public parce que je m'y suis assuré qu'il était presque impossible d'obtenir la réparation des abus qui existent dans les colonies.

Ils en souffrent de plus grands au milieu d'eux que nous n'en avons au milieu de nous. Les neuf-

Papineau abrège invariablement madame en Me.

47 « Paquets » les courriers ? ou pour packets ? terme de marine du temps pour paquebots ?

dixième de ceux qui sont propriétaires sont déterminés à supporter les mesures des administrations quelles qu'elles soient, parce qu'ils craignent que ceux qui se plaignent des abus ne veulent que le renversement de l'ordre pour les dépouiller.

Les richesses immodérées et l'influence politique du clergé: l'oppression de faire payer des dîmes énormes par ceux qui n'appartiennent pas à l'Eglise établie; le poids des impots; le droit de suffrage refusé dans les élections à la plus grande partie de la population me paraissent des abus intolérables. Ils sont exposés avec force par un petit nombre d'individus mais il est étonnant de voir combien peu d'effets produisent ces réclamations. Le peuple est forcé pour pourvoir à ses besoins à un travail trop opiniâtre pour qu'il ait le loisir de s'intéresser à la conduite des affaires publiques; les riches, trop livrés aux dissipations et aux jouissances sans cesse variés de la mode et du luxe pour n'être pas comme le peuple distrait des affaires et tourmentés par la difficulté de pourvoir à mille besoins imaginaires comme le peuple l'est de pourvoir à des besoins réels.

Le peuple n'est ni aussi heureux ni aussi content comme il l'est en Amérique. En récompense le petit nombre de ceux qui ont de l'aisance et de l'économie tout ensemble peuvent jouir de plus d'abondance, d'une société plus polie et éclairée qu'on ne la trouverait en Amérique, où je me félicite, après tout, d'être né; où je souhaite me rendre et vivre à portée, dans un cercle étroit il est vrai et sur un théatre obscur, de faire un peu de bien et de vivre content si je puis contribuer à y rendre heureuse ma chère Julie, heureux nos chers enfants et quelques parents et amis dont la séparation m'est si pénible. Vous êtes le monde pour moi, le reste ne m'est rien. Quelques observations personnelles sur les arts, les manufactures, l'état de la civilisation européenne, me permettent de mieux comprendre mes livres que je ne l'aurais si je n'étais venue en Europe; je ne désirerai point y revenir. L'avantage que l'on en peut retirer n'est pas à beaucoup près une compensation pour un père de famille, aux privations de l'absence.

Je t'écris du coin du feu; triste comme mon bonnet de nuit que j'ai sur la tête, par un jour de pluie.

Il est beaucoup de jours semblables dans ce pays et alors il faut au milieu de l'été y avoir du feu pour dissiper la déplaisante humidité de l'air. Il y a dans les moindres maisons plusieurs cheminées toutes allumées constamment depuis octobre jusqu'à mai et de temps à autre dans les autres mois. La consommation de combustible est prodigieuse et plus dispendieuse qu'en Canada. Si ce pays n'avait pas ses inépuisables mines de charbon, il serait déserté. Il faudrait que la plus grande partie en fût couverte de forêts pour chauffer avec du bois le quart des feux qui y sont entretenus...

Je ne tiendrai pas longtemps à ce pays après que je pourrai sans mériter de blâme, le quitter. Sans aucun vif désir de faire le trajet du Pas de Calais par convenances pour ne pas me reprocher après mon retour en Canada de n'avoir pas fait une excursion à Paris, j'irai courir jeter un coup d'œil sur l'état des deux pays et voir si les Anglais ont en effet raison de regarder avec autant de mépris qu'ils le font, leurs voisins. Si leur condition est en effet de beaucoup inférieure à celle des habitants de l'Angleterre, comme je suis porté à le croire, je me convaincrai de plus en plus que nous avons le bonheur en Amérique de ne pouvoir comprendre combien est vicieuse la législation européenne: combien les gouvernements y sont pesants, et les peuples faibles. Mon voyage n'a pas changé beaucoup mes opinions politiques, il les a fortifiées pour la plupart.

Tu me disais de te donner plus de détails sur mes amusements. Des tableaux et des livres m'ont donné du plaisir, les amusements multipliés de Londres ne m'amusent guère. Cela n'est pas dû à ce qu'ils ne soient pas aussi bons que possible en euxmême: les théatres, les bals, les masques, les promenades les plus brillantes de l'Europe sont pour de l'argent ouverts à qui veut y courir, et j'y ai été assez souvent, mais sans m'y amuser beaucoup: parce que c'est peu conforme à mes habitudes et parce que pour en jouir il faudrait que je m'y trouvasse avec toi et avec des amis que je ne puis avoir qu'en Canada. Il n'y a que là où les gens s'entr'aîment. En Europe, l'on aime que soi seul; l'on est cérémonieusement poli et réservé. Mais l'étranger doit se trouver de temps

à autre dans ces réunions pour pouvoir observer des scènes qui sont nouvelles et peuvent produire cette réflexion que tout cet étalage de luxe, cette avidité à courir après des dissipations toujours nouvelles n'assurent pas autant de bonheur à ceux qui s'y précipitent, comme nos habitudes de domesticité, comme le bonheur de vivre sans gêne et beaucoup plus en famille que l'on ne le fait ici, sont propres à nous en assurer dans notre pauvre pays.

J'ai eu toujours le plus grand plaisir à rencontrer nos compatriotes dans toutes les pensions et hôtels où se sont faits ces rencontres nos commensaux anglais sont toujours surpris de la cordialité de l'empressement avec lesquels nous courons les uns au devant des autres et du plaisir avec lequel nous sommes ensemble. En effet j'ai vu des fils et des frères arrivés d'Amérique et des Indes avec moins d'empressement auprès de leur mère ou de leurs frères que n'en ont des Canadiens quand ils se rencontrent...

## De Londres, encore, le 22 juillet 1823;

Je vois ici un pays qui prospère plus que bien d'autres bien qu'il soit sans couvent. Tes dernières lettres sont venues à propos m'avertir de l'incertitude où nous étions de savoir si notre gouvernement banqueroutier 48 — c'était au lendemain de l'affaire Caldwell — me paierait ou ne me paierait pas ce qu'il doit. Je n'aurais pu me refuser si j'avais été sûr de recevoir cette somme, au plaisir d'accroître ma bibliothèque de plusieurs grands ouvrages qui ne sont pas encore introduits en Canada. J'avais commencé mes emplettes, cela y a mis fin. Il faut pourtant s'y éclairer; il n'y manque que des lumières pour en faire la plus heureuse portion du globe, tant le degré de liberté dont on y jouit comparativement aux gênes et aux restrictions qui pèsent sur l'Europe, est propre à assurer le bonheur de l'ordre social.

Il y a peu de jours j'ai visité l'établissement du plus riche joaillier de l'Europe. J'ai eu entre mes mains un diamant qu'il venait de vendre à un des souverains du continent pour 30.000 louis, 49 j'ai été

<sup>48</sup> C'était au lendemain de l'affaire Caldwell.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Ou 120.000 dollars de l'époque. Ou quelque 400 mille de 1950 ?

tenté fortement de briser de mon pied ce vil jouet en songeant avec dépit à la folie inconcevable de mettre une si grande somme sur un objet aussi inutile quand une si grande partie de l'Europe manque d'écoles aussi bien que le Canada.

J'y ai vu la couronne louée pour le roi d'Angleterre et qu'il a portée le jour de son couronnement pendant deux heures et qu'il avait gardée jusqu'à ce jour dans l'espérance de l'acheter, ce qu'il n'a pu effectué. Ce frivole amusement coute aussi 30.000 louis à ce pays. Oh qu'un roi doit avoir de sollicitude s'il se croit obligé de faire du bien à proportion de ce qu'il coûte aux peuples.

J'étais vraiment passablement bon sujet au Canada, sincère admirateur des Anglais et de leur gouvernement, mais j'y remarque tous les jours de si insupportables abus, que j'y deviens assez mauvais sujet.

Ceux qui ont écrit avec tant de fiel contre les rois et les prêtres, les voyaient tels qu'ils sont en Europe, tels que nous ne les concevons pas en Amérique.

Plusieurs de nos concitoyens anglais qui trouvent à redire à tout ce qui existe en Canada quand ils y étaient sont quelquefois forcés de convenir qu'ils étaient un peu préjugés. Je ne leur en passe pas. D'ailleurs leur influence est nulle, ils sont de petits hommes au milieu de la population de Londres. Adieu ma bonne amie, conserve ta santé, surmonte ton ennui, jouis du bonheur de voir nos chers enfants profiter à proportion de tes tendres soins.

Respects et amitiés dans ta famille et dans la mienne.

Pour la vie ton meilleur ami et fidèle époux...

Les années ont passé. Les luttes politiques ont repris. Papineau a eu raison d'un adversaire redoutable, Dalhousie. Le 25 février 1830, encore à Québec pour une session législative, il reprochait presque à sa femme et à son beau-frère, Théophile Bruneau, d'avoir manqué de lui donner tous les détails sur la maladie de sa petite fille, Aurélie, âgée de trois ans. Le courrier suivant lui apprenait que son enfant venait d'expirer.

La lettre qu'il adressa alors à sa femme est la plus touchante du recueil. Il faut se reporter à la *Tristesse d'Olympio* au lendemain du drame de Villequier — quinze ans plus tard — pour trouver semblable expression d'affliction devant une tombe.

Lisons encore cette lettre.

Québec, samedi 27 Fév. 1830

Pauvre mère, chère épouse,

Je me réfugie dans les sentiments d'amour que tu as pour moi et pour nos autres enfants, pour me rassurer et me soutenir dans le malheur qui pèse sur nous. Si quelque chose pouvait ajouter au respect sans bornes que je te dois pour ton attachement à tous tes devoirs, c'est la persuasion que j'ai que le sentiment en est assez fort chez toi et toujours présent pour te dire que ton mari et tes enfants te supplient de t'élever au dessus de toi-même, quand nous sommes soumis à une plus cruelle épreuve qu'aucune que nous ayons éprouvée. Un enfant à ton sein attend la conservation de ses jours, pour être de ta force. Autant tu prendras sur toi pour conserver ta santé, autant je prendraj sur moi pour me distraire de mon affliction et me nourrir de l'idée du redoublement de tendresse pour toi, de soins, d'attention que je te donnerai quand, dans quelques jours, nous pourrons pleurer ensemble. Crois que je sens en même temps et l'étendue de mon malheur et les obligations que m'imposent la nature et la société, de veiller sur moi pour tâcher de contribuer de toutes mes forces au bonheur (diminué) de ma chère Julie, de nos enfants, d'Amédée, Lactance, Esilda, Gustave. Aurélie prie pour nous et pour eux. Tu es entourée de personnes qui t'aiment tendrement qui partagent ta douleur; fasse le ciel que ce soit un soulagement plutôt qu'une aggravation à ton deuil. Entourée de personnes qui ne sont pas maîtresses de retenir leurs pleurs, nourris-toi du sentiment qu'elle pleurent par amitié pour toi comme pour celle que nous avons perdue. Voyons combien de bons parents et de bons amis nous devons chérir en retour de la tendresse qu'ils ont pour nous. Ne crains pas pour ma santé — la Providence m'a donné un tempérament si ro-

buste — et une épouse et des enfants qui, je l'espère, me donneront tant de preuves de leur tendresse en retour de celle que j'ai pour eux; que je pourrai arrêter mon cœur et ma pensée aux idées en retour de ce que je dois faire pour les consoler, pour leur être utile. J'ai hâte de courir vers cette maison de pleurs pour les essuyer, les tarir peu à peu en versant moimême avec vous toutes celles que je répandrai longtems. Je ne pourrai jamais être plus aimé par une enfant que je ne l'ai été — mais je le serai, par sa mère, par ses ayeux, par des enfans plus agés, chez qui le même amour est également naturel, par ceux qui parviendront à son âge et que la Providence, je l'en prie, conservera après nous. Bonne Julie embrasse avec un redoublement de tendresse ta pauvre Maman, mon pauvre père — nos enfants — tes sœurs - Nous parlions ensemble, plusieurs membres, hier, de la diligence avec laquelle les affaires avaient été avancées et nous paraissions croire qu'il était possible que ce qu'il y avait à faire pût être terminé dans une quinzaine de jours. L'heure qui finira la session sera celle de mon départ et de ma course sans arrêt vers toi. Je remercie le pauvre Théophile de tous les soins et peines qu'il prend pour nous, qu'il ne se rebute pas et m'écrive, toi prends soin de ta santé, mets toi sous le contrôle et la direction absolue de notre chère maman pour tout ce qu'il convient de faire soit pour toi soit pour l'enfant. Adieu, je suis pour la vie celui qui doit te chérir, te consoler, et trouver dans ton bonheur & celui de nos enfans ce que je recevrai de consolation.

Ton ami ton époux

## L.-J. P.

Ce n'est plus deux fois la semaine que Papineau écrit désormais à sa femme, c'est à tous les deux jours. Jusqu'à la fin du mois, il n'est pas une lettre où il ne soit question de la petite Aurélie. Le 24 mars, il écrit encore:

Demain est jour de fête, je ne suis propre à rien. Toute mon attention est concentrée vers un but, celui de me revoir en famille. Quelle épreuve avons-nous subi. Quelle voix manque dans le concert de celles qui s'accordent pour m'appeler. Quel

besoin j'ai de rendre les autres enfants heureux et toi un peu consolée, pour espérer que ce spectacle m'aide aussi à me consoler.

Je n'ai d'autres ressources pour ne pas être tout à fait misérable, que de me renfermer et alternativement de me croire au milieu de vous, m'occupant de projets d'utilité pour mes chers enfants, puis aussi avec mes livres, ma seconde passion dominante, et à laquelle j'ai dû, en beaucoup d'occasions, d'échapper au danger et aux écarts d'autres passions. Je les aime mes livres, de plus en plus, et j'en sens bien mieux le prix dans mon deuil, que dans aucun autre moment.

Février 1831, un an après l'événement, il soupire encore: plusieurs fois mes heures dans la nuit ont été données au deuil, au souvenir de celle que nous avons perdue.

A Québec, Papineau se retirait dans une pension, tantôt chez une demoiselle Dumoulin, tantôt chez une demoiselle Lemoine. Il y habitait avec Eustache-Nicolas Lambert-Dumont (1767-1835), député de York [Deux-Montagnes, Vaudreuil], o avec qui il jouait aux échecs tard dans la nuit. Plus tard, il avait encore pour voisin de pension, le successeur de Lambert-Dumont, et son ancien condisciple le docteur Jacques Labrie, qui lui fut toujours bien cher.

Il faudrait pouvoir citer chaque page de cette correspondance pour reconstituer l'atmosphère de l'époque.

En janvier 1834, ces petites phrases:

Et la vie reprit son cours.

J'ai assez de contrariétés pour me bien porter. La circulation est active et quoi qu'elle me laisse peut-être un peu moins de sommeil que si j'étais à la maison avec ma femme à mes côtés, j'ai néanmoins la dent et l'appétit assez aiguisés pour mordre et bien digérer. Il y a force danses et amusements dans le Québec, malgré les souffrances-des gens en place. S'il y a quelque ménagement chez eux, ce ne serait que pour dépenser moins d'étoffe. Les robes des belles sont un peu plus décolletées que de cou-

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Sur Lambert-Dumont et sa descendance, V. Abbé Elie-J. Auclair, Saint-Jérôme . . . op. cit., 17-18, 296-301.

tume, pour toucher notre sensibilité. Malgré cela je souhaite pouvoir avancer toujours droit et inflexible. Ah chère maman, il n'y a que quand je t'écris que pareilles idées m'occupent et me passent par la tête pour me préparer à la douce réconciliation que je te demanderai quand nous aurons le plaisir de nous réunir après de si vilains propos, mais tu le sais bien, je fais plus de bruit que de besogne. Pardonne-moi donc.

On dansait beaucoup à Québec. Veut-on encore son appréciation sur une belle du temps? Voici ce qu'il raconte sur la nièce d'un évêque, la sœur d'un futur cardinal et la tante d'un futur premier ministre.

Visiblement, cela est troussé un peu pour la galerie, mais n'en reste pas moins du Saint-Simon avant la lettre. Il est peu probable que des éditions de Saint-Simon, dont les premières datent de 1830, aient circulé dans Québec à cette époque.

## Le 7 février 1829, à sa femme toujours:

Avez-vous un carnaval à Montréal? Ici le commissaire général Routh a commencé il y a quinze jours et tous les second vendredi il y a bal chez lui, où il réunit la société canadienne en aussi grand nombre que la société anglaise.

A remarquer cette division. Déjà les Two Solitudes . . .

La même chose a lieu tous les lundis chez sir James Kempt. Les Canadiennes sont toutes fières de recevoir à la fin autant d'attention que les autres.

Ce monsieur Routh est veuf d'une Française accomplie de corps et d'esprit, dont le portrait pour la beauté de la personne comme pour la beauté de la peinture <sup>51</sup> fait le plus bel ornement de la salle à danser. Elle lui a laissé quatre garçons. Il a quarante cinq ans et s'avise d'être amoureux, mais très amoureux, de mademoiselle [Louise] Taschereau, qui en a seize à dix-sept et qui est bien la plus jolie personne que je voie dans tout Québec.

<sup>51</sup> Cette Française, née de Laminière, était petite-fille d'un colonel des gardes du roi Louis XVI. P.-G. Roy, La Famille Taschereau (1901), citée par le P. L. Le Jeune, Dictionnaire Général du Canada... II: 544.

Mais c'est une horreur, dit madame Taschereau 52 une si grande différence d'âge, une si grande famille, un protestant. Non il n'en sera rien.

Néanmoins la fille en raffole, on a des piqueniques à la campagne, des bals chez monsieur; et madame et mademoiselle y sont.

Quelles têtes, ou quels cœurs, ou quel tout, y tiendraient!

Hier soir, la Chambre ayant fini de bonne heure, j'y ai été. Rosalie [Amyot] Plamondon souhaitant fort que je l'y accompagnasse avec madame Van Felson <sup>58</sup> et sa D'elle, Mr Van Felson me priant d'accompagner sa D<sup>ame</sup> parce qu'il était si occupé pendant la Cour.

Moi, bon enfant et sans malice, je me suis longtemps entretenu avec madame Taschereau sur le mérite du veuf, sur sa politesse, son attention à réunir les deux sociétés canadienne et anglaise. La bonne maman en disait plus de bien que moi et m'a persuadé, sans le vouloir, que son opposition était un calcul pour faire de meilleures conditions à sa fille.

Il n'y a pas de trou, ni de porte si bien fermée, où une clef d'or ne pénétrera pas.

Puisque les prêtres nous vendent le ciel, moyennant les dispenses avec lesquelles vous couchez avec vos cousins sans pécher, je ne suis pas plus scandalisé que les mères vendent leur fille, car c'est aujourd'hui une marchandise bien commune en comparaison avec le nombre des épouseurs...

Ajoutons pour l'histoire, que le mariage se fit, mais une année plus tard seulement.

L'ancien commissaire général, devenu commandeur de l'Ordre du Bain, mourut à Londres en 1858. Lady Routh, revenue

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Madame Taschereau, née Marie Panet, fille de Jean-Antoine P., le président de la Chambre.

<sup>58</sup> Madame Van Felson, l'épouse du juge, née Dorothée Just (1786-1856). Le juge et sa femme, tous deux décédés à quelques mois d'intervalle, en 1856, furent inhumés dans la crypte de l'église Saint-Laurent, près Montréal. On leur connaît deux filles, Louise, mariée à Montréal en 1847 à Thomas Lee, et Susanne, mariée en 1852 au docteur Hector Peltier (1823-1878), fils du bâtonnier Toussaint P., et qui fut secrétaire de l'Ecole de Médecine et Chirurgie de Montréal. Le frère aîné du juge Van Felson—leur mère était née Meunier — Antoine Van Felson, fut curé de Lachine et du Sault-Saint-Louis (vulgo Caughnawaga) de 1795 à 1808.

au Canada, s'éteignit, octogénaire à Montréal en 1891. Son fils, Francis-Alexander, se mariait à Montréal en 1874, à Lucie Cuvillier, petite-fille d'Austin Cuvillier, l'un des leaders de la réforme au temps de Papineau et sa petite-fille, Emma Sills, s'allia (Montréal, 1887) à Charles-Frontenac Bouthillier (1844-1927), avocat et seigneur de Blainville, le fils du combattant de 1812 précité, et qui tenait sans doute son second prénom de ce qu'il était né à Kingston.

\* \* \*

On connaît, par le détail, les terribles événements de l'automne 1837. Papineau, dont la maison de la rue Bonsecours avait déjà été assiégée à l'automne de 1835 par des partisans fanatisés, échappa de justesse, en novembre 1837, à la prise de corps, alors qu'un mandat était lancé contre lui et dix autres de ses concitoyens pour inculpation de lèse-majesté (high treason).<sup>54</sup>

En séjour au village de sa famille maternelle, les Cherrier, à Saint-Denis-sur-Richelieu, il y organisa, au témoignage de David Bourdages — le fils de son vieux collègue à la Chambre — la résistance à la force armée, lancée sur ses pas. Pourquoi en sortit-il le matin du combat? Cette discussion a fait couler en son temps des flots d'encre et de paroles, a donné lieu à des affirmations solennelles contradictoires, où les amis et les alliés de la veille s'avéraient frères ennemis. Faut-il la reprendre? La synthèse en serait certes utile. Contentons-nous, pour le moment, de nous demander, sans conclure, si la profondeur de son sentiment familial ne fut pas pour quelque chose, chez Papineau, dans ses hésitations. Il est certain que la postérité lui en a tenu compte sans aménité. Témoin, ce qu'en dit De Celles. 56

Le 10 décembre 1837, Papineau se réveillait sur la terre d'exil, aux Etats-Unis, et il avait failli périr en s'y rendant, fuyard incognito. Il faut lire en entier la lettre qu'il écrivit quelques jours plus tard, à sa femme, et qui est l'une des plus sombres qui soient sorties de sa plume, et on peut se l'expliquer.

 <sup>54</sup> Abbé Ivanhoë Caron, « Les Evénements de 1837-1838 », RAPQ, (1925-1926), 176, 208.
 55V. Papineau, op. cit., 1905, 134.

Sans qu'il sache encore si cette missive lui parviendra, il s'adresse ainsi:

Un malheur égal et sans bornes écrase ceux qui sont demeurés et ceux qui ont fui. Celui dont les conseils orgueilleux ont précipité enfin le gouvernement dans ce système de violences outrées, par lesquels il ne voulait perdre que trois ou quatre hommes et par lesquels il en a perdu un si grand nombre qu'il a réduit pour un temps l'universalité de ses compatriotes à un état de dégradation et d'infériorité politique qu'il partagera lui-même. Il sera aussi malheureux que ses victimes. Pourrait-il même rester en Canada n'y être pas regardé comme le traître Arnold l'est aux Etats-Unis. 56

Car enfin, supposé que nous eussions eu tort dans toutes nos démarches, pendant longtemps, il les avait approuvées; il en avait voulu de plus violentes que nous n'en voulions. Il n'y a qu'après que des avantages et des prévenances personnelles ont flatté son avarice et sa vanité qu'il a déserté ses amis, qu'il a demandé leur mort, qu'il demandera leurs dépouilles, qu'il a trahi des engagements et qu'il avait cru être conformes aux intérêts de son pays.

Les institutions actuelles du Canada n'y rappelleront jamais le bonheur. Si elles sont conservées, quiconque pourra le laisser et vivre ailleurs le devra faire, à moins que ce ne soit ces âmes fortes dont l'inflexible volonté opère des miracles. Je souhaite me tromper; que tout ce que l'humanité peut supporter de maux s'appesantisse sur moi, si cela peut alléger le fardeau d'autrui. Notre pays est terrassé, notre famille, plus qu'aucune autre, décimée et proscrite. Que Dieu et les hommes leur rendent justice et leur sort changera de suite pour être amélioré (...)

Mais aux plaies du cœur quel dédommagement n'aurions-nous pas, si après de si cruelles épreuves, nous avions la consolation d'avoir quelque jour une réunion de famille, pour le mieux dans le pays réintégré dans la jouissance de ses droits ou même

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> Sous toutes réserves de rectification, il y a lieu de croire que Papineau désignait ici son allié et ami d'hier, Debartzch. Les Patriotes n'avaient pas pardonné à Debartzch son entrée au Conseil exécutif de la Province en 1837. V. sur Debartzch, la Revue Trimestrielle Canadienne (juin 1941).

ailleurs! Tout ce qu'il est possible d'espérer, il faut s'y attacher même quand tous les autres biens, hors la seule espérance, nous ont laissés. Il n'est pas nécessaire d'énumérer des noms propres, pour que tous ceux que j'ai aimés sachent combien étaient vrais, forts, inaltérables, mes sentiments. Ensemble, vous vous le direz et souvent, n'est-ce pas ? non pour vous attrister, mais pour vous rappeler les heureux intervalles qui ont égayé quelques parties du triste voyage de la vie humaine.

Tant d'accidents imprévus, improbables, ont protégé une injuste domination, accablé une vertueuse opposition, que le monde et ses misères sont pour moi un mystère de plus en plus impénétrable. Avec l'intime conviction que j'ai de la profonde dépravation politique des hommes qui paraissent triompher, et le respect que j'ai pour l'intégrité, le désintéressement, le patriotisme de tant et tant de nobles victimes qui ne respiraient que pour le bonheur de leur pays, je déplore, je m'indigne qu'il y ait des moments marqués pour l'insupportable succès du vice et la destruction des plus vertueux citoyens.

Que leur sang répandu soit celui des martyrs, des confesseurs, qui fait triompher les principes, sanctifie les victimes, convertit les bourreaux et sauve les croyants (...)

Dans le moment actuel es-tu assez forte pour m'écrire ou écrire pour toi-même un journal dans lequel tu étoufferas tes plaintes, supprimeras tes pensées sur tout ce qui a rapport à la politique, parce qu'il n'y a nulle sûreté à le faire dans le pays où tu es, mais que tu rempliras des effusions de ton amour pour tes enfants, de détails sur leurs propos, leurs jeux, leurs études, leur santé, tes soins et leurs succès.

Tu imagineras que nous le lisons ensemble et que plus tard nous le relirons et le reviserons ensemble. Il faut bien se donner des occupations incessantes pour ne pas écraser sous le fardeau et soit dans la réalité ou dans des fictions (...) avoir quelques moments sinon de récréation, au moins de relâche.

Les plaintes et les chagrins des plus jeunes enfants, chez qui la nature pleure et crie sans dissimulation, te donneront souvent des coups de poignard. Je te somme de t'armer d'un courage qui soit au-dessus de ces déchirements par tout ce que tu te dois et à toi-même et à eux...

Quand tu le pourras, tes soins s'étendront à donner et à recevoir des consolations de tous les membres de ta famille et de la mienne; tu sais que je chéris les uns comme les autres sans distinction; conserve-moi dans leur estime, je le mérite...

Tout à toi, et à mon pays. Adieu.57

Cette sombre et terrible lettre ne nous replonge-t-elle pas dans le mythe antique de Prométhée, ce héros « puni pour avoir voulu le bien » ? Comme dit M. Émile Henriot, dans Mythologie légère, « Symbole de l'éternelle révolte humaine contre l'éternelle tyrannie que Prométhée, dans son hurlement continu, cependant qu'au haut de l'Olympe, les dieux heureux boivent l'ambroisie et s'enivrent de leur toute-puissance, dans un immense éclat de rire, jusqu'au jour où un paysan entendra une voix mystérieuse crier: « Le grand Pan est mort, annonçant avec lui la fin de l'Olympe et de ses dieux inhumains, semblables à des hommes. »

Quelques mois plus tard, Julie Bruneau parvenait à rejoindre son mari à Albany, où il était l'invité de M. Porter, le greffier en chancellerie de l'État de New-York.

Son père le patriarche, Joseph Papineau, se rendit l'y voir également pour un adieu, qui devait être définitif.

Beaucoup d'Américains des États de New-York et du Vermont, voire de Philadelphie et de la capitale fédérale, Washington, se montrèrent sympathiques à la cause des Insurgés et des Réfugiés canadiens. On prétend même que certaines autorités laissèrent piller un arsenal, à Plattsburg, en leur faveur.

Mais la nouvelle, inutile et folle levée d'armes de novembre 1838, dirigée par le docteur Robert Nelson, alarma les autorités américaines, qui n'entendaient pas se mettre la Grande-Bretagne à dos, et le Président Van Beuren lança une proclamation de neutralité.

<sup>67</sup> Lettres de Papineau . . . op. cit. 395.

A l'instigation d'autres réfugiés, Papineau voulut tenter un suprême espoir, la France.

Assez fraîchement reçu du consul de France à New-York, M. de Pontois, qui l'avait d'ailleurs jugé sans indulgence, lors d'un séjour au Canada, à l'été de 1837, Papineau déclina de se pourvoir d'un passeport britannique, cependant que le consul, Buchanan, lui était personnellement sympathique. Ce qui lui valut d'être retenu au Havre plusieurs jours et ce qui nous vaut cette remarque piquante que les Havrais de l'époque consacraient 8.000 francs par année au service du culte et 25.000 au théâtre.<sup>88</sup>

A Paris, où il crut d'abord n'être descendu que pour quelque temps, Papineau arrivait en pleine crise ministérielle, qui se prolongea. Là encore sa mission devait être un échec. Là également les autorités n'entendaient pas se mettre à mal avec le plus puissant empire du monde. Du moins Papineau y fut-il reçu dans la meilleure société du temps. Il alla souvent chez Lafitte, un ancien ministre du Roi-Citoyen, grand faiseur et grand tombeur de ministères, avant la toute-puissance des Rothschild.

Il fréquenta chez Bossange, le libraire, qui avait une succursale à Montréal. Il y apprit même que ses ennemis d'hier, les lords Aylmer et Gosford, étaient de passage à Paris en même temps que lui, mais il se garda bien d'aller les y voir. Pas plus d'ailleurs que son ancien collègue des 92 Résolutions, devenu le juge Elzéar Bédard, 59 ne s'arrêta, en revenant de Rome, saluer Papineau dans la capitale française. Déjà les vieilles amitiés s'estompaient.

> Selon que tu seras puissant ou misérable Les jugements de cour te rendront blanc ou noir.

Papineau vit d'autres Canadiens de passage à Paris, comme Guillaume Lamothe (1824-1911) — le neveu de son homonyme précité — qui s'en allait peut-être au-devant de sa future épouse, Marguerite de Savoye (1827-1915), Larocque, de Longueuil, 60 Louis Massue, de Québec. Il fréquentait encore dans la famille

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> RAPQ, (1953-1955), 413. <sup>59</sup> *Id.*, 417. <sup>60</sup> *Id.*, 437.

du général La Fayette, le compagnon d'armes de Washington. Surtout, il vit souvent La Mennais, le mystique fourvoyé dans la politique. Il suivait les débats de la Chambre des Députés, mais il en resta peu impressionné:

La discussion n'y est pas assez franche, elle se conduit dans un but de vanité plutôt que de persuasion. Des phrases brillantes, des jeux d'esprit pour se faire admirer, mais du patriotisme, des principes fixes, il n'y en a pas ici.<sup>61</sup>

Il préférait les expositions, plus instructives, des produits agricoles et industriels.

A la Chambre des Pairs, il assista au procès d'insurgés, dont Armand Barbès, le Bayard de la démocratie. Le sujet ne pouvait que le toucher. Il ne manqua pas d'établir un parallèle entre la justice pénale anglaise, alors si rigoureuse — les potences dressées à Montréal et à York-Toronto n'étaient pas encore sèches du sang qui venait d'y couler — et la justice criminelle française, si humaine, bien qu'il n'aimât pas, disait-il, le mode d'instruction criminelle en France. D'ailleurs, c'est encore aujourd'hui le sentiment de plus d'un avocat de la rue Saint-Jacques.

Papineau eut tôt le désir de voir sa femme et le cadet de ses fils, Lactance, avec lui, dans la capitale française, mais il eut un moment d'hésitation devant la licence des mœurs.

La France, dit-il est le plus beau pays du monde, sa société infiniment aimable, ses ressources pour l'instruction tellement abondantes et de facile accès, que pour tous les biens du corps et de l'esprit, il n'y a pas d'autre résidence aussi désirable pour tout ce qui veut vivre de l'essence la plus pure de l'esprit, comme pour la satisfaction la plus grossière des appétits sensuels.

Un jeune homme seul y serait mal... dans un ordre de société qui étonnerait fort son entendement. Le mépris pour l'opinion religieuse se manifeste, non seulement chez les grands et les riches, mais dans la masse de la société entière. Tous les magasins sont ouverts le dimanche, jusqu'à 4 heures. Les

<sup>61</sup> Id., 433.

<sup>62</sup> Id., 437-438.

ouvriers travaillent, aussi bien ceux qui bâtissent les églises (il s'en bâtit de très belles) que ceux qui bâtissent les théâtres. Les théâtres restent ouverts les jours de Pâques, le jeudi saint et vendredi saint comme tous les autres. Néanmoins, il y a beaucoup plus de mœurs et décence publique qu'en 1823. Les prêtres ne sont plus insultés. Ils passent dans la foule sans entendre un mot offensant, comme il leur arrivait alors, mais sans la moindre remarque de civilité non plus.<sup>68</sup>

Descendu à Paris pour quelques mois, Papineau devait y séjourner sept ans. Sa femme, qui alla l'y rejoindre, revint au pays bien avant lui.

Papineau s'était juré de ne pas revoir le sol de la patrie avant que le dernier exilé d'Australie n'ait réintégré ses foyers.

Au printemps de 1846, il rentrait au Canada, en passant par New-York, en même temps que son fils, Amédée, protonotaire à Montréal depuis 1844, qui se rendait prendre femme [Eleonor Westcott] à Saratoga, New-York.

Papineau partagea dès lors son temps entre l'administration de sa seigneurie de la Petite-Nation, à la belle saison, et sa propriété de ville, à Montréal, l'hiver.

Elu dans Saint-Maurice à l'élection générale de 1848, il rentra au Parlement, où il eut la tristesse de voir se détacher de lui ses anciens lieutenants, comme Wolfred Nelson qui, par opportunisme, lui fit un procès public de son rôle dans les événements de novembre 1837.

Cependant que lui-même désavouait l'œuvre de conciliation de son ancien lieutenant, Louis-Hippolyte La Fontaine, chef du ministère, qui était pourtant parvenu à faire admettre, bribe par bribe, le grand principe de la responsabilité ministérielle.

Réélu en 1852 dans Deux-Montagnes, à l'élection complémentaire nécessitée par le décès de son ancien collègue William Henry Scott, — un partisan de la réforme en '37 — Papineau ne parut plus guère qu'à une session du Parlement. Il l'avait compris, son rôle était là fini.

<sup>69</sup> Id., 415.

Au cours des années 1849-1851, il avait fait ériger le somptueux manoir, qui est aujourd'hui le siège social du club le plus fermé du Canada.

En '55, il fit bâtir, tout près du manoir, une chapelle funéraire, où il fit transporter les restes de son vieux père, d'abord inhumé à Montréal pendant son exil, en '41, et de son fils bienaimé, Gustave, mort en '51, après de brillants débuts dans le journalisme.

Les deuils commençaient à s'accumuler sur sa tête. En '54, son frère favori, son cadet, Benjamin, partait. En '55, son cousin, son frère d'âme comme il l'appelait et qui avait été son administrateur pendant son exil, Louis-Michel Viger, disparut. Le 26 juin, 1856, il était parrain à Notre-Dame de Montréal de son petit-fils, — enfant d'Amédée et d'Eleanor Westcott — à qui il légua ses prénoms de Louis-Joseph.

En '57, c'était le grand départ de sa sœur chérie, Rosalie P.-Dessaulles. La même année, il mariait sa plus jeune fille, Azélie, à l'artiste — et frère de son curé — Napoléon Bourassa.

En décembre '58, son voisin de toujours, rue Bonsecours, avec qui il avait collaboré si étroitement, Jacques Viger, le premier maire de Montréal, s'effaçait, insolvable, en dépit des riches collections documentaires qui devaient sauvegarder sa mémoire.

Au printemps 1861, il venait encore porter en terre Denis-Benjamin Viger, son cousin, — « M<sup>r</sup> Viger », comme il l'appela toujours, — et dont le nom est resté au square Viger de cette ville.

Double deuil en 1862; sa femme bien-aimée, Julie Bruneau — qui ne s'était jamais adaptée à la campagne — mourait subitement à l'été. En décembre suivant, leur fils, Lactance, le médecin, expirait isolément dans un hôpital de malades mentaux à Lyon. 65

65 Sur Lactance Papineau, V. Chan. Lionel Groulx, Revue d'Histoire de l'Amérique française, X: 810-882.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> Sur Viger, V. G. Frégault, *Le Centenaire de l'Histoire du Canada de François-Xavier Garneau* (Montréal, 1946). Jacques Viger fut inhumé dans la crypte de l'église Notre-Dame-de-Grâce de Montréal.

Au manoir de Montebello cependant continuaient de défiler tous les voyageurs distingués, de passage entre la capitale québécoise, la métropole et la nouvelle capitale canadienne, Ottawa.

En décembre 1867, il proféra son chant du cygne. Conférencier invité par l'Institut canadien, il y fit une hautaine profession de foi rationaliste, et il y réitéra son opposition intransigeante au nouveau régime de la Confédération.

Deux autres deuils en 1869. Sa plus jeune fille, Azélie-P. Bourassa s'éteignit, en mars, à 34 ans, après douze ans de mariage et un an après avoir donné naissance à son dernier fils, Henri [Bourassa].<sup>66</sup>

En décembre suivant, il assistait encore à l'enterrement, à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, de son frère, le curé, Toussaint-Victor. Et sa signature, à l'acte de sépulture, est aussi ferme et droite que quarante ans auparavant.<sup>67</sup>

Louis Fréchette lui avait déjà dédié, deux ans plus tôt, partie de sa Voix d'un Exilé. Il devait lui consacrer, dix années plus tard, un drame, Papineau. On peut douter que la scène supporte cette pièce de nos jours. Les sentiments en paraissent artificiels.

Et à la fin de septembre 1871 [le 23] l'aigle s'abattit, emporté, en quelques jours, par la pneumonie, l'ennemie ordinaire des vieillards, avant l'avènement de la pénicilline. Comme Victor Hugo, son quasi contemporain devait dire, non sans ostentation, douze ou treize ans plus tard: Je décline l'oraison des Églises, je demande une prière à toutes les âmes. Papineau luimême, à sa dernière heure, déclina les secours spirituels d'une Église, dont il avait défendu cent fois les prérogatives dans les enceintes législatives et les conseils de la nation. Il reçut tout de même la sépulture en sa chapelle, aux côtés des siens. Ce dont

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup> Azélie P. Bourassa fut inhumée « provisoirement » dans la crypte de la chapelle de la Providence à Montréal, selon l'acte du 31 mars 1869 inscrit au registre de Notre-Dame de Montréal.

<sup>87</sup> Phénomène de mimétisme fréquent entre père et fils: les signatures de L.-J. Papineau et de son fils, L.-J. Amédée, se ressemblent à s'y méprendre. Le curé Michel Chamberland, dans son Histoire de Montebello, op. cit. reproduit un assez pauvre portrait du curé Papineau, qui était un colosse.

<sup>68</sup> Léon Daudet, Fantômes et Vivants, chap. III.

son curé, M. Bourassa, ne fut pas félicité, on peut le croire, de son Ordinaire. 99

Il avait rédigé de sa main en 1866, son testament, qui fut vérifié à la Cour Supérieure de Montréal, le 30 septembre 1871.

Il y léguait son manoir de Montebello, sa belle bibliothèque et un domaine de 1400 arpents, à titre de pension alimentaire, à son fils, Amédée.

Le solde de ses biens était légué à titre égal, en usufruit seulement, à ses trois enfants survivants, soit à son fils aîné, Amédée, sa fille, Rosalie-Ézilda, et sa fille Azélie. [On l'a vu, celle-ci devait le précéder dans la tombe.]

Tout grand esprit qu'il fût, Papineau oublia de désigner, en cet acte majeur, ses héritiers en propriété, mais ses exécuteurs testamentaires interprétèrent ses volontés comme s'il y avait désigné ses petits-enfants. L'inventaire de ses biens, dressé par son neveu — l'un des fils de Denis-Benjamin, Denis-Emery Papineau (1819-1889), qui à cette époque avait déjà été député d'Ottawa [aujourd'hui Papineau, Labelle et Gatineau] et qui devint président de la Chambre des Notaires — est un document de 220 pages et qui nécessita pas moins de vingt vacations. Commencé et poursuivi l'année même de la mort de Papineau, il fut suspendu pendant cinq années pour n'être clos qu'en 1878. L'acte fut suivi d'un Partage, qui couvre encore 120 pages. Il a fallu pas moins de trois jours d'analyse pour en tirer la substantifique moelle.

Retenons-en que l'année de la Confédération, Papineau avait fait bâtir, rue Saint-Denis — plus tard face à l'ancienne Université de Montréal — la maison qu'il habita l'hiver, après la mort de sa femme, avec la famille Bourassa et où Napoléon Bourassa eut longtemps son atelier, avant de le céder (1917) à Philippe Hébert, le sculpteur. Le portail de cette maison se distingue encore par des sculptures. Le peintre Adrien Hébert y eut longtemps son studio.

Après le retour d'exil de Papineau, la seigneurie de la Petite-Nation avait bénéficié de la première prospérité économique, que

<sup>69</sup> V. le curé Michel Chamberland, op. cit., 221, 240.

connut le Canada, grâce au traité de réciprocité de 1854 avec les États-Unis, et faut-il le dire, à la faveur encore de la plus meur-trière des guerres du siècle depuis l'ère napoléonienne, soit la guerre dite de Sécession, où la république américaine scella dans un bain de sang sa grandeur future.

Le défrichement de la seigneurie avait permis la formation de trois paroisses, soit Notre-Dame de Bonsecours, Sainte-Angélique — ainsi nommée en l'honneur de la femme de Denis-Benjamin — et la plus considérable, Saint-André-Avelin, nommée en l'honneur de l'arpenteur, qui l'avait lotie, André Truteau, le cousin de Papineau, précité.

L'Inventaire nous apprend qu'en 1871, la moitié de la seigneurie était mise en culture et rapportait au seigneur, bon an mal an, quelque trois mille dollars, — chiffres qu'il faudrait multiplier par quatre pour s'en représenter la valeur en termes actuels — en rentes constituées. Mais beaucoup de ces rentes étaient en souffrance et quand les derniers comptes furent arrêtés, les héritiers de Papineau eurent à se partager près de cent vingt mille dollars, soit près de quarante mille dollars par souche, en plus d'immenses domaines en forêts de haute futaie, dans ce qu'on appelait le Franc-Alleu Papineau, soit la moitié du territoire original de la seigneurie.

En 1875, l'ancien procureur de Papineau, et le plus jeune fils de Denis-Benjamin, Augustin-Cyrille Papineau (1827-1915) était nommé au plus beau poste civil de la Province, juge à la Cour Supérieure.

La petite-fille de Papineau, fille d'Amédée, Eleanor (1852-1875) épousait la même année (1875), ironie du sort, un capitaine de l'armée anglaise. Elle mourut en Angleterre l'année même de son mariage. Son mari, John Try Davies, revenu s'établir à Montréal comme courtier, devint membre de la Bourse. Artiste et écrivain autant que financier, membre du Montreal Pen & Pencil Club, il publia en 1900, un recueil de récits intitulé A Semi-Detached House, joliment illustré par le peintre Robert Harris, et dont un récit est visiblement inspiré par la vie du manoir de Montebello.

La deuxième petite-fille de Papineau, Louise (1860-1937) épousa également, à 40 ans, [à Londres, en 1901] le capitaine John Sheffield, aussi de l'armée anglaise, et, nouvelle ironie du sort, fils d'un baronnet du Royaume-Uni, issu de cette caste que le grand Papineau avait tant combattue de son vivant.

Son unique fils survivant, Amédée, s'était donné l'inélégance, en 1893, d'abjurer publiquement le vieux culte ancestral et de donner son adhésion au calvinisme, ou plutôt au presbytérianisme. Ce qu'il avait d'ailleurs commencé, en faisant baptiser ses deux filles, précitées, autour de 1860, à l'American Presbyterian Church de Montréal.

Mais le moins étonnant n'est pas que, déjà septuagénaire avancé, il contractât, en 1897 (à New-York) un second mariage avec une femme (Iona Curran) encore dans la vingtaine,<sup>71</sup> et qui devait lui donner un fils et une fille, lesquels, sauf rectification, furent baptisés catholiques,<sup>71a</sup> probablement à la demande de la mère, qui a un patronyme irlandais.

Pour faire pièce aux calculs ordinaires des physiologistes, consignons que ces enfants (Lafayette et Angelita) devinrent tous deux adultes et vivaient encore dans la capitale fédérale, à Ottawa, à la fin de la dernière guerre (1945).

Le petit-fils et filleul du grand Papineau, né à Montréal en 1856, fit comme son père et alla prendre femme aux États-Unis. Il épousa à Philadelphie, 1880, Caroline Pitkin Rodgers, née en 1859. Il s'éteignit, six semaines après son père, à Montréal, le 1<sup>st</sup> janvier 1904.

Blood is thicker than water. Bien que baptisé catholique, il avait opté pour le culte presbytérien et il fit baptiser ses fils à l'American Presbyterian Church de Montréal. Lui naquit, entre autres (1883) un fils, Talbot Rogers, qui, plus tard admis au Barreau (1909) s'engagea en 1914, au régiment Princess Patricia, soutint une vigoureuse polémique de presse avec son cousin, le

<sup>70</sup> Rieul-P. Duclos, Histoire du Protestantisme au Canada et aux Etats-Unis (Montréal, Lausanne, s.d.) (circa 1913), II: 117-121. V. le curé M. Chamberland, op. cit. 258.

<sup>71</sup> D.-B. Papineau, Généalogie de la Famille Papineau, Ms.

<sup>71</sup>a Idem.

leader nationaliste, Henri Bourassa, sur l'opportunité de la participation canadienne à la grande guerre, et tomba glorieusement au champ d'honneur, à Passchendaele, en octobre 1917.<sup>72</sup>

Les autorités de la Ville de Montréal, avaient décrété avenue, en 1890, le vieux Chemin Papineau, qui conduisait à l'antique terre de la famille sise aux limites des paroisses du Sault-au-Récollet et de Montréal. Verbalisé dès 1810, il avait été débaptisé en 1838, aux lendemains des Troubles, en Chemin de la Reine, mais il avait repris son nom dès 1844.

La municipalité de Papineauville, constituée, apparaissait en 1896, sur la carte de la Province.

Un dernier partage était effectué, en 1921, entre les bénéficiaires de la substitution Papineau, par acte de M° F.-S. Mackay, notaire, dont le nom est resté à Mackayville, rive sud de Montréal.

La bibliothèque de Papineau était dispersée aux enchères publiques à Montréal, en 1922, et le catalogue <sup>73</sup> comportant 1940 numéros, d'ailleurs fort mal assortis, y révèle une étonnante collection de récits de voyageurs français en Amérique, déjà fort nombreux, de tous les classiques, grecs, latins, français, anglais, d'écrivains politiques de tous les temps, y compris la grande édition de Voltaire d'avant la Révolution française.

Le comté de Papineau, constitué en 1923, déléguait son premier député [M. Désiré Lahaie] au Parlement de Québec.

A la suite d'une série de mutations, <sup>74</sup> après être passé, notamment, aux mains de William Owens (1840-1917), le député d'Argenteuil à l'Assemblée législative en 1881 et sénateur en 1896, le beau domaine des Papineau était cédé, en 1929, au prix de près

<sup>72</sup> V. Portrait du major Talbot Rogers Papineau dans le curé M. Chamberland, op. cit., 97; sur le major Papineau, v. Wilfrid Bovey, Les Canadiens-Français d'aujourd'hui, (Montréal, 1940), 151-152; Mason Wade, The French Canadians 1760-1945, (1954), 711-715; Brooke Claxton, C.P., La Petite Nation and the Papineaus, The Background of the Seigniory Club, 1674-1957, Ms., (1957), 38-48.

<sup>73</sup> Titre abrégé de ce catalogue: Catalogue of Books... of Late L. J. Papineau... sold at Public Auction... Saturday 4th, 1922 and Monday 6 March... at 458 St. James St., Montréal. Fraser Bros, Auctioneers [Non paginé, 23 pp. Couverture bleue].

74 Abbé M. Chamberland, op. cit., 67.

d'un demi-million <sup>76</sup> à un syndicat financier, qui l'aménageait, l'année suivante, en un club — le Seigniory Club — devenu en quelque sorte le Ranelagh, ou le Jockey Club, du Canada.

La dernière petite-fille, née du vivant de Papineau, madame Sheffield, s'éteignit en 1937, dans le Sussex, en demandant à être inhumée aux côtés de sa mère [Eleanor Westcott † 1890] à Saratoga, New-York.

Un dernier flamboiement du nom de Papineau: en cette même année, 1937, des Volontaires de la guerre d'Espagne constituaient l'escadrille d'avions McKenzie-Papineau pour aller porter la croisade contre le fascisme, en réalité pour combattre sous l'étendard soviétique.

A l'abolition définitive, en 1940, des rentes seigneuriales constituées, les derniers héritiers du grand Papineau retiraient encore du Syndicat de rachat de ces rentes quelque quarante-cinq mille dollars de droits, provenant de l'antique fief subdivisé de la Petite-Nation. Et c'est probablement le dernier acte juridique où le nom de Papineau apparaîtra désormais.

Enfin, en novembre 1944, naissait à Montréal, le petit-fils de l'arrière-petit-fils du grand Papineau, dont le sang, le nom et les prénoms se sont transmis jusqu'à ce jour.<sup>76</sup>

<sup>75</sup> B. Claxton, op. cit., 49.

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> La descendance en lignée masculine de Louis-Joseph Papineau à ce jour s'établit, selon D.-B. Papineau, op. cit., comme suit;

Louis-Joseph P. & Julie Bruneau, marié à Québec, en 1818;

L.-J. Amédée P. & Eleanor Westcott, m. Saratoga, N.Y., 1846;

Louis-Joseph P. & Caroline Rogers, m. Philadelphie, 1880;

Louis-Joseph P. & Elsie Storer, m. Saint-Lambert, P.Q., 1911;

Louis-Joseph P. & Elisabeth Strang, m. Montréal, 1941;

Louis-Joseph P. né à Montréal, le 29 novembre 1944.

Louis-Joseph P. & Caroline Rogers avaient eu deux autres fils: Philippe (1887-1932), resté célibataire, et James Westcott (1885-1946).

James Westcott Papineau épousa à Montréal en 1915, Marie Maître, originaire de Neuchâtel, Suisse. Il en eut deux filles, nées à Montréal: Renée-Louise, mariée en 1943, à A. Monatt Christie, lieutenant d'aviation; et Jacqueline, mariée à la Cathédrale de Montréal, en septembre, 1943, au lieutenant d'aviation, Charles-Joseph Bech, fils de Joseph Bech, ministre des affaires étrangères du Luxembourg, en séjour à Montréal pour le temps de la guerre. Devenu président du Conseil du Luxembourg, Joseph Bech, a présidé, à Paris, en décembre 1957, l'Assemblée de l'OTAN, qui a réuni les chefs d'Etat de l'Occident.

En souhaitant que Montréal ne tarde davantage à élever sur l'une de ses places publiques, le socle que sa mémoire attend toujours, formulons également le vœu qu'il soit loisible à nos commissaires aux monuments publics, de restaurer l'antique demeure du Patriote, rue Bonsecours, aujourd'hui misérablement défigurée et qui pourrait être le *Monticello* 77 canadien, un centre de pèlerinage pour tous ceux qui auront toujours au premier plan de leurs préoccupations et de leurs affections, les libertés populaires et le nom de leur plus illustre défenseur au siècle dernier, de tout le Canada.

Jean-Jacques LEFEBVRE

<sup>77</sup> Monticello, nom du domaine paternel en Virginie et du manoir qu'y érigea plus tard et où il se retira après son mandat à la Présidence (1801-1809), Thomas Jefferson (1743-1826), le plus illustre disciple de Montesquieu et le grand théoricien de la démocratie américaine telle qu'on la concevait au XVIIIe s. et au début du siècle dernier.

## POSITION DE LA NOUVELLE-FRANCE EN 1663 \*

L'année 1663 ferme la première période de l'histoire de la Nouvelle-France, qui va des découvertes à la suppression des compagnies de commerce. Elle forme un haut lieu, qui permet une vue rétrospective de l'effort colonial et des résultats acquis au milieu du dix-septième siècle.

A cette date, le territoire exploré par les Français se révèle immense, englobant un cinquième de la terre nord-américaine, du Cap-Breton et de Terre-Neuve au Mississipi, et du Labrador et de la baie James au lac Érié. Prestigieux par son ampleur, le fleuve Saint-Laurent permet de pénétrer, sur ses eaux et celles de l'Outaouais, jusqu'aux Grands Lacs et au delà, pendant que ses affluents, le Saguenay et le Saint-Maurice, ouvrent des voies vers le Nord, et que la Chaudière et le Richelieu offrent leur route vers le Sud. Dans cette immensité, le territoire peuplé se limite le long du fleuve, du Saguenay au Saut Saint-Louis, à trois postes, Québec, les Trois-Rivières et Montréal, isolés les uns des autres par d'interminables étendues de hautes forêts, et sa population totale atteint à peine deux mille cinq cents âmes.

Porte d'entrée du pays, Tadoussac, que les gros navires préférèrent longtemps ne point dépasser, n'était plus qu'un port d'escale et de transbordement dans les cas de retours pressés. Dans la saison, les barques de Québec venaient y troquer avec les Montagnais, que les Jésuites évangélisaient. A côté de son fortin et de sa petite chapelle, quelques cabanes servaient de logements, dont les occupants bénéficiaient de deux moulins à eau. Il fallait de là, remonter environ quatre-vingt-dix milles avant de rencontrer les premières habitations du Cap Tourmente. Ensuite, quel-

<sup>\*</sup> Ce texte forme le premier de deux chapitres rétrospectifs d'une Histoire du Canada des origines à l'administration royale, prête à passer aux mains de l'éditeur.

que dix milles plus loin, commençaient à s'échelonner, sur une étendue de huit lieues, les maisons des seigneuries de Beaupré, de Beauport et de l'île d'Orléans, tandis que, celles de Notre-Damedes Anges, sur la rivière Saint-Charles, et de Lauson, sur la rive sud du fleuve, s'alignaient à la vue de Québec. A peu de distance de ce poste, sur sa droite, se groupaient les habitations du coteau Sainte-Geneviève et, sur le fleuve, deux milles plus loin, celles de Sillery et neuf milles en amont celles du Cap Rouge. Toute cette étendue de pays d'environ trente milles, avec chaque maison sur sa propre terre, formait le noyau principal de la colonie et sa population pouvait se chiffrer à près de neuf cents âmes.

Dans un paysage grandiose, escaladant un promontoire en bordure de son large fleuve, la petite capitale de Québec offrait soudain au regard son groupement pittoresque. Au rebord abrupt du Cap Diamant, s'érigeait, résidence du gouverneur, son fort Saint-Louis aux embrasures pointant leurs canons dans l'espace. Sur le bleu foncé du ciel, se profilaient les flèches de ses petites églises en pierre: la cathédrale et les chapelles des Jésuites, des Ursulines et des Hospitalières, pendant qu'à quelque distance sur la droite, au-dessus des blés voisins, tournaient dans le soleil, les ailes blanches d'un moulin à vent. Adjoignant le fort, la Place d'Armes bordait la spacieuse maison de la Compagnie de la Nouvelle-France, où siégeaient le conseil du pays et la cour de la sénéchaussée. En face, s'élevait la cathédrale que la Grande Place séparait de la maison et du collège des Jésuites. Autour de ce centre de la ville haute, s'espaçaient, avec leurs jardins, le couvent des Ursulines, l'Hôtel-Dieu des Hospitalières, quelques résidences en pierres meulières, et de modestes maisons de bois. A gauche du chemin qui descendait à la basse-ville, les Hurons avaient élevé une enceinte de pieux entourant leurs tentes de bouleaux, où une centaine d'entre eux vivaient à l'indienne de chasse et de pêche. Le long du port, que n'osait dépasser aucun navire, la basse-ville comprenait les boutiques, les magasins et les hangars, ainsi que les maisons des principaux marchands, toutes de pierre et les mieux bâties de la ville. La population de Québec s'élevait à près de huit cents âmes.

Au delà du Cap-Rouge, le long du fleuve que bordaient d'épaisses forêts, il fallait remonter sur une distance d'environ soixante-et-dix milles avant d'apercevoir les habitations de la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine et de parvenir, trois milles plus loin, aux Trois-Rivières. Pourvu d'un gouverneur particulier, possédant une cour de justice et une église en bois, ce poste tirait son importance de la grande foire annuelle des fourrures. A l'intérieur de son enceinte de pieux, ses maisons et ses quelques boutiques abritaient environ deux cent cinquante personnes.

Passé les Trois-Rivières, la forêt ubiquitaire, haute et drue, couvrait les deux rives du fleuve jusqu'à Montréal, dernière limite des habitations. Ses quelque cinquante maisons se rangeaient les unes à la vue des autres, depuis le fort de la Pointe Callières jusqu'au bas de la Place d'Armes, pendant que, plus loin, sur une éminence, aujourd'hui disparue, en face du square Viger, s'élevaient un fortin et un moulin à vent. Au bord d'un vaste élargissement du fleuve et aux pieds de la verdoyante forêt de son Mont-Royal, le poste de la seigneurie de Montréal offrait un agréable coup d'œil, avec sa petite église en bois, son Hôtel-Dieu et les spacieuses résidences du séminaire de Saint-Sulpice et de M. Le Moyne. Dernier né des postes, ne possédant encore qu'une école pour les petits garçons et les petites filles, Montréal avait si bien grandi qu'il se targuait de grouper déjà près de cinq cents habitants.

En total, deux mille cinq cents habitants, voilà tout ce que la Nouvelle-France, de Tadoussac à Montréal, sur une étendue de deux cent soixante milles en bordure du Saint-Laurent, renfermait après cinquante-cinq ans de colonisation. Ce chiffre s'accorde assez bien, pour qu'on le maintienne, avec la statistique de l'émigration et des naissances. Approximativement, ce total pouvait se récapituler comme suit: Québec, 800; Montréal, 500; Trois-Rivières, 250; Cap-de-la-Madeleine, 50; campagnes de Québec, du Cap Tourmente au Cap Rouge, 900; total: 2,500 âmes.

Cette petite population sortait, en nombre fortement inégal, des trente-cinq provinces de la France contemporaine. Pour la période de 1608 à 1660, la statistique indique l'origine de ces

émigrants, dont elle fixe le chiffre à douze cent soixante. Laissant de côté celles d'où vinrent moins de vingt-cinq d'entre eux, voici les dix provinces qui ont fourni les plus forts effectifs: Normandie, 359; Perche, 211; Aunis, 138; Île-de-France, 112; Maine, 67; Anjou, 58; Poitou, 54; Saintonge, 47; Beauce, 36; Champagne, 30, soit un total de 1151 colons sur 1260. Un coup d'œil à une carte de l'ancienne France montre que ces provinces peuvent se ramener à trois grandes régions: celle du Nord, joignant la Normandie et le Perche, avec 637 colons; celle de l'Ouest, groupant le Maine, l'Anjou, le Poitou, l'Aunis et la Saintonge, avec 364, et celle du Centre-Nord, formé de l'Île-de-France, de la Beauce et de la Champagne, avec 178.

Les premiers arrivés sont les Percherons, qui viennent dès le retour de Champlain, et les Normands, qui profitent des embarquements des armateurs de Rouen. Avec Nicolet, Tilly, Repentigny et Le Moyne, ils marqueront leur nouvelle patrie de leur audace maritime, pendant que Giffard, Boucher, Maheux et Gagnon la consolideront par leur ténacité terrienne. Venus plus tard, recrutés par La Dauversière, qui est de La Flèche, les Angevins et les Poitevins, auxquels se joindront les Aunisiens, tentés par les départs de La Rochelle, s'installeront plutôt à Montréal. Formés à ce séculaire carrefour de batailles, ils seront les combatifs et les obstinés qui barreront la route aux Iroquois. Quant au groupe de l'Île-de-France, de la Beauce et de la Champagne, le moins nombreux, il exerça surtout une influence sociale avec Godefroy, d'Amours, de Lotbinière, d'Auteuil, Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys, qui furent des notabilités ou des animateurs. Au cours de cette période de peuplement, ce sont les provinces situées au nord d'une ligne diagonale allant de la Picardie à la Saintonge, qui ont fourni la quasi-totalité des colons, soit 1112, pendant que celles de l'Est et du Sud ne contribuèrent chacune qu'un nombre insignifiant, soit un total de 118 personnes à partager entre vingt-cinq provinces. Ainsi ce sont les hommes du Nord-Ouest qui seront les ancêtres du peuple canadien, en même temps qu'ils deviendront les formateurs de la forte émigration qui suivra leurs traces après 1663.

\* \* \*

Il reste à savoir à quelles couches sociales appartenaient ces pionniers de la première heure. La réponse s'en présente facilement. Avant 1633, Québec ne reçut aucun colon, n'abritant dans son « Habitation » que des interprètes, des commis et des employés des compagnies de commerce, y compris Louis Hébert, venu comme apothicaire du poste. La colonisation, qui débute cette année-là, amène des soldats pour le fort et des artisans pour le travail. Les premiers colons agricoles ne commencent d'arriver que l'année suivante et ce sont eux qui, — censitaires, laboureurs ou journaliers, - recrutés par la Compagnie de la Nouvelle-France, les seigneurs et les communautés religieuses, au cours de la période, formeront la majorité des émigrants qui osent s'expatrier. Avec eux arriveront, selon les besoins et les demandes, des hommes de métier, charpentiers, maçons, serruriers, armuriers et boulangers. A elle seule, la Société de Montréal embauchera environ quatre cents colons, artisans et soldats pour sa seigneurie. La majorité de ces habitants, comme on appelait les émigrants établis en permanence au pays, pour les distinguer des hivernants, étaient passés au Canada à titre d'engagés, c'est-à-dire à la suite d'un engagement de servir trois ans à salaire fixe, à l'expiration duquel ils devenaient libres de prendre une terre ou d'exercer un métier ou de rentrer en France, ou de travailler à leur gré comme volontaires sans attache quelconque.

Se superposant à ce fonds démographique, dont ils ont plus d'une fois suscité ou encouragé l'émigration, vinrent successivement s'installer au pays quelques gentilshommes plus ou moins impécunieux, comme de Repentigny, de Tilly, La Potherie et Le Neuf du Hérisson; des animateurs, comme Giffard, Denis et Chavigny; des fonctionnaires, comme Juchereau, Sevestre et Lotbinière; et, se haussant par leurs qualités au palier supérieur, des soldats, comme Bourdon et Villeray, et des interprètes, comme Godefroy et Boucher. La majorité d'entre eux furent gratifiés par les Cent-Associés de seigneuries pour lesquelles ils recrutèrent, selon leurs moyens, quelque nombre de colons. Avec les Pères jésuites, les prêtres séculiers et les Messieurs de Saint-Sulpice, ces divers éléments composaient la classe dirigeante du pays.

Toute cette population ne comprenait, en principe, que des catholiques, l'édit de 1628 excluant les huguenots de la Nouvelle-France. Cependant, il se rencontra toujours quelques réformés dans le pays, la plupart venus à bord des vaisseaux de La Rochelle. Il s'en trouvait avec Champlain en 1633. D'habitude, ils ne faisaient que de brefs séjours, mais plusieurs restèrent dans la colonie à titre de matelots, de commis et même de colons, dont les Jésuites s'empressaient de poursuivre la conversion. Ainsi, on peut relever des abjurations, l'une en 1635, deux en 1637, celle de Champigny en 1646, qui devint le chantre recherché de la paroisse. En 1653, chose étonnante, les deux fondateurs de la Ville-Marie mystique, La Dauversière et Maisonneuve, à court d'effectifs, recrutèrent des huguenots pour le poste Montréaliste, dont plusieurs renoncèrent plus tard au calvinisme. En quatre ans. sous Mgr de Laval, eurent lieu cinq abjurations, dont celles de trois femmes, qui se marièrent au pays. Ce ne sont là que des présences particulières, que la chronique a notées, mais elles suffisent à indiquer que des huguenots entraient au pays, et que la plupart de ceux qui s'y fixèrent finirent par se ranger au catholicisme. Il n'exista donc pas d'exclusion totale.

Venus de dix provinces principales, quel témoignage l'histoire a-t-elle laissé de la qualité morale de ces émigrants, en face de certaines rumeurs qu'il passait au pays « quantité de garnements, et des filles mal vivantes?» Ce vague racontar est né de la confusion dans le public de l'époque entre les enrôlements pour les « isles » des Antilles, — Saint-Christophe, la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Domingue et Cayenne, - qui acceptaient « toute sorte de gens ramassez » n'importe où, et les embarquements pour les « isles de terre ferme de Canada. » Devant les nouvelles à la main relatant « l'Adieu des Macquereaux et Macquerelles allant ... aux Isles, » les contemporains n'établissaient aucune distinction entre les différentes colonies, toutes désignées également sous le nom des « isles. » Mais « ce faux bruit », selon le terme d'un Père jésuite, ne résiste pas à l'examen des faits et des documents. Il suffit de rappeler que nombre des premiers émigrants furent recrutés par les Cent-Associés qui, ne recherchant pas le profit, se préoccupaient surtout « que Dieu soit servy fidèlement », et que la plupart des autres furent choisis par les seigneurs et les communautés religieuses dont le caractère et l'intérêt exigeaient l'esprit de travail et les bonnes mœurs de leurs engagés. Enfin, les Jésuites, qui guidaient et surveillaient toute la vie sociale de la colonie, ne cessaient de réclamer « des jeunes hommes forts, vaillants et courageux, mais surtout singulièrement vertueux ». Ils exerçaient une telle surveillance de l'immigration qu'ils disent avoir, à l'occasion « vu », donc visité, tous les vaisseaux qui arrivaient de France. Si, malgré tout, il se glissait au pays quelques « garnements, écrit le meilleur témoin de l'époque, Pierre Boucher, c'est qu'on ne les connaist pas », et de plus, « éclairez de trop prés », sont-ils « obligés de vivre en honnestes gens, ou ne tardent-ils pas à repartir »; car la longueur de l'hiver et le voisinage des Iroquois découragent vite le fainéant, l'aventurier ou le mécréant. Quant à ceux qui font scandale, on a vite fait de les expulser, tout considérables qu'ils peuvent être, comme le capitaine La Barre, de Montréal. Parfois, on exagère même la sévérité: ainsi Courville est arrêté et embarqué pour la France par simple crainte du « rapt imminent » de haute demoiselle d'Auteuil, qui, trop sensible aux agréments de ce beau roturier, est mise en sûreté à Beauport, chez M. Giffard. Les faits et les documents s'accordent dans l'affirmation que ces colons d'avant 1663 sont presque tous de race saine, de stricte honnêteté, d'esprit laborieux et de solide dévotion.

Quant aux filles émigrantes, — deux cent vingt-huit de 1654 à 1663, — les quatre septièmes appartiennent à la classe rurale, deux septièmes descendent de familles urbaines et le dernier septième sont filles de petite noblesse ou de bonne bourgeoisie. Elles passent au pays, les unes attirées par des parents ou des émigrants de leur région, les autres recrutées par des institutions religieuses. Elles arrivent par petits groupes de trois, quatre ou cinq. Les groupes plus nombreux voyagent sous la conduite d'une religieuse ou de Jeanne Mance ou de Marguerite Bourgeoys. En 1641, le P. Le Jeune écrira qu'il a « vu tous les vaisseaux » venus de France et que « pas un n'estait chargée » que d'excellentes sujettes. En 1654, le P. Le Mercier déclarera qu'on n'admet que « des filles fort honnestes » et « point d'autre dans cette nouvelle

peuplade », avec défense « aux vaisseaux d'amener de ces marchandises de contrebande » féminine. Enfin, en 1662, Boucher ajoutera qu'avant l'embarquement, « il faut qu'il y ait quelques uns de leurs parents ou amis qui assurent qu'elles ont toujours esté sages. » Car les autorités civiles et religieuses sont rigides sur le point des mœurs. Quand, en 1650, deux femmes s'oublient au point de faire les « vilaines », elles sont bannies après fustigation publique et, quand une brebis galeuse réussit, en 1658, à se glisser à Québec, le gouverneur d'Argenson la déporte aux frais de l'armateur complice. Contrairement aux rumeurs, la Nouvelle-France ne reçut aucune fille publique et son émigration féminine au contraire, se révèle soigneusement surveillée et exceptionnellement saine.

D'où vient alors la légende de sa mauvaise réputation. Il est arrivé qu'à cette époque, s'amorçait la colonisation des Antilles, où, devant la forte majorité des émigrants célibataires, s'introduisit la pratique d'expédier des épouseuses dans les îles, qu'on se disputait à prix d'argent. L'appât du gain s'y mêlant, des armateurs n'hésitèrent pas à racoler pour le voyage des filles de mœurs douteuses et même des femmes publiques. Comme l'ont expliqué dans le temps le gouverneur d'Argenson et Pierre Boucher au public mal informé, ignorant la géographie et ne distinguant pas entre les colonies, il suffisait que le Canada fût une terre d'Amérique pour en conclure aussitôt qu'il servait comme « les Isles de Saint-Christophe et la Martinique » d'exutoire aux courtisanes et aux mauvaises filles de Paris.

Cependant, tout en reconnaissant la belle santé morale de la première génération canadienne, il ne faudrait pas se laisser induire en erreur par la propagande des *Relations*, affirmant que c'est « la résolution de se donner à Dieu, » qui a provoqué l'émigration des colons de la Nouvelle-France et qu'on trouve « en tous un désir ardent de leur salut, et une estude particulière de la vertu ». Il faut également se garder des outrances de la Sœur Morin, dépeignant par ouï-dire, Montréal comme « une image de la primitive église ». Omettant ces pieux embellissements, l'histoire établit que la plupart de ces émigrants sont venus sous con-

trat de travail, gagnés par l'attrait d'une vie plus libre et d'une amélioration de leur sort.

Inévitablement, il s'est trouvé parmi eux, selon les termes des Jésuites, des âmes « basses » et des « esprits plus libertins » et, selon Boucher, de véritables « garnements », sans qu'il fût possible de les connaître. A telle enseigne que le chevalet se dressait sur la grande place de Québec, dès 1633, où l'on attachait, à l'occasion, des ivrognes, des blasphémateurs et d'autres délinquants. En 1654, deux « vilaines » y sont fouettées publiquement. Montréal prononce la première sentence de mort en 1648 et, l'année suivante, Québec assiste à la première exécution capitale et bientôt à une deuxième, alors que la colonie ne réunit pas cinq cents âmes. D'autres suivront au cours des années. Aux Trois-Rivières, où quelques-uns boivent, jurent plus que de raison et se battent en duel, on voit même d'authentiques gentilshommes, comme les frères Le Neuf, assaillir des manants à coup de poing, pendant qu'à Montréal, des femmes s'invectivent ou vont jusqu'à bâtonner des soldats. Dans la région, la plus populeuse de Québec, la chronique signale des rixes, des duels, des meurtres et des crimes d'incendie. D'ailleurs, chaque poste possède sa petite prison et Boucher proclame qu'on « scait aussi bien pendre en ce pays-là qu'ailleurs. » Mais l'existence de ces inévitables déchets d'humanité n'enlève rien aux remarquables qualités des neuf dixièmes de la population, hommes probes et travailleurs, femmes industrieuses et dévouées, pratiquant une solide piété et faisant preuve d'irréductible vaillance et de véritable héroïsme aux heures des pires dangers. Surtout, la moralité s'y maintient à la hauteur de la vertu: la conduite des femmes demeure irréprochable au point que, de 1621 à 1661, la statistique ne relève qu'une seule naissance en dehors de la légitimité.

Contrairement à ce qu'on a prétendu, cette population ne pratique pas l'égalitarisme. Sortie d'une France hiérarchisée, elle reconnaît en gros trois classes: les principaux, les médiocres et le commun, où chacun « doibt estre eu égard à sa naissance, ses facultés, sa capacité et sa famille. » Les Jésuites, en 1645, divisent leurs invités en « quatre départements » ou catégories, qu'ils reçoivent en des salles distinctes. La prétention s'insinue par-

tout: les fidèles se disputent la préséance dans l'offrande du pain bénit, « chacun s'estimant plus qu'il n'est ». Madame Marsolet, épouse d'un interprète devenu seigneur, présente le pain bénit avec « plus d'appereil » que le gouverneur, ornant son panier « de bouillons de gaze » et de cierges. Si la Nouvelle-France ne peut batailler autour des tabourets de la Cour, elle connaît maintes querelles de préséance. L'évêque Laval s'irrite de voir donner la première place au gouverneur d'Argenson aux cérémonies civiles, et fait un jour enlever du chœur le fauteuil de son rival. « Les gentilshommes ou soy disant tels » repoussent les marguilliers au second rang des processions, que l'évêque supprime en représailles; les conseillers demandent de recevoir les rameaux de la main d'un ecclésiastique, et refusent « d'aller à l'adoration de la croix en la manière que faict le commun peuple »; à leur tour, les officiers de la Justice disputent aux conseillers le droit de marcher les premiers à la procession. Même les Hospitalières réclament contre les Ursulines, en 1646, le droit au premier reposoir de la Fête-Dieu.

Ces querelles naturellement se déroulent dans la petite capitale de Québec, qui seule réunit les dirigeants de l'État, de l'Église et des affaires. Sa modeste population de quelques centaines d'âmes, mêlant à sa dévotion le goût des rencontres et des conversations, afflue chaque fois aux cérémonies religieuses, auxquelles les Jésuites donnent tout l'agrément et la solennité possibles dans ce poste perdu. Au début, les violes, à défaut d'orgue, font entendre leur frêle musique; plus tard, on recrute un chœur qui peut chanter en quatre parties aux messes hautes le dimanche. Dans la nouvelle église, après 1650, qui possède un orgue, on célèbre les cérémonies avec diacre et sous-diacre. A Noël, à la messe de minuit, malgré le froid, qui oblige de mettre un réchaud sur l'autel, l'église suffit à peine à contenir la foule des fidèles. Les feux de la Saint-Joseph et de la Saint-Jean, auxquels préside le gouverneur et qui s'accompagnent de la bénédiction du bûcher et du chant du Te Deum, deviennent des événements de l'année.

Parfois, grandes distractions, surviennent des représentations théâtrales, initiative remarquable dans un poste de quelque centaines de personnes. Dès 1640, se joue une tragi-comédie, où triomphent Martial Piraube, secrétaire du gouverneur, et de « bons acteurs ». En 1646, on se hausse au Cid de Corneille, à Héraclius, en 1651, et de nouveau au Cid, l'année suivante. Le premier ballet se donne à une noce, en 1646, suivi d'un second, l'année qui suit, dans le magasin de la compagnie. Au collège des Jésuites, on accueille en public le gouverneur de Lauson par un discours latin et des vers français, et son successeur d'Argenson est régalé d'un petit drame en français, en algonquin et en huron, et Mgr de Laval est l'hôte d'honneur d'une représentation dans la chapelle de Québec, où « tout alla bien ».

Les mariages naturellement forment l'occasion d'exceptionnelles réjouissances, où les violons président aux danses, pour la première fois en 1645. Les noces du sénéchal, fils du gouverneur Lauson, en 1651, durèrent trois jours avec grands dîners, où se trouva chaque fois un Père jésuite. On se marie très tôt, dès qu'une fille est nubile ou qu'une épouseuse arrive de France, et les enfants viennent nombreux « bien faits, grands et robustes », avec un « esprit assez bon, mais un peu libertins », c'est-à-dire qu'on a « de la peine à les captiver pour les estudes », soit à l'école de Montréal, au couvent des Ursulines ou au collège des Jésuites à Québec. L'événement mondain de l'année reste, s'ouvrant au bruit du canon, le jour de l'An. La garnison salue le gouverneur d'une salve d'arquebuses et les habitants viennent lui offrir leurs hommages. Toute la journée, l'on échange des visites et des cadeaux. Ainsi, le gouverneur envoie aux Jésuites des bouteilles de vin d'Espagne et un coq d'Inde, ou des pigeons et des chapons. Ces derniers lui offrent en retour une croix de relique, à sa femme, « Mademoiselle la Gouvernante », un petit livre. Les Pères font porter une couple de bouquets de fleurs aux Ursulines et aux Hospitalières. Celles-ci répondent par des chapelets, des médailles en reliquaire, des gâteaux, des chapons ou de « belles pièces de tourtières ». Les notables reçoivent des livres de piété et donnent des chandelles, des pruneaux, ou de l'hypocras, qui est du vin au sucre et à la cannelle. On échange encore des Agnus Dei et des écorces de citron, des images pieuses et des pruneaux. Parmi le peuple les petits cadeaux sont aussi de mode, où figurent des « mitaines», des « souliers sauvages » et des mouchoirs.

Ces habitants, qui, dès 1651, s'intitulent « Canadois », premier prodrome de nationalisme, de quoi vivent-ils? Les artisans, de leur métier, et les plus nombreux, les censitaires, de leurs cultures, grains et légumes. Mais la grande ressource du pays reste la fourrure. Elle produit de deux à trois cent mille livres par an, plus ou moins, selon le prix du castor gras, qui oscille entre dix livres la livre pesant et treize livres, tandis que le castor neuf se vend à la moitié environ de ce prix. Aux sociétés détentrices du monopole, les bénéfices permettent de solder « toutes les charges » de la colonie et de réaliser des profits en temps normal. Quoique l'habitant ne touche pour son castor qu'environ la moitié du prix de vente en France, le troc lui procure quelque gain, mais il profite davantage aux quelques coureurs de bois, qui commencent ce métier après 1648. Cette fourrure, qui sert de monnaie d'échange, présente un grand avantage; elle épargne le vingtcinq pour cent de profit qu'on ajoute au prix des marchandises de France. Aussi les journaliers préfèrent-ils recevoir leur salaire en cette monnaie. Tout le monde l'utilise, les ecclésiastiques comme les civils, et même les Jésuites, à qui seuls, cependant, on reprochera d'en faire la traite. A côté de l'agriculture et de la pelleterie, les plus entreprenants tentent d'exploiter quelques ressources du pays. Dès 1648, Abraham Martin, le premier, inaugure la pêche aux loups-marins à Tadoussac et, l'année suivante, se forme une société dans le même dessein. En 1651, Godefroy, Martin et Grouvel ont chacun une barque pour le commerce d'outre-atlantique. En 1653, part de Québec un chargement de bois pour la France. Cette même année, d'Ailleboust et Jean Paul Godefroy s'associent à Jean Bourdon pour la pêche à la morue, que leur vaisseau le Saint-Jean doit écouler aux Antilles contre des produits des îles qu'il ira échanger contre des marchandises de France, qu'il embarquera pour Québec, audacieuse initiative de commerce triangulaire que reprendra vingt ans plus tard l'intendant Talon. Quelques chefs poursuivent la recherche de mines de cuivre, d'antimoine et de plomb, ou s'intéressent à la présence de magnifiques chênaies. On le voit, malgré sa faible population et ses modestes moyens, la colonie avait déjà pleinement saisi les possibilités économiques du pays et se préoccupait de leur exploitation: grains, pêcheries, forêts et minéraux, tout ce que décupleront les siècles suivants.

La question se présente, que Paris posait à Boucher: « Que coûte la vie en Nouvelle-France? » Par suite du taux élevé du transport et des risques maritimes, les marchandises indispensables, vêtements, chaussures, ustensiles, outils, vins, eaux-de-vie, armes, poudre, balles, « et une infinité de petites commodités », comme les articles de mercerie, subissent à leur entrée au pays une majoration de vingt-cinq pour cent. Cette hausse se transmet automatiquement aux denrées et aux services dans la colonie. Comme résultat la vie coûte à Québec deux à trois fois plus cher qu'à Paris. La livre de beurre qui se paie cinq sous en France, s'élève à douze au pays; les charpentiers et maçons français ne touchent que quinze sous quand leurs confrères canadiens en reçoivent quarante; le manœuvre de province se contente de dix sous par jour, mais celui de Québec, étant nourri, en réclame trente en été, vingt en hiver; le vêtement se vend au double du prix de France. Voici quelques prix canadiens de l'époque: le minot de blé de maïs ou de pois, de 5 à 8 livres; la barrique de cinq cents anguilles, 25 livres; une vache, 120 livres; un cochon, 45 livres: la corde de bois. 10 sous. Enfin la nourriture d'un homme de travail atteint 10 sous et plus par jour. Le vin coûtait dix sous la pinte et l'eau-de-vie, trente. La livre ou franc valait vingt sous.

\* \* \*

Quant à la structure politique de la colonie, s'adaptant aux circonstances du lieu, elle est, au début, d'une extrême simplicité. Sous dépendance royale, la Compagnie de la Nouvelle-France possède le pays en pleine suzeraineté avec monopole de tout le commerce. Désigné par elle, mais recevant sa commission du roi, un gouverneur exerce toute l'autorité civile et militaire, y compris le droit de nommer des officiers de justice ad hoc et de juger en dernier ressort. A ses côtés, le commis général de la Compagnie dirige les opérations de la traite et la gestion des finances. Après 1645, il est remplacé par le commis général de la Communauté jusqu'en 1647, alors que s'opère une curieuse coexistence de juridictions. Le roi règle et modifie à sa guise le régime admi-

nistratif; la Compagnie des Cent-Associés concède les terres, nomme les officiers de justice et détient un contrôle des opérations de la traite des fourrures; la Communauté, par le Conseil de Québec, exploite et gère ce troc et tout le commerce, ainsi que la finance du pays. Le gouverneur garde cependant, au-dessus du conseil, une autorité suprême et finale, soumise à la seule décision royale. Quant au peuple, il obtient successivement, le droit d'élire des syndics, d'élire des représentants au conseil et finalement d'élire des conseillers, qui régissent le commerce et la finance. Ces pouvoirs administratifs, il importe de le signaler, ces délégués du peuple les exercent non pas à titre de régnicoles, mais à titre de représentants d'une société de commerce qui est la Communauté des habitants. En tant que citoyens, les Canadiens ne pouvaient qu'élire des syndics veillant au bien de leur groupe respectif, présenter des « remontrances » au gouverneur, au Conseil de Québec et finalement au roi lui-même par voie de mémoires ou de délégations. Il est à noter que, sans autorisation préalable du souverain, Québec entame directement avec les colonies américaines des négociations pour la conclusion d'une alliance militaire et commerciale, droit que le Canada contemporain n'obtiendra qu'en 1926. Au début, dans le domaine judiciaire, vu la minime population et l'absence de cours régulières, les causes se plaidaient devant un juge et un greffier ad hoc, et très souvent devant le gouverneur de Québec ou celui des Trois-Rivières avec appel au premier. Montréal se contentait d'une cour seigneuriale, comme le feront deux ou trois seigneuries. En 1651, Lauson établit une magistrature à Québec et aux Trois-Rivières, dont les appels relèvent du gouverneur et, après 1659, du Parlement de Paris pour les causes importantes.

Plus que cette structure administrative, ce qui préoccupait avant tout le colon, c'était le régime foncier. Ce dernier ne pouvait que reproduire celui de la mère-patrie et transférer en Amérique la féodalité, mais la féodalité évoluée du dix-septième, qui s'adaptant aux conditions d'un pays de haute futaie en pleine sauvagerie, réduit au minimum les exigences des diverses tenures. La Compagnie de la Nouvelle-France ne concède pas de fiefs nobles, qui auraient requis la sanction royale, mais des

seigneuries comportant la simple obligation de les peupler et de les défricher. Leurs propriétaires, de leur côté, s'emploient, selon leurs moyens, à recruter des colons, à qui ils cèdent en censive, des étendues de terre de trente à quarante arpents de profondeur sur trois ou quatre de front généralement en bordure du fleuve ou d'une rivière, seules routes de communication. Ces censitaires ne payent qu'un cens modique, qui va d'un denier à un sou par arpent, ainsi qu'une rente qui varie de dix à vingt sous par arpent de front. Avec sa terre, l'habitant a droit de pêche sur sa devanture et de chasse dans sa concession, avec faculté d'obtenir du gouverneur un permis de pêcher et de chasser ailleurs. De son côté, outre des emplacements de maison autour de leurs forts, la Compagnie concède directement à des colons des terres en censive dans les banlieues de Québec et des Trois-Rivières.

Ces émigrants, habitués au pain noir dans une France qui les rabaisse et les opprime, s'acclimatent aussitôt avec contentement dans un pays sans taille ni corvées ni gabelle, où ils possèdent en toute propriété contre de minimes redevances une terre libre et franche, qui, en quelques années, leur fournit « abondamment » le blé, les fruits et les légumes, tandis que la forêt leur offre le bois nécessaire à leur maison, à leur mobilier et à leur chauffage. De plus, cette terre canadienne récompense largement son propriétaire. Dès 1643, la plupart des colons récoltent froment, seigle, orge et foin, récolte qui s'augmente d'année en année, si bien qu'en 1653, la colonie pouvait « en cela nous passer des secours de France, quelque nombre que nous soyons ici ». D'un bon rendement dans la région de Québec, la terre accuse une fertilité plus grande aux Trois-Rivières, véritable grenier à blé aux jours de disette, mais la plus excellente est celle de Montréal qui, plus au sud, produit de riches moissons et des fruits et légumes d'une saveur particulière. Le bétail, bœufs, vaches et porcs, se multiplie partout, ainsi que les poules, les dindes et les pigeons de France.

Cependant, à côté du gros gibier, élans et orignaux, et des oiseaux qui foisonnent, surtout les « tourtes », ces pigeons sauvages qu'on abat par centaines, la manne du pays, c'est l'anguille.

Après la pêche abondante du saumon, en août, que suivait celle de l'esturgeon, descendaient en septembre, du lac Ontario, les bancs voyageurs d'innombrables anguilles et pendant deux mois, leur pêche s'activait. Le total annuel des prises se chiffraient entre quarante et soixante-et-dix mille. « D'une excellente garde, soit séchée au feu, soit salée », de cette anguille, « beaucoup meilleure » que celle de France, on faisait provision abondamment pour toute l'année. Enfin, la liberté de troquer la fourrure rapportait quelque profit, qui permettait de s'offrir certaines douceurs, entre autres, le « petit coup » d'alcool, ou le verre de bière de Québec, et parfois même du vin de France. Mais beaucoup se contentaient de « bouillon », breuvage qu'on fabriquait avec de la pâte fermentée et de l'eau épicée.

Aussi, dans ce pays sain et salubre, même durant les cinq mois de bel hiver, lumineux et tonifiant, où, en moins de quatre ou cinq ans, chacun peut être à son « aise » et « bien ajustez » pour sa condition, l'émigrant s'enracine-t-il avec une joyeuse satisfaction. Il habite une petite maison plutôt de bois que de pierre, que coiffe en pente un toit de planches. De petites fenêtres carrées encadrent des chassis garnis, en guise de vitres, de forte toile ou de papier huilé. Les meubles se réduisent à une table, des lits, des coffres à linge et quelques sièges rustiques. Dans la cuisine, pièce principale du logis, domine une large cheminée propre aux grandes flambées de l'hiver, où se cuisent les plats à la crémaillère ou sur trépieds. On s'éclaire à la chandelle; pour cette raison, on se couche très tôt et on se lève aux premières lueurs du soleil. Il arrive même que des messes se disent à quatre heures et des mariages se célèbrent à cinq heures du matin. Propriétaire de sa terre, féconde en grains, avec le jardin, où sa femme cultive de beaux légumes et, dans un coin, quelques roses et force œillets, mettant souvent le gibier au pot et mangeant du pain blanc, le colon s'éprend à ce point de ce « Paradis terrestre » qu'il rejettera toute idée de le quitter, même aux jours les plus sombres de la guérilla iroquoise.

Gustave Lanctot

## LES CANADIENS ONT-ILS PAYÉ LA DÎME ENTRE 1760 ET 1775 ? \*

Le changement d'allégeance du Canada français en 1760 a créé, du point de vue religieux, des situations fort complexes. Le passage d'une domination catholique à un régime protestant, intolérant envers l'Église catholique, ne pouvait que susciter de graves problèmes et causer chez notre peuple de sérieuses inquiétudes concernant l'avenir de sa religion et des institutions qui en assuraient l'existence.

On sait généralement ce qu'il advint de la dîme, au point de vue légal, en 1760; mais on ignore presque totalement quelle fut l'attitude des Canadiens à l'égard de cette obligation religieuse, durant cette période d'incertitude qui se prolonge jusqu'à l'année 1775.

C'est donc à une question très précise que nous essaierons de répondre: « Les Canadiens, entre 1760 et 1775, ont-ils continué de payer la dîme à leurs curés ? » Il s'agit pour nous de vérifier un fait, et non pas de définir une situation légale; il convient cependant, pour mieux situer le sujet, de le placer dans son contexte légal, et c'est pourquoi nous verrons d'abord quel était le

Sigles et abréviations utilisés dans ce travail:

AAQ Archives de l'Archevêché de Québec.

AEP Archives de l'Evêché de Ste-Anne de la Pocatière.

ANDQ Archives de la Paroisse Notre-Dame de Québec.

Doc. Const. Documents pour servir à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791.

EO Edits et Ordonnances royaux.

MEQ Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec.

MSRC Mémoires de la Société Royale du Canada.

RAPQ Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec.

<sup>\*</sup> Thèse présentée à l'Institut d'Histoire de l'Université Laval, pour l'obtention de la licence d'histoire.

statut légal de la dîme à la fin du régime français, et quel fut le changement apporté à ce statut par la capitulation de 1760.

\* \* \*

C'est par l'acte d'érection du Séminaire de Québec,¹ en 1663, que fut aussi établie la dîme au Canada; l'habitant devait payer à son curé, ou au desservant de sa paroisse ou mission, la treizième partie de ses récoltes de grains, c'est-à-dire, blé, sarrazin, maïs, orge, seigle, avoine, pois.²

Cette loi cependant ne fut mise en force qu'en 1667, par une ordonnance, édictée à la demande de Mgr de Laval par Tracy, Courcelle et Talon.<sup>8</sup> Sur les représentations des habitants, et vu la pauvreté du plus grand nombre d'entre eux, on avait réduit la quotité au vingt-sixième minot; cette réduction, qui devait être temporaire, fut sanctionnée, en 1679, par une nouvelle ordonnance qui la fixait ainsi définitivement à la vingt-sixième portion.<sup>4</sup>

La dîme était due par tout propriétaire ou fermier, à proportion du profit retiré par chacun d'eux; <sup>6</sup> elle n'était pas due, sur les terres nouvellement défrichées, pendant les cinq premières années; <sup>6</sup> de plus elle devait être portée au lieu de résidence du curé, après avoir été battue et vannée. <sup>7</sup> Ajoutons à cela que les curés dont la dîme n'était pas suffisante pour les faire vivre con-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Etablissement du Séminaire de Québec par M. l'Evêque de Pétrée, 26 mars 1663, dans *Edits et Ordonnances*, 1: 34.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Approbation du Roi pour l'établissement du Séminaire de Québec, avril 1663, *ibid.*, 36. Un canoniste mentionne aussi les vesces parmi les grains décimables. Cf Desautels, *Manuel des curés*, 89.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> L'original de ce règlement resta au secrétariat de l'intendant Talon et fut perdu. Il en est cependant fait mention dans une ordonnance de 1679 et une autre de 1705. Cf Mignault, *Droit paroissial*, 150-155.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Edit du Roi concernant les Dîmes et Cures fixes, 23 octobre 1679, dans EO, 1: 231s.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Règlement du Conseil Supérieur pour le Payement des Dîmes par le propriétaire et par le fermier, du 20 mars 1668, dans EO, II: 45.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Ordonnance du 23 août 1667, citée par Baudry, Code des Curés, 77ss. Cette copie de l'ordonnance perdue de 1667, a été trouvée par Baudry; Mignault dit qu'on n'a aucune preuve que cet article concernant les terres nouvelles ait jamais été appliqué. Mignault, op. cit., 173.

<sup>7</sup> Ordonnance du 23 août 1667, Baudry, op. oit., 77ss. et aussi Ordonnance du 27 mars 1713, dans EO, III: 158.

venablement, pouvaient se pourvoir auprès du Conseil supérieur et se faire octroyer une part des 8,000 livres fournies annuellement par le roi à cet effet à partir de 1682.8

Comme le fait remarquer Mignault, toute cette législation porte sur la quotité et le mode de perception des dîmes, et aucunement sur l'obligation même de payer la dîme, parce que cette obligation était de droit commun.<sup>9</sup>

Mais ce qu'il faut surtout remarquer, c'est l'étroite collaboration qui existe entre les autorités civiles et religieuses: tous les édits que nous avons mentionnés émanent du pouvoir civil, le Conseil supérieur, dont l'évêque sans doute est l'un des principaux membres, mais qui est quand même l'organisme qui dirige l'administration civile de la colonie; de plus on retrouve souvent, dans les jugements du Conseil, des arrêts ordonnant à tel paroissien de payer sa dîme, sous peine d'une amende, qui est d'ordinaire de dix livres.<sup>10</sup>

La dîme était donc non seulement une loi ecclésiastique, mais aussi une loi que l'autorité civile avait faite sienne, et dont on pouvait réclamer l'application devant les cours civiles de justice.

Ce système n'était guère possible que dans un pays officiellement catholique, comme la France et la Nouvelle-France; il semble même que les protestants devaient se soumettre en France à la même obligation que les catholiques: la législation française ne distinguait pas entre catholiques et protestants, et tous ceux qui cultivaient la terre, quelle que fût leur croyance, devaient payer la dîme au curé catholique.

On conçoit dès lors qu'une telle législation pouvait difficilement être acceptée par un vainqueur qui refusait chez lui de reconnaître l'Église catholique romaine, et c'est pourquoi la con-

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Gosselin, Mgr de Laval, I: 414s. Sur cette somme de 8,000 livres, 2,000 servaient pour les prêtres vieux ou malades, et 1,200 pour la construction d'églises; le reste, soit 4,800 livres, était partagé entre les curés dont la dîme était insuffisante. Dans une lettre écrite par le curé Ph. Boucher au gouverneur, il est fait mention d'un montant de 1,600 livres seulement affecté au supplément des dîmes: Cf J.-Edmond Roy, Histoire de la Seigneurie de Lauzon, vol. 2, appendice V: XVII.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Mignault, op. cit., 157, note 2.

<sup>10</sup> EO, II: 309s, 434, 484s, 513, 516; III: 158s, 174, 175.

quête devait modifier profondément le statut légal de la dîme au Canada, et même le faire disparaître.

Dans le traité de capitulation de Montréal, le gouverneur Vaudreuil avait proposé au vainqueur la clause suivante:

Ces peuples [du Canada] seront Obligés par le Gouvernement Anglais à payer aux prestres qui en prendront soin, Les Dixmes et tous les droits qu'ils avaient Coutume de payer sous le Gouvernement de Sa Majesté très Chrétienne.<sup>11</sup>

Il s'agissait dans cette clause de maintenir l'obligation civile existante, et Vaudreuil demandait ni plus ni moins que le gouvernement anglais joue le rôle de bras séculier de l'Église catholique, tout comme le gouvernement français l'avait fait. Mais si ce rôle était familier et naturel à une administration française et catholique, il n'en était pas ainsi pour un gouvernement britannique et protestant, et Amherst répondit à la demande du gouverneur canadien: « L'Obligation de payer la Dixme aux Prêtres dependra de la Volonté du Roy. » 12

Cette réponse du général anglais ne modifiait en rien, bien entendu, la loi ecclésiastique de la dîme, et les curés pouvaient continuer à percevoir leur dû; mais la protection de leur droit par l'autorité civile était suspendue et le recours en justice n'était plus possible. Quant aux habitants, des motifs de religion, ou la crainte de sanctions ecclésiastiques, i.e. l'excommunication, pouvaient les tenir dans leur devoir, mais ils n'avaient à craindre aucune contrainte de l'autorité civile, ni aucune amende imposée par une cour de justice.

C'est bien le sens que Carleton donne à ce refus lorsqu'il écrit, en 1769:

... Donc l'établissement légal de cette religion avec le droit formel de contraindre le peuple à payer les

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Traité de capitulation de Montréal, 8 septembre 1760, art. 27, dans Doc. const., I: 13s.

<sup>12</sup> Loc. cit.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Cette sanction de l'excommunication existait depuis très longtemps dans le droit canonique; ici, au Canada, on la voit rappelée pour la première fois dans une ordonnance de Mgr de Saint-Vallier, en date du 9 novembre 1690. Cf MEQ, I; 271.

dîmes, non comme une contribution volontaire, mais comme une redevance reconnue par la loi, est refusé aux dits habitants jusqu'à ce qu'il plaise à Votre Majesté d'en ordonner autrement, ce que Votre Majesté n'a pas encore jugé à propos de faire. En vertu de ce refus, toutes les parties des lois et coutumes canadiennes concernant le paiement des dîmes et autres redevances inhérentes à l'Eglise sont ou abolies ou suspendues.<sup>14</sup>

Mgr Briand lui-même, dans une lettre aux habitants de Kaskakias, le 7 août 1767, après leur avoir reproché leurs défauts, ajoute ceci qui reflète bien la situation: « Je ne puis comme on le pouvait autrefois faire une sainte violence aux transgresseurs en m'adressant aux puissances séculières pour les forcer à rentrer dans leur devoir. » <sup>15</sup>

Le traité de Paris, qui faisait passer définitivement le Canada sous la domination britannique, fut signé le 10 février 1763,<sup>16</sup> mais ce document n'apportait rien de nouveau sur la question des dîmes; il en fut ainsi de la proclamation royale du 7 octobre 1763 <sup>17</sup> qui n'en dit pas un mot. L'état d'incertitude créé par la conquête devait se prolonger jusqu'à l'Acte de Québec en 1774.

\* \* \*

Nous avons vu la situation juridique de la dîme durant cette période qui va de 1760 à 1775,18 mais on peut se demander quelle fut la situation de fait, ou, si l'on veut, quel fut l'effet de la situation juridique que nous avons décrite sur l'attitude des Canadiens. En clair, la question qui se pose est la suivante: malgré le refus britannique de reconnaître civilement le droit des curés à

<sup>14</sup> Brouillon d'un rapport préparé par l'honorable gouverneur en chef et le Conseil de la Province de Québec, pour être présenté à sa Très-Excellente Majesté le Roi en son Conseil, au sujet des lois et de l'administration de la justice de cette Province, dans Doc. conet., I: 316s.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Lettre pastorale aux habitants de Kaskakias, 7 août 1767, dans MEQ, 2: 205.

<sup>18</sup> Traité de Paris, 10 février 1763, dans Doc. const., 1: 83-94.

<sup>17</sup> Proclamation royale, 7 octobre 1763, ibid., 136-141,

<sup>18</sup> C'est le 1er mai 1775 que l'Acte de Québec devait prendre force de loi. Cf Acte de Québec, 1774, ibid., 554.

la dîme, les habitants ont-ils continué de payer cette redevance comme sous le régime français?

Pour répondre à cette question, la source d'information la plus adéquate serait sans doute les livres de comptes des curés; en comparant les entrées des dîmes avant 1760 avec celles qui ont suivi la conquête, on pourrait, en constatant la stabilité ou la diminution des revenus, toutes choses égales d'ailleurs, conclure à un maintien ou à un changement de l'attitude des Canadiens en ce domaine. Mais, justement, ces comptes de dîmes étaient et sont encore des documents strictement privés et personnels aux curés, qui n'avaient pas à être versés aux archives de fabriques, et on n'en trouve aujourd'hui à peu près aucune trace.

À défaut de cette source de première main, nous avons pour nous renseigner, d'une part, des témoignages d'officiers anglais, et d'autre part, des documents épiscopaux, la correspondance de Mgr Briand, les mandements, lettres pastorales et circulaires de l'évêque, de même que le journal de ses visites pastorales.

## 1. Témoignages des officiers anglais

Chronologiquement, le premier témoignage que nous ayons d'un officier anglais, c'est celui de Murray, dans son rapport sur le gouvernement de Québec. En 1761, Lord Égremont avait demandé dans une lettre à Sir J. Amherst, qu'on envoie le plus tôt possible à Londres un rapport complet concernant les gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières. 19

Le rapport de Murray est daté du 5 juin 1762.<sup>20</sup> En plus de statistiques très détaillées, ce rapport fournit des jugements personnels du gouverneur sur la population, la religion, la société, la noblesse, le clergé. Au sujet du clergé, le général note l'observation suivante:

L'influence du clergé a toujours été et est encore très grande; tout de même, depuis le peu de temps que nous sommes ici, nous avons constaté un change-

<sup>10</sup> Doc. const., I: 29, note 1.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Rapport du Général Murray concernant le gouvernement de Québec au Canada, daté du 5 juin 1762, dans Doc. const., I: 29-66.

ment: la population ne se soumet pas aussi facilement au joug, et tous les jours les termes de la capitulation leur fournissent quelque raison de contester les dîmes aux curés.<sup>21</sup>

Que vaut ce témoignage de Murray? Les jugements de ce gouverneur nous apparaissent souvent entachés de préjugés, mais lorsqu'il mentionne des faits, même si ces faits n'ont d'autre preuve que son témoignage, il est plus difficile de les récuser. Deux explications nous paraissent plausibles, la première qui accepte le témoignage de Murray, la seconde qui restreint ce témoignage.

Il est fort possible que, dès après la conquête, plusieurs Canadiens aient cru que l'article 27 de la capitulation de Montréal <sup>22</sup> les relevait dorénavant de l'obligation de payer la dîme; habitués qu'ils étaient à voir sanctionner par une loi civile leurs obligations religieuses, ils pouvaient facilement s'imaginer, des interprètes intéressés de la loi aidant, que c'était en vertu de la seule loi civile qu'ils étaient tenus à ces obligations, et que cette loi ne protégeant plus le droit des curés, elle abrogeait aussi le devoir des paroissiens.

Pour appuyer cette hypothèse, nous pouvons citer un cas presque semblable, mais qui se produira cent ans plus tard, en 1868. Il s'agit dans ce cas de la capitation, redevance destinée à remplacer la dîme, et qui n'a jamais eu la reconnaissance civile; on l'avait imposée depuis quelque temps dans plusieurs diocèses de la Province de Québec, et on éprouvait, semble-t-il, des difficultés à la faire payer. Cette situation donna lieu à un décret du IV<sup>ème</sup> concile provincial de Québec:

Comme il s'est glissé dans l'esprit de plusieurs l'erreur de croire que les dîmes et les autres contributions qui se paient à l'Eglise [...] ne se paient qu'en vertu de la loi civile, et que l'obligation de les acquitter ne vient d'aucune autre source; [...] nous jugeons opportun de déclarer [...], que cette obligation dérive et se tire spécialement de la loi ou des lois que l'Eglise a faites, et peut et pourra faire

<sup>21</sup> Ibid., I: 64.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Traité de capitulation de Montréal, art. 27, ibid., I: 13s.

indépendamment et même en l'absence de toute loi civile; [...] <sup>28</sup>

Il n'est pas impossible qu'une réaction semblable se soit produite entre 1760 et 1762. De plus, de mauvais conseillers, fauteurs de troubles, pouvaient fort bien tenter de dissuader les habitants de payer leurs redevances aux curés, en interprétant pour eux l'article 27 de la capitulation; c'est d'ailleurs l'argument invoqué dans une pétition adressée au roi en 1765, et où on réclame, parmi d'autres choses, la reconnaissance de la dîme:

Comme en conservant leurs prêtres ils doivent s'occuper de leur subsistance et que des habitants des campagnes, mal conseillés, pourraient refuser de leur payer la dixme, comme cela s'est toujours pratiqué dans cette province; ils supplient votre Excellence [...].<sup>24</sup>

Toute cette explication que nous avons échafaudée reste à toutes fins pratiques une hypothèse non vérifiée, tout au plus vraisemblable. Nous préférons de beaucoup la seconde explication, qui peut se résumer ainsi: Murray a raison quand il affirme que des Canadiens refusent de payer leurs dîmes, mais l'explication qu'il donne de cette attitude, l'article 27 de la capitulation, nous apparaît fausse.

Il faut bien se rappeler d'abord que le rapport de Murray est de 1762, et qu'il ne porte par conséquent que sur les deux premières années du régime militaire. Or, on sait toute la misère et l'extrême pauvreté qui étaient résultées de la guerre: abandon presque total des terres durant la guerre, dévastations opérées par les armées anglaises, mauvaises récoltes des dernières années, misères dont on ne faisait que commencer à se relever en 1762.<sup>25</sup>

<sup>28</sup> Décret XVI du IVème Concile provincial de Québec, 1868, dans Concilia Provinciæ Quebecensis I, II, III, IV, 1870, 210s. Traduction française de ce décret dans Mandements de Myr Langevin, 1er évêque de Rimouski, vol. 2, document No 29: 3.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Observations que les nouveaux sujets de Sa Majesté prennent la liberté de mettre sous les yeux de Son Excellence l'Honorable James Murray, le suppliant de vouloir bien, en leur continuant ses bontés à cette province, les présenter de leur part à leur gracieux souverain et les appuyer de sa protection. AAQ, Gouvernement, V, 25: 3.

<sup>25</sup> Lionel Groulx, Lendemaine de conquête, 21-28.

Dans ces conditions, Murray a peut-être raison d'affirmer que des habitants ont refusé de payer la dîme, mais il semble qu'il se soit mépris sur leurs raisons d'agir ainsi. Dépourvus de tout, réduits à une très grande misère, les habitants ne pouvaient payer leurs dûs, et ce ne sont pas les dispositions du traité de capitulation qui les ont incités à ce refus.

Ce qui paraît le plus étonnant, c'est que Murray n'ignorait rien de la situation précaire des Canadiens: c'est à sa demande que M. Briand, en 1761, prescrivait à ses curés d'envoyer au gouverneur la liste des familles de leurs paroisses qui étaient dans le besoin.<sup>26</sup>

On trouve d'ailleurs un exemple de cette situation des paroissiens à l'égard de leurs curés, dans une lettre du curé de Pointe-Lévy, M. Youville-Dufrost, adressée à M. Briand le 4 janvier 1762;<sup>27</sup> le document tout entier est intéressant, mais nous en avons retenu quelques passages caractéristiques. Au sujet de fondations de messes, le curé de Pointe-Lévy demande s'il doit les acquitter: « Suis-je obligé d'acquitter ces fondations, étant aujourd'hui pauvre comme un rat d'église et ne m'attendant qu'à une dîme des plus minces? » et plus loin le curé Dufrost ajoute: « Mes paroissiens doivent aussi la dîme de 1760...» Il mentionne même le cas du récollet Daniel, son prédécesseur à la cure de Pointe-Lévy, « qui, ayant exposé à M. Murray que les habitants étaient hors d'état de le payer, M. Murray en conséquence lui avait donné la ration pendant longtemps ».

Comme on le voit, la misère et la pauvreté peuvent à elles seules expliquer, bien mieux que les termes de la capitulation, que la dîme, dans certains cas, n'ait pas été payée durant ces deux années.

Que conclure, donc, de l'affirmation de Murray? Rien de très certain, rien en tout cas qui nous permette de juger l'époque, puisque son témoignage ne porte que sur les deux premières

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Lettre circulaire de M. Briand, vicaire général, demandant d'envoyer au gouverneur la liste des familles pauvres, janvier 1761, dans MEQ, 2: 149s.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> M. Youville-Dufrost, curé de Pointe-Lévy, à M. Briand, vicaire général, le 4 janv. 1762. AAQ, St-Joseph de Lévie, I: 9 (4 pages).

années du régime militaire, années de misère et de pauvreté s'il en fut. Le témoignage de Murray reste toutefois vraisemblable, et peut, comme nous l'avons montré, trouver une explication; et si, justement, nous avons tenté de l'expliquer, c'est que, parmi tous les officiers anglais dont nous avons le témoignage à ce sujet, Murray est le seul qui affirme que les Canadiens ont refusé, en se basant sur le traité de 1760, de payer la dîme... ce qui justifie de notre part une sérieuse réserve.

Les autres témoignages directs que nous avons sur la question nous sont parvenus grâce à Sir Henry Cavendish,<sup>28</sup> député britannique qui siégeait au parlement de Londres en 1774, et dont les notes sur le débat qui a précédé l'adoption de l'Acte de Québec, ont été publiées en 1839.<sup>20</sup> Au cours de ce débat, pour éclairer davantage les députés sur les affaires du Canada, on fit comparaître, devant la Chambre formée en comité, les personnages qui étaient le plus en mesure de les renseigner. C'est ainsi que Carleton, Masères, Wedderburn, Marriott, Hey, furent appelés à témoigner devant les membres du parlement.

Carleton était alors gouverneur général du Canada, mais depuis 1770, il était à Londres où il travaillait à la préparation de l'Acte de Québec; appelé à témoigner devant la chambre le 2 juin 1774, on lui posa la question suivante au sujet de la dîme:

Have the clergy in Canada since the peace enjoyed and received the tithes and parochial dues?

Et voici la réponse du gouverneur à cette question: They have received the tithes and parochial dues as formerly; they may be some who have not, but very few; as few as those gentlemen who receive their rents; they are as well paid as the rents.<sup>30</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Sir Henry Cavendish, Debates of the House of Commons in the year 1774, on the bill for making more effectual provision for the government of the Province of Quebec, publié par J. Wright.

<sup>29</sup> Ces débats ne sont rapportés dans aucune des publications de l'époque, à cause de la loi qui interdisait la présence des étrangers aux séances de la Chambre et la publication des discours des députés. On ne connaissait, avant la publication des notes prises au cours des séances par Cavendish, que les très grandes lignes des débats parlementaires autour du bill de Québec. Cf Cavendish, op. cit., Editor's Preface, 3.

<sup>80</sup> Cavendish, op. oit., 103.

Masères, qui avait été procureur général de la province de Québec de 1766 à 1773,<sup>31</sup> fut appelé à son tour pour donner son opinion sur les diverses clauses de l'Acte de Québec. Après avoir rappelé la réponse du général Amherst concernant la dîme, lors de la capitulation de Montréal,<sup>32</sup> Masères affirme que cette réponse a toujours été considérée comme « a positive dispensing with the obligation »,<sup>33</sup> et il ajoute ceci: « It has often happened that they (the Canadians) have not paid tithe; much oftener that they did, from their regard to their religion. »

Carleton est formel dans son affirmation: « les Canadiens ont payé la dîme comme avant... aussi bien que les rentes », et il n'apparaît pas que la perception des rentes ait posé des problèmes après la conquête. Masères, pour sa part, semble restreindre un peu le témoignage de Carleton: « souvent il est arrivé qu'ils n'ont pas payé, mais beaucoup plus souvent ils ont payé », et il prend soin d'ajouter qu'ils l'ont fait pour un motif de religion. On peut dire qu'à peu de choses près, les deux témoignages concordent pour affirmer que les Canadiens ont continué à payer la dîme, malgré l'absence d'une législation civile pour les y forcer.

Un autre personnage mérite aussi qu'on s'arrête à son témoignage, le solliciteur-général Alex. Wedderburn. En 1772, ce conseiller-juriste de la Couronne avait eu à préparer un rapport concernant les affaires du Canada, et à présenter au « Board of Trade » ses recommandations concernant l'Acte de Québec. Nul doute que ce travail lui avait permis de connaître assez bien la situation du pays, et qu'il avait cherché à obtenir des informations de première main pour le conduire à bien; aussi, même si ce fonctionnaire n'est jamais venu au Canada, son témoignage vaut par l'information sur laquelle il est basé. Au sujet de la

<sup>81</sup> Ibid., 123, note 1. Masères comparut le 3 juin 1774.

<sup>82</sup> Traité de capitulation de Montréal, art. 27, dans Doc. const., 1: 13s.

<sup>88</sup> Cavendish, op. cit., 130.

<sup>34</sup> Alexander Wedderburn fut solliciteur-général de Grande-Bretagne de 1771 à 1778. Ibid., 49.

<sup>85</sup> Rapport du solliciteur-général Alex. Wedderburn, 6 décembre 1772, dans Doc. const., 1: 402-412.

dîme, voici ce qu'affirme Wedderburn, à la séance du 26 mai 1774:

As the tithe stand at present, the clergy do receive them. I believe it is equally true, that they have no suits in any temporal court. The mode of enforcing payment is by excommunication.<sup>86</sup>

L'excommunication dont parle ici Wedderburn n'était pas une législation nouvelle; nous avons vu précédemment que c'était la sentence de l'Église contre ceux qui ne payaient pas leurs dîmes, et cela au moins depuis 1690 au Canada. La réflexion du solliciteur-général ne veut pas dire qu'on aurait créé cette sanction à cause de difficultés spéciales à percevoir la dîme, mais elle veut seulement souligner que c'est à ce moment la seule sanction, puisque la loi civile n'intervient plus.

Concluons sur ces témoignages des officiers anglais: <sup>87</sup> sauf celui de Murray, qui nous paraît douteux, et qui, en tous cas, ne vaut que pour les deux premières années du régime anglais, on peut dire que les trois autres témoignages que nous avons cités, et qui proviennent de personnages compétents, concourent dans le même sens: apparemment rien n'a changé dans l'attitude des Canadiens par rapport à la dîme.

#### 2. Documents épiscopaux

Examinons maintenant la correspondance de Mgr Briand avec ses curés, les mandements et lettres pastorales de l'évêque durant cette période de 1760 à 1775 38 ainsi que le journal de ses visites pastorales. Cette source nous paraît être la plus importante de celles que nous possédons pour éclairer notre problème.

En effet, si, à partir de 1760, la question des dîmes, en raison du refus de l'Angleterre de les reconnaître, a posé des

de M. S. Glynn, cf Cavendish, op. cit., 69.

88 Il s'agit évidemment des lettres de M. Briand, vicaire général jusqu'en 1766, et de Mgr Briand, évêque de Québec à partir de 1766.

<sup>36</sup> Cavendish, op. cit., 69s.
87 Nous avons volontairement laissé de côté quelques autres témoignages donnés à la Chambre des Communes, parce qu'ils provenaient de députés qui n'avaient pas une connaissance particulière de la question, et qui ne faisaient que répéter ce que d'autres avaient dit; c'est le cas par exemple

problèmes aux autorités religieuses du pays, on doit certainement en trouver des échos dans la correspondance de l'évêque avec ses curés; si de plus ce problème a pris des proportions diocésaines — on pourrait même dire nationales —, Mgr Briand a sûrement publié quelque lettre pastorale ou mandement, pour exposer la doctrine, revendiquer les droits des curés et rappeler leurs devoirs à ses diocésains, ou du moins l'aura-t-il noté au cours de ses visites pastorales.

Si, au contraire, les habitants ont continué « as formerly » <sup>89</sup> à payer leurs dîmes aux curés, les documents cités seront silencieux, et on aura alors un témoignage, négatif sans doute, mais probant quand même, que le paiement des dîmes n'a pas posé de problèmes durant cette période.

#### a) Les lettres de Mgr Briand

Les lettres de Mgr Briand constituent, aux archives de l'Archevêché de Québec, un volumineux dossier; elles sont classées, selon leur destinataire ou leur sujet, sous les rubriques suivantes: Diocèse de Québec, Évêques de Québec, Gouvernement, Copies de Lettres, etc....<sup>40</sup>

Or, un fait nous a frappé dans cette correspondance considérable, et il importe de le signaler tout de suite, c'est la rareté des documents relatifs à la dîme.

On rencontre quelques lettres où il est question de revenus modiques. M. Marchand, par exemple, vicaire général, prévient Mgr Briand que M. de Contrecœur doit lui écrire pour sa paroisse dont le revenu est très modique; aussi croit-il « qu'il serait nécessaire que dans ces paroisses où la dîme ne suffit pas pour la subsistance du curé, les paroissiens suppléassent par quelques fournitures extraordinaires aux suppléments qu'on leur donnait autrefois. » <sup>41</sup>

 $<sup>^{39}</sup>$  Carleton devant le comité de la Chambre des Communes, Cavendish, op. cit., 103.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Ivanhoë Caron, Introduction à l'inventaire des Lettres de Mgr Briand. RAPQ (1929-30), 45s.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> M. Etienne Marchand, vicaire-général, à Mgr J.-O. Briand, Boucherville, 24 juillet 1766, dans RAPQ (1947-48), 101.

Une plainte semblable est portée par M. François Dezery, qui, nommé en 1768 « vicaire en chef » <sup>42</sup> de la paroisse de Québec, écrit à son évêque, en mai 1769, pour demander un supplément:

- [...] Il supplie Votre Grandeur de vouloir bien engager messieurs les marguillers ou les habitants de la paroisse de Québec à suppléer à la modicité des revenus de la dite paroisse et à mettre le curé en état d'en acquitter les charges [...] <sup>48</sup>
- M. Dezery ajoutait à sa requête un état de ses dépenses et du produit de son bénéfice.<sup>44</sup>

Si nous avons cité ces deux cas, c'est pour bien montrer que si certains curés ont des revenus modiques, ce n'est pas la faute de leurs paroissiens, mais bien, semble-t-il, parce que le supplément payé sous le régime français par le roi ne vient plus combler une insuffisance qui a toujours existé.

Nous avons parlé, en commentant le témoignage de Murray de l'état de misère qui sévissait au pays dans les premières années du régime militaire, et qui pouvait expliquer certaines défaillances dans le paiement des dîmes; dans une lettre à l'un de ses curés, M. Briand fait écho à cette situation pénible de la colonie:

Votre paroisse est bonne, écrit-il à M. Maisonbasse, vous avez la meilleure de ce gouvernement; vous ne devés pas exiger à l'extrême dans ces temps de misère générale, et cela serait encore d'un mauvais exemple auprès de notre gouverneur qui paraît si affectionné pour les pauvres.<sup>45</sup>

Notons tout de suite que cette remontrance de M. Briand à M. Maisonbasse n'a pas de rapport direct avec la dîme, mais

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Mgr Briand à M. Marchand, vicaire-général, Québec, 22 avril 1768, AAQ, Lettres, III: 420.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> M. François Dezery, curé d'office de Québec, à Mgr Briand, Québec, mai 1769. ANDQ, carton 9, No 5. Après bien des tergiversations, les marguilliers accordèrent, le 20 déc. 1773, 450 livres pour le loyer du curé et un supplément de 1200 livres; cependant ce n'était plus M. Dezery qui était curé, mais M. Dosque. *Ibid.*, carton 9, No 8.

<sup>44</sup> Ibid., No 11.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> M. Briand, vicaire-général, à M. Maisonbasse, curé à St-Thomas, Québec, 21 février 1761, AAQ, Lettres, III: 41.

qu'elle porte sur un projet de construction du presbytère, pour lequel le curé de St-Thomas voulait faire payer ses paroissiens. Ce qui importe pour nous dans cette lettre, c'est que, datée de 1761, elle montre bien que, contrairement à Murray, qui témoignait de la même époque, M. Briand interprète les difficultés rencontrées par les curés à se faire payer tous leurs dûs, comme le résultat de la misère qui règne au pays. Et encore, malgré cette « misère générale », ce n'est pas le problème de la dîme qui se pose au curé Maisonbasse, mais celui de la construction d'un presbytère.

Deux cas cependant, relevés dans cette correspondance de Mgr Briand, nous ont paru mériter une étude plus approfondie, parce que, dans ces deux cas, il s'agit bien du refus obstiné de certains habitants à satisfaire à leurs obligations, à St-François de Beauce et à Cap St-Ignace.

Le cas de St-François nous est connu par la correspondance échangée entre Mgr Briand et M. Verreau. Ce dernier était curé de Ste-Marie de Beauce et il desservait les paroisses de St-François et de St-Joseph. Dans une lettre qu'il adresse au curé, le 24 avril 1772, Mgr Briand parle de

deux ou trois mutins qui ont répandu qu'ils s'adresseraient à Mr Carleton lorsqu'il serait arrivé, qu'ils n'étaient pas obligés à la dixme, que vous ne la gagniés pas, que c'était vous qui ne vouliés pas aller chez eux, que leurs enfants ne sçavaient pas un mot de catéchisme, et qu'ils avaient eu peur de vous comme du diable lorsqu'une fois vous allâtes à St-François et qu'ils s'enfuirent de frayeur dans les bois.<sup>40</sup>

Ce n'était pas très flatteur pour M. le curé, mais Mgr Briand ne faisait que lui répéter les griefs qu'on avait contre lui dans sa paroisse, et qui semblent avoir été formulés dans une lettre adressée à l'évêque, mais que nous n'avons pu retrouver; en somme, ces quelques mutins refusaient de payer leur dîme, parce que, prétendaient-ils, le peu de service qu'ils recevaient de leur curé ne justifiait pas un tel paiement. Que se passait-il

<sup>46</sup> Mgr Briand à M. Jean-Marie Verreau, 24 avril 1772, AAQ, St-François de Beauce, 1: 3.

exactement à St-François? Une requête des paroissiens, conservée aux archives de l'archevêché de Québec,<sup>47</sup> nous éclaire un peu plus sur la situation: on y apprend qu'à la suite d'actes répréhensibles, commis par « quelques étourdis » de St-François, Mgr Briand avait interdit l'église, et obligé ainsi les paroissiens à se rendre à St-Joseph pour le service religieux; ceux-ci, se trouvant mal desservis, demandent à l'évêque de lever l'interdit qui pesait sur leur église, et surtout de leur donner un curé résidant, et ils ajoutent que

quoi qu'il ait été dit que les trois paroisses ne sont point en état réunies ensemble de nourrir un curé; les habitans de St-François s'efforceraient non seulement de prouver le contraire mais même de faire voir qu'une seule peut en entretenir un honorablement.<sup>48</sup>

Ce dernier texte nous prouve que les habitants de St-François n'ont pas d'objection à payer pour faire vivre un curé, bien au contraire; pour avoir un curé bien à eux, ils sont prêts à payer davantage.

L'année suivante pourtant, dans une lettre à son évêque, M. Verreau se plaint de l'attitude de ses paroissiens relativement à la dîme:

Si j'osais, je demanderais à Votre Grandeur une lettre d'avis pour mes trois paroisses touchant la dixme, il me paraît qu'il y a bien de l'abus parmi eux sur cet article. La voix du premier pasteur leur fera plus d'impression que celle du pasteur ordinaire. Il est assez général d'entendre dire qu'un habitant a de droit un arpent de terre qui ne doit pas payer dîme. En conséquence on fait de grands jardins, et là les fèves, le bled-dainde et souvent les patattes sont à couvert de tout droit. Il y en a même, à ce qu'on m'a dit, qui avancent qu'on ne doit pas la dîme du bled de semance, parce que ce serait payer deux fois. Si on s'en rapportait à eux, je crois qu'ils viendraient bientôt about d'affranchir la moitié de leurs terres, vu qu'il y en a plusieurs qui

<sup>47</sup> Requête des paroissiens de St-François, AAQ, St-François, I: 1. 48 Ibid., feuillet 2.

sèment jusqu'à deux et trois minots de graine de lin dont on ne leur demande rien. 49

Nous avons cité longuement cette lettre de 1773, qui nous paraît comporter un intérêt particulier: c'est une répétition à peu près intégrale de la querelle de 1705, alors que les curés de Beauport et de l'Ange-Gardien avaient réclamé la dîme de toutes les cultures, et même de l'élevage, sous prétexte que les habitants diminuaient de plus en plus la culture des grains décimables.<sup>50</sup>

On peut trouver que les paroissiens du curé Verreau, de ses trois paroisses cette fois, sont un peu mesquins, mais on ne voit pas que les motifs de leurs agissements soient inspirés de l'article 27 de la capitulation de Montréal: il s'agit pour eux d'en payer le moins possible...; s'ils avaient prétendu qu'ils n'étaient pas tenus de payer parce que la loi civile ne les obligeait pas, ils auraient tout simplement refusé leur paiement.

Un autre cas, très complexe celui-là, et où la question des dîmes est intervenue à quelques reprises, c'est le cas du Cap St-Ignace. Les difficultés religieuses de cette paroisse pourraient à elles seules faire le sujet d'un livre important, et en 1781 Mgr Briand pouvait écrire dans une lettre pastorale aux habitants du Cap St-Ignace: « Il y a plus de soixante ans que le trouble règne dans cette paroisse ». <sup>51</sup> On peut dire que toutes les décisions de l'administration religieuse, concernant l'église, le presbytère, le cimetière, avaient engendré des chicanes, suscitées surtout par la rivalité entre les censitaires du fief Gamache et ceux du fief Vincelotte, qui voulaient tous avoir le bon Dieu à leur porte.

En 1766, Mgr Briand menace les paroissiens de leur enlever leur curé,<sup>52</sup> menace qu'il met à exécution en 1769, alors qu'il

<sup>49</sup> M. Verreau à Mgr Briand, 9 octobre 1773, AAQ, Ste-Marie, I: 4.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Sur toute cette affaire de 1705, voir l'étude de l'abbé Auguste Gosselin, Un épisode de l'histoire de la dime au Canada, 1705-1707, dans MSRC, 2<sup>èmo</sup> série, vol. IX (1903) section 1: 45-63.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Mgr Briand, Lettre pastorale aux habitants de Cap St-Ignace, Québec, 5 septembre 1781, AEP, Cap St-Ignace, I-48.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Mgr Briand aux habitants de Cap St-Ignace, 23 octobre 1766, AEP, ibid., 1-20.

confie la desserte du Cap St-Ignace à M. Jacques Hingan, curé de L'Islet.<sup>53</sup> Dans la correspondance de Mgr Briand avec M. Hingan, nous trouvons quatre documents où il est fait mention du refus de certains habitants de payer la dîme.

En 1769, Mgr Briand écrit au curé de L'Islet que « les habitants qui refusent de payer la dîme seront condamnés au tribunal de Dieu ».<sup>54</sup> On comprend aisément que, privés depuis quelques mois de leur curé, certains paroissiens se soient fait tirer l'oreille pour payer leurs redevances à un curé qui ne résidait même pas chez eux.

Trois ans plus tard, en 1772, l'évêque manifeste son contentement au curé parce que « il s'est adressé à Mrs les Juges pour les dixmes d'Augustin Bernier (du Cap St-Ignace) »;<sup>55</sup> et plus loin dans sa lettre, il ajoute:

Si vous aviés des témoignages reçus en règle, je prononcerais des censures contre toute cette famille de Bernier, non pas contre les domestiques, à moins qu'ils ne fussent coupables, mais contre père, mère et enfans.

Un obstiné, sans doute, que cet Augustin Bernier; rien d'étonnant d'ailleurs, car en 1749, ce même Bernier, qui s'était permis de présider aux sépultures dans le cimetière des Gamaches, interdit l'année précédente par Mgr de Pontbriand, avait été frappé d'une sentence d'excommunication et d'une amende de trois cents livres. On ne voit pas qu'en 1772 Bernier se soit autorisé des termes de la capitulation pour refuser de payer sa dîme; sa résistance s'explique suffisamment par sa passion et

<sup>53</sup> Archives de la fabrique de L'Islet, 1: 23s. En 1786, Mgr Briand avait retardé d'un an le départ du curé, à la demande même de ce dernier (M. Charles Garault St-Onge). Cf Mgr Briand aux habitants de Cap St-Ignace, 21 octobre 1768, AEP, Cap St-Ignace, 1-19.

<sup>Mgr Briand à M. Jacques Hingan, (1769?) AAQ, Lettres, III: 365.
Le même au même, 8 mai 1772, AEP, Cap St-Ignace, 1-40: 1r.</sup> 

<sup>58</sup> Sirois, Monographie de St-Ignace du Cap St-Ignace de 1672 à 1903, 36. L'auteur ajoute aux détails que nous avons cités: « Plus tard, en 1785, les rôles changèrent, ce ministre improvisé eut besoin à son tour de quelqu'un pour présider à sa sépulture. Heureusement alors que les cérémonies se firent dans l'ordre, puisqu'on lit à l'acte d'inhumation d'Augustin Bernier, qu'il mourut « muni de tous les sacrements de l'Eglise », âgé d'environ 80 ans ». Loc. cit.

par l'esprit général de chicane qui régnait dans la paroisse depuis si longtemps.

Un fait, dans cette affaire, a quelque raison de nous étonner: contrairement à l'article 27 de la capitulation de Montréal, qui refuse de reconnaître la dîme, le curé de l'Islet s'est adressé aux juges pour se faire payer la dîme d'Augustin Bernier.<sup>57</sup> Cela semble indiquer que dans bien des domaines, on en était revenu, en 1772, à la coutume en vigueur avant la conquête. Carleton avait déjà signalé un certain nombre de ces cas où la loi civile française était demeurée en force,<sup>58</sup> et le juge en chef Hey, lors de l'étude du bill de Québec en 1774, affirmera devant le parlement de Londres qu'il s'est cru obligé de juger les causes en appel en tenant compte des lois françaises, parce qu'on basait aussi sur elles les jugements de la Cour du Banc du Roi.<sup>59</sup> Dans ces conditions, on imagine difficilement comment les habitants auraient pu invoquer un article du traité de capitulation dont les juges eux-mêmes ne tenaient pas compte.

La même année 1772, Mgr Briand envoie aux habitants de Cap St-Ignace une nouvelle lettre pastorale dans laquelle il menace d'excommunication majeure « tous ceux qui dans la paroisse de Cap St-Ignace n'ont point satisfait au devoir paschal ni payé les dixmes, ont donné conseil de ne les point payer ou y ont applaudi »;<sup>60</sup> dans la même lettre, l'évêque parle de ces personnes qui méprisent « nos conseils et nos avis, les ordonnances de l'Église notre mère et les jugements des personnes que notre

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Nous n'avons pu trouver de documents judiciaires sur cette affaire, mais nous avons une lettre du curé Hingan, dans laquelle il relate cette intervention des juges: « (...) je me serais déterminé à le faire assigner par devant M<sup>78</sup> les Juges de paix, et ils l'auraient condamné à me payer 12 piastres pour deux années de dîmes ce qui ne ferait pas la moitié de sa dîme des deux années. » M. Hingan à Mgr Briand, 12 avril 1772, AEP, Cap St-Ignace, 1-40: 1v.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Brouillon d'un rapport préparé par l'honorable Gouverneur en chef et le Conseil de la Province de Québec, pour être présenté à Sa Très Excellente Majesté le roi en son Conseil, au sujet des lois et de l'administration de la justice en cette province. Dans *Doc. const.*, 1: 304-350, spécialement 322-326.

 $<sup>^{59}</sup>$  Examination of Chief justice William Hey, 3 juin 1774, dans Cavendish, op. cit., 151.

<sup>60</sup> Mgr Briand aux habitants de Cap St-Ignace, 26 juin 1772, AEP, Cap St-Ignace, 1-37: 2r.

gracieux souverain nous a données pour rendre la justice et maintenir les hommes dans l'ordre et réprimer les mauvais sujets ».61 S'il diffère davantage de punir les coupables, Mgr Briand craint que « les faibles n'en soient scandalisés: ils pourraient penser (...) que l'autorité ni la civile ni l'ecclésiastique n'ont plus de force ».62

Encore dans ce document, Mgr Briand semble lier étroitement la loi ecclésiastique et la loi civile, ce qui était de nature à rendre vains les appels présumés des habitants à l'article 27 du traité de capitulation, article dont, nous le répétons, on ne paraît pas avoir fait beaucoup de cas: le fait suivant confirme d'ailleurs cette hypothèse.

En 1774, Mgr Briand avise le curé Hingan qu'il ne peut exempter le sieur Vincelotte de payer les dîmes, et qu'il ne peut lui donner l'absolution s'il refuse de les payer:

c'est à l'Eglise et vous n'avez pas droit de les lui remettre ni de lui donner l'absolution sans qu'il les paye; l'église vous les a donné et l'état.<sup>68</sup>

Ce dernier mot, sous la plume de l'évêque de Québec, confirme encore une fois le fait que la législation civile du régime français était constamment invoquée même avant l'Acte de Québec; il est vrai que cette dernière lettre précède de quelques mois seulement l'Acte de Québec, et que peut-être Mgr Briand avait eu de bonnes nouvelles du gouverneur Carleton, dont le retour à Québec ne devait s'effectuer que le 18 septembre de cette année 1774.64

Chicanes de Canadiens têtus et obstinés, voilà bien comment on peut qualifier ces disputes de Cap St-Ignace... qui ne se terminent pas d'ailleurs en 1774.65 Ce qui nous intéresse surtout ici, c'est de constater que ces troubles avaient commencé bien avant

<sup>61</sup> Ibid., 1r.

<sup>62</sup> Ibid., 2r.

<sup>63</sup> Mgr Briand à M. Jacques Hingan, curé de L'Islet, 29 mars 1774, AAQ, Lettres, IV: 487.

<sup>64</sup> La Gazette de Québec, No 506, jeudi, 22 septembre 1774.

<sup>&</sup>lt;sup>65</sup> En 1781, Mgr Briand envoie encore une lettre pastorale aux habitants de Cap St-Ignace, AEP, Cap St-Ignace, 1-48. A la suite de cette lettre, l'église fut interdite (1<sup>er</sup> octobre 1781) et le demeura jusqu'au 5 juillet 1782. Sirois, op. cit., 40.

la capitulation du pays, et que les motifs en étaient tout autres que les termes de cette capitulation. On peut supposer, fort justement, que les événements de Cap St-Ignace auraient été les mêmes sous une administration qui serait restée française, et que Augustin Bernier, pour un, aurait tout aussi bien résisté à l'intendant français qu'au juge anglais.

Cet épisode de la vie de la paroisse de Cap St-Ignace est peut-être le plus significatif de ceux que nous avons cités, car il nous apporte une preuve du peu de changements apportés, dans la pratique de l'administration civile et judiciaire, par la capitulation de 1760 et la proclamation royale de 1763. Les Canadiens n'ignoraient sans doute pas qu'ils avaient changé d'allégeance, mais dans leur vie quotidienne, ce changement de gouvernement ne semble pas avoir modifié la routine de vie du régime français.

Cet inventaire que nous avons fait de toutes les lettres où il est question de la dîme dans la correspondance de Mgr Briand nous a permis de voir que, si parfois il s'est posé des problèmes particuliers relativement à cette question, et nous avons pu noter qu'ils sont très peu nombreux, ces problèmes n'ont pas été suscités ni aggravés par les restrictions du traité de capitulation de 1760.

Nous nous garderons bien de conclure tout de suite de façon définitive, car la conquête a pu poser des problèmes de dîmes que l'évêque de Québec n'a pas voulu régler dans des lettres particulières; nous pensons, par exemple, que si la question de la dîme a posé un problème général, Mgr Briand a dû intervenir par des décrets ou mandements, et donner ainsi à son intervention une portée générale. C'est pourquoi nous devons maintenant examiner les documents officiels émanés de Mgr Briand, vicaire-général ou évêque de Québec.

#### b) Lettres pastorales et mandements de Mgr Briand.

A plusieurs reprises, surtout au cours de son épiscopat, Mgr Briand a adressé des lettres à ses diocésains, particulièrement à l'occasion de deux jubilés qui furent célébrés pendant son règne, en 1767 <sup>66</sup> et en 1771, <sup>67</sup> et à l'occasion aussi de ses visites pastorales. <sup>68</sup> Chacune de ces lettres rappelle aux fidèles leurs devoirs, et les exhorte à fuir le péché et surtout à corriger les abus qui sont particulièrement à l'ordre du jour. Il faut ajouter à ces lettres deux autres mandements où l'évêque tient le même langage à ses ouailles, l'un en 1771, à l'occasion de la nomination d'un coadjuteur, <sup>69</sup> et l'autre, en 1774, pour célébrer son entrée dans sa cathédrale. <sup>70</sup>

En tout nous avons là treize documents où l'évêque fustige tour à tour l'ivrognerie, les manquements au jeûne et à l'abstinence, les fautes contre la sanctification du dimanche, les injustices, les impuretés de toutes sortes, la lecture des livres impies, la désobéissance aux pasteurs. L'ivrognerie est le vice qu'on trouve le plus souvent flétri sous la plume de Mgr Briand, puisqu'elle apparaît dans neuf des treize documents que nous avons examinés: dans la lettre à l'occasion de son entrée en sa cathédrale, en particulier, il déplore que ce défaut se répande surtout chez les femmes et chez les pauvres.<sup>71</sup>

Malgré l'abondance de ces documents, et surtout malgré leur caractère d'un rappel des commandements les plus négligés, pas une seule fois il n'est question du commandement de l'Église relatif aux dîmes; le mot dîme lui-même ne s'y rencontre pas. Il

<sup>68</sup> Mandement pour le jubilé accordé par N.S.P. le Pape Clément XIII, 26 janvier 1767, dans MEQ, II: 191-199. Ce jubilé avait été décrété par le pape en 1758, mais à cause des troubles de la guerre, les Canadiens n'avaient pu y participer, et Mgr Briand obtint de célébrer ce jubilé en 1767 au Canada. *Ibid.*, 191.

<sup>67</sup> Mandement pour le jubilé universel accordé par Clément XIV, 28 janv. 1771, *ibid.*, 218-22. Mandement du même jubilé pour la ville de Québec, 5 mars 1771, *ibid.*, 225-227.

<sup>68</sup> Les mandements pour les visites pastorales portent les dates suivantes: 22 mai 1767, ibid., 200-204; 1768, ibid., 211-212; 1° juin 1771, ibid., 238-240; 1772, ibid., 244; 1772, ibid., 245; 25 fév. 1773, ibid., 245-246; 1773, ibid., 247; 22 mai 1775, ibid., 259-264.

<sup>69</sup> Mandement à l'occasion de l'élection d'un coadjuteur, *ibid.*, 241-243. Ce mandement, tel qu'il existe dans les archives de l'archevêché de Québec, est écrit de la main de Mgr Briand, mais ne porte ni date ni signature; il a dû être fait en 1771 (*ibid.*, p. 243, note).

<sup>70</sup> Mandement de Mgr l'évêque de Québec à l'occasion de son entrée dans sa cathédrale le jour anniversaire de sa consécration, et la huitième année révolue de son épiscopat, 10 mars 1774, ibid., 247-252.

<sup>71</sup> Ibid., 251.

semble donc qu'il n'y ait pas eu d'abus à réprimer de ce côté, et que les fidèles n'ont pas oublié le sens, religieux d'abord, de la loi de la dîme.

Nous ne voulons pas conclure, de l'examen de ces documents, que Mgr Briand n'a jamais rappelé à ses ouailles leur devoir de soutenir leurs curés par le paiement des dîmes; Mgr Briand luimême nous affirme le contraire: dans une lettre à M. Pierre Gibault, missionnaire aux Illinois, l'évêque rappelle les grands principes de l'Église relativement à la dîme:

(...) instruisés-les au sujet des dixmes, elles sont dues à Dieu et n'eussent-ils point de Missionnaires ils les devraient à Dieu comme autheur de la nature et de tous biens, le droit est naturel et aussi ancien que le monde (...).<sup>72</sup>

Plus loin dans cette lettre, Mgr Briand ajoute:

Voilà Monsieur ce que l'on doit penser des dixmes; voilà la doctrine que j'ai enseignée dans mes visites plus détaillée, mais je vous donne les principes, et vous les développerés à ces pauvres peuples ignorans, qui je suis seur, n'ont pas péché par malice (...)

Mgr Briand a donc instruit ses peuples de leur devoir concernant les dîmes, au cours de ses visites pastorales; rien que de très naturel cependant, car c'est l'habitude des évêques, pendant ces visites, de faire une instruction portant sur tous les devoirs du chrétien, et il n'était pas nécessaire que des problèmes particuliers se soient posés à cet égard pour que l'évêque parle de la dîme en ces occasions. On n'a d'ailleurs aucun indice qu'il en ait parlé en vue de réprimer un abus généralisé.

## c) Journal des visites pastorales de Mgr Briand.

Il nous reste à examiner un autre document, d'un caractère particulier celui-là, et très révélateur en ce qui concerne la question de la dîme: il s'agit du journal que Mgr Briand a tenu pendant ses tournées pastorales et où on trouve une foule de détails intéressants sur chacune des paroisses qu'il a visitées.

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> Mgr Briand à M. Pierre Gibault, missionnaire aux Illinois, 16 août 1770, AAQ, Lettres, IV: 145s.

Ce document, écrit pour la plus grande partie de la main même de l'évêque, nous permet de visiter deux fois toutes les paroisses du diocèse, une première fois de 1767 à 1769 73 et une seconde fois de 1771 à 1773.74 Mgr Briand y a noté le nombre de communiants, la quantité de dîmes perçues par le curé, l'état des registres et des comptes, etc...; les remarques que l'évêque a faites à chacun des curés, concernant les comptes, les ornements, la propreté de l'église, les réparations à faire, et même l'âge de la servante, il les a consignées dans ce cahier, de même que les principaux problèmes propres à chaque paroisse, comme le choix d'un emplacement pour l'église ou le cimetière, l'établissement d'une répartition, l'attitude des marguilliers, etc....

Nous avons parcouru ce cahier où sont notés des renseignements précieux sur 87 paroisses ou dessertes, visitées de 1767 à 1769 et de 1771 à 1773. Or pas une seule fois il n'y est question de la dîme, sauf bien entendu pour la quantité recueillie, qui y est scrupuleusement inscrite pour chaque paroisse visitée; pas une seule fois la dîme n'y est mentionnée comme un problème, et cela, dans aucune des 87 paroisses.

Ce fait nous semble fort révélateur, et l'argument qu'on peut en tirer apparaît plus probant encore que celui qui nous est fourni par les documents épiscopaux officiels. Car à supposer que Mgr Briand aurait eu des raisons de ne pas manifester publiquement une situation difficile concernant la dîme, on ne voit pas de raisons qui l'auraient empêché de noter ces difficultés dans son carnet de voyages, qu'on peut considérer comme un document strictement privé et personnel.

L'ensemble des documents épiscopaux que nous avons étudiés révèle, à n'en pas douter, une situation tout à fait normale en ce qui concerne la dîme. Il eut été hasardeux, pour ne pas dire ridicule, de se fier aux seules lettres, aux seuls mandements, ou uniquement au journal des visites pastorales de Mgr Briand, pour

<sup>78</sup> Ordonnances de Mgr Briand pendant le cours de ses visites commencées le 22 juin 1767 et continuées le 31 mai 1768, AAQ, cartable Diocèse de Québec, II: 15. La visite de 1767-68 compte 11 feuillets (22 pages) après quoi commence le journal de la visite de 1771-72, qui compte 5 feuillets (10 pages).

74 Suite de la visite de 1772-73, ibid., 17.

en tirer une conclusion; mais l'ensemble de ces sources, croyonsnous, constitue une preuve suffisante pour nous permettre de conclure avec certitude.

Nous n'ignorons pas que les lettres de Mgr Briand qui ont été conservées, ne constituent peut-être pas toute la correspondance de l'évêque de Québec, et que probablement plusieurs de ses lettres ont été perdues; ce fait pourrait, semble-t-il, affaiblir notre conclusion, car nous sommes en présence d'un argument qui n'a une valeur de certitude que dans la mesure où tous les documents ont pu être consultés et vérifiés.

Nous croyons cependant que l'absence de quelques lettres ne peut infirmer notre conclusion, parce que cette absence est suffisamment compensée par les documents officiels, mandements et lettres pastorales, et par cet autre document privé que nous avons cité, le journal des visites. Or cet ensemble forme un dossier impressionnant, et la concordance des conclusions fournies par chacune des pièces de ce dossier éclaire, à notre avis, l'exacte situation de la dîme entre 1760 et 1775.

#### CONCLUSION

Le titre même de cette étude posait une question: nous croyons pouvoir affirmer que nous avons répondu à la question posée.

Les deux groupes de témoins que nous avons interrogés ont donné des réponses identiques, les premiers par leurs affirmations, les seconds par leur silence; il nous semble toutefois que c'est le silence des seconds qui peut davantage nous amener à une conclusion à peu près définitive.

Nous ne négligeons pas pour autant les témoignages des officiers anglais: sauf Murray, dont le témoignage, nous l'avons vu, appelle de sérieuses réserves, tous les autres ont affirmé que les Canadiens, pour des motifs de religion, ont continué à payer leurs dîmes comme auparavant, entre 1760 et 1775. Cependant ces seuls témoignages avaient besoin d'être prouvés, et c'est le silence des documents épiscopaux sur le sujet qui vient confirmer les témoignages donnés par les fonctionnaires britanniques.

L'historien Burt a semblé voir dans la gratitude manifestée par le clergé canadien envers le gouvernement anglais pour l'Acte de Québec, un indice des difficultés que le même clergé aurait rencontrées au sujet de la perception des dîmes depuis 1760; c'est là, pour Burt, le seul témoignage indirect que nous ayons sur cette question de la dîme, et il admet qu'il est fort douteux, car le clergé avait bien d'autres raisons de se réjouir de l'Acte de Québec, qui semblait régler en sa faveur plusieurs questions importantes. Nous croyons avoir apporté notre modeste contribution pour éclairer davantage la question, et annuler ainsi la valeur de ce témoignage douteux.

Il aurait été intéressant d'étudier la genèse de la clause des dîmes dans l'Acte de Québec, ainsi que les délibérations qui ont précédé son adoption à la Chambre des Communes de Londres, et les conséquences de cette clause; mais cet aspect légal de l'histoire de la dîme n'entrait pas dans notre propos.

Retenons seulement que l'Acte de Québec rétablissait par cette clause toute la législation du régime français concernant la dîme, en restreignant toutefois les droits du clergé catholique aux seules dîmes de ses ressortissants.<sup>76</sup>

L'Acte de Québec comblait une lacune légale, en reconnaissant le droit de subsistance aux ministres d'une religion reconnue elle-même par la loi, et mettait fin ainsi à l'incertitude et à l'instabilité qui régnaient depuis 1760; mais il n'avait aucunement à corriger une situation de fait, puisque, nous croyons l'avoir démontré, malgré l'attitude des vainqueurs de 1760, les Canadiens avaient continué de payer la dîme, et que même, au moins dans un cas, les tribunaux civils étaient intervenus pour faire appliquer la loi de la dîme.

> GEORGES-ÉTIENNE PROULX, ptre, Licencié ès lettres (Histoire) de l'Université Laval, Professeur d'histoire au Collège de Lévis (Québec, Canada).

<sup>75</sup> Burt, The Old Province of Quebec, 188s. Il ne faut pas oublier que les instructions à Carleton, en 1775, restreignaient singulièrement la portée des faveurs accordées par l'acte de 1774, même en ce qui concerne la dîme. Cf Instructions à Carleton, 3 janvier 1775, dans Doc. const., 1: 588.

<sup>16</sup> L'Acte de Québec, 1774, dans Doc. const., 1: 554.

#### BIBLIOGRAPHIE

#### I — Sources manuscrites

En raison du sujet de notre travail, qui relève avant tout de la législation ecclésiastique, nous avons surtout utilisé des documents d'archives religieuses, principalement à l'Archevêché de Québec. Pour quelques questions de détail, nous avons eu recours aussi aux archives de l'évêché de Ste-Anne de la Pocatière et à celles de la paroisse Notre-Dame de Québec.

- a) Archives de l'Archevêché de Québec.
  - Lettres, III et IV (copies des lettres des évêques).

Diocèse de Québec, II.

Evêques de Québec, I.

Gouvernement, V.

St-François de Beauce, I.

Ste-Marie de Beauce, I.

St-Joseph de Lévis, I.

- b) Archives de l'Evêché de Ste-Anne de la Pocatière. cartable Cap St-Ignace, I.
- c) Archives de la paroisse Notre-Dame de Québec. carton 9.

#### II — Sources imprimées

- a) Documents civils.
  - Edits, Ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Roi concernant le Canada. Québec, E.-R. Fréchette, 1854-1856. 3 vol.: 648; 650; 776p. 25cm.
  - Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791. Choisis et édités avec notes par Adam Shortt et Arthur Doughty. Seconde édition revisée par le bureau de Publication des documents historiques. Ottawa, 1921. 2 volumes: XIX-1064p. 25cm.
  - Sir Henry Cavendish. Debates of the House of Commons in the year 1774, on the bill for making more effectual provision for the government of the Province of Quebec, drawn up from the notes of the right honourable Sir Henry Cavendish, member for Lostwithiel, now first published by J. Wright, editor of the parliamentary history, etc... with a map of Canada, copied from the second edition of Mitchell's map of North America referred to in

the debates. London, J. L. Cox and Sons, 1839. XII-303p. 23cm. maps.

#### b) Documents religieux.

Concilia Provinciæ Quebecensis I, II, III, IV, in Quebecensi civitate celebrata et a sancta sede revisa et recognita. Quebeci, apud P.-G. Delisle typographum, 1870. 320p. 22cm.

Mandements, lettres pastorales et circulaires des Evêques de Québec. Publiés par Mgr Henri Têtu et l'abbé C.-O. Gagnon. Volume deuxième. Québec, A. Côté & cie, 1888. 566p. 22.5cm.

Mandements, lettres pastorales et circulaires de Mgr Jean P.F.L. Langevin, premier évêque de St-Germain de Rimouski, 2<sup>ème</sup> volume, du 1<sup>er</sup> janvier 1872 au 31 décembre 1875. Rimouski, 1876. 20cm. C'est une collection de documents dont chacun a sa propre pagination.

Journal des visites pastorales de 1815 et 1816 par Mgr Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec. Publié par Mgr Henri Têtu. Québec, Imprimerie Franciscaine missionnaire, 1903. 205-75p. 23.5cm.

#### III — Inventaires

Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec.

L'archiviste de la Province de Québec a publié, dans un de ses rapports annuels un Inventaire de la correspondance de Mgr J.-Olivier Briand, 1741-1794. Cet inventaire couvre un grand nombre de lettres de Mgr Briand à ses prêtres, aux vicaires-généraux, au gouverneur, etc.... Il nous permet de retracer assez facilement d'autres lettres adressées à Mgr Briand par ces personnes, et dont l'inventaire n'a pas été fait. Le rapport dans lequel on trouve cet inventaire est celui de 1929-30, pp. 47-136 (47-113).

Un autre rapport du même archiviste, celui de 1947-48, nous donne aussi un Inventaire de la correspondance de cinq vicaires-généraux avec les évêques de Québec, 1761-1816. On y trouve aussi une vingtaine de lettres de Mgr Briand à M. Marchand, curé de Boucherville et vicaire-général, pp. 71-133 (79-111).

## IV — Etudes

a) études de droit ecclésiastique et paroissial.

- Hector Langevin, Droit administratif ou manuel des Paroisses et Fabriques. Québec, Desbarats et Derbishire, 1863. 205p. 22cm.
- Mgr Desautels, Manuel des curés pour le bon gouvernement temporel des fabriques dans le Bas-Canada, etc..., etc..., avec un chapitre sur la dîme. Montréal, John Lovell, 1864. XIII-288p. 17cm.
- J.-U. Baudry, Code des Curés, Marguilliers et Paroissiens accompagné de notes historiques et critiques. Publié sous les auspices de la Société Historique de Montréal. Montréal, des presses à vapeur de la Minerve, 1870. 303p. 22cm.
- S. Pagnuelo, Etudes historiques et légales sur la Liberté Religieuse en Canada. Montréal, Beauchemin et Valois, 1872. (18)-X-409p. 22.5cm.
- Edmond Lareau, Histoire du Droit canadien depuis les origines jusqu'à nos jours. Montréal, Librairie générale de droit et de jurisprudence, A. Périard, libraire-éditeur, 1888. 2 vol. X-518-544p. 21.5cm.
- P.-B. Mignault, Le Droit paroissial étant une étude historique et légale de la paroisse catholique, de sa création, de son gouvernement et de ses biens et un commentaire raisonné du titre IX des Statuts refondus de la Province de Québec « Du Culte religieux » avec un choix de formules et une table analytique des matières. Montréal, Beauchemin & Fils, 1893. XXVII-690p. 22cm.
- Emile Chartier, Notre droit ecclésiastique sous le régime français, 5ème partie: La Question de la Dîme. dans BRH, 30 (1924), p. 360-363.
- J.-François Pouliot, Traité de Droit fabricien et paroissial. Etude critique et législation comparée. Montréal, Wilson & Lafleur Limitée, 1936. XVII-1010p. 22.5cm.
- Mgr Paul Bernier, Cours de Droit paroissial et de droit ecclésiastique québécois. Plan général du cours et résumé de chaque chapitre. (ad usum privatum auditorum). Québec-Ottawa, 1946, en lithographie, 34p.
- b) études spéciales sur la dîme.
  - E. de Bellefeuille, Deux questions de dîmes, dans la Revue Canadienne, vol. III (1866), p. 602-617. Il

s'agit de l'inamovibilité des cures par rapport à la dîme et de la portion congrue de 500 livres établie sous le régime français.

Abbé Auguste Gosselin, Un épisode de l'histoire de la dîme au Canada, 1705-1707, dans MSRC, 2 série, vol. IX (1903), section 1, pp. 45-63.

Mgr L.-A. Paquet, La Dîme, dans MSRC, 3eme série, vol. V(1911), section 1, pp. 3-17.

Vient de paraître \_

# Dans la collection Fleur de Lys Lionel GROULX, ptre

## NOTRE GRANDE AVENTURE

L'empire français en Amérique du Nord (1535-1760)

Les causes d'ordre géographique, politique, militaire, économique, sociol, qui ant déterminé les Français de l'ancien régime à bâtir un empire au Nauveau-Monde.

299 p. Relié. 6 hors-texte. Cartes, Index. \$4.50 (par la poste \$4.70)

## Dans la même collection

La guerre de la conquête, par Guy Frégault 514 p. \$6.00

MONTRÉAL 25 est, rue St-Jacques PL. 8335



SAINT-BONIFACE, Man. 135 av. Pravencher CH. 7-1735

Vient aussi de paraître:

L'Eglise canadienne sous le régime militaire 1759-1764, 2° volume: Les Institutions, de Marcel Trudel. (Les Presses Universitaires de Laval, Québec, 1958).

En vente à:

L'Institut d'Histoire de l'Amérique française

# DOCUMENTS INÉDITS

NOTES SUR LES DÉCOUVREURS FRANÇAIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD AU XVI• SIÈCLE

ROBERVAL, DYEL ET LHERY \*

III

#### LE BARON DE LHÉRY

L'avocat Lescarbot a indiqué dans son Histoire de la Nouvelle-France,1 d'une façon assez imprécise, qu'au premier tiers du XVI siècle, un certain baron de Lhéry fit une tentative de colonisation en Amérique du Nord, mais fut contraint de relâcher à l'Île de Sable. D'après le texte, cet événement se serait déroulé environ 80 ans avant sa rédaction et au temps du roi François I. « Le sieur baron de Léri et de Saint-Just, vicomte de Gueux, lequel ayant le courage porté à choses hautes desiroit s'établir par dela et y donner commencement à une habitation de françois mais, la longueur de son voyage l'ayant trop longtemps tenu sur mer, il fut contraint de décharger là son bestial, vaches et pourceaux, faute d'eaux douces et de paturages et des chairs de ces animaux aujourd'hui grandement multipliés ont vécu les gens du marquis (de La Roche) tout le temps qu'ils ont esté en cette île ». Le report approximatif de 80 ans situerait l'expédition aux environs de 1530, puisque la première édition de l'Histoire de la Nouvelle-France porte le millésime de 1609. Mais cette déduction chronologique semble issue d'une indication donnée à la légère, car les vérifications généalogiques obligent à placer en ce temps la date de naissance du héros de l'aventure. Nous avons pu l'identifier facilement et d'une façon qui paraît

<sup>1</sup> Ed. Champlain Society, I: 237; 8° Pa 78 (1) à la BN, à Paris.

<sup>\*</sup> Voir, pour début de ce document, notre Revue, XI: 413-435 (décembre 1957).

certaine, grâce aux surnoms tirés des seigneuries dont la possession lui a été attribuée par Lescarbot. Ces fiefs sont bien connus, à condition de ne point dénaturer leur dénomination suivant une méthode dont l'application n'aurait pas dû être envisagée, à plus forte raison considérée comme admissible par un de nos plus éminents prédécesseurs.2 La seule difficulté consistait à déterminer quel personnage pouvait avoir été, en même temps, vicomte de Gueux, baron de Lhéry et de Saint-Just. La recherche des possesseurs de la seigneurie de Gueux, de beaucoup la plus célèbre, permettait de circonscrire immédiatement les données génératrices de la solution du problème. Elle est située dans le canton de Ville en Tardenois, arrondissement de Reims; sa notoriété résulte du château qui s'y trouvait, car les rois de France avaient coutume de venir y passer la nuit, la veille de leur sacre et de la survivance du nom devenu celui d'une commune. Ce fief qui faisait l'objet d'une co-seigneurie appartenait au XIVe et au XVe siècle à la famille Cauchon, car dame Rose Gibours, veuve de noble homme Remy Cauchon, dénombra pour une partie de la seigneurie de Gueux en mai 1399. L'indication concernant le dénombrement de son fils Jean Cauchon, du 16 juin 1425, ne comporte pas de précision sur l'étendue des droits.3

Gueux passa dans des conditions que nous ignorons en la possession des représentants de la famille de Miremont avant le 5 juillet 1509. Bien que se disant originaires d'Auvergne, ces Miremont étaient venus en Champagne, dès le XIV° siècle, car un Antoine I<sup>er</sup> de Miremont, vivant en 1390, avait épousé Jeanne d'Anglure, dame de Quatrechamps et de Noirval, dans la vallée de Bourg en Rethelois. Les époux peuvent s'être fixés un certain temps dans cette région, car leur fils, Philippe I<sup>er</sup>, épousa Isabelle d'Aspremont; mais la famille s'implanta dans la région de Reims et leur fils Claude eut, entr'autres enfants,

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le Jeune, *Dictionnaire Général du Canada*, art. Lhéry, inconnu à la BN.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Caumartin, op. cit., art. Cauchon, 1: 138.

<sup>4</sup> Mention du contrat de mariage d'Antoine de Miremont, seigneur de Berrieux et de demoiselle Isabelle des Fossés, passé devant Bataille et Souplet, notaires en la chatellenie de Crespy, idem, t. II: art. Miremont.

lui-même deux fils, qui nous conduisent dans le vif des sujets qui nous intéressent.

L'un d'eux, Alart, qui épousa Isabeau Le Bouteiller serait à négliger s'il n'avait été seigneur de Lhéry. Sa rencontre constitue en tout cas une impasse et c'est par l'entremise de son frère, Jean de Miremont, dit « le jeune », que nous progresserons. Il épousa Jeanne de Brumières, fille de Pierre de Brumières et d'Emerie Lescot. De leur union naquirent 3 fils: Guillaume I<sup>ex</sup>, dit Guillaume « l'aîné », Aimé et Guillaume II, dit Guillaume « le jeune », qui nous conduisent aux pionniers du XVI<sup>e</sup> siècle.<sup>5</sup>

Guillaume Ist « l'aîné » est important, parce qu'il fut seigneur de Gueux. Protonotaire apostolique, abbé de Saint-Rémyles-Sens, en 1540, prieur de Saint-Étienne du Val des Écoliers à Reims, il n'eut point de postérité et gratifia de la seigneurie de Gueux, le 9 mars 1558, son petit-neveu, Guillaume III, aux termes d'un acte qui sera une clef du problème. Aimé, second fils de Jean de Miremont, « le jeune », vicomte de Ronay, seigneur de Bouleuse, lieutenant d'une compagnie de cent hommes d'armes, nous intéresse seulement par les alliances dont il fut l'auteur en épousant Françoise d'Anglure qui se remaria avec Arnaud de Bossut, bailli de Vermandois. Leur fille, Elisabeth de Miremont, devint la femme de Robert de Bossut, aussi bailli de Vermandois, seigneur de Lierval, neveu de Nicolas de Bossut, seigneur de Longueval,6 susceptible d'avoir accompagné Jacques Cartier en son deuxième voyage. Guillaume II de Miremont, dit « le jeune », clef de voûte de notre édifice, fut, comme son frère, Guillaume Ier, aussi seigneur de Gueux, ce qui n'est pas au premier abord fait pour simplifier les choses, et vicomte de Ronay. Il épousa Jeanne de Etz, alias d'Eltz, fille de Bernard, seigneur d'Autenien et de Bonne de Villers, dont il eut 1 fils et 2 filles. Il décéda avant le 5 mars 1554, ayant pris le titre de vicomte de Gueux. Sa veuve se remaria avec N. de Fresnels, chevalier, seigneur de Touspis, lieutenant de 100 hommes d'armes des ordon-

<sup>5</sup> Idem, art. Miremont.

<sup>6</sup> Dossiers Bleus, II4, art. de Bossuet, à la BN.

nances du roi, sous la charge de monseigneur le duc de Bouillon, maréchal de France.

Les deux filles de Guillaume II de Miremont contractèrent des alliances dont la connaissance peut être utile, étant donnée la pénurie de minutes notariales pour la Champagne. Anne épousa Antoine d'Auxy, seigneur de La Tour Brunel, près de Péronne, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, grand louvetier de Picardie. Charlotte, qui fut intitulée dame du bourg de Gueux en partie, se maria 3 fois: d'abord, suivant contrat passé devant Amyot, notaire à Sainte-Menehould, avec Jean de Thorotte, alias Thourotte, seigneur de Conflans, Bussy et Maison en Champagne, maréchal héréditaire de Champagne, demeurant à Conflans, puis avec Claude de Haraucourt, seigneur de Parois et d'Orne, enfin, avec Antoine de Clermont, seigneur de Bussy, dit « le moine ».

Philippe de Miremont, fils de Guillaume II, apporte une révélation importante, car il fut intitulé seigneur de Lhéry. Il épousa, d'abord Jeanne de Condé dont il n'eut pas d'enfant, puis Marguerite de Moy, fille d'Antoine de Moy, châtelain de Coucy, seigneur de Fontaine et de Treslon. Il ne paraît pas possible d'admettre, suivant une généalogie suspecte,8 que cette Marguerite de Moy ait été la sœur de Charles de Moy, alias de Mouy, seigneur de La Meilleraie, vice-amiral de France. Fille de Marguerite de Saint-Blaise, elle était seulement la sœur d'Adrien de Mouy, sénéchal de Vermandois et la belle-sœur de Gabrielle d'Athis, sœur de ce dernier. Philippe de Miremont et sa femme partagèrent avec ces personnages pour leurs parts dans les terres d'Happencourt et de Hourlon, le 19 février 1539, nouveau style. De leur union, naquit un fils, Guillaume III, seigneur de Lhéry, comme héritier de son père, et la seigneurie de Gueux vint se rallier, car, suivant acte du 9 mars 1558, passé devant Huz et Augier, notaires au bailliage de Vermandois, Guillaume III

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Extrait du greffe des insinuations de Sainte-Menehould, Fonds français, 32292, fo. 39, rouge, à la BN.

8 Chérin 144, à la BN.

<sup>9</sup> E 65, aux Archives départementales de la Marne, à Châlon sur Marne.

de Miremont en fut gratifié par son grand-oncle, Guillaume I<sup>er</sup>, le protonotaire.<sup>10</sup> Nous finissons donc par tenir un personnage, seigneur, à la fois de Lhéry et de Gueux.

Lescarbot semble avoir pris quelque liberté avec les titres de baron et de vicomte. La terre et seigneurie de Lhéry, en effet, n'était pas une baronnie, mais une vicomté mouvante de la baronnie de Nanteuil-la-Fosse. Située, comme Gueux, dans le canton de Ville-en-Tardenois, elle est aussi, actuellement, représentée par une commune. Elle comprenait la haute, la moyenne et la basse justice, avec les usages de Lhéry acquis des habitants de ce village, 333 arpents de terre labourable, les meilleurs du pays, les droits de four, de lods, de vente et une maison seigneuriale mouvante de la baronnie de Fère en Tardenois, avec ses contours, consistant, au delà des fossés, en quantité de jardins, un bois de 9 arpents 87 verges, un autre bois appelé le Bois le Prestre de 32 arpents, une garenne de 14 arpents 60 verges, une autre petite garenne appelée le Buisson Charlin d'1 arpent 6 verges d'après un dénombrement du XVIII<sup>e</sup> siècle.<sup>11</sup>

Bien qu'il ait été intitulé vicomte de Lhéry et seigneur de Gueux dans deux actes, le titre de vicomte de Gueux ayant appartenu à une branche de sa famille représentée par un David de Miremont, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, Guillaume III de Miremont doit être, en toute certitude, identifié comme étant le fameux baron de Lhéry signalé par Lescarbot. Il est, en effet, le seul personnage qui ait pu ajouter aux surnoms de Gueux et de Lhéry celui de Saint-Just, par suite de son mariage avec Marguerite de Salazar, <sup>12</sup> fille de François de Salazar, baron de Saint-Just, seigneur de Sauvages, de Clages, de Baigneux, de Courson-le-Châtel, capitaine de Sens, en 1568, chevalier de l'ordre du Roi en 1582, et de Louise de La Croix, fille de Claude de La Croix, baron de Plancy, vicomte de Semoine et de Louise de Harlay. Marguerite de Salazar fut la cousine de Jeanne de Salazar, mère de Jean de Poutrincourt, fondateur du Port-Royal d'Acadie. <sup>13</sup>

18 Idem.

<sup>10</sup> Mention d'une copie collationnée par l'Eleu et Augier notaires à Reims, dans Caumartin, op. cit., 2; art. Miremont.
11 E 67, aux Archives Départementales de la Marne.

<sup>12</sup> Idem et Pièces Originales 2610, article Salazar.

Son père, François de Salazar, décéda avant le mariage de son autre fille, Louise, le 27 septembre 1587, avec Robert des Champs, seigneur de Vaux et de Marcilly en partie, fils de Jacques des Champs et de Claude de Salazar, dame de Marcilly, suivant contrat passé à Saint-Just. Guillaume III de Miremont eut une autre belle-sœur, Marie qui épousa Louis Picot, le jeune, seigneur de Dampierre, union d'où naquit un fils, Louis II Picot, baron de Dampierre. Guillaume III de Miremont avait, de son côté. deux sœurs, Marguerite qui décéda sans postérité, Hélène, qui épousa Pierre de Berthilleule, seigneur de Bréchinville. Page de la chambre du roi, le prétendu baron de Lhéry fut reçu au sacre d'Henri II, le 25 juillet 1547, en conséquence d'un droit que la possession de la seigneurie de Gueux conférait à sa famille. Il était encore mineur de 25 ans, le 29 novembre 1553 14 et son mariage doit être situé vers 1570, car ses beaux-parents se marièrent suivant contrat du 17 juillet 1551.15 ll rendit hommage, le 26 février 1574, pour la tierce partie de la terre, seigneurie et chatellenie de Choilly sur Marne mouvante du roi, à cause du duché d'Epernay 16 et vécut au moins jusqu'au 27 septembre 1587, date à laquelle Marguerite de Salazar fut intitulée sa femme.<sup>17</sup> On peut déduire de l'ensemble qu'il exerça une activité lui permettant d'être chef d'expédition, seulement durant la seconde moitié du XVI siècle. Guillaume III de Miremont eut de son mariage deux filles et un fils décédé sans postérité. La terre de Lhéry passa au pouvoir de la famille Cauchon dont les représentants portèrent son nom. La baronnie de Saint-Just en l'Angle située dans le canton d'Anglure, 18 fut transmise aux Biencourt-Poutrincourt. Les armes de la famille de Miremont, originaire d'Auvergne, étaient « d'azur au pal d'argent fretté de sable acosté de 2 fers de lance du second ».19

Paris, France.

ROBERT LE BLANT

<sup>14</sup> Cabinet d'Hozier 239, art. Moï, à la BN.

<sup>15</sup> Pièces Originales 2610, art. Salazar.

<sup>16</sup> PP. 13 aux Archives de France.

<sup>17</sup> Pièces Originales 2610, op. cit.

<sup>18</sup> Entre la Seine et l'Aube, arrondissement d'Epernay, Marne. 19 Caumartin, op. cit.

### PIÈCES JUSTIFICATIVES

1

Jean François de La Roque, chevalier, seigneur de Roberval, lieutenant de roi en l'expédition et voyage par lui ordonné pour aller es isles de Canada, Ochelagua etc... certifie que Adrien Dyel, écuyer, seigneur d'Enneval, natif de la paroisse de Calleville en Caux se serait absenté pour d'aucuns cas à lui imposés dont il pourroit être appelé dans toute la rigueur de justice en longue détention de prison de sa personne est venu vers nous se rendre comme fugitif pour aller volontairement au service du roi comme lieutenant général de l'armée commandée par nous suivant lesdites commissions et vouloir

Nous l'avons reçu et recevons avec serment faict par lui en nos mains et en celles de Thibault Dubot, écuyer, sieur du Bot, commissaire pour ledit seigneur en cest effet à ce nécessaire vers l'accomplissement dudit voyage.

Si oirons tous juges, sénéchaux, baillis, prévosts et tous autres justiciers qu'il appartiendra suivant icelui notre pouvoir qu'ils n'aient à faire souffrir audit d'Enneval en son corps et en ses biens aucun dommage attendu que nous le retenons pour ledit service et voyage.

En foi de quoi nous avons signé les présentes et fait mettre le scel de nos armes le 14 juin 1541. Signé: J. La Roque, Plus bas: signé J. La Roque et du Bot.<sup>1</sup>

# Π

Procuration de la dame de Pradelles faicte à la dame de Montetaire 2 au faict de plaiderie.

L'an de grâce mil cinq cens septante huict et le vingt huictiesme jour du moys de septembre, souverain prince Henry par la grâce de dieu roy de France et de Polognye régnant, au lieu d'Arzens, diocèse et seneschaussée de Carcassonne, en la pré-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nouveau d'Hozier 118, fo. 11.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Archives de l'Aude, 3 E, étude Loup, registre N° 9, fos. 144, vo. à 145, vo., aimablement transcrit par M. Blaquière, actuellement archiviste en chef de la Haute-Garonne.

zence de moy, nottaire roial et tesmoings bas nommés, establie en personne damoiselle Marquize de la Roque, dame de Pradelles. Arzens et d'Hermenys, laquelle de son gré et franche voullonté et sans révoquer les autres procurations par elle cy devant faictz. de nouveau a faict et constitué sa procureuse especialle et généralle, l'especialité ne dérogeant à la généralité, asscavoyr est damoiselle Marguerite de Fay, dame et vesve à feu messire Louys de Magdelhian, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Montetaire, Pratz, Sainct Messaux et Roberval, sa niepce absente, expressement pour et au nom de la constituant comparoyr et assister par devant le bailly de Vitoy en Perthoys ou ses lieutenans et toutz autres juges qu'il sera besoing, pour voyr faire la discution ordonnée par arrest de la court de parlement de Tholose, des biens de feu Jehan Francoys de la Rogue, en son vivant escuier, seigneur de Robervalz, indiqués par ladite constituant à Marguerite de Banys et Pierres Boyer, seigneur de Montclar, mère et filz, Pierre et Maurice Saptes et autres nommés ausdits arrestz, défendre, dire et déduire tout ce qu'il sera besoing et necessayre et guarder que en ladite discution ne soict faict fraude au préjudice des interestz d'icelle constituant et générallement faire, dire et procurer tout ce que la constituant pourroict fayre sy elle y estoict en personne eslisant son domicille en la maison de sadite procureuse audit Montetaire luy donnant puissance de constituer ung ou plusieurs procureurs au faict de plaiderie et eslire domicille en leur maison s'il est besoing. Sy a promis ladite constituant avoyr agréable tout ce que par sadite procureuse ou ses substitués sera faict, dict, requis et porsuivy et ne les revoguer ains rellever de toute charge de procuration et pour ce a obligé toutz et chascungs ses biens presentz et advenir qu'elle a soubmis à toutes rigueurs de justice du present roiaume de France avec toutes reconnaissances de faict et de droict a ce nécessayre mesmes à la loy Julye et fons du dotal faict en faveur des femmes et enfin l'a promis et juré la main levée à dieu. Presentz Pierre Chaffoul, plus vieulx filz à feu Simon, et maistre Laurens Mercyé, pothier à tour dudit Arzens, habitans et de moy.

SIGNÉ: M. DE LA ROQUE CHAFFOUL OLIVIER, NOT. LAURENS MERCYÉ

## III

Procuration de la dame de Pradelles faicte à Bernard Pages, son serviteur.<sup>3</sup>

L'an mil cinq cens septante huict et le troisiesme jour du moys de octobre au lieu d'Arzens, diocése et séneschaucée de Carcassonne, par devant moy notaire roial et tesmoings bas nommés a esté en sa personne damoiselle Marquise de la Roque, dame de Pradelles et d'Hermenys, laquelle de son gré a faict et constitué son procureur et espécial messaiger Bernard Pagès son servitur, expressement pour et au nom de la constituant dire, déclairer et signifier a Marguerite de Banys, damoiselle et Pierre Boyer, seigneur de Montclar, mère et filz, que ladite constituant a envoyé despuys six jours procuration généralle a Marguerite de Fay, dame de Montetaire, pour acister à la discussion des biens de feu Jehan Francoys de la Roque, seigneur quand vivait de Roberval indiqués par la constituant suyvant les arrestz et ordonnence de la court de parlement de Tholose mise au pié de la requeste présentée par lesdits mère et filz à laquelle dame de Montataire iceulx mère et filz pourront faire faire toutz exploictz que bon leur semblera pour le faict de ladite discussion ou aux procureurs que par ladite dame sesubztitués par devant les juges en la juridiction desquelz ladite discussion sera porsuivye estant ledit lieu de Montataire assiz à unze lieues de Parys, prés Clermont et au bailliage de Saint Lys (sic) et protester contre lesdits mère et filz de toute nullité et abus qu'ilz pourroient commetre ausditz exploitz et autres actes judiciaulx a faulte de s'adresser à ladite dame de Montataire ou à ses subztitués ou autrement: promectant avoyr agréable tout ce que par ledit Pagès son procureur sera faict, dict, déclairé, signifié et protesté et ne le révoquer ains rellever de toute charge de procuration soubz l'obligation de ses biens aux rigueurs de toutes justices de ce roiaume de France atoute reconnaissance a ce necessayres et enfin l'a juré la main

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Archives de l'Aude, 3 E, étude Loup, registre 10, fo. 149, aimablement transcrit par M. Blaquière, actuellement archiviste en chef de la Haute-Garonne.

levé (sic) à dieu. Presentz Jaques Blanc et Jehan Harlus et de moy.

SIGNE: M. DE LA ROQUE

BLANC

OLIVIER, NOT.

IV

Mercredy, XXIe jour dudit moys de juillet, an (M) V c LVII.

En la chambre première d'enquestes feurent au conseil messires Barthélemy, Dasalbert, présidens, de Montbel, de La Garde, de Sainct Pierre, de L'Ospital, Percyn, Buisson, de Chalvet, Guillemete, Lacgier, Duvrier, de Lsamyasens, Ambez, Farier.

Entre Pierre de Haultpol, sr de Tegayrolles à Villeneufve et Nicolas de Luc, sr de Salhens, tuteurs de Jehan Helye, fils et heretier à feu Pierre Helye, en son vivant sr de Virasol, appelant du senechal de Carcassonne ou son lieutenant et autrement impetrant et requerant antérinement de certaines lettres royaulx pour estre relevés des fins de non recevoir et désertion y mentionnées et autrement défendeurs et appellez, d'une part;

et M° Françoys de la Roque, chevalier et seigneur de Robervail, appellé, défendeur et autrement impétrant et requérant antérinement de certaines autres lettres royaulx pour estre receu à concluire et concluant comme appelant dudit senechal et releve des fins de non recevoir et desertion d'autre;

et entre ledit de la Roque, demandeur en assistance de cause, d'une part et Jehan de Noz défendeur, d'autre;

et entre ledit de Noz, impétrant et requérant autérinement de certaines lettres royaulx en fourme de requeste civille aux fins y contenuz, d'une part et lesdits tuteurs défendeurs, d'autre;

Il sera dict que la court, intérinant quant à ce les dites lettres présentées par les dits tuteurs et de la Roque respectivement, les a relevés et relève des dites fins de non recevoir désertion et emende; et veu le procés, libels appellatoires et autres productions des parties, ensemble les requestes baillées par les dites parties respectivement et sans avoir esgard à icelles, la court a condamné et condamne les dits tuteurs, au nom que procédent

à faire la revente audit de la Roque de la place du Basse et fiefz de Cailhau mentionnés au procès dont entre les parties est question, en luy rendant au préalable par icelluy la Roque la somme de mil six cens livres tournois pour laquelle avoyent esté vendues et aussi la somme de deux cens soixante six livres tretze solz et six deniers pour les droict des loz et ventes, en payant pareillement les réparations et meilhorations utilles et nécessaires, ensemble autres légictimes decostemens.

Et ou ledit de la Roque aymera mieulx suplir à juste, pour, suyvant l'estimation par luy faicte ès lettres royaulx par luy devant ledit sénéchal présentées, ce qu'il sera tenu declairer dans le moys, audit cas la court a condamné et condamne iceulx tuteurs audit nom à suplir, payer, bailler et delivrer audit de la Roque la somme de mil six cens trente troys (livres), six sols, neuf deniers et ce dans quatre moys aprés anthimation de cest arrest.

Et ou ledit de la Roque aymeroit mieulx recouvrer lesdites place et fiefz, rendant au préalable ce que dessus, audit cas a condamné et condamne ledit de Noz à luy rendre et laisser la possession vuyde d'icelles place et fiefz, et pareillement a condamné lesdits tuteurs à relever indemne icelluy de Noz et ce faisant luy rendre et restituer la place de Montauriol, baillée par icelluy de Noz en eschange audit feu Hélye, sauf ausdits tuteurs les réparations et meilhorations utilles et nécessaires, ensemble les nouveaulx acquetz et légictimes decostemens si poinct en y a; le tout ce dessus sans despens et restitution de fruictz, et pour cause.

(En marge est escrit:) Prononcé le XXVI<sup>e</sup> jour de juillet. Pour collation et pour copie conforme: Toulouse, le 24 septembre 1949; l'archiviste en chef de la Haute-Garonne, Faucher.

V

Estat de ce quy appartient a dame Margueritte de Sallazar, femme et espouse de honoré seigneur messire Guillaume de Myremont, seigneur et baron de Lery et Gueux, a elle escheu et advenu en la terre, baronnie et seigneurie de Sainct Just en l'Angle, par le deces et trespas de noble seigneur messire Fran-

çois de Sallazar, en son vivant chevalier, baron dudict Sainct Just, seigneur de Sauvages, Claisles et Bagneulx, père de ladicte dame, ungne part, les six pars faisant le tout dont dame Loyse de La Croix, mère de ladite dame de Sallazar prend moitié en droit de douaire audit Saint Just et Sauvages et ne prend douaire audit Claisles et Bagneux ladite dame de La Croix; laquelle sixiesme partie se part avec ladite dame de La Croix qui prend moitié comme dict est et l'autre moitié avec monsieur le vicomte de Ronnay, ungne part et pour l'autre part avec demoiselle Loyse de Sallazar, commençant au jour de Pasques florye 586 ainsy comme il s'ensuit et premiérement...

Le présent extrait collationné et trouvé conforme à l'original qui est déposé aux Archives de la Marne sous la cote E 67 a été délivré par nous, Directeur desdites Archives sur papier timbré pour servir et valoir ce que de droit. En foi de quoi, nous avons signé pour copie conforme. Fait à Châlons-sur-Marne, le 23 juillet 1951. Le directeur des Archives, René Gandilhon.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Extrait du registre B 50, fos. 693, 694, 695, aux Archives départementales de la Haute-Garonne. Nous avons rétabli les mots « dudit », « lesdites » etc., qui sont en abrégé dans le manuscrit et la lecture de M. Faucher.

# LIVRES ET REVUES

BAILLARGEON, Samuel, CSSR. Littérature canadienne-française. Préface de M. le chanoine Lionel Groulx. Fides, Montréal et Paris, [1957]. 460 p.

Dans les dernières lignes de son introduction, l'auteur me range au nombre de ceux qui lui « ont été d'un précieux secours pour la rédaction de ce travail ». A mon nom, il aurait dû ajouter celui de mon collègue Maurice Séguin. Sans nous vanter, nous croyons, Séguin et moi, avoir donné au R.P. Baillargeon le meilleur de tous les conseils qu'il a reçus: celui de ne pas publier son livre.

Ce n'est pas qu'on n'eût pas aimé accueillir un tel ouvrage avec la plus grande sympathie. Son auteur ne manque pas de mérite. Professeur attaché à l'enseignement secondaire et chargé d'un cours de littérature canadienne-française, il poursuit des recherches étendues sur la matière qui lui est confiée. Il pourrait, comme d'autres, se contenter de paraphraser un manuel existant. Consciencieux, il lit les œuvres dont il doit parler. Il en extrait des textes, qu'il commente. Il pousse la probité jusqu'à rédiger un cours. De tout cela, il convient de le féliciter.

De plus, sa méthode est bonne. Il comprend qu'on ne saurait saisir l'évolution de la littérature canadienne-française et porter sur elle des jugements qui soient autre chose que des condamnations ou des éloges étroitement esthétiques (et encore!), sans situer les manifestations littéraires du Canada français dans le cadre de la vie collective de la nationalité. En d'autres termes, soucieux de faire mieux que de la critique de goût et pénétré de la nécessité d'expliquer l'expression littéraire du Canada français, il se trouve nécessairement amené à se préoccuper d'histoire.

Rien de plus légitime qu'une telle préoccupation. Mais rien de plus vain aussi, quand elle dépasse les connaissances, la compétence et la culture de celui qui en est animé. C'est malheureusement le cas du P. Baillargeon, bien qu'il ne soit pas seul dans ce cas. Au contraire, il se trouverait en brillante compagnie s'il fallait énumérer les sociologues, les économistes, les publicistes, voire les philosophes et les psychologues (grands dieux!) qui,

comme lui, s'appuient sur une conception, formulée ou non, de l'histoire générale du Canada français pour s'estimer autorisés à trancher sur tout, même sur les problèmes les plus complexes, alors que, faute d'étude et d'envergure intellectuelle, ils n'y entendent que fort peu de chose.

Pour que le P. Baillargeon eût pu tirer de sa méthode le rendement dont elle est susceptible, il lui aurait fallu réfléchir d'une façon plus ordonnée sur l'histoire et commencer par l'étudier. Mais il croit la savoir. Il imagine même que les collégiens la connaissent, puisque c'est en pensant à eux qu'il écrit: « Le manuel rappelle d'abord les principaux faits de l'histoire et de l'évolution économique. Ces notions, présumées connues, sont glissées à titre d'aide-mémoire; l'élève doit s'y rapporter s'il veut comprendre les courants intellectuels d'une époque. »

Précisément, les incursions de l'auteur dans l'histoire générale du Canada ne contribuent nullement à lui faire saisir « les courants intellectuels » des diverses époques qu'il décrit. Lisons, par exemple, son introduction à la période de la « Naissance des lettres canadiennes (1850-1900) ». Rien, dans les considérations élémentaires qu'il présente (p. 59-61) sur la « monarchie constitutionnelle », sur le « gouvernement fédéral », sur les « gouvernements provinciaux », ne nous enseigne pourquoi les Canadiens français ont écrit ce qu'ils ont écrit ni pourquoi leurs ouvrages ont eu, en général, le peu de valeur et le peu de rayonnement qu'ils ont eus. Même les remarques, d'ailleurs très superficielles, du P. Baillargeon sur le « mouvement des esprits » dans le Québec, au cours de la seconde moitié du 19° siècle, n'offrent rien de particulier à cette époque, rien qui puisse distinguer celle-ci de la période qui précède et de celle qui suit. « Une vague d'optimisme, déclare l'auteur, envahit la vie politique. Après le mauvais rêve de la conquête et les luttes épiques pour la survivance, la solution politique de 1867 sauvegarde la tradition, la langue, la religion » (p. 62). Evoquant la constitution de 1791, les hommes de 1800 pensaient-ils autrement? Ceux de 1900 auront-ils des idées bien différentes? Et la majorité de ceux de 1950?

Parce que son interprétation historique ne le met pas à même de procéder à une analyse valable des problèmes littéraires du Canada français, l'auteur doit forcément s'accommoder d'autre chose: il se rabat sur la psychologie des peuples. C'est-à-dire sur nos bonnes vieilles innéités. Aussi son livre s'ouvre-t-il sur une définition de ce qu'il appelle « le type français ». Au fait, s'agit-il bien d'une définition? On dirait plutôt un dithyrambe. Que de qualités n'a-t-il pas, ce superbe type français! Ses notes distinctives sont l'ordre, « signe infaillible de la suprématie de l'in-

telligence sur les autres facultés »; l'individualisme, qui s'exprime par « l'esprit d'insoumission » et « l'esprit créateur »; la générosité, enfin, en conséquence de quoi « les grandes causes ont le don d'enflammer les Français, et parmi toutes, la patrie et la religion ».

Faisons le point.

Les Canadiens français sont de « type français »: ils en portent les caractères fondamentaux « radicalement imprimés dans la chair et le sang » (p. 448). Depuis un bon siècle, la conquête n'est plus pour eux qu'un « mauvais rêve ». Dès 1848, eux qu'on « voulait écraser », ils « dominent » au Canada (p. 35). En 1867, « la Confédération sauve l'économie canadienne » (p. 61). « La fin du XIX e siècle avait marqué un réveil dans les préoccupations intellectuelles du pays » (p. 145). — Ne voilà-t-il pas un ensemble de conditions propices à l'épanouissement d'une littérature? Et pourtant, l'introduction de l'ouvrage pose la question: « Avons-nous une littérature canadienne-française? » Bien sûr, la réponse de la « conclusion générale » sera : « La littérature canadienne existe »... Mais le seul fait que la question puisse se poser indique assez qu'il s'agit d'une littérature « encore modeste » (p. 447-448). « Elle existe tout de même », reprend l'auteur (p. 449). Ce « tout de même » est significatif.

Que conclure de tout ce qui précède? Ceci, peut-être: de même que ce manuel illustre l'impuissance de certaine tradition historique à expliquer les réalités canadiennes-françaises, de même il établit, sans le vouloir, l'inanité de certaine psychologie des peuples. Telles sont, me semble-t-il, les principales remarques qu'un ouvrier de l'histoire peut faire sur le manuel du P. Baillar-

geon.

Un critique littéraire en ferait bien d'autres. Un critique littéraire pourrait, sans excès de méchanceté, observer que la langue de l'auteur est probablement de « type français », bien que d'une pureté discutable. M. Victor Barbeau l'a déjà fait, avec autorité, dans le *Devoir*. Il a aussi, à la même occasion, relevé une foule d'expressions cocasses et de jugements comiques du P. Baillargeon. Il ne s'agit pas ici d'enfiler, après lui, un autre collier de perles. Il faut quand même, à l'aide de quelques exemples, donner une petite idée du style de ce manuel et des commentaires qu'on y cueille. En voici un assez curieux: « A partir de 1763, le Canadien français se voit chevillé à un partenaire anglosaxon »; ce « compagnonnage » ne va pas jusqu'à « métisser le type français » (p. 55); avec ou sans « métissage », lequel des deux «compagnons» eût été le sauvage? Sur la poésie régionaliste: « Il suffisait de bourrer quelques hémistiches de « torquettes » de tabac « canayen » et de « suyers » de « bœu » pour donner de la couleur locale; avec un peu d'habileté et trois ou quatre « taurailles » qui beuglent dans le dernier quatrain, on arrivait à faire quelque chose de passable » (p. 187). Après avoir noté que Joseph-Charles Taché « est d'une humeur d'ours », il enchaîne: « Intraitable à ses heures » . . . (p. 115) ; qui s'en étonnerait? Voici un détail réaliste: « Quand il rédige, Potvin sue et peine comme un tâcheron » (p. 233). Sur l'accueil ménagé par le public et la critique aux « artistes » du début du siècle: « La poésie savante et exotique des esthètes sonnait étrangement faux aux oreilles canadiennes-françaises, beaucoup plus habituées aux cliquetis des proses de la Saint-Jean-Baptiste qu'aux quintessences en ré mineur; les régionalistes surtout préféraient de beaucoup les hennissements de « La Grise » aux frémissements des « cavales de l'Adour » (p. 188). Soit dit en passant, cela n'est pas très aimable pour le préfacier de Littérature canadienne-française. (Au surplus, il n'est pas exact que Mgr Camille Roy ait réduit au silence ces « enfants prodigues de notre jeune littérature ».)

Ces quelques exemples, auxquels on en pourrait ajouter plusieurs douzaines, montrent assez que l'auteur n'a pas toujours réfléchi à ce qu'il a écrit. Il s'est montré trop pressé de publier son manuel. Bien entendu, ce dernier a été conçu en vue de répondre à un besoin urgent. Il n'en faudra pas moins que le P. Baillargeon, pour peu qu'il tienne toujours à faire œuvre utile, reprenne le travail qu'il a bâclé. Cette fois, qu'il commence par le commencement: qu'il étudie l'histoire, puisqu'il a le mérite de voir la nécessité de s'y rapporter. Qu'il nettoie son texte des commentaires ridicules qui le rendent susceptible d'un décri justifié. Une nouvelle édition, revue et considérablement corrigée, nous procurera peut-être l'histoire de la littérature canadienne-française que nous attendons tous. Si l'auteur a le courage de se remettre à la besogne, il n'est personne qui ne lui souhaite le plus grand succès. Et il se rappellera son premier livre comme on se rappelle les premiers vers de Crémazie. En riant.

GUY FRÉGAULT

Université de Montréal

LESAGE, O.M.I., Germain, Les Origines des Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge. Nicolet, Editions A.S.V. 1957. 344 pages, 9 hors-texte et une carte de Saint-Grégoire de Nicolet en 1853.

Les éducateurs se réjouiront de la publication de ce beau volume, consacré à l'histoire d'une de nos congrégations enseignantes les plus prospères et les mieux appréciées, celle des Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, qui a pris naissance à Saint-Grégoire, près de Nicolet, en 1853. Les fervents de la petite histoire auront en plus la joie d'y trouver, retracés très longuement, les antécédents de cette paroisse, formée primitivement d'Acadiens réfugiés au sud des Trois-Rivières après l'Expulsion de 1755, et qui a eu, en 1850, son heure de notoriété, lors des sinis-

tres exploits des Eteignoirs.

Au milieu du siècle dernier, la paroisse de Saint-Grégoire connaît un accroissement considérable de sa population, et la pénurie d'institutrices s'y fait vivement sentir. Las d'attendre du secours de la Congrégation de Notre-Dame, le curé et son vicaire, MM. Jean Harper et Calixte Marquis, décident d'entreprendre la fondation d'une nouvelle communauté enseignante avec de l'étoffe du pays, comme ils disent. Quatre vaillantes institutrices locales — les demoiselles Léocadie Bourgeois, Mathilde Leduc, Hedwige Buisson et Julie Héon - se présentent, qu'ils installent dans la grande maison Desforges, voisine de l'église, et qu'ils forment eux-mêmes à la vie religieuse, faute d'une maîtresse des novices qu'ils n'ont pu obtenir d'ailleurs. Au bout de trois ans, le 17 août 1856, Mgr Thomas Cooke, évêque des Trois-Rivières, vient ériger canoniquement la petite communauté. On assiste, l'année suivante, à une première tentative pour faire transférer à Nicolet le siège de l'institut naissant; puis, en 1858, à la mort de la première supérieure, Mère de l'Assomption.

La manière dont cette histoire est racontée témoigne d'un louable effort de réalisme, contrastant avec la manie de se répandre en effusions pieuses qui rend aujourd'hui insupportable la lecture de tant de monographies de chez nous... et d'ailleurs. Pour bâtir son récit, l'auteur a habilement mis en œuvre une abondance de matériaux colligés par les archivistes de la communauté intéressée, et qui comprennent jusqu'à des études physionomiques des fondatrices demandées à Madame M.-P. Vinay, de Montréal. Il y a sans doute des lacunes dans la documentation, par suite de l'incendie de la maison-mère en 1906; mais ça n'y paraît pas

tellement.

Ce qui m'a frappé davantage, c'est un certain défaut d'application des règles de la méthode historique dans le traitement des documents utilisés, notamment de ceux qui se rapportent à la question controversée du véritable fondateur. Ayant pris parti pour M. Harper contre M. Marquis, le Père Lesage a classé les documents un peu comme les brebis et les boucs. Il a rangé parmi ces derniers un mémoire où M. Marquis s'attribue le mérite de la fondation. Il le qualifie de plaidoyer partial d'un vieillard en mal de passer à l'histoire. Parce qu'il y a constaté six erreurs, il se croit en droit de douter de l'exactitude de tout le reste. Cette

façon de procéder s'inspire d'une conception juridique du témoignage qui ne devrait pas être celle de l'histoire. En cette matière, on n'accepte ni ne récuse un témoignage pris globalement. On s'efforce de contrôler toutes et chacune des affirmations qu'il contient, soit pour la sincérité, soit pour l'exactitude. Un témoin peut mentir ou se tromper sur un ou plusieurs points, et être sincère et exact sur les autres. Il faut traiter psychologiquement le témoignage, essayer d'y démêler la part due à l'événement qui l'a provoqué, de la part due à l'état d'âme du témoin qui l'a rédigé. Ce qui compte, ce n'est pas tant son autorité que le lien qui relie ses affirmations à l'événement lui-même.

J'ai constaté que le Père L. s'est essayé à expliquer psychologiquement, pour le dévaloriser, le témoignage d'une des fondatrices, Mère de Jésus, favorable à M. Marquis. Que ne l'a-t-il fait aussi pour ceux des deux autres fondatrices, favorables à M. Harper? Ces derniers sont aussi tardifs que les autres et peuvent également avoir été influencés.

Voici, par contre, un document qui n'est pas tardif et qui ne recèle aucune trace d'influence indue. C'est un billet que M. Harper écrivit, le 18 juillet 1868, à M. Marquis, alors curé de Saint-Célestin:

Mon cher voisin.

J'ai la douleur de vous apprendre que la mort vient d'enlever à la communauté une de ses plus jeunes sœurs professes, Ste Catherine (née Bourguoin) âgée de vingt ans. Les funérailles auront lieu modestement, suivant les règles de la congrégation, lundi à 7½ hrs. EN VOTRE QUALITE DE FONDATEUR DE LA COMMUNAUTE on vous verra, avec reconnaissance, prendre part à cette cérémonie funèbre. Vous serez attendu la veille.

#### Tout à vous

#### JN HARPER, Ptre

Le Père L. n'a pas été embarrassé par ce document. Dans tous les cas, il ne fournit pas d'indication donnant à croire qu'il l'a rencontré.¹ Pour moi, je reconnais à cette affirmation glissée tout bonnement, à cet obiter dictum, autant de poids qu'à une déclaration solennelle qu'aurait pu faire M. Harper en faveur de M. Marquis. Rien n'autorise à y voir une pointe de flatterie, encore moins de moquerie. Tout au plus témoignerait-elle de l'humilité de son auteur, mais sans déroger pour cela à la vérité.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mgr H. Têtu le cite dans le Bulletin des Recherches Historiques, XI (1905): 108. De même F.-L. Desaulniers, dans la Revue Canadienne, nouv. série VIII (1911): 500.

Le Père L. me paraît avoir été impressionné par des déclarations faites à diverses reprises par les autorités de la Communauté à l'effet qu'elles ne reconnaissaient pas à M. Marquis le titre de fondateur dont il voulait se prévaloir. Je ne me donnerai pas le malin plaisir de leur opposer les nombreuses lettres que ces mêmes autorités ont adressées à M. Marquis et où ce titre lui est concédé, sachant que dans ce genre de documents un peu de flatterie se mêle à la reconnaissance. Je constate toutefois que cette tradition a connu des éclipses, et je me demande si celles-ci ne s'expliqueraient pas par les circonstances. A l'époque où M. Marquis travaillait à obtenir la division du diocèse des Trois-Rivières, il ne seyait pas à une communauté religieuse de se réclamer d'un prêtre en lutte contre l'évêque, Mgr Laflèche. Quelques années plus tard, en 1897, quand Mgr Merry del Val vint enquêter au Canada en rapport avec la question des écoles du Manitoba, M. (devenu Mgr) Marquis et quelques autres prélats libéraux de Québec soutinrent le délégué apostolique contre la presque totalité des évêques canadiens-français. Il fut même question d'un voyage de Mgr Marquis à Rome dans ce but. C'est en vue d'y ruiner son crédit que Mgr Gravel, évêque de Nicolet, écrivit au Père Gonthier cette lettre du 11 octobre 1897 que cite le Père Lesage (p. 152) et où il est dit que Mgr Marquis « a volé le titre de fondateur des Sœurs de l'Assomption ». Ayant sous ma garde les papiers laissés par le Père Gonthier, et connaissant par eux les dessous de cette affaire, je n'aurais jamais osé invoquer un pareil témoignage.

Mgr Marquis a trop combattu, de toutes manières, pour n'avoir pas été combattu, également de toutes manières. Il a écrit, un jour, en parlant de Nicolet: « Je n'ai pas fait le diocèse, je l'ai fait faire par Son Eminence le cardinal Taschereau, grand ami de ma jeunesse. » Il me semble qu'il aurait pu dire de même, à propos de la Congrégation des Sœurs de l'Assomption: « Je l'ai fait fonder par mon ami le curé Harper », et peut-être même ajouter: « un peu malgré lui ». Je vois mal un jeune vicaire, même si c'est lui qui a eu l'idée de fonder une communauté dans sa paroisse, faire lui-même les démarches nécessaires dans une entreprise de cette envergure. Ainsi s'expliquerait le rôle que les documents attribuent au curé Harper dans la fondation de Saint-Grégoire. Dans tous les cas, j'estime que la Congrégation des Sœurs de l'Assomption rend suffisamment justice à Mgr Marquis en lui maintenant, dans le Canada ecclésiastique, le titre de cofondateur. Que ne s'en est-il tenu lui-même à cette concession? Il aurait prévenu les réactions excessives qui se sont produites

contre ses prétentions, y compris celle du Père Lesage.

THOMAS-M. CHARLAND, O.P.

TRUDEL, Marcel, L'Eglise canadienne sous le régime militaire, 1759-1764. Vol. II, Les Institutions. Les Presses Universitaires Laval, 1957.

Dans notre histoire, le régime militaire est le point tournant. Il est un trait d'union entre le régime français et le régime anglais. Il forme une courte période de transition. En soi, il est une occupation militaire, pendant que la guerre et les négociations se poursuivent en Europe. Il est donc provisoire. Le souci de ne pas trop indisposer la population se manifeste; parfois, on peut même dire que triomphe le désir de se l'attacher, de se la concilier. Mais il faut vivre; on ébauche; des tendances se manifestent, des gestes révélateurs s'esquissent, l'ombre de l'avenir se dessine. Et surtout des faits importants apportent leurs résultats: les relations avec la France sont coupées; les relations avec l'Angleterre s'ouvrent dans l'inquiétude, on peut même dire dans l'angoisse; les deux parties en présence s'observent, s'étudient, cherchent un terrain d'entente, une manière de vivre en commun; les solutions se heurtent; des idées arrêtées ici et là doivent se douer de souplesse pour s'imposer. Enfin, un inventaire des dégâts de la guerre et des changements de régime s'impose.

Depuis un certain temps, M. Marcel Trudel s'est consacré à l'étude de cette époque importante. Il vient de consacrer un second volume au Chapitre et au Séminaire de Québec, aux communautés d'hommes et de femmes, aux fabriques qui ont conservé leurs anciennes archives. Ce nouvel ouvrage compte près de cinq cents pages et c'est tout de suite dire combien il est substantiel.

Quelques-uns de nos historiens avaient effleuré le sujet, fait des sondages, publié des études partielles. L'A. a voulu, et à juste titre, aller au fond des choses, épuiser les recherches. Il a plongé directement dans les documents originaux de l'époque et il les a compulsés avec ténacité et intelligence. Maintenant que ses intentions apparaissent plus clairement, que son travail devient plus défini, que ses conclusions se révèlent dans toute leur netteté, il faut se permettre en premier lieu de lui adresser les plus chaleureuses félicitations. Il projette sur des années critiques une impitoyable lumière; il découvre des terrains solides et sûrs. Il dissipe la demi-obscurité qui régnait. Il apporte les faits, tels qu'ils se sont passés. Sur bien des points, ceux-ci nous manifestent leur importance réelle. Des vérités que chacun cherchait un peu au hasard apparaissent dans leur ampleur. Ceux qui savent combien est pénible ce défrichement complet d'une période historique, apporteront certainement leurs remerciements à un historien qui a su travailler avec une patience et une ardeur pareilles et qui nous arrive avec une réussite d'un si bon aloi. Maintenant les professeurs ou les auteurs qui rédigent des manuels, les historiens qui cherchent à faire la philosophie de l'histoire, pourront appuyer leurs ouvrages sur des assises solides. En un mot, il est impossible de surestimer la valeur de ce livre.

Il est difficile de le résumer ou de l'étudier. En premier lieu, il est peut-être un double inventaire des communautés religieuses ou plutôt des institutions, l'un qui est fait au moment de la Conquête, l'autre qui est dressé au moment où, par le traité de Paris, celle-ci devient définitive. Avec quelles forces religieuses terminons-nous le régime français, avec quelles forces commençons-nous vraiment l'existence en commun avec une nation protestante et anglaise? Quelles pertes ou quels avantages devons-nous enregistrer? C'est ainsi une comptabilité bien tenue que nous présente le volume de l'A. Et son enquête a porté sur bien des points: sur le nombre, par exemple, sur les biens matériels, sur les conséquences morales et intellectuelles, sur le recrutement, le nombre des morts et des survivants. Comme il s'agit en somme d'une période, les dégâts sont considérables, ils atteignent parfois les consciences, comme il fallait s'y attendre dans le cours d'une transition aussi brutale et aussi prompte.

Mais tout de suite se distinguent les pertes importantes que subissent les institutions religieuses. C'est sur toute la ligne une diminution du personnel. Déjà deux ordres religieux sont condamnés, les Récollets et les Jésuites. Comment s'opposer à la disparition de ces derniers quand des nations catholiques conduites par des autorités qui ne le sont point, les expulsent dans le même temps de leurs frontières? Pourtant les Canadiens tiennent à les garder et ils se dévouent pour obtenir l'assentiment des vainqueurs. Toutefois, l'armée anglaise a mis la main sur le collège des Jésuites à Québec et elle ne le lâchera pas. Nous avons perdu notre collège classique du même coup. Peu à peu, avec le temps, le Séminaire de Québec réussira à former des professeurs et à reprendre le travail de formation non seulement des prêtres mais encore de tous ceux qui sont doués pour les carrières libérales et scientifiques. Le dommage qui nous fut ainsi affligé est énorme et durera longtemps. Des institutions de ce genre ne s'improvisent guère dans un petit pays comme le nôtre quand il ne peut faire appel aux compétences d'une nation puissante.

Au fond la Nouvelle-France, colonie très peu développée encore, doit apprendre à vivre sans assistance; elle est l'enfant trop jeune qui perd ses parents; elle doit se mettre à la tâche de gagner sa vie et de subsister lorsqu'elle est très mal préparée pour le faire. Ses tuteurs ne sont guère sympathiques à ses besoins, à ses efforts. Du jour au lendemain, tout recrutement religieux en France est interdit, même pour des raisons vitales. Non seulement l'enseignement traînera de l'aile, mais le ministère paroissial. Des communautés de femmes luttent avec une énergie puissante contre la banqueroute. Le Séminaire de Québec reprend son aplomb, mais peu à peu, année par année, avançant comme un nageur épuisé qui a conservé un bon moral. A Montréal, les Sulpiciens canadiens doivent s'improviser société indépendante et commencer leur vie propre, détachés de leurs quartiers-généraux de Paris. En un mot, c'est une réorganisation, une confusion, une adaptation à des conditions nouvelles dans des circonstances défavorables et une reprise de la vie. Une reprise de la vie, mais sous des contraintes parfois lourdes et un joug parfois intolérable. Car ce clergé décimé, appauvri, n'obtient pas la liberté complète de ses mouvements; il ne peut imposer la discipline habituelle; les Gouverneurs s'ingèrent dans l'administration de l'Eglise.

Toute cette histoire, l'A. la raconte avec des chiffres, avec des documents, dans son réalisme intégral. Ses conclusions sont courtes et posées bien d'aplomb sur les faits; mais elles n'en sont pas moins lumineuses. Sur un point particulier, elles apportent des précisions qui sont importantes. D'une façon générale, nous savions quelles pertes importantes nous avait apportées l'assainissement du système monétaire de la Colonie. Le présent ouvrage permet de les mesurer avec précision. Des communautés, des fabriques détenaient du papier-monnaie. Quand vient le remboursement, elles ont perdu presque tout leur avoir. Il reste un quart, un cinquième des fonds. On peut dire que la Nouvelle-France aura ainsi acquitté de cette façon une partie du coût de la guerre.

L'A. apporte ainsi aux lecteurs des perspectives nettes sur le régime militaire. Son ouvrage n'est pas sans défauts. La méthode qu'il a adoptée l'oblige à répéter souvent les mêmes statistiques, à revenir sur les mêmes conclusions. Ces répétitions alourdissent le texte. D'un autre côté, chaque chapitre peut être lu séparément sans référer à celui qui précède ou à celui qui suit. Puisque les études diverses devaient être publiées dans le même volume, il y aurait eu avantage à refondre en un tout homogène et solidement charpenté. L'A. ne se sert pas, non plus, des « Monseigneur, le Père, l'abbé » que l'on ajoute d'ordinaire aux noms de famille quand il s'agit d'ecclésiastiques. Il aboutit ainsi à des résultats un peu cocasses comme le suivant: « Briand renonçait au canonicat ». Et cela donne un ton un peu cavalier. Il aurait mieux valu s'en tenir à l'usage.

Mais ces imperfections n'entament pas la valeur de ce livre qui est très grande. Il s'inscrira parmi les meilleurs que nos jeunes historiens ont publiés.

Léo-Paul Desrosiers

CARRIÈRE, Gaston, o.m.i., Histoire documentaire de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée dans l'Est du Canada — 1<sup>ère</sup> partie: De l'arrivée au Canada à la mort du Fondateur (1841-1861). Tome I. 378 pages. Editions de l'Université d'Ottawa, 1957.

On connaissait assez bien l'histoire générale des Oblats par l'ouvrage si consciencieux du Père Ortolan, dont s'était inspiré notre regretté Edouard Montpetit dans la plus émue et la plus émouvante peut-être de ses conférences (Le front contre la vitre (1936), p. 161-186). Quant à l'histoire de nos Oblats de l'Ouest, on la trouve dispersée dans les trois volumes du Père Adrien Morice: Histoire de l'Eglise catholique dans l'Ouest, dans les Souvenirs de cinquante ans de Mgr Grouard, dans les trois tomes sur ses Soixante ans d'apostolat de Mgr Breynat, « l'évêque volant », dans les Glaces polaires du Père Duchaussois, Iniuk du Père Bulliard, même dans Le Grand Silence blanc de Frédéric Rouquette, etc. Il nous manquait une vue d'ensemble sur l'œuvre accomplie par nos Oblats de l'Est, par ceux qui, venus de France ou formés à Montréal et Ottawa, ont exercé leur apostolat, soit dans l'Est, soit dans l'Ouest, soit dans d'autres parties du monde catholique.

C'est à faire connaître cette œuvre que vient de s'attacher le Père Gaston Carrière. L'entreprise est d'envergure puisqu'elle comprendra deux parties chacune, d'environ cinq tomes, avec une table analytique à la fin de chacune des séries. Et, si l'on en juge par ce premier tome de la première partie, l'entreprise sera conduite avec une conscience professionnelle digne des plus grands éloges. Le fait qu'elle aura un caractère documentaire en garantit déjà l'intérêt et la solidité.

En réalité, tout au long de cette tranche initiale, on voit dominer la figure d'évêques qui sont des géants de l'apostolat: Mgr de Mazenod, Mgr de Forbin-Janson, Mgr Ignace Bourget, Mgr Patrick Phelan, Mgr Eugène-Bruno Guigues. Que si le masque volontaire et si surnaturel de Mgr Bourget semble dépasser les autres, et cela de leur propre avis, c'est que, comme le jésuite Léon Pouliot l'a démontré pour d'autres domaines, l'évêque de Montréal portait en lui à l'époque, la sollicitudo omnium Ecclesiarum associée à celle de son immense diocèse.

Le zèle que, à l'exemple de ces chefs héroïques, les Oblats déployèrent à leur service; les misères dont ils eurent à souffrir; les oppositions auxquelles ils se heurtèrent, tout cela, personne peut-être ne l'a mieux résumé, dès 1926, que le futur archevêque de Sherbrooke, Mgr Philippe Desranleau (p. 151, 163). En détaillant avec minutie les constatations de ce dernier, le Père Carrière élabore un tableau souverainement édifiant. Pourquoi fallait-il qu'il fût contraint d'en dresser un autre moins réconfortant? Celui de fidèles refusant à leur curé l'appui de leur foi et de leurs ressources, parce que leur desservant ne portait pas un nom . . . anglais, bien qu'il les évangélisât dans leur langue postiche! (234). Si encore on pouvait se consoler par la disparition de cette veule tournure d'esprit! Mais on l'a vu reparaître tout récemment, ailleurs.

L'auteur nous pardonnera de proposer, en vue d'une réédition, quelques suggestions et d'exprimer certains desideratas. Les noms des abbés Raymond (112), Mignault (274-75), Thibaudeau (342), et celui de Mgr Desautels (343) comportaient une courte note biographique. Le plan de Mgr Bourget que l'on déclare n'avoir pu découvrir (125), ne serait-il pas tout simplement celui qu'on mentionne plus loin (168): le sectionnement en plusieurs de l'unique paroisse de Notre-Dame? En particulier: dans la section consacrée à Mgr de Forbin-Janson, beaucoup de détails ne concernent en rien les Oblats, n'eût-il pas été préférable de condenser la narration, de supprimer là les documents

et d'en mentionner seulement la source?

Une contraction plus serrée du texte et des documents aurait épargné, nous semble-t-il, bien des redites (v.g. 270 et 348), et peut-être quelques légères contradictions. Un correcteur professionnel d'épreuves, associé à l'entreprise, n'aurait pas laissé passer Léon XIII (22) pour Léon XII, inaugurait (52) pour augurait, paroissiens (55) pour diocésains, « se met en œuvre » (79, 123), l'anglicisme activités (82, 358, 366), effectuera pour affectera, l'accent circonflexe sur Havre et le trait d'union dans les noms anglais comme New York, insistât (100) pour insista, prélude (105) pour préface, quand à (149, 167, 212, 273, 353) pour quant à, augmentation (162) pour rallonge, missionnaires (163) pour séculiers, Perrier (189) pour Cherrier, Province (190) pour Providence, Néron (221) devenu Neyron (223), Thèves (257) pour Thèbes, intronisait (264) pour établissait, l'anglicisme anticipe (279) pour augure, Henri (288) pour Rémi, fonde dans (293) pour fonde sur, vers (320) pour verre, assura (341) pour assuma, solder (353) pour payer, remplir (359) pour répondre à.

Un critique littéraire n'eût pas enfin toléré des phrases comme celles-ci ou analogues à celles-ci, vraiment trop fréquentes: « Ce point de la nationalité reviendra encore » (131) — « Transportés à Longueuil, seul le fleuve (les) séparait » (165) — « Intéresser les habitants pour bâtir » (170) — « Il consistait... avec l'incommodité » (174) — « L'état moral des fréquentations était à l'avenant » (175) — « La chapelle étant très fatiguante pour la chaire » (183) — « Confiants, comme on l'était, les travaux devaient » (187) — « Diviser le terrain, pour être concédé, avec l'obligation » (220) — « Le point de vue religieux n'apparaît guère plus brillant » (221) — « Dissoudre la fabrique en rappelant la gestion entre les mains de l'Ordinaire » (248) — « Il a menacé les gens qu'il n'y aurait pas de messe » (252) — « Placer N.-Dame de Bytown de manière à prier » (253) — « Un point important était le manque d'écoles » (272) — « Attendre en (= jusqu'à) 1864 pour posséder » (275) — « L'état de négligence... du côté de l'éducation » (275) — « Les enfants qui paient forment tout leur revenu (des Sœurs) (282) » pour « Leur unique revenu est la rétribution des seuls enfants qui paient » — « La Propagation de la Foi se plaignant que... et (prétendant) que les missions devraient être aidées » (347).

Malgré ces taches, qu'une réédition fera disparaître, ce premier tome prouve si clairement la fidélité des Oblats à leur noble devise (*Evangelizare pauperibus misit me*) qu'il constitue, en même temps qu'un panégyrique mérité, un véritable appel à l'apostolat. Que le Père Carrière continue sa lourde tâche: la réponse à l'appel ne peut pas ne pas se produire. Ce sera sa récompense.

EMILE CHARTIER, P.d.

Les Cahiers des Dix. Numéro vingt-et-un. Montréal, 1956. Index général; liste des articles parus dans les vingt premiers Cahiers. 256 pages.

Les Cahiers des Dix auront donc doublé vaillamment le cap de deux décennies. Effort intellectuel d'une durée qui vaut d'être souligné. En route l'équipe a perdu quelques-uns de ses meilleurs ouvriers. Elle a réparé ses vides sans trop s'affaiblir. A la dernière heure, les moyens nous manquent d'écrire une étude élaborée du Cahier de 1956. Qu'on nous pardonne ce compte rendu peut-être trop bref, mais qui vaudra mieux que rien du tout.

Chacun connaît le genre de cette équipe de travailleurs. Ils ne pratiquent pas, en histoire, ce que l'on pourrait appeler l'amateurisme. Chaque collaborateur y va d'un sujet de son choix, en parenté avec son esprit, s'épargnant, sans trop de soucis, ce qui peut paraître un peu guindé dans l'histoire scientifique. En ces dix nouvelles études, je serais tenté de faire un partage entre celles qui pourraient se rattacher à la grande histoire et celles qui appartiendraient plutôt à la petite. Distinction toujours hasardeuse, pour qui a pu apprendre par combien de portes la petite histoire peut forcer son entrée dans la grande. Reprenons donc ces études dans l'ordre où elles se présentent.

\* \* \*

Comme il se doit, Mgr Olivier Maurault nous donne sa vue d'ensemble sur le *Cahier* et tente, du mieux qu'il peut, de ramener à quelque unité ces études éparses, sinon disparates. Suit un éloge ému du dernier équipier disparu: Maréchal Nantel, charmant homme qui, libéré de circonstances adverses, eût pu laisser autre chose qu'un charmant souvenir.

En ce 21° Cahier, Mgr Maurault s'est assigné pour sujet: « Les fleuves du Canada ». Vaste sujet puisque rien de plus vaste que ces accidents géographiques que sont les fleuves canadiens. Longs, puissants, ils s'entrecroisent, se nouent le plus souvent, ont tenu, dans l'histoire canadienne, économique, sociale, un rôle majeur. Une étude sur ces cours d'eau invite aux vues panoramiques. Mgr Maurault s'est complu en des raccourcis géographiques et historiques de style sobre qui sont de sa manière.

L'on n'écrit plus sur Jacques Cartier à moins d'apporter quelque chose de neuf. M. Gérard Malchelosse nous présente un Cartier qui « va à Hochelaga ». Nous trouvons là quelques notes sur la naissance du découvreur, sa formation technique, ses voyages. L'auteur donne raison à M. Gustave Lanctot au sujet de la présence de Jacques Cartier sur le vaisseau de Verazzano, lors du voyage au Canada de 1523-1524. Sans préjudice pour personne, semble-t-il, M. Malchelosse aurait pu nous renvoyer à la controverse Campeau-Lanctot, à propos de cette première apparition de Cartier en terre canadienne, controverse qu'on retrouve dans la Revue d'histoire de l'Amérique française, VI: 517-535; VII: 413-425, 558-570; VIII: 213-219. D'autant plus qu'un peu plus loin, l'auteur évoque une autre controverse, celle de M. Lanctot et d'Aristide Beaugrand-Champagne. M. Malchelosse fait en effet débarquer Jacques Cartier, s'en allant à Hochelaga, non pas sur la rive sud de l'île montréalaise, mais à la Rivière-des-Prairies, ainsi que le soutenait Beaugrand-Champagne. L'emplacement de la bourgade d'Hochelaga reste toujours un sujet à débattre; le paysage, tel que décrit dans le voyage de Cartier, ne s'explique que par un débarquement sur la rive nord de l'île de Montréal. Faut-il dire que la partie la plus importante de cette étude est bien la partie bibliographique? Nous soupçonnons même M. Malchelosse de n'avoir écrit ces pages que pour vider son fichier sur le sujet. Personne ne le regrettera. Il a peut-être oublié toutefois de faire sa part à Mlle Marie-Claire Daveluy qui, dans le Centenaire de l'Histoire du Canada de François-Xavier Garneau — Deuxième semaine d'Histoire à l'Université de Montréal, 23-27 avril 1945 (204-220), a déjà fourni des notes bibliographiques intéressantes sur les Voyages de Cartier. L'étude de M. Malchelosse est celle d'un spécialiste et d'un bon technicien de la

bibliographie.

« Négociations de paix 1693-1696 ». Titre d'un chapitre de l'histoire iroquoise sous le Régime français au Canada: ce qui est désigner l'auteur: M. Léo-Paul Desrosiers. Il s'agit évidemment de négociations diplomatiques, au cours du deuxième gouvernement de Frontenac. On connaît le problème angoissant: à qui irait l'Iroquois? Du comportement de cet Indien, guerrier puissant, pouvaient dépendre, non pas l'avenir de l'Amérique, mais quelques-uns des plus hauts intérêts des colonies anglaises ou francaises. L'Iroquois constitue l'enjeu des négociations de paix de 1693-1696: pion principal sur l'échiquier diplomatique. La partie se joue au-dessus de sa tête entre Anglais et Français. Il inclinerait peut-être vers la neutralité. Mais, d'une part, sa situation géographique à proximité de la Nouvelle-Angleterre, ses relations économiques font de lui, en quelque sorte, un prisonnier des Anglais. La terre iroquoise, au surplus, est-elle terre anglaise ou terre française? D'aussi graves prétentions s'élèvent des deux côtés. Les Anglais ne se font pas faute de parler en maîtres à leur voisin. Le guerrier iroquois figure, pour eux, plus qu'un mercenaire; il leur sert de couverture. En Europe, pour faire ses guerres, l'Angleterre a toujours eu besoin d'un allié ou d'un soldat; en Amérique, son soldat c'est l'Iroquois. Et l'Iroquois sait parfaitement qu'il ne peut faire sa paix avec les Français sans s'attirer, de ce fait même, l'hostilité des Anglais. Du côté des colonies françaises ou du côté de Frontenac, le problème ne s'offre pas, non plus, d'une confortable simplicité. La paix serait infiniment souhaitable pour la Nouvelle-France: sa sécurité intérieure, la liberté de son commerce de fourrure, lui en font une suprême exigence. D'autre part, comment faire la paix avec l'Iroquois et comment, dans la suite, et par voie de conséquence, lui fermer les Pays d'en haut sans susciter aux Indiens de l'ouest, dans le commerce des fourrures, un concurrent redoutable? En d'autres termes, conclure une paix franco-iroquoise équivalait, pour les Français, au risque certain de se brouiller avec tous les Indiens des Grands Lacs, pièce essentielle de la force défensive de la Nouvelle-France. En ces épineuses conjonctures, M. Desrosiers décrit et admire l'adresse politique de Frontenac, le rôle actif d'un missionnaire jésuite, le Père Millet. On sait comment les choses tourneront. Les autorités de Québec finiront par opter pour la neutralité de l'Iroquois, neutralité qu'ils tenteront de s'assurer par la réoccupation de Katarakoui: solutions, tactiques déjà prévues et recommandées, vingt ans auparavant par l'ingénieux Talon. Ce dernier chapitre de M. Desrosiers nous fait souhaiter, une fois de plus, la publication prochaine en volume des derniers tomes de l'Iroquoisie. Même si l'auteur, ainsi qu'on le prétend, n'a pas dit le dernier mot sur le problème iroquois, il y a jeté d'appréciables lumières.

Avec ces trois premières études se clôt ce que l'on pourrait appeler la contribution du 21° Cahier à la grande histoire. Il ne s'ensuit point que le reste soit négligeable. Voici d'abord, de M. Jacques Rousseau: « Des américanismes du parler canadienfrançais ». Entendons par « américanismes », non pas des empunts à la langue des Angle Américanismes », non pas des empunts à la langue des Angle Américanismes d'enjourd'hui mais aux

Jacques Rousseau: « Des américanismes du parler canadienfrançais ». Entendons par « américanismes », non pas des emprunts à la langue des Anglo-Américains d'aujourd'hui, mais aux parlers ou dialectes des Amérindiens ou sauvages de l'Amérique. Et peut-être, pour éviter toute équivoque, au lieu d'« américanismes », faudrait-il dire « amérindianismes », si le mot portait avec soi quelque élégance. Le Canada de l'est s'est trouvé en contact avec trois races et langues indiennes: les Hurons-Iroquois, les Algonquins, les Esquimaux. Quels échanges linguistiques se sont produits entre les Français et ces Amérindiens? Y eut-il abondante copénétration? La fréquence et l'intimité des relations entre Français et sauvages de l'est canadien sont faits bien connus. Un autre fait bien attesté néanmoins, ce pourrait être la médiocre admiration du sauvage pour la civilisation européenne. Cette civilisation n'est pas de sa taille. Elle se situe à trop de distance; elle bouleverse par trop ses traditions, ses coutumes, ses modes de vie, pour qu'il puisse l'apprécier beaucoup. On sait au surplus qu'entre les deux groupes, il n'exista guère ou si peu de cohabitation et si peu aussi de mélanges des races par le mariage. Le sauvage, même adouci en ses mœurs, en resta à peu près à sa civilisation. Sa langue demeura pour lui la langue maternelle. Il n'accepta jamais le français et l'anglais qu'à titre de langues secondes, et encore... Les emprunts des Français et Canadiens aux langues indiennes, pour n'être pas considérables, ne s'en avèrent pas moins appréciables. Et ces emprunts ne s'appliquent point aux seuls noms de plantes et de lieux géographiques. M. Jacques Rousseau dresse une liste d'une part de ces emprunts passés, sans qu'on le sache toujours, dans la langue courante au Canada français. Liste impressionnante qui dispense pourtant d'exagérer. Quand on fait le reproche aux Canadiens de

parler « iroquois », ou « esquimau », c'est souvent vrai, mais c'est toujours une métaphore.

Que ne peut raconter une maison vieille de deux cents ans - ce qui lui confère, au Canada, un cachet d'antiquité - et qui, après avoir abrité d'illustres hôtes, serait devenue votre maison, celle d'un historien où celui-ci pourrait rêver à loisir? C'est ce que va nous apprendre M. Raymond Douville, propriétaire de « La Maison de Gannes » aux Trois-Rivières. La cité trifluvienne, nul ne l'ignore plus, possède, parce qu'elle a su le préserver, son quartier historique. En ce vieux quartier, l'on peut apercevoir, outre quelques autres et grands souvenirs, la maison de Georges de Gannes construite en 1756. Ce Georges de Gannes que l'on est prié de ne pas confondre avec les Gannes de Falaise, bien que de la même lignée, arrivait au Canada en 1732, à l'âge de vingt-sept ans, étant né en 1705. Il servira en Louisiane, au Fort Saint-Frédéric, sera de la triste aventure de Dieskau. On le trouve encore à Chouaguen, à Carillon. Après dix-huit ans de service, il obtient enfin, en 1750, le petit grade d'aide-major aux Trois-Rivières. En 1751 il épouse une riche Canadienne, Marie-Françoise de Couagne. Le voilà donc qui prend racine au Canada. En 1756 il commence la construction de la maison qui porte encore son nom. Hélas, la défaite de la Nouvelle-France survient. D'ordre du vainqueur, Georges de Gannes doit s'embarquer pour la France en 1761. De 1764 à nos jours, la maison du quartier historique passe par plusieurs propriétaires illustres, y compris un vertueux et agaçant chanoine, le grand vicaire Saint-Onge. Elle aboutit enfin en la possession d'un historien qui en sait le prix: M. Raymond Douville.

Cette étude n'est pas aussi sèche que le pourrait faire paraître le résumé. Il est rare qu'un écrit de M. Douville ne nous apprenne quelque chose et ne rejoigne par quelque côté la grande histoire. L'auteur sait écouter les grandes ombres qui n'ont cessé d'habiter son logis; il dialogue avec elles. Et c'est ainsi qu'il évoque le premier occupant Georges de Gannes, un de ces malheureux jours de 1761, se préparant au départ, mais rêvant d'un retour prochain à son coin de terre canadienne, la capitulation n'étant « dans l'esprit de chacun . . . que temporaire ».

L'abbé Paul-Napoléon Bruchesi vécut à Québec les années 1880-1884. Il y occupait une chaire de théologie à l'Université Laval. M. Jean Bruchesi nous raconte cette période de la vie du futur archevêque de Montréal. Période palpitante d'intérêt par les événements et les controverses qui s'y produisent. M. Bruchesi relate ces faits avec entrain, d'un style vif. Récit agréable, même si l'on y sent le ton panégyrique d'un admiratif neveu.

Nous tenons là, sans doute, les éléments d'une prochaine biographie. Pourquoi pas? A propos des *Trois Dumas* d'André Maurois, André Thérive vient d'écrire que les hommes, même les plus grands, survivent moins par leurs œuvres que par l'heureuse chance d'excellents biographes. C'est ce que Thérive appelle le « miracle des biographies ». L'ancien archevêque de Montréal, esprit fin, brillant, mêlé à tant d'œuvres, à tant de problèmes politico-religieux, prend place parmi les hautes figures de l'épiscopat canadien. L'homme mérite sûrement une biographie. Quel autre biographe lui souhaiter, même indulgent, sinon M. Jean Bruchesi?

Monseigneur Albert Tessier n'aura fait, toute sa vie, ou peu s'en faut, que de la vulgarisation historique. Même si elle est de la meilleure espèce, ce membre des Dix avait le goût, la passion de l'histoire. Disciple de Mistral, il a éveillé l'âme de sa région, la Mauricie; il lui a réappris son passé. Il eût donc pu bâtir une œuvre d'une toute autre qualité. Les circonstances dont l'on n'est pas toujours le maître, l'ont dirigé vers d'autres tâches. Il y a rendu d'immenses services. L'histoire n'y a pas trouvé son compte. Il y revient quand même, malgré tout, par des livres qu'on lit avec intérêt et profit, et par sa collaboration annuelle à chaque Cahier des Dix.

« Benjamin Sulte »! Une étude sur l'homme plutôt que sur l'historien. Mgr Tessier nous révèle quelques aspects trop peu connus de cette originale figure. Il le fait à l'aide de ses propres souvenirs et de la correspondance du prolifique écrivain. Etude attachante. Sulte avait du tempérament, et il l'avait vigoureux. Il faut reconnaître en lui un courageux, un fort devant la vie, et aussi un solide croyant. Puis, en cet homme qui avait quitté la petite école à dix ans, comment ne pas admirer la rare curiosité intellectuelle? Il aura mené une existence éparpillée, mais toujours laborieuse. En histoire canadienne, il était devenu un fichier vivant, ambulant. Sur les moindres personnages, il pouvait vous débiter des notes, des renseignements, sinon toujours exacts, du moins fort abondants. Sur la rédaction ou composition littéraire ou historique, il entretenait des idées assez bizarres. Je l'ai entendu un jour soutenir, qu'avant d'écrire, il fallait éviter de se faire un plan, du moins ne pas s'en soucier. On expliquerait ainsi l'incohérente allure de ses meilleures œuvres. En revanche, Benjamin Sulte, très affable, très serviable, resta toujours un modeste. Il ne se faisait aucune illusion sur son œuvre historique. Il en parlait même avec humour: ce qui est, à coup sûr, un signe de grand bon sens. Humour dont il faisait preuve particulière en sa correspondance. Mgr Tessier nous cite quelques-unes des

lettres familières de son personnage. Il ne faudrait pas plus d'une cinquantaine de ces lettres, écrites dans la même veine, pour que Benjamin Sulte, grand chercheur, riche érudit et médiocre historien, en arrive à compter parmi nos meilleurs épistoliers.

M. Léon Trépanier, fervent amateur de l'histoire montréalaise, aime en explorer, en fouiller les moindres coins et recoins, même les plus poussiéreux, au risque de se heurter à des découvertes macabres. C'est l'aventure qui lui est arrivée. Plus qu'à demi-enfouis sous la poudre vétuste du temps, il a vu se dresser devant lui la dynastie entière des Pharaons — pardon — des maires de Montréal depuis 1852 jusqu'à 1947. Les mânes de ces humbles disparus sauront certainement gré à l'auteur de les avoir tirés de l'oubli où, si naturellement, ils avaient sombré. Si, parmi eux, en effet, il s'en rencontre de pittoresques, combien s'en trouve-t-il de vraiment historiques? Volontiers proposerions-nous aux animateurs de « quiz » à la télévision, qui se plaisent à servir à leurs victimes ou invités des « colles » infaillibles, de faire nommer seulement deux ou trois de ces illustres magistrats de la métropole du Canada. M. Trépanier, qu'on prendrait pour un antiquaire, excelle en ce débarbouillage de momies parfaites. Il y apporte de l'érudition, du charme et voire de l'esprit, au point de nous faire croire à un brillant vernissage de natures mortes.

M. Victor Morin continue ses « Propos de bibliophile » commencés en 1953. Passent en revue devant ses yeux, les bibliomanes et les bibliophiles, ceux qui aiment les livres jusqu'à la toquade, jusqu'à la folie, ceux qui les répandent, en assurent la diffusion, les encanteurs de bibliothèques par exemple. D'autres, ccux qui détruisent, abominables inconscients qui, au Canada, en particulier, ont détruit livres, brochures et manuscrits précieux, dans leur rage de nettoyer les vieux greniers. A côté de ces malfaisants, voici les conservateurs des livres, les bibliothécaires, les bibliographes, ceux qui en dressent des catalogues. M. Morin évoque ces divers personnages en y joignant moults anecdotes, avec complaisance, j'ai presque envie de dire avec un humour d'ancêtre. Bibliophile, bibliographe lui-même, et sans doute bibliomane quelque peu, il peut parler de ces gens-là en connaisseur. Il termine cette fois son article par une page qui a presque la mélancolie d'un adieu. Page pleine d'émotion, hommage suprême au livre par excellence: l'Evangile. Acte de foi d'un vieux bibliophile qui, parmi tant de livres, a fait son choix définitif.

« Visiteurs français de marque à Québec, 1800-1850 ». Cela veut dire pour M. Antoine Roy, une série de paragraphes sur quatorze personnages. Personnages d'inégale importance à qui M. Roy accorde peut-être trop indifféremment le même espace. De la part d'un heureux possesseur de tant de fiches, l'on eût souhaité plus de complaisance pour quelques-uns de ces visiteurs qui ont prolongé leur séjour et tenu un rôle considérable au Canada, tel Mgr Forbin-Janson. Nous en dirions autant pour d'autres qui, dans la suite, ont fait beaucoup de bruit, l'abbé Brasseur de Bourbourg, par exemple, qui, au dire de l'historien Ferland, aurait « brassé » tant de choses pertinentes et impertinentes. Il en va de même de Mgr de Charbonnel qui s'en alla mourir en France, mais après avoir été le deuxième évêque de Toronto. L'on songe aussi à l'abbé Gabriel Richard, membre du sénat américain, mais surtout missionnaire à Détroit et qui y meurt après trente-quatre ans d'apostolat. M. Roy nous paraît vraiment trop économe de ses trésors.

Ainsi se clôt ce  $21^{\circ}$  Cahier des Dix qui n'est pas indigne de ses prédécesseurs.

LIONEL GROULX, ptre

DAIGLE, L.-Cyriaque, Les anciens missionnaires de l'Acadie. 1956, 68 p., 75¢. Chez l'auteur, à Saint-Louis de Kent, N.-B.

L'Acadie, à cause de sa population clairsemée, n'eut pendant longtemps que peu de paroisses organisées. Des missionnaires français assuraient la vie religieuse avant la dispersion et, jusque vers 1850, la plupart des prêtres venaient de Québec. Aussi paradoxal que cela paraisse, l'Acadie demeura soumise à la Congrégation de la Propagande jusqu'à une époque toute récente. Pendant cette longue période de 250 ans, tout le clergé acadien portait donc l'étiquette missionnaire.

M. Cyriaque Daigle, l'un des Acadiens qui s'est le plus activement intéressé à l'histoire de son petit pays, auteur d'une excellente Histoire de Saint-Louis de Kent, a voulu dresser un catalogue des missionnaires acadiens, semblable aux répertoires de Tanguay et d'Allaire sur le clergé canadien. Il a recueilli les noms de 552 missionnaires réguliers et séculiers, et consacre à chacun une brève notice.

L'introduction nous avertit que l'auteur n'a pas voulu faire œuvre de savant, mais seulement faire connaître au public, de façon sommaire, les noms et la vie de ces missionnaires. L'auteur n'a pu évidemment consulter toutes les sources originales, registres paroissiaux, archives ecclésiastiques et civiles, qui eussent pu fournir un tableau complet, rédigé de première main, et définitif. Il a dû forcément se contenter de parcourir les principa-

les sources imprimées, et c'est déjà beaucoup. On peut s'étonner cependant de ne pas voir figurer les Relations des Jésuites dans la liste des ouvrages consultés, et d'y trouver par contre Le roman d'une Parisienne au Canada, de A. Soulié, ouvrage fantaisiste et notoirement faux en plusieurs points. Ce qui a fait commettre à l'auteur quelques erreurs, en affirmant par exemple la venue en Acadie des Pères Jogues et Sagard.

On est aussi un peu surpris de rencontrer dans cette liste le Père Du Tremblay (1577-1638). Il s'agit évidemment du Père Joseph, capucin, l'Eminence grise, conseiller de Richelieu. Bien que nominalement Supérieur des missions acadiennes, il s'en occupa fort peu. Le Père Ducreux, non plus, ne vint jamais en Acadie, ni même au Canada.

Malgré ces inexactitudes et quelques manques de proportion (trois lignes seulement sur le Père Ch. Le Clercq!) cette brochure rendra sûrement de grands services, car c'est la seule liste un peu complète des missionnaires acadiens. Elle permettra de trouver rapidement les renseignements essentiels sur chacun d'eux. Elle donne aussi une vue d'ensemble sur l'œuvre de ces missionnaires, dont quelques-uns, comme l'abbé Desenclaves, furent de véritables héros, et d'autres, comme l'abbé Leloutre, jouèrent le rôle de chefs d'état.

RENÉ BAUDRY, c.s.c.

COITEUX, Ferdinand, O.F.M., Révérend Père Archange Godbout, O.F.M. Au jubilé de sa profession religieuse et de vingt-cinq ans de desserte chez les Sans-Foyer. Montréal, Editions franciscaines, 1957. 104 pages. Illustrations, portraits. 18 x 13cm. Couverture illustrée [portrait du R.P. Archange].

Le Père Ferdinand Coiteux nous présente, dans un petit ouvrage édité avec goût, la biographie d'un de ses frères en religion, le Père Archange Godbout, historien, maître-généalogiste, et apôtre social dont les initiatives charitables sont marquées d'heures émouvantes. En somme, un portrait réussi, écrit d'une main aussi experte que discrète. Nulle surcharge dans les lignes essentielles, bien dégagées; peu de jugements personnels, les faits exposés dans un récit vivant et bien mené, nous permettant d'en tirer nous-mêmes les conclusions. Le biographe, en s'effaçant, a donné beaucoup de relief à son modèle. Il faut avouer, du reste, que le Père Ferdinand, témoin oculaire attentif, moine perspicace et bien-disant, se trouvait bien placé pour observer, puis noter les gestes accomplis par un frère d'armes, dont la vie reste d'une rare plénitude, charitable et intellectuelle.

Nous nous étonnons d'abord devant l'acuité de vision de cet apôtre. Nous admirons son courage sans la moindre défaillance, dans une lutte quotidienne contre la misère, contre toutes les misères. Comment ne pas apprécier ce cœur largement ouvert à la pitié, et d'une si forte trempe qu'on le verra abandonner soudain, par obéissance, des œuvres qui lui étaient plus chères que lui-même; puis, une fois l'orage passé, les reprendre avec le même zèle brûlant et ordonné?

Le Père Ferdinand ne pouvait douter qu'un tel jubilaire, par sa vie, n'apportât à tous, des leçons et des exemples. Néanmoins il a désiré qu'une voix autorisée s'élevât à côté de la sienne. Il a prié Son Excellence Monseigneur Damase Laberge, franciscain, devenu vicaire apostolique de Saint-Joseph de l'Amazone, au Pérou, de bien vouloir préfacer ses pages biographiques. Avec une grâce souriante, teintée ici et là de fine ironie, Monseigneur Laberge y prouve, qu'à l'instar du Père Ferdinand, il gardait fidèlement le souvenir de son confrère de jadis, à l'œuvre ou à l'épreuve, avec un total détachement de lui-même, et une égalité d'âme toute séraphique. Ecoutez seulement ceci, alors que Monseigneur, qui vient de louer l'historien au sens critique très sûr, très averti, se tourne vers le créateur ou le continuateur d'œuvres urgentes: « Mais essayez donc, écrit-il, de retenir dans sa tour d'ivoire, le prêtre qui écrit à ses supérieurs: « J'accepterai volontiers le cours d'histoire en théologie, ou le ministère auprès des « gueux » à Montréal ». Et Son Excellence ajoute: « Conserver les préoccupations intellectuelles d'un pasteur véritable; vouloir rester du côté des pauvres, un prêtre, un religieux franciscain ne saurait mieux choisir. » Notons également que Son Excellence justifie en quelques lignes le motif qui avait incité le Père Ferdinand à écrire cette esquisse sur un compagnon de labeurs, dont le regard demeure toujours ardent sous sa couronne de cheveux blancs. « Pourquoi, observait Monseigneur Laberge, faudrait-il toujours laisser à la postérité de payer la dette de gratitude dont nous sommes chargés à l'égard de ces bons ouvriers qui ont su besogner de toutes leurs forces pour ... réaliser à pied d'œuvre, faire chaque jour travail indiqué, adapté!»

Qu'on lise maintenant l'œuvre brève et passionnante du Père Ferdinand. Ses pages mouvementées reflètent à merveille la marche montante, dure, mais si bienfaisante d'un apôtre social moderne. Chez le Père Archange, le généalogiste et le critique d'histoire, si éminents soient-ils, ne se glissèrent jamais au premier rang. Primauté du social et du spirituel.

MARIE-CLAIRE DAVELUY

Pouliot, Léon, s.j., François-Xavier de Charlevoix, s.j. — Cadleux, Lorenzo, s.j., Missionnaires au Lac Nipigon. Coll. « Documents historiques », no 33. La Société historique du Nouvel-Ontario, Université de Sudbury, Ont., 1957. 47 pages, ill., carte. 22.5 x 15cm.

Il faut souligner de temps à autre la valeur, comme instrument de travail, des mémoires, bulletins et brochures diverses publiés par nos sociétés d'histoire régionale. Nos chercheurs et nos vulgarisateurs y recourent-ils assez souvent? Car, il ne peut être question des érudits qui savent très bien y repérer des trésors. Qu'il s'agisse d'un détail introuvable jusqu'ici, d'une mise au point sur un sujet discuté et discutable, d'une transcription de quelque pièce originale, ce serait grave d'omettre la consultation de cette source d'information.

Je me souviens de l'empressement, j'oserais dire affectueux, avec lequel Aegidius Fauteux, hier encore grand bibliothécaire et parfait érudit, se réservait le soin de classer lui-même sur les rayons de la Bibliothèque Municipale de Montréal, les derniers bulletins historiques venus de France, des Etats-Unis, du Canada, et de quelques autres pays. Je n'ai jamais calculé cependant le nombre des minutes d'interruption que s'accordait M. Fauteux en opérant son classement favori. Mais je le revois feuilletant, lisant, relisant parfois, toujours debout, et rajustant son lorgnon, immunisé, semblait-il, contre toute fatigue. Je n'assure certes point que le profond savoir de M. Fauteux s'appuyait plus que de raison sur ces instruments de recherche, mais que de connaissances sa mémoire prodigieuse a su enregistrer au cours de ces lectures faites au vol.

On me pardonnera cette réminiscence personnelle. Elle me permet de louer à bon escient la dernière brochure publiée par la Société historique du Nouvel-Ontario. Les Jésuites de l'Université de Sudbury, parmi lesquels se trouve le Père Lorenzo Cadieux, fondateur du groupement, ne cessent de rendre leur bulletin régional d'une incontestable utilité. Vous vous en convaincrez en parcourant la liste des contributions historiques dressée sur la couverture de queue de ces publications.

Alors, ne tardons plus à féliciter les religieux sur le 33° numéro de leur collection documentaire. Que contient-il ? D'abord, la brillante étude du Père Léon Pouliot sur le Père de Charlevoix. Elle demeure encore la meilleure pièce d'érudition sur le premier historien de la Nouvelle-France. En l'isolant des travaux collectifs présentés à la deuxième Semaine d'histoire du Canada publiés en 1945, on constate que sans avoir vieilli, elle prend un relief

inattendu et remarquable. Charlevoix est d'une taille à la mesure des bons écrivains de son temps, et ne perd ni ne gagne au contact de voisins d'occasion.

Puis, nous lisons aussi dans ce 33° numéro de la Collection, un chapitre émouvant de la biographie encore manuscrite du Père Joseph Couture, jésuite, par le Père Lorenzo Cadieux. Le chapitre s'intitule: « Missionnaires au lac Nipigon ». Le récit est saisissant. Nous en restons même sidérés. Se peut-il qu'en notre siècle de confort, qui semble si souvent suivre la loi du moindre effort, on puisse rencontrer de tels géants d'abnégation, d'endurance, et que possède l'unique souci du spirituel, des âmes à convertir et à garder dans la paix du Christ.

Un seul passage illustrera l'héroïsme quotidien, dans des solitudes glacées, presque inaccessibles, et face à face sans cesse avec la mort, de jeunes jésuites modernes, vraiment dignes de rappeler le souvenir des missionnaires incomparables du XVII° siècle:

Dans ces régions, [le nord de l'Ontario] le froid est la monnaie pour convertir les âmes, déclare le Père Cadieux. Le Père Lamarche fait un voyage à la baie de Mouettes, aujourd'hui Gull-Bay, par une température de 60° sous zéro. Arrêté par une affreuse tempête, il se creuse un fossé dans la neige pour se protéger. Le Père Bélanger connaît une aventure semblable; il croit sa dernière heure venue; dans son trou de neige, les crampes le saisissent, ses pieds refroidissent pendant que la neige s'amoncelle sur sa tête et l'empêche de respirer. N'en pouvant plus, il se relève, cherche son guide enseveli sous la neige et l'éveille. Ils partent, atteignent une île où enfin ils peuvent se faire un bon feu. C'est le salut.

Le Père Cadieux nous livrera-t-il bientôt le récit complet de ces aventures missionnaires? Elles font réfléchir. Nos gestes de fraternité chrétienne, leur sincérité mise à part, nous apparaissent bien pâles, mis en parallèle avec ces existences semées d'obstacles quasi insurmontables. L'âme du vrai missionnaire, la connaissons-nous bien? Entrons-nous volontiers en contact avec ses luttes austères, avec la spiritualité magnifique qui la soutient, et parfois la transfigure?

MARIE-CLAIRE DAVELUY

LÉGARÉ, Romain, o.f.m., Deux âmes séraphiques: Le Bon Frère Didace et le Bon Père Frédéric. Trois-Rivières, Editions du Bon Père Frédéric, 1957. 55 pages. Illustrations, portraits. 22 x 16 cm. Prix: 50 sous l'ex.

Le Père Romain Légaré dont on lit en ce moment l'ouvrage si profondément compréhensif sur Saint-Denys-Garneau, s'emploie également à des travaux moins élaborés mais tout aussi précieux, à cause de l'intérêt du sujet et de l'excellence de la documentation. J'achève à l'instant une brochure du Père sur la vie et l'iconographie du Frère Didace Pelletier dont on a fêté, en juillet dernier, le troisième centenaire de naissance à Sainte-

Anne-de-Beaupré.

Mais il y a plus encore dans l'opuscule. Très heureusement inspiré et en hagiographe attentif, le Père Romain, auteur d'une substantielle étude sur le Père Frédéric, a voulu unir le souvenir de ce saint franciscain à celui du Frère Didace. Et avec d'autant plus de raison que le Père Frédéric, à deux siècles de distance, en 1894 exactement, a écrit la première biographie imprimée sur l'angélique religieux du XVII<sup>e</sup> siècle. N'oublions pas qu'il existe une autre vie du Frère Didace, à l'état de manuscrit, et datée de 1717. Quoique succincte elle possède cet avantage, que rien n'égale, d'être l'œuvre d'un témoin oculaire hautement qualifié pour porter un jugement sur le Bon Frère. Il s'agit en effet de pages écrites par le premier prêtre récollet canadien, le Père Joseph Denis de La Ronde, né lui aussi en 1657. Il fut le supérieur à maintes reprises, et le confesseur durant quatorze ans, du Frère Didace Pelletier.

En motivant le rapprochement de ces deux fils de saint François, morts en odeur de sainteté au Canada, l'un en 1699, l'autre en 1916, le Père Romain démontre encore autre chose: l'assistance magnifique accordée durant vingt ans par le Père Frédéric à son humble aîné, le Frère Didace. Qui n'admettra que l'hommage n'illumine à la fois les deux âmes séraphiques et n'aide à leur cause respective portée en cour de Rome? Qui mieux qu'un saint en comprend un autre? Mais il faut attendre l'heure que Dieu a choisie pour glorifier ses serviteurs par la voix de son Eglise.

Nous tenons maintenant à souligner la méthode sûre avec laquelle le Père a procédé à l'examen des sources dont s'est réclamé le Père Frédéric en écrivant la biographie du premier convers récollet au Canada, il y a une soixantaine d'années. Tout fraternel et pénétrant qu'il ait été en face de son modèle, le Père Frédéric n'a utilisé de son mieux que ce que son époque connaissait. Aussi bien, en ne le blâmant d'aucune façon, nous devons

féliciter le Père Romain des nouvelles clartés qu'il projette sur certains faits concernant la vieille église des récollets aux Trois-Rivières, et le tombeau du Frère Didace. Outre l'intérêt profond que nous éprouvons à la lecture de son opuscule, nous en signalons le caractère indispensable, précisément à cause des découvertes récentes qu'il contient. Que les historiens en général, les hagiographes de carrière ou d'occasion, et les critiques d'art veuillent nous en croire là-dessus. Du reste, ils s'en convaincront euxmêmes en lisant les pages et en admirant l'illustration de l'étude du Père Romain Légaré.

En terminant, voici qu'un jugement prononcé par le Père Alexis Auger, conseiller provincial des franciscains, lors des fêtes du Frère Didace, me sollicite de telle sorte que j'obéis à cette injonction. Le Père Romain reproduit les paroles du Père Auger dans l'Appendice II (page 55) de sa brochure:

Le Frère Didace Pelletier, malgré sa vie effacée, mérite néanmoins de figurer au nombre des premiers fondateurs de l'Eglise canadienne. Cet humble menuisier est le premier Canadien mort en odeur de sainteté [...]; il a été le modèle accompli, la copie la plus vivante et la plus modeste d'une vie religieuse entièrement vouée à la propagation de la sainte Eglise au Canada.

Le Père Auger, cité par le Père Romain, approuvé par tout cœur franciscain et par combien de fidèles canadiens, sera-t-il entendu favorablement, un jour prochain, par les autorités religieuses compétentes? Comment, respectueux et confiants, ne pas le souhaiter?

MARIE-CLAIRE DAVELUY

LAMB, R. E., C.S.B., Ph.D. Thunder in the North. Pageant Press, New York, 1957. 355 pages. \$5.75.

Louis Riel est un homme qui a fait couler beaucoup d'encre, mais parmi ce vaste amas de papier bien peu de pages offrent un véritable intérêt historique. Des articles, des discours, des brochures et des in-folio sans nombre ont vu le jour pendant et après les crises de 1870 et de 1885. Toute cette matière est utile mais elle n'indique que l'intensité de l'émotion populaire chez les Canadiens aussi bien français qu'anglais à l'égard de Riel; elle ne révèle pas grand'chose sur les motifs de Riel, sur sa personnalité, encore moins sur les différentes influences qui lui ont donné cette place importante dans l'histoire de notre pays. Depuis 1885 a surgi un flot continu d'ouvrages et d'articles traitant de divers aspects de la carrière du chef métis; rarement s'est-on

attaché à l'homme même. Il reste pour les uns un patriote, pour les autres un rebelle, pour tous une sorte de mystère d'ordre psy-

chologique sinon historique.

Cette production riellienne s'est continuée sans arrêt jusqu'à nos jours. Je ne mentionnerai que les écrits de feu le P. Morice, de A.-H. de Tremaudan, de Donatien Frémont, A. S. Morton, W. B. Morton, Kinsey Howard, etc. Il y a lieu de s'en réjouir; car, avec les années, les analyses historiques de Louis Riel deviennent mieux équilibrées, mieux documentées et plus pénétrantes. Toutes ces contributions apportent de l'eau au moulin du biogra-

phe éventuel de Louis « David » Riel.

L'une des plus récentes publications relatives à la question Riel est le livre du Père Lamb: Thunder in the North. L'auteur est américain; c'est un ancien élève de l'Assumption College (Windsor), de l'Université de Détroit et de l'Université d'Ottawa; il enseigne aujourd'hui au Texas. Son ouvrage, on le suppose, est le fruit de ses années d'étude à Détroit et à Ottawa. De toute façon si ce n'est pas une thèse de doctorat, il en a toutes les apparences. Ce n'est pas nécessairement une faiblesse. Une thèse solide, accompagnée de tout son appareil scientifique, peut rendre de très grands services, non pas tant au lecteur moyen qu'à l'historien soucieux de pousser son information, de vérifier ses sources et d'arriver à une compréhension complète de son sujet. Cependant, en général, les thèses d'étudiants doivent faire l'objet d'un examen sérieux avant d'avoir les honneurs de la publication. Il y a souvent lieu de contrôler et de reviser le fond et peut-être de reprendre la forme. Si le produit fini ressemble encore de trop près à l'œuvre originale, c'est que le travail de transformation n'a pas été suffisant.

Le P. Lamb, dans son étude, se proposait d'analyser les réactions de l'Ontario et du Québec devant le soulèvement de la Rivière-Rouge en 1869-70, puis devant les événements qui se déroulèrent dans la vallée de la Saskatchewan quinze ans plus tard en 1885. C'était un travail à faire. Les ouvrages antérieurs (y compris le mien) n'avaient pas tenté sérieusement d'examiner la question Riel sous cet aspect particulier. Toutefois, puisque ce travail était nécessaire, on peut exprimer quelque déception que le P. Lamb ne l'ait pas mieux fait. En effet, l'auteur traite son sujet d'une façon assez irritante: ses retours fréquents et la répétition constante d'événements déjà mentionnés ennuient; les documents sur lesquels il s'appuie sont insuffisants; ses conclusions

sont douteuses.

Je m'explique. Le P. Lamb présente une analyse qui s'étage à trois niveaux différents: le peuple, le parlement, le gouvernement. Dans le premier cas, il s'est appuyé en grande partie sur les journaux; dans le deuxième, sur le texte des débats parlementaires; dans le troisième, sur la correspondance de Sir John A. MacDonald.

Quand il passe d'un palier à l'autre, l'écueil est évident: il doit se répéter, d'autant plus qu'il suit le même procédé pour l'insurrection de 1869-1870 et pour celle de 1885. Ce reproche serait moins valide si c'était la seule faiblesse du livre. Je crains que l'auteur n'ait oublié le sévère avertissement de ses professeurs: la documentation historique ne doit utiliser les articles de journaux qu'avec les plus grandes précautions; ils présentent trop de chausse-trapes au chercheur non averti. L'historien avisé se plongera d'abord dans l'étude de l'histoire politique de l'époque en cause; il devra connaître à fond le climat politique de chaque journal, les préjugés et les caprices de ses propriétaires, avant de tabler sur les opinions qu'il relève dans la presse du temps. En effet, les journaux reflètent l'opinion publique à travers les lunettes de la rédaction; l'image en est imparfaite. Si le P. Lamb avait compris la rivalité secrète qui existait, au sein du parti conservateur, entre Georges-Etienne Cartier et Hector Langevin. tous deux ambitieux du pouvoir, il aurait sans doute réussi à éliminer l'incertitude et l'incompréhension qu'il a éprouvées devant les attitudes opposées de La Minerve et du Nouveau-Monde. Une connaissance plus approfondie de la carrière bizarre d'Edward Farrer, si souple qu'il pouvait, dans la même ville, publier le matin un journal d'une couleur politique et le soir une autre feuille d'allégeance contraire, aurait permis au P. Lamb d'obtenir une plus juste perspective des positions inattendues de la rédaction du Mail. En outre, si l'on désire sonder l'opinion de la presse canadienne-française dans le cas de Riel, il ne suffit pas de consulter un seul journal d'expression française. L'auteur aurait pu prendre une ou plusieurs pages de Robert Rumilly (pourquoi ce dernier ne figure-t-il pas dans la bibliographie?) dont l'étude sur Riel s'appuie abondamment sur les journaux du Québec.

De même il ne suffit réellement pas de se contenter des lettres de MacDonald pour analyser la pensée à l'échelon politique supérieur. Pour Sir John lui-même, d'accord; mais il y avait d'autres membres du cabinet, notamment Adolphe Caron dont les écrits ne sont pas introuvables. Et pourquoi pas quelques glanures dans Les Missions des Oblats de Marie-Immaculée ?

Ces critiques ne veulent pas être désagréables ni malveillantes. Au contraire il y a fort à louer dans l'œuvre du P. Lamb. Ses observations sur l'attitude de l'épiscopat sont originales et révélatrices; sa conclusion qui tend à nous présenter un Canada sortant de l'épreuve Riel, plus puissant, animé d'un sentiment d'unité plus fort, est assez hardie mais peu convaincante. Son

livre a exploré de nouveaux domaines et il a ouvert de nouvelles voies à l'histoire. On regrette que, disposant de toutes les ressources possibles à Ottawa et doué d'un talent manifeste pour en tirer parti, le P. Lamb n'ait pas produit une meilleure œuvre. Un peu plus de temps consacré à fouiller les recoins de la politique canadienne et un examen plus sévère des sources d'information auraient grandement contribué à réaliser les promesses mises en exergue sur la fausse couverture du livre: « contribution sérieuse à l'histoire écrite du Canada ».

GEORGE F. G. STANLEY, Royal Military College of Canada

Marion, Séraphin, de la Société Royale, « La Critique littéraire dans le Canada français d'autrefois ». Les Lettres Canadiennes d'Autrefois, Tome IX, Ottawa, 1958. 193 pages.

L'auteur poursuit avec patience et sérénité le recensement des « Lettres Canadiennes d'autrefois ». Le neuvième tome de cet imposant ouvrage traite des origines de « La Critique Littéraire ». Ceux qui s'imaginent que cet art ne s'exerça au pays que d'une façon élégante et doucereuse trouveront batailleur ce nouveau-né de nos Lettres.

Louis-Honoré Fréchette occupe une place imposante dans le tableau de nos écrivains. Aujourd'hui, il convient encore de lui accorder faveur dans toute anthologie. Cependant la parution de ses poèmes souleva des réactions fort diverses. Fréchette présentait des vers selon le goût de l'école romantique et il affichait en même temps un libéralisme trop républicain; il choqua ainsi les esprits pseudo-classiques et les conservateurs fédéralistes. La critique mettra du temps à se dégager de la politique, puisque Fréchette était à la fois poète d'expression et libéral de pensée. « La Minerve » lui sera donc hostile, puis au nom de Boileau les censeurs blâmeront ses écrits.

Routhier sut apprécier les vers de Fréchette en louant les images et le rythme du style, sans insister sur le poids des idées. La critique littéraire marquait là un progrès sensible. Routhier se révéla aussi pertinent envers la prose de l'abbé Casgrain et de Marmette; par contre, il combattit violemment l'attitude frondeuse de l'Exilé et tourna Dessaulles en ridicule.

En 1880, l'Académie française couronne pour la première fois un ouvrage canadien et accorde le prix Montyon à Fréchette. Les louanges pleuvent sur la tête du lauréat. Mais le beau temps passe trop vite. Le voyage de Sarah Bernhart inspire le poète. Malheureusement, la faiblesse des strophes apparaît trop évidente

devant les critiques, qui adoptent alors un genre plaisant et plein d'humour. Fréchette usera de la même veine pour répliquer aux attaques de Thibault; cependant, il sert une potion plus amère à Tardivel.

L'aventure de Fréchette dans le domaine dramatique ne sera pas heureuse. Présenter deux pièces dans la même semaine était un coup d'audace. Les journaux couvrirent d'éloges « Le Retour de l'Exilé », mais se montrèrent réticents sur « Papineau ». La supercherie éclata, quand on découvrit le roman de Berthet: « La Bastide Rouge ». Fréchette plagiait. Tardivel se scandalise, Chapman accable, La Minerve jubile. Pauvre lauréat! Les critiques le couronnent d'épines. On fouille Hugo, Lamartine et Musset pour dénicher les ressemblances. On daube sur Fréchette, sans se rendre compte qu'il a ouvert les portes du Canada français au courant romantique.

L'accusation de plagiaire lancée, Chapman la reçoit aussi de Roullaud, qui l'accuse de copier Fréchette lui-même. Quant à Roullaud, il tombe dans le même piège. Ici, on se perd dans les comparaisons de textes où la malveillance l'emporte sur le jugement. Enfin, l'auteur termine sur une note juste et pondérée à l'égard de notre « tête épique », que fut Louis-Honoré Fréchette.

Monsieur Marion a su recréer la température des esprits de l'époque. Son étude documentée reste agréable à la lecture et pleine d'intérêt. On lui a parfois reproché son style vétuste. Mais quand on aime le passé, comment ne pas en être imprégné? Le zèle de ce laborieux écrivain mérite nos respects et nos encouragements.

Pourquoi ne pas ajouter qu'il serait anormal de voir nos écrivains ou nos journalistes se lancer dans la critique littéraire, sans connaître notre propre littérature? Les travaux de Monsieur Marion sont un exemple de cette probité et de cette primordiale nécessité.

PAUL-EMILE RACICOT, s.j.

MÉDÉRIC, Paul, Le Père d'un Peuple, Pierre Tremblay, ancêtre de tous les Tremblay d'Amérique, Edition du Tricentenaire 1957, Publications de La Société Historique du Saguenay, tome XVII, Chicoutimi 1957, 230 pages, prix \$3.00.

S'il est une science en pleine évolution au Canada français, c'est bien la science généalogique. Mil neuf cent soixante-et-onze marquera le centenaire de la parution du premier volume du Dictionnaire Généalogique Tanguay, renfermant la généalogie de toutes les familles canadiennes établies en Nouvelle-France au 17° siècle. Depuis cette date, surtout depuis le début de notre

siècle, il ne s'écoule pas une année sans que nous ne comptions la publication d'une étude généalogique, biographique et historique, dont le point de départ est précisément le dictionnaire Tanguay. Et depuis la formation d'une société de généalogie au Québec, il y a quinze ans, les études du genre se multiplient davantage encore. Nous en voulons pour preuve la parution, en 1957, de deux études très intéressantes, à part les autres, sur deux grandes familles du Québec par le même auteur. C'est là un tour de force qui mérite d'être souligné, puisque l'abbé Jean-Paul Tremblay, du Séminaire de Chicoutimi, a publié sous le pseudonyme de Paul Médéric, Le Père d'un Peuple et Contemporain du Grand Roi, l'ancêtre Noël Simard dit Lombrette, la même année.

His dictis, analysons l'excellent livre Le Père d'un Peuple. Tout se justifie dans ce livre, y compris le titre. Les Tremblay, par leur importance numérique — c'était la famille la plus nombreuse au Canada lors du dernier recensement décennal, — sont le noyau le plus important du peuple canadien. Le style et la langue vont de pair et donnent à ce livre un je ne sais quoi qui oblige le lecteur à le parcourir d'un trait. A peine verra-t-il la seule erreur typographique au verso du hors-texte entre les pages

104 et 105, et saura lire « Eminence grise ».

Le volume comprend trois parties distinctes: le nom, l'ancêtre, et la postérité. L'auteur a su agrémenter la lecture du livre en ajoutant des photostats, des cartes, des portraits et des tableaux généalogiques. A ces tableaux synoptiques l'auteur a également inclus des blasons de famille, et des copies de documents anciens que les descendants liront sans doute avec une émotion et

une fierté bien compréhensives.

Le livre se termine par six suggestions de l'auteur, dont la quatrième nous semble d'une importance primordiale: « il faut souhaiter, y est-il dit, que les Tremblay entreprendront d'édifier l'œuvre capitale d'un relevé complet de la descendance de Pierre Tremblay, dans la perspective d'une utilisation sociologique.» A elle seule, cette recommandation est tout un programme! Il faudrait en effet que la famille la plus nombreuse du Canada ait ses généalogistes pour faire ce relevé. Il servirait le présent et préparerait l'avenir en expliquant l'aspect démographique et social de l'évolution de la famille Tremblay, en justifiant les faits et gestes des Tremblay, et en traçant une ligne de conduite en fonction des virtualités du clan Tremblay. Chez les peuples latins les études généalogiques, — suivant ces conceptions nouvelles, — n'ont encore trouvé qu'un faible écho, tandis que les Anglo-Saxons, les Hollandais et les Allemands ont entrepris les recherches les plus variées pour mettre au service de la génétique humaine et de la morphologie sociale l'exploration des faits généalogiques. Les Tremblay, par leur importance numérique, ne réaliseraient-ils que cette quatrième suggestion de l'auteur de Le Père d'un Peuple, qu'ils auraient une fois de plus donné l'exemple aux autres familles de chez nous: noblesse oblige.

ROLAND-J. AUGER, secrétaire général de la Société Généalogique canadienne-française.

Revue d'histoire des colonies, No 155 (deuxième livraison de 1957).

Depuis quelques années, la Revue d'histoire des colonies a consacré plusieurs bons articles au Canada. Sa dernière livraison nous apporte une étude de M. Robert Le Blant, sur « L'avitaillement du Port-Royal d'Acadie par Charles de Biencourt et les marchands rochelais, de 1615 à 1618 ». M. Le Blant, fervent prospecteur d'archives, s'est appliqué à l'exploration des minutes notariales et judiciaires. A Tours, Rouen, Bayonne, la Rochelle et Paris, il a déniché beaucoup de documents nouveaux, particulièrement sur la période des origines acadiennes.

Jusqu'ici le meilleur ouvrage sur les Poutrincourt était celui d'Adrien Huguet. M. Le Blant, grâce au concours de M. Marcel Delafosse, archiviste de la Charente-Maritime, a trouvé de nombreux actes sur Biencourt dans les minutes des notaires rochelais Chesneau et Cherbonnier. Il a aussi compulsé les Arrêts du Conseil privé, aux Archives nationales, et ceux du Parlement de Rouen. En combinant les renseignements, tirés de ces sources, il a pu reconstituer en grande partie les activités de Biencourt, et son étude est sûrement la plus minutieuse sur cette période.

Ces pièces nous montrent que le jeune Biencourt, malgré les ravages d'Argall et la mort de Poutrincourt, tenta avec un courage remarquable de maintenir la colonie acadienne. Après l'incendie de l'Habitation, il demeura encore au moins cinq années au Port-Royal. Son père et lui-même avaient défriché des terres en amont de la rivière de l'Equille et construit un moulin. Il devait s'y trouver aussi quelques habitations. En 1617, sans abandonner cet établissement agricole de Port-Royal, mais cédant à l'attrait de la pêche et de la traite, il s'établit à la Baie courante, près du Cap Nègre, où, nous dit Champlain, « il y a nombre d'isles abondantes en chasse de gibier, bonne pêcherie et bons lieux pour les vaisseaux. » Nous y retrouverons Latour, quelques années plus tard. De ces deux postes, Biencourt, avec l'aide de son agent, commis et secrétaire David Lomeron, et financé par les marchands rochelais Macain et Georges, dirige des affaires importantes. Chaque année, il frète des vaisseaux, fait venir

des victuailles et des marchandises de traite, et expédie en retour du poisson et des pelleteries.

Ses droits, malheureusement, ne semblent jamais avoir été clairement définis. Lescarbot nous dit que la concession, reçue du Sieur de Monts par Poutrincourt et confirmée ensuite par Henri IV, embrassait « jusqu'où il pourrait s'étendre ». A cette formule commode devaient correspondre des frontières plutôt élastiques. Biencourt détenait aussi, depuis 1612, une charge de vice-amiral, sans qu'on sache exactement les limites de ses pouvoirs. L'appât de la traite amenait, par ailleurs, depuis longtemps des marchands normands sur ces côtes. Biencourt prétendait exercer juridiction sur eux, dans toute la péninsule acadienne, et même sur la rive opposée à Pentagouët et à la rivière Saint-Jean. Son navire, La Fortune, saisit en 1618 un navire rouennais. Cette mesure provoqua d'interminables procédures devant les Amirautés, le Parlement de Rouen, et jusqu'au Conseil privé, qui durèrent pendant quinze ans, jusque après sa mort.

M. Le Blant a eu beaucoup de mérite à démêler ces procédures souvent obscures, et à dégager de leur gangue les données utiles à l'histoire. Sans doute, plusieurs pièces capitales nous manquent encore. Mais les documents retrouvés projettent une abondante lumière sur cette époque obscure, et montrent la continuité de l'occupation française en Acadie, de 1613 à 1630. Cette étude nous montre aussi, par ricochet, qu'il existe encore en France beaucoup de fonds inexplorés, et que l'intérêt sympathique de nos amis français, archivistes et historiens, peut apporter une contribution irremplaçable à l'histoire canadienne.

La même livraison de cette revue contient une chronique bibliographique très élaborée, de M. G. Debien, sur les travaux consacrés à Saint-Domingue de 1954 à 1956. Modèle du genre, par son extension et son esprit critique. L'auteur y lance incidemment (p. 200) quelques cailloux dans le jardin de M. G. Lanctot et des Filles du Roi.

RENÉ BAUDRY, c.s.c.

PUTNEY BEERS, Henry, The French in North America. A Bibliographical Guide to French Archives, Reproductions and Research Missions. Fort volume in-vo, 413 pages. Louisiana State University Press, 1957. \$12.50.

"An example of bibliographic and historic scholarship of the finest type", nous dit l'éditeur. Ouvrage où l'on pourrait retracer quelques oublis, mais appelé, croyons-nous, à rendre de grands services aux étudiants.

L.G.

## **BIBLIOGRAPHIE**

Bibliographie de la Société de Notre-Dame de Montréal \* (1639-1663)

accompagnée de notes critiques et historiques

## DEUXIÈME PARTIE

Bio-bibliographie des Associés de Montréal Année 1642 (suite)

20. — JEAN DE GARIBAL, baron de Saint-Sulpice et de Vias (avant 1620-1667).

## A. Notes biographiques

Il était fils de N. de Garibal et de Catherine de Prohengues, et naissait avant 1620, son père étant mort à cette date. Il fut successivement conseiller au Parlement de Grenoble, le 28 novembre 1637, puis de Toulouse le 9 mai 1639, maître des requêtes, 4-14 mars 1644, et président au Grand Conseil en 1653.

Membre de la Compagnie du Saint-Sacrement, il signait, en 1658 et en 1659, d'importantes résolutions prises dans les assemblées de Paris et expédiées dans les filiales des provinces. Quelques-unes concernent le « secret quy est l'ame de la Compagnie [...] », et doit être « inviolablement gardé ». Comment s'étonner lorsqu'on lit des pages entières dans les documents conservés, sur le secret à garder, de la conduite discrète des Messieurs de Montréal, dont la moitié environ, appartenaient à la Compagnie et lui étaient dévoués corps et âme. Leur discipline d'action ne pouvait qu'être favorable au silence, ennemis qu'ils étaient de « l'éclat qui est la ruine des œuvres ».

La Société de Notre-Dame de Montréal le compta comme un fidèle associé, à côté d'Antoine de Barillon de Morangis et de Christophe Du Plessis Montbard, et cela, jusqu'à la dissolution

<sup>\*</sup>Voir notre Revue d'histoire, V: 139-147, 296-307, 445-460, 603-616; VI: 146-150, 297-305, 458-463, 595-605; VII: 457-461, 586-592; VIII: 292-306, 449-455, 591-606; IX: 141-149, 306-309, 458-462, 594-602; X: 295-302; XI: 137-142, 298-304, 449-457.

du groupe en 1663. Sa signature apparaît au bas du Contrat de donation de l'Ile de Montréal au Séminaire de Saint-Sulpice.

Il fut avec ses deux associés ci-dessus mentionnés « parmi les laïques qui aidèrent le plus puissamment à la création de la Société des Missions étrangères », cette œuvre si chère à la Compagnie du Saint-Sacrement, ce « Benjamin » des dernières années de son existence. Du reste, à cette époque, M. de Garibal en devint supérieur, alternant à cette charge, avec le baron de Montbard et M. Leschassier. Sous son supériorat, la Compagnie compta comme directeur, M. de Blanpignon, aumônier d'un monastère de l'Ordre de Saint-Dominique, fondé depuis 1629. La première supérieure se trouvait la tante, peut-être la belle-sœur, de M. de Garibal. Née Marguerite de Senaux, elle avait d'abord épousé N. de Garibal qui se fit Chartreux. Entrée chez les Dominicaines de Toulouse, elle vint à Paris au Monastère fondé par Anne de Caumont, femme de François d'Orléans-Longueville, comte de Saint-Paul.<sup>88</sup>

M. de Garibal avait épousé Jeanne Berthier de Saint-Geniès, qui mourut en 1647, dont il eut un fils, Jean-Louis, mort sans postérité, et une fille, Gabrielle, mariée à Gabriel-Nicolas, seigneur de La Reynie, maître des requêtes et lieutenant général de police à Paris.

Saint Vincent de Paul et la duchesse d'Aiguillon consultèrent à l'occasion cet homme d'œuvres expérimenté. On crut même à des liens de parenté entre M. de Garibal et Monsieur Vincent. Mais celui-ci, dans une lettre, s'en défendit avec son humilité ordinaire. Etant fils de laboureurs, y dit-il en substance, je ne compte pas parmi les miens d'homme de cette qualité. »

M. de Garibal s'éteignit à Paris, le 17 juillet 1667.

Armes: D'azur au coq d'or posé sur un rocher d'argent, accompagné de trois étoiles de même en chef.

#### B. ÉCRITS PERSONNELS

Aucun ne nous est parvenu.

#### C. Notes bibliographiques

Nous ne pouvons mentionner d'ouvrage le concernant particulièrement. Il faut avoir recours aux grands dictionnaires biographiques, tel Moreri, ou encore, aux Généalogies de La Chesnaye-Desbois pour obtenir les renseignements indispensables. Les

Ed. Pierre Coste, V: 394.

<sup>88</sup> Voir René II de Voyer d'Argenson, Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement. Ed. Beauchet-Filleau, 215, note 2.
89 Saint Vincent de Paul, Correspondance, entretiens, documents...

Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement éditées avec tant de soin par le bénédictin, Dom Beauchet-Filleau, doivent aussi être consultées. Quelques historiens ont déformé son nom. Dollier de Casson, dans son Histoire du Montréal, le nomme Galibal au lieu de Garibal.

### 21. — HENRI-LOUIS HABER DE MONTMOR. (1600-1679).

### A. NOTES BIOGRAPHIQUES

Ce maître des requêtes de l'Hôtel-du-roi, né en 1600, était fils de Jean Haber, sieur de Montmor et du Mesnil Saint-Denis, celui que Tallemant des Réaux appelait « Montmor le riche » et de Marie de Hüe de Miromesnil. Il eut deux sœurs, Anne et Marie « établies magnifiquement » comme on disait à l'époque. Anne épousait, en 1618, le fils du Maréchal de Thémines, et bientôt veuve, elle se remariait avec le Maréchal d'Estrées. Marie avait épousé Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort. « Avec l'appui de ces alliances, dit le biographe René Kerviler, Henri-Louis était assuré de l'avenir. »

Dès l'âge de vingt-cinq ans, nous le voyons conseiller au parlement de Paris. Le 2 janvier 1635, il est invité à faire partie de l'Académie française. « Honoré par cette recherche, Henri-Louis Haber ouvre aux académiciens son bel hôtel de la rue Sainte-Avoye, où l'on tint les séances durant quelque temps. » Tous s'accordaient d'ailleurs à reconnaître son droit de siéger au milieu des lettrés. L'évêque d'Avranches, l'érudit Daniel Huet, l'appelle dans ses Mémoires, « vir omnis doctrinæ sublimioris et humanioris amantissimus ». C'était un philosophe et un physicien. La science de la physique demeura l'étude par excellence de sa vie. Il établit une académie scientifique dans sa maison, où il logeait le célèbre Gassendi, 90 l'ami de Galilée. Les séances de physique étaient dirigées par ce savant auquel Montmor demeura fidèle par delà la mort, lui donnant la sépulture, en 1652, dans la chapelle funéraire de sa famille. Gassendi lui légua en mourant, la fameuse lunette du grand astronome, Galilée.

Durant ces années de jeunesse, Haber de Montmor, fréquenta beaucoup les salons de la marquise de Rambouillet. Il collabora, à la demande du duc de Montausier, à l'album intitulé: La Guirlande de Julie. La pièce de vers qu'il y signa portait le titre: le

Perce-Neige. Tout le poème est d'une jolie facture, malgré sa longueur. C'est le plus considérable de l'album.

M. de Montmor avait épousé le 27 mars 1637, Henriette-Marie de Buade, sœur de Frontenac, futur gouverneur de la Nouvelle-France. Il en eut deux fils et trois filles. « Ceux-ci parvinrent à des charges élevées dans la magistrature et le clergé ». Louis Haber de Montmor, le cadet, devint évêque de Perpignan. On n'ignore point que Bossuet et Fléchier, des hôtes familiers de la maison, donnèrent des conseils d'éloquence, dans sa jeunesse, à ce futur prélat fort bien doué. On cite souvent, à son propos, les paroles élogieuses de Madame de Sévigné, dans une lettre à sa fille, du 1er avril 1671. Ce filleul du gouverneur de la Nouvelle-France, avait alors 27 ans. « Nous entendîmes, l'autre jour, écrit la grande épistolière, l'abbé de Montmor; je n'ai jamais ouï un si beau jeune sermon [...] Il ne nous gronda point; il ne nous dit point d'injures; il nous pria de ne point craindre la mort puisqu'elle était le seul passage que nous eussions pour ressusciter avec Jésus-Christ. Nous le lui accordâmes; nous fûmes tous contents. Il n'a rien qui choque [...]; il est hardi, il est modeste, il est savant, il est dévôt, enfin, j'en fus contente au dernier

Mais revenons au père du jeune abbé que la spirituelle marquise confie à la postérité par son jugement. M. de Montmor fut l'ami, le protecteur de tous les savants et les gens de lettres. L'hôtel de ce grand seigneur, situé rue Sainte-Avoye, s'ouvrait si volontiers pour les laisser pénétrer. Molière y avait ses entrées, tout comme chez le roi. Peu après l'interdiction de sa pièce, Tartuffe, créée le 12 mai 1664, et mise au ban dès le lendemain, le comédien obtenait de M. de Montmor la faveur d'en faire la lecture dans son salon. La pièce, originairement en trois actes, avait été, du reste, modifiée. M. de Montmor conviait pour la circonstance ses amis Chapelain, Ménage et l'abbé de Marolles, une sorte de jury, quoi! Le jugement semble avoir été favorable puisque Ménage, tout comme Boileau, voulut plaider la cause du Tartuffe auprès du président Lamoignon. Peut-être savaiton mieux apprécier les questions scientifiques dans ce milieu que Gassendi avait si longtemps dirigé. Quoi qu'il en soit, le biographe moderne, René Kerviler, déjà cité, écrivait à ce propos de l'académicien Montmor, des mots enthousiastes qui louent plus encore sa qualité de savant que son autorité de lettré. Voici la citation: « Ce qui doit recommander son nom [celui de Haber de Montmor] à l'attention de la postérité, c'est qu'il fut à la fondation de l'Académie des Sciences, ce que Conrart avait été à celle de l'Académie française. »

Son zèle pour les œuvres charitables le recommande également au souvenir de tous les gens de bien. A côté de sa vie brillante et spéculative, il en menait une autre consacrée aux miséreux, aux souffrants, aux gestes d'apostolat. Saint Vincent de Paul mentionne les bons égards et l'aide généreuse qu'il apporte aux prêtres de la Mission. La Compagnie du Saint-Sacrement n'a qu'à se louer de ses services, comme en fait foi une lettre de M. La Coste de la Compagnie de Marseille. 22

Les associés de Montréal l'accueillirent avec empressement parmi eux. Y vint-il amené par Claude de Chaudebonne, membre comme lui de l'Académie française et de la Compagnie du Saint-Sacrement, ou par Antoine Barillon de Morangis, Jean-Antoine de Mesmes d'Irval, Elie Laisné de La Marguerie, ses collègues du parlement.

Il meurt le 21 février 1679. Sa fin fut triste, pénible. Certaines lettres de Jean Chapelain en témoignent. Elles ont été publiées par Pellisson et d'Olivet dans leur *Histoire de l'Académie française*. Pa Haber de Montmor, un peu avant sa mort, était salué du titre de doyen des Maîtres des Requêtes et des membres de l'Académie française. Il en fit partie durant quarante-cinq ans. Plusieurs portraits de peintres et de graveurs célèbres au XVII siècle, reproduisirent ses traits un peu lourds mais à l'expression bienveillante.

Armes: D'azur au chevron d'or, accompagné de trois anilles ou fers de moulin d'argent.

## B. ÉCRITS PERSONNELS

Quelques poèmes, des lettres, des harangues prononcées devant l'Académie, voilà ce qui nous est parvenu et que nous pouvons lire dans les ouvrages que nous allons décrire.

212. — Le Père Dominique Bouhours, s.j. 1628-1702, Recueil de vers choisis. Paris, 1693.

N.B. On y lira des épigrammes et des madrigaux de M. de Montmor.

213. — Charles L. Livet, Précieux et Précieuses. Paris, 1893.

N.B. La contribution de M. de Montmor à la Guirlande de Julie, son long poème intitulé Le Perce-Neige, est reproduit par l'érudit lettré, Charles Livet dans cet ouvrage célèbre.

<sup>91</sup> Saint Vincent de Paul, Correspondance, entretiens, documents... II: 236 et 241.

Bid, II: 526.
 Ouvrage cité. Voir le no 193 de notre bibliographie.

- 214. Paul Olivier, Cent poètes lyriques, précieux ou burlesques du XVII<sup>e</sup> siècle. Paris, 1898.
- N.B. Dans ce recueil considérable, allant de 1600 à 1715, un poème de M. de Montmor a été inséré dans la deuxième partie, allant de 1628 à 1645.
  - Nous tenons, en outre, à rappeler l'Histoire de l'Académie française, par Pellisson et d'Olivet (le n° 193 de notre Bibliographie). Paul Pellisson qui publiait en 1653 le vol. I, nous offre des copies authentiques de poèmes, de lettres, de harangues, de différents académiciens, parmi lesquels nous trouvons Haber de Montmor. Sa harangue sur l'utilité des conférences y est mentionnée.

## C. Notes bibliographiques

Aucune biographie ne relate la longue existence de M. de Montmor. Cependant, les chroniqueurs, les mémorialistes et autres écrivains, soit à son époque ou en notre temps, ont rapporté des faits nombreux concernant ce grand seigneur fastueux.<sup>94</sup> Nous signalerons les auteurs dont les récits contiennent des détails substantiels, appuyés sur des sources de première main. Les ouvrages qui apparaissent pour la première fois dans notre bibliographie seront décrits et pourvus d'un numéro d'ordre; les autres sont simplement rappelés, comme à l'ordinaire, avec indication de leur numéro dans notre travail.

- 215. Daniel Huet, évêque d'Avranches, 1630-1721, Mémoires... trad. du latin, par Charles Nisard. Paris, 1853. In-8.
- N.B. L'Evêque d'Avranches était considéré au XVII<sup>e</sup> siècle, comme un véritable oracle. Il fut mathématicien, philosophe, théologien, helléniste, versificateur. « Il a raconté, a-t-on dit, dans ses *Mémoires*, nombre d'anecdotes sur les hommes les plus savants de son temps. » Haber de Montmor y figure.
  - 216. René Kerviler, Le Chancelier Pierre Seguier, second protecteur de l'Académie française. Etudes sur la vie privée, politique et littéraire, et sur le groupe académique de ses familiers et commensaux. Paris, Didier, 1874. 672 pages. Illustrations, fac-similé, armoiries. Grand in-8.

Rappelons encore ceci. Au dernier soir de la deuxième Fronde, alors que les vaincus fuyaient à la hâte, une des fugitives portant un des plus grands noms de France, la Grande Mademoiselle, vint frapper à l'Hôtel de la rue Sainte-Avoye, sur le conseil de Madame de Frontenac (la femme de notre gouverneur). Elle fut reçue avec quelle bonté apitoyée par Madame de Montmor, honorée, touchée de cette confiance. (Voir Myrand, Frontenac et ses amis, 111-112.)

- N.B. Détails intéressants sur l'académicien Haber de Montmor.
  - 217. Ernest Myrand, Frontenac et ses amis. Etude historique. Québec, Dussault & Proulx, 1902. 188 pages. Illustrations, portraits, In-8.
- N.B. Au chapitre II de ce petit ouvrage rempli d'intérêt et bien documenté, M. de Montmor, beau-frère de notre gouverneur Frontenac, est évoqué, ainsi que sa femme, Henriette-Marie de Buade, de façon vivante et sympathique.
  - 218. Pierre Corneille, Tartuffe ou la Comédie de l'Hypocrite. Présentée et préfacée par Henry Poulaille. Paris, Amiot-Dumont, 1951. 270 pages. In-12.
- N.B. Cet ouvrage dont la dédicace porte ces mots: « A la mémoire de Pierre Louys qui le premier posa la question Corneille-Molière », a beaucoup d'originalité, un style brillant et incisif. Ce polémiste a raison. Mais c'est une cause difficile à faire triompher. On ne touche pas plus impunément à Molière en France, qu'à Shakespeare en Angleterre. Nous citons le travail remarquable d'Henry Poulaille, <sup>95</sup> qui est par lui-même fort attachant, parce qu'il rappelle le souvenir de M. de Montmor et de ses relations avec Molière, et qu'il mentionne également, toujours avec des documents à l'appui, l'action de la Compagnie du Saint-Sacrement, hostile à Tartuffe, nous le savons.

### Rappels d'ouvrages.

- 1. Saint Vincent de Paul, Correspondance . . . Voir notre no 58.
- 2. Jean Loret, La Muze historique. Voir notre numéro 63.
- 3. Tallemant des Réaux, Historiettes . . . Voir notre numéro 64.
- 4. Auguste Vacquier et autres, Anciens Chateaux. Voir notre numéro 82.

MARIE-CLAIRE DAVELUY

<sup>95</sup> Il continue de prendre position contre Molière en faveur de Corneille. Un ouvrage de 396 pages a paru au printemps de 1957, intitulé: Corneille sous le masque de Molière. D'autres travaux analogues sont en préparation.

## CHRONIQUE DE L'INSTITUT

La Revue. — Il semble que l'on reconnaisse de plus en plus l'authentique valeur de la Revue. Beaucoup de nos abonnés qui, pour des raisons diverses — « un peu de négligence », confessent même quelques-uns — nous reviennent et avec des éloges qui leur méritent assurément l'absolution. Parmi nos nouveaux abonnés les plus marquants, en ces derniers jours, notons l'Université de Paris, la Maison des étudiants, Paris (France), la Northwestern University, Evanston, Ill. U.S.A., la bibliothèque de la ville de Sherbrooke qui achète, du même coup, la collection complète; l'Université de Fredericton, Nouveau-Brunswick, qui veut aussi la collection complète, le Musée National (Ottawa), M. W. L. Morton, de l'Université du Manitoba.

On voudra bien découvrir, en cette livraison de mars, le petit « billet vert »: avertissement, comme l'on sait, de renouveler, sans retard, son abonnement. Rappellerons-nous, une fois de plus, que cet abonnement n'est pas payable en janvier, mais à la réception du no de mars qui clôt l'année de la *Revue*, cette année allant de juin à juin ?

Et qu'on ne s'inquiète pas trop de l'*Index* général des dix premières années de la Revue et qui en sera le no de mars de 1956-1957 (vol. X no 4). Ce pauvre *Index* s'est trouvé encore en panne à la suite du mauvais état de santé du directeur; mais l'on s'est remis au travail, qui finira par « finir ».

L'Institut au travail. — Relevons au moins quelques noms et quelques travaux. L'un de nos directeurs, M. Marcel Trudel, secrétaire de la Faculté des Lettres (Université Laval) et directeur de l'Institut d'histoire de la même université, est allé donner des cours d'histoire du Canada à l'Université de Sudbury (Ontario), du 12 au 25 janvier 1958. Car cette jeune Université possède déjà son Institut d'histoire. Et c'est l'un de nos membres-correspondants, le Père Lorenzo Cadieux, s.j. qui devient à la fois directeur de cet Institut d'histoire et premier doyen de la Faculté des lettres de la nouvelle université ontarienne.

Un autre de nos membres-correspondants qui fut même l'un de nos professeurs, — on se souvient de ses cours sur La Vérendry — l'abbé Antoine d'Eschambault, actuellement curé de Genthon (Manitoba), vient de se voir confier un haut poste par

le gouvernement d'Ottawa: la présidence de la Commission des lieux et monuments historiques. L'abbé d'Eschambault faisait déjà partie de la Commission depuis vingt ans.

A lire, de l'un de nos collaborateurs, M. Fernand Ouellet: « L'Histoire des Archives du gouvernement en Nouvelle-France », Revue de l'Université Laval, vol. XII, no 5, janvier 1958).

Notre réunion générale. — Elle aura lieu, cette année à une date un peu plus tardive que les années passées: le 24 mai prochain. Nos amis sont priés de prendre note de cette date. Et nous irons à Québec où nous appellent et nos amis de là-bas et ce 350° anniversaire de fondation qui fait, de la capitale québécoise, un grand lieu de rencontres et d'attraction en 1958.

Le programme de la prochaine réunion différera quelque peu de celui des années précédentes. L'avant-midi du 24 mai (de 10 heures du matin à midi) sera consacré, comme dans le passé, à la vie intérieure de l'Institut: finances, Revue, rapport des sections, élection de nouveaux membres-correspondants, initiatives nouvelles, renouvellement du Comité d'administration. Mais dans l'après-midi (de 2½ heures à 5 heures) séance d'étude selon une méthode différente. Sujet général: Cent ans d'enseignement au Canada français (1760-1860), aux trois paliers: primaire, secondaire, universitaire. Au lieu de la lecture complète de longs travaux, chacun des trois rapporteurs ne présentera, en un quart d'heure ou vingt minutes, qu'un condensé de son sujet, après quoi l'auditoire se transformera en Séminaire. Nous croyons que cette méthode permettra d'approfondir davantage les points d'histoire offerts à la discussion.

Le soir, il y aura, croyons-nous, banquet au Cercle Universitaire de Québec. D'ici là les secrétaires ou présidents de nos sections de l'Institut seraient bien aimables de préparer leurs rapports et de nous en faire parvenir une copie le plus tôt possible. Les sections contribuent, pour une large part, à la vie de l'Institut. Il importe que le public ne l'ignore point.

Et qu'on n'oublie pas de renouveler son abonnement.

LIONEL GROULX, ptre, Président de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française.

## INDEX GÉNÉRAL

Abénaquis de Saint-François-du-Lac, leur ceinture de porcelaine de Chartres, 44-46.

Académie canadienne-française, ses Cahiers, 436-441, 460.

Acadie, anciens missionnaires, 52, 53, 236-239, 594-595; conflit d'Aulnay-Latour, 218-241, 606-607; origines de son peuplement, 234-236; Sauvages Micmacs en, 49; voir Aulnay, Caraquet, La Roque, Latour, Port-Royal.

Acadiens, déportation des. 47, 49: leur apport aux Etats-Unis, 123. Acte de Québec, 1774, 129, 542, 543,

552, 558.

Acte constitutionnel, 1791, 129. Acte d'Union des deux Canadas,

1841, 129, 130. Acte de l'Amérique britannique du

Nord, 1867, 130, 131.

Adam, Ignace, 246, 254, 260, 268. Adhémar, Antoine, notaire, 404; J .-B., notaire, 94.

Agriculture au Canada, avant et après la conquête, 438, 439, 531. Aguenier, Paul, 256.

Allet, M. Antoine d', p.s.s., 7, 202. Américains, vus par Xavier Mar-mier, 309-326.

Américanismes, amérindianismes, ces mots, 590.

Amherst, Jeffery, et la dîme, 536, 538, 543.

Ampère, J.-B., son voyage en Amérique, 67, 68.

Antilles, Champlain aux, 1599-1600, 187-192.

Antilles françaises, garnements et vilaines envoyés aux, 522, 524; sources pour l'histoire des, 133, 607; voir Saint-Domingue.

Arbour, M. Guy, p.s.s., Droit canonique particulier au Canada, rev. 118-120. Archambault, Père Jean, s.j., Mgr Stéphane Côté, rev. 121.

Archives modernes, principes et techniques, 286-291.

Associés de Montréal, voir Société de N.-D.

Auber, Claude, notaire, 405.

Audet, Francis-J., 465; Louis-Philippe, 127.

Auger, Roland-J., rev.: Paul Médéric, Le Père d'un Peuple, Pierre

Tremblay, 604-606.

Aulnay de Charnisay, Charles de Menou d', 144; et la Cie. de la N.-F., 218-241; ses admirateurs, 219.

Bachand, Anatole, 375, 391.

Bachand-Vertefeuille, Louis, journaliste, 363, 371-386, 389-392.

Baie d'Hudson, Cie de la, 356, 357. Baillargeon, Père Samuel, Littérature canadienne-française, rev. 459, 575-578.

Bailly, abbé Charles-François, 52. Barbeau, Victor, 577; et la perte du Canada, 1760, 439-440.

Barbel, Jacques, notaire, 94, 275.

Basset, Bénigne, notaire, 403, 404. Baudry, Père René, c.s.c., 144, 305; Charles d'Aulnay et la Cie de la N.-F., 218-241; rev.: Cyriaque Daigle, Les anciens missionnaires de l'Acadie, 594-595; Revue d'histoire des Colonies, 606-607.

Beauchemin, Nérée, 445.

Beaudet, T.-F.-X., 370.

Beaugrand - Champagne, Aristide,

Bédard, Joseph, avocat, 479, 480; Pierre, sa famille, 483; Pierre-Sta-

nislas, 128. Belcourt, M. E., p.s.s., rev.: Guy

Arbour, Droit canonique particu-lier au Canada, 118-120.

<sup>1</sup> A cause de la difficulté de la mise en pages, cet Index a été, comme par les années passées, limité aux noms des auteurs d'articles, des auteurs qui ont figuré dans « Livres et revues », aux titres des sujets traités et aux noms des principaux personnages qui tiennent en ces sujets une place notable. Rev. renvoie à « Livres et revues ». G. M.

Bender, Albert, 481. Bernier, Augustin, 1748, 550, 551. excommunié, Bertrand, Réal, L'Ecole normale Laval, 1857-1957, rev. 125-126. Bibliographie: région du lac Mistassini, 297; Société de N.-D. de Montréal et de ses membres, 1639-63, 137-142, 298-304, 449-457, 608-614; Journaux de langue française dans l'Illinois, 386-392 Biencourt, Jean de, baron de Poutrin-court, 567, 606-607. Bishop, Morris, 163, 173. Blain, Joseph, 146, 149. Blanchard, Olivier, 47, 49. Boivin, Joseph-Edouard, Charles Thibault, rev. 124. Bonenfant, J.-C., Thomas Chapais, rev. 445-446. Bonnault, Claude de, Le colloque international du Museum, rev. 443-444. Borne, Michel, 475. Bostonnais, attaquent l'Acadie, 226, 228, 235. Botanique nord-américaine, 443-444. Bourassa, Augustine, 468; F. 467, 514; Napoléon, 509, 511. Henri, Bourdon, Jacques, notaire, 276; Jean, 247. Bourg, abbé Mathurin, 52. Bourgeoys, Marguerite, 205, 284-286, **523**. Bourget, Mgr Ignace, 585, 586; fonde les Mélanges religieux, 113, 114; multiplie les communautés religieuses, 113, 114; va à Chartres, France, 45, 46; son temps, 113-115; lettre de M. Faillon à, 107-110. Bouron, Jean-Henry, notaire, 104. Bouthillier, Charles-Frontenac, avocat, 502; Jean, 479; Louis-Tancrède, 480. Bouvart, Père Samuel, s.j., sa famille, 42, 43. Branssat, voir Migeon de. Brasseur de Bourbourg, abbé, 594. Bréhan de Galinée, M. René, p.s.s., 202, 203, 210, 217. Bretonvilliers, voir Le Rageois de. Briand, Mgr Jean-Olivier, 20, 27, 28, 32, 33, 36, 116, 117; et la dime, 537-560. Bruchesi, Jean, 163, 440, 465, 468, 591, 592; Mgr Paul, 591-592. famille, 483-484; Julie, Bruneau, 476, 509. Brunet, Michel, 488; La révolution française sur les rives du Saint-Laurent, 155-162; rev.: Marcel

Trudel, L'Eglise canadisnne sous le régime militaire, 1759-64, 115-118; Léopold Lamontagne, Arthur Buies, homme de lettres, 293-295; John T. Saywell, The Office of Lieutenant-Governor, 441-442. Buade, Louis de, comte de Frontenac, 64; sa sœur, 611. Buis, Arthur, 293-295. Bulletin de la Société historique franco-américaine, rev. 122. Cadieux, Edouard, 125; Père Lorenzo, s.j., 598, 615. Caën, Emery de, Cie de, 224, 232. Cahiers de Géographie, rev. 134. Cahiers de l'Académie canadiennefrançaise, rev. 436-441, 460. Cahiers des Dix, no 21, 1956, rev. 587-594. Calèche, la, 266, 267. Canada, vu par Xavier Marmier, 321-326; perdu ou abandonné par la France, 1760? 436-441, 460. Canadiens français, ce type, 576-577; origines des, 519-520; moralité des, 522-525; effets de la Conquête sur les, 117, 129, 155-158, 438; et l'agriculture, 438, 439; ont-ils payé la dîme entre 1760 et 1775? 533-558; invités à se libérer de la domination anglaise, 1793-94; 158-162; aux Illinois, 361-392. Canal Lachine, 207. Candide de Nant, Père, capucin, 219. Canots d'écorce, 242-245. Cap-Breton, 221, 232, 236, 237. Cap-Saint-Ignace et la dîme, 1760-75, 550-553. Capucins en Acadie, premiers, 236-239. Caraquet, monographie, 47-55; ce nom, 48; collège, 54; colons fonda-teurs, 47-50. Caron, Joseph, notaire, 405. Carrière, Père Gaston, o.m.i., Histoire documentaire de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée dans l'Est du Canada, rev. 585-587. Carriole, la, 260-263. Cartier, sir Georges-Etienne, 360, 602; Jacques, 413; son atterrissage à Hochelaga, 588.

Cavelier de la Salle, René-Robert,

Cavendish, sir Henry, 538, 542, 559. Cazeau, François, 475.

Cédillot dit Montreuil, Antoine, 260,

210.

268.

Ceintures de porcelaine des Hurons et des Abénaquis à Chartres, 42-46.

Cent-Associés, Cie des, son factum contre Latour, 219-241.

Champlain, Samuel, 3, 122, 123; en Acadie, 223, 229, 238; son préten-du voyage aux Indes Occidentales et au Mexique, 163-200; son séjour à Mexico une invention, 182-186; son Brief discours, 163, 164; en est-il l'auteur? 192-200.

Chansons de Nouvelle-France, 442-

Chapais, Thomas, 445, 446.

Chapman, Wm., poète, 604.

Charbonnel, Mgr Armand-François-Marie de, 594.

Charland, Père Thomas, o.p., rev.: Léon Pouliot, Mgr Bourget et son temps, 113-115; Père Germain Lesage, Les origines des Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, 578-581.

Charlebois, Jean, 246. Charlevoix, Père F.-X., s.j., 597-598.

Charnisay, voir Aulnay de. Charon, Frères, 100-102. Charrette, la, 248-255.

Chartier, Mgr Emile, rev.: Père Gaston Carrière, Histoire documentaire de la Congrégation des Missions Oblats de Marie-Immaculée dans l'est du Canada, 585-587.

Chartres, musée de, 45, 46; les trois ex-voto canadiens de, 42-46; relations des Hurons et des Abénaquis du Canada avec N.-D. de, 46.

Chasseurs, Société des Frères (1838), 125.

Chaudebonne, voir Urre Du Puy-Saint-Martin.

Chénier, Dr Jean-Olivier, 474.

Cherrier, famille, 472-473; Côme-Séraphin, 473; François-Pierre, notaire, 105.

Chevaux en Nouvelle-France, 243, 244, 262, 266.

Chevrier de Fancamp, baron Pierre, 4, 7.

Chicago, Canadiens français à, 366-376, 382-384; réclament la langue française dans les églises et les écoles, 377-380.

Chiniquy, abbé Charles, apostat, 116,

Chomedey de Maisonneuve, Paul de, 5-7, 205, 394, 897, 898, 522.

Chorel de Saint-Romain, René, no-taire, 96, 97.

Chronique de l'Institut, 143-152, 305-

306, 458-460, 615-616. Circé-Côté, Eve, son Papineau, 464. Classiques canadiens, rev., 445-446. Clergé canadien sous le régime militaire, son affaiblissement, son destin, 10-41.

Clergé séculier canadien, origines, 1760-1800, 38-41; voir Eglise, Sulpiciens.

Closse, Lambert, 403.

Coiteux, Père Ferdinand, o.f.m., Père Archange Godbout, rev. 595-596.

oloma, Francisco, amiral, son armada de 1599, 165, 171-193, 198, Coloma. 200.

Colonisation, origines provinciales, 519-520; filles du roi, 522-524, 607; sous Talon, 334, 835; négligée, 437, 440, 441; voir Acadie, Antilles, Saint-Domingue.

Communautés au Canada en 1759-60: de femmes, 13-19; d'hommes, 19-26; Mgr Bourget les multiplie, 113, 114.

Compagnies: voir Caën, Cent-Associés, Habitants, Hudson, Nouvelle-France, Société de N.-D. de Montтéаl.

Comparet, François, notaire, 99. Condren, Père de, oratorien, 3, 4. Confédération canadienne, 1867, 130,

Congrégation de N.-D., sa situation

en 1759-60, 13-19. Conquête de 1763, ses conséquences pour les Canadiens français, 117, 129, 438.

Conseil souverain, les Sulpiciens devant le, 1667, 393-399.

Cooke, Mgr Thomas, 52, 53, 579. Cormier, Louis-Philippe, La presse française de l'Illinois, 361-392.

Coron, Charles-François, notaire, 98; François, notaire, 95.

Corvées, 1759-64, 30.

Cossette, Père Joseph, s.j., Jean Talon champion au Canada du gallicanisme royal, 1665-72, 327-348.

Côté, Mgr Stéphane, 121. Couillard, Joseph, ecclésiastique, tué, 29.

Couillard Després, abbé Azarie, dé-fenseur de Latour, 219.

Courrier des Etats-Unis, le, et l'affaire Gavazzi, 86, 87. Courson, M. de, p.s.s., 107, 109.

Courville, Louis de, 278. Couture, Père Joseph, s.j., 598.

Crevier Duvernay, Jacques, notaire, 103, 405; Pierre, notaire, 273. Cuba, Espagnols à, 1599, 187-192. Cuillerier, René, 249, 250. Cusson, Jean, notaire, 94.

Daguilhe, J.-B., notaire, 104.
Daigle, Cyriaque, Les anciens missionnaires de l'Acadie, rev. 594-

Daniel, Charles, capitaine, 221. Danré de Blanzy, Louis-Claude, notaire, 100.

Daveluy, Marie-Claire, 459, 589; Bibliographie de la Société de N.-D. de Montréal et de ses membres, 1639-63, notes historiques et critiques, 137-142, 298-304, 449-457, 608-614; rev.: Père Ferdinand Coiteux, Père Archange Godbout, 595-596; Père Léon Pouliot, F.-X. de Charlevoix, s.j., 597-598; Père Romain Légaré, Le Bon Frère Didace et le Bon Père Frédéric, 599-600.

David, Jacques, notaire, 94; L.-O., 464.

Davies, John Try, 512.

Davignon, Dr Joseph-François, 125. Dawson, Simon James, et les terri-toires du N.-O., 357-358.

Debien, Gabriel, ses études antillaises, 133, 607.

De Celles, A. D., son Papineau, 464. Decoste, Christophe, notaire, 105.

Delafosse, M., 606.
Demay dit La Rose, Pierre, 249, 250.
Denys, Nicolas, 48, 218-240.

Déportation des Acadiens, 47, 49. D'Eschambault, Antoine, ptre, 615-616.

Desjardins, hon. Alphonse, 353 Desmarets, Doullon, notaire, 270. Desrosiers, Léo-Paul, 306, 460, 589-590; rev.: Cahiers de l'Académie canadienne-française, 436 - 441; Marcel Trudel, L'Eglise cana-436 - 441: dienne sous le régime militaire, 1759-64, 582-584; Dialogues de Marthe et de Marie, rev. 284-286. Dessaulles, Jean, 478.

Dessauries, Jean, 416.

Dezery, abbé François, et la dîme, 1760-75, 546.

Dîme au Canada, origines, 584; problèmes de la, 1760-75, 533-558; système, législation civile, 534-536, 552; le traité de Paris, 1763, et la, 587; l'Angleterre refuse d'en reconnaître la légalité, 544; querelle des curés de Beauport et de l'Ange-Gardien, 1705, 549. Dix, groupe des, ses Cahiers, 587-594.

Documents inédits: Une lettre de M. Faillon à Mgr Bourget, 107-110; Une histoire des hommes sans les hommes, 110-112; Lettres de Bigourdans de Saint-Domingue, 277-283.

Dollier de Casson, M. François, p.s.s., 9, 203, 207-210, 214, 217. Dosquet, Mgr Pierre-Herman, 38. Doucet, Nicolas-Benjamin, notaire,

484.

Douville, Raymond, 591. Drapeau, Jean et Charles, 254, 256. Droit canonique particulier au Ca-nada, 118-120; voir Dîme, Excom-

munication, Sacrements. Drouart de Sommelan, Bertrand, 449-451.

Dubreil de Pontbriand, voir Pont-Briand.

Du Breuil, voir Le Creux. Ducalvet, Pierre, 469. Duchouquet, abbé Charles, 27.

Dufresne, J.-B., notaire, 98. Dumay, Joseph, 252.

Du Plessis, baron de Montbard, Christophe, 451-457. Duquet, Pierre, notaire, 405.

Durham, lord, 129. Duvernay, voir Crevier.

Dyel, Adrien, seigneur d'Enneval, 431-435.

Eau-de-vie, traite de l', 341-345, 352. Ecoles des Sulpiciens, 208, 212, 214. Ecoles normales: de Québec, 1857-1957, 125, 126; de Montréal, 1837-42, 126.

Eglise canadienne sous Talon, 327-348; sous le régime militaire, 10-41, 115-118, 582-584.

Eglises, musique dans les, 1650-63, 526; détruites, endommagées, 1759-60, 11, 12.

Emigration française en Amérique, voir Acadie, Antilles, Colonisation, Filles du roi, Nouvelle-France, Saint-Domingue.

Emond. Charles-Auguste, notaire, 151.

Engagés, ce mot, 521.

Entremont, Leander d', défenseur de Latour, 219.

Espagne, l', et le Nouveau-Monde, 167-200.

Etats-Unis, s'immiscient dans la politique de l'Europe, 1850-60, 69; vus par Xavier Marmier, 309-326. Eudistes à Caraquet et à Bathurst. Excommunication, la dîme et l', 536, 537.

Ex-voto canadiens de N.-D. de Char-

tres, 42-46.

Faillon, M. Etienne-Michel, lettre à Mgr Bourget, ses ouvrages, 107-110.

Fancamp, voir Chevrier de. Faribault, Barthélémy, notaire, 274. Fauteux, Aegidius, 205, 597. Fédéralisme canadien, 130.

Fénelon, M. François de Salignac de, p.s.s., 203, 214, 217.

Fêtes et réjouissances en N.-F., 1640-63, 527.

Feux de la Saint-Jean et de la Saint-Joseph, 526.

Filles de joie aux Antilles, 522, 524. Filles du roi en N.-F., moralité des, 522-524, 607.

Fleuves du Canada, 588.

Flore nord-américaine, 443, 444. Folklore, chansons canadiennes, 442,

Forbin-Janson, Mgr Charles-Augus-

te de, 594. Foresti, Félice, conspirateur italien à N.-Y., 58-76, 84, 85.

Foucher, Antoine, notaire, 103. Fournier, Jules, 445, 446; Rodolphe, Edouard Cadieux, rev. 125.

123: Franco - Américains, l'Ouest, 361-386; voir Illinois. Fréchet, Louis-Simon, notaire, 274.

Fréchette, Louis, poète et plagiaire, 603, 604; à Chicago, 368, 369, 386-388

Frédéric de Ghyvelde, voir Janssoone.

Frégault, Guy, et la perte du Canada, 1760, 437; rev.: Revue historique, 446-448; Père Samuel Baillargeon, Littérature canadiennefrançaise, 575-578.

Frères Charon, 100-102; Chasseurs (1838), 125.

Frontenac, voir Buade de.

Gadois, Pierre, 250. Gaillard, abbé Joseph-Ambroise, 27. Galarneau, Claude, et la perte du Canada, 1760, 438.

Galinée, voir Bréhan de.

Gallicanisme royal au Canada, 327-

Gallinier, M. Dominique, p.s.s., 7. Gannes, Georges de, sa maison aux Trois-Rivières, 591.

Garibal, Jean de, 608-609. Garibaldi, Joseph, à N.-Y., 1851, 64-

66, 76, 91. Garnier, Père Charles, s.j., 291-293. Gaudron de Chevremont, Charles-René, notaire, 97.

Gauthier, Père Alphonse, c.s.v., Héros dans l'ombre, mais héros quand même, rev. 122.
Gavarri à N.-Y., l'agitateur Alexandre.

dre, 56-92, 144.

Gaxotte, Pierre, Une histoire des hommes sans les hommes, 110-112. Généalogie, 604, 605; guide, 118. Genest, Dr Jacques, 151.

Géographie, cette science, 134. Giffard, Robert, 520-523. Giraud, Marcel, ses travaux d'histoire, 448.

Girouard, J.-J., 126.

Gloria, Jean, notaire, 405.

Gobillot, René, Les trois ex-voto ca-nadiens de N.-D. de Chartres, 42-

Godbout, Père Archange, o.f.m., 595-**596**.

Gonthier, Père Dominique-Ceslas, o.p., 581.

Gournay, Marie Rousseau, dame de. 4.

Grant. David - Alexander, 249: James-Charles, 481.

Grégoire, Jeanne, A la recherche de mes ancêtres, rev. 118.

Grisé, Antoine, notaire, 272. Groulx, chan. Lionel, 145-151, 464, 466, 467; « prix Champlain, » 459; et la perte du Canada, 1760, 436; Chronique de l'Institut, 143-152, 305-306, 615-616; un seigneur en Soutane, 201-217; rev.: Jeanne Grégoire, A la recherche de mes ancêtres, 118; Pierre Massé, Varennes et ses maîtres, 120; Jean Archambault, Mgr Stéphane Côté, 121; Alphonse Gauthier, Héros dans l'ombre, mais héros quand même, 122; Noëlville, 1905-1955, 121, 122; Bulletin de la Société historique franco-américaine, 122; François Lefebvre, Historique de Saint-Alexandre, 123-124; J.E. Boivin, Charles Thibault, 124; Mgr L.-P. Phaneuf, Historique de Saint-Mathias, 124; Fournier, Edouard Cadieux, 125; Léon Trépanier, Saint-Mathias en 1837-38, 125; Réal Bertrand, L'Ecole normale Laval, 1857-1957. 125-126; G.-F.-G. Stanley, Act or Pact, another look at Confedera-

tion, 128-131; Robert Le Blant, Les arrêts du Parlement de Rouen du 25 juin 1633 et les premières compagnies du Canada, 131-132; Archidiocèse de Sherbrooke, an-nuaire de 1957, 132; G. Debien, Etudes antillaises, 133; Revue d'histoire des Colonies, 133-134; Cahiers de Géographie, 134; Les Cahiers des Dix, no 21, 1956, 587-594; Jacques Houdaille, Frenchmen and Francophiles in New Spain from 1780 to 1810, 134-135; Père Florian Larivière, s.j., La vie ardente de saint Charles Garnier, 291-293; Mgr Olivier Maurault, La Paroisse, 295-296; Jacques Rousseau, Essai bibliographique sur la région du lac Mistas-sini, 297; Russel Scott Young, Vieilles chansons de Nouvelle-France, 442-443.

Guette, Pierre-Georges, notaire, 106. Gueux, seigneuries, de ce nom, 564, 567, 568, 573.

Guignard, Louis, 232, 233, 240. Guillet, Nicolas-Augustin, notaire, 402.

Guy, Louis, 479. Guyart, J.-B., notaire, 271.

Haber de Montmor, Henri-Louis, 610-614.

Habitant canadien, ses véhicules aux XVIIe et XVIIIe siècles, 242-269. Habitants, Cie des, 232.

Habitants et hivernants, ces mots, 521.

Haïti, voir Antilles, Saint-Domingue.

Harper, abbé Jean, fonde l'institut des Sœurs de l'Assomption, 579-581

Hébert, Adrien, peintre, 511; Philippe, sculpteur, 511.

Hellaine, Guillaume, voir Provençal. Heney, hon. Hugues, 481.

Hervieux, Jacques, 478. Hiché, Henry, notaire, 405. Hind, Henry Youle, et les territoi-res du N.-O., 356-358.

Hingan, abbé Jacques, 550-552. Histoire, méthodologie en, 446-447.

jugés par Histoire et historiens, Pierre Gaxotte, 110-112. Hivernants et habitants, ces mots,

521.

Hochelaga, bourgade d', 588. Hodienne, Gervais, notaire, 101. Hôpital-Général (Québec), 1759-60,

14-19; (Montréal), 1759-60, 14, 16-19.

Hôtel-Dieu (Québec), 1759-60, 13-19; (Montréal), 1759-60, 14, 17-19.

Houdaille, Jacques, Frenchmen and Francophiles in New Spain, 1780-1810, rev. 134, 135.

Hudson, Cie de la Baie d', 356, 357. Huguenots en N.-F. avant 1760, 522; arrivent avec les Anglais, 1759-64, 29.

Huot, Nicolas, notaire, 405.

Hurons de Lorette et les trois exvoto de N.-D. de Chartres, 42-46.

lle-aux-Tourtres, mission de l', 210, 213.

Illinois, Canadiens français dans l' statistiques, 361, 362, 366, 367, 376, 382, 383; la presse française dans l', 361-392; bibliographie des journaux, 386-392; schisme de Chiniquy, 364; sociétés mutuelles canadiennes-françaises dans 377-379; à Chicago, 383, 384.

Institut d'Histoire de l'Amérique française, voir Chronique de l'Institut.

Institution royale de 1801, 127. Intempérance, 1760-1800, 554. Iroquois, Iroquoisie, 589-590. Italiens aux Etats-Unis, 1820-1850,

57.

Jannsoone, Père Frédéric de Ghy-velde, o.f.m., 599.

Jésuites, en Acadie, 237; calomniés par Talon, 334-338, 345-347; dé-pouillés de N.-D.-des-Anges, 334-338; et la traite des fourrures, 338-340; leur extinction après la conquête, 20-41, 583; leur retour au Canada, 113.

Journaux français de l'Illinois, 361-386; bibliographie, 386-392.

Joyaux, Georges-J., Xavier Marmier et l'Amérique, 309-326.

Judah, Henry, avocat, 484

Justice à Montréal: royale, 93, 94; seigneuriale, 402, 403.

Kenté, mission de, 210, 214. Kimber, Dr René, 484. Kirke, frères, 3, 221, 222,

Kossuth, Louis, démagogue et adversaire de l'Eglise et du Pape,

Labrie, Dr Jacques, 474, 499. Labrosse, Pierre, 254, 260, 261, 268. Lachine, canal, 207.

Lacroix, Père Benoît, o.p., Classiques canadiens, rev. 445-446.

La Dauversière, voir Le Royer.

Laflèche, Mgr Louis-François, 581. Lafontaine, Louis, 256; Louis-Hippolyte, 508.

La Hautière, Julien de Montigny de, 167, 168, 170, 198. La Havane, Espagnols à, 1599, 187-

192.

La Hève, fort, 223, 225, 234.

Lalanne, Pierre, notaire, 270.

Lalonde, Juliette, Chronique de l'Institut, 458-460.

Lamarche, abbé Godefroy, 353.

Lamb, Père R.-E., Thunder in the North, rev. 600-603.

Lambert-Dumont, Eustache-Nicolas, 499.

Lamontagne, Léopold, Arthur Buies, homme de lettres, rev. 293-295; Louis, 481.

Lamothe, Guillaume, 469, 506.

Lanctot, Gustave, 127, 588, 607; Position de la N.-F. en 1663, 517-532. Landry, Alexis, 47-51.

Langlais, Antonio, Les Messieurs de Saint-Sulpice devant le Conseil souverain en 1667, 393-399.

Langue française, interdite dans les écoles acadiennes, 1871, 53; émeutes de Caraquet, 1871-73, 53, 54. La Présentation (Ogdensburg), fon-

dée, 210, 214.

Larivière, Père Florian, s.j., La vie ardente de saint Charles Garnier, rev. 291-293.

La Roche, Troïlus de Mesgouez, marquis de, 563.

La Roque, famille, 414-420, 569-573; Bernard de, père de Roberval, 420-427; Jean-François, sieur de Roberval, et sa colonie canadienne au XVIe siècle, 133-135, 569; ses sœurs, 425-431; son voyage au Canada, 1542, 432, 433.

La Roque de Roquebrune, Robert, 133, 414.

Lartigue, Mgr Jean-Jacques, 467. La Salle, C., journaliste à N.-Y., 56; voir Cavelier de.

Latour, fort, 231, 233, 236; Charles de Saint-Etienne, ses admirateurs, 219; son conflit avec d'Aulnay, 218-241; Claude de, 220; Jean de, notaire, 102, 275.

Lauvrière, Emile, 219.

Lauzière, Arsène, 128.

Laval, Mgr François de Montmorency, 8, 526, 527; et la dime, 534; et la traite de l'eau-de-vie, 341-344, 347.

Lebel, Maurice, 128.

Le Ber, Jacques, 247, 252, 261, 267. Le Blant, Robert, 606; Notes sur les découvreurs français de l'Amérique du Nord au XVIe siècle: Roberval, Dyel et Lhéry, 413-435; Les Arrêts du Parlement de Rouen du 25 juin 1633 et les premières compagnies du Canada, rev. 131-132

Leblond, Jacques, avocat, 475.

Le Borgne, Emmanuel, 238.

Le Creux du Breuil, Nicolas, 225, 226, 234.

Lefebyre, François, Historique de Saint-Alexandre, rev. 123, 124; Jean-Jacques, Le vie sociale du grand Papineau, 463-516.

Lefebvre de Bellefeuille, E., avocat,

Légaré, Père Romain, o.f.m., Le Bon Père Didace et le Bon Père Frédéric, rev. 599-600.

Légère, Olivier, 47, 49.

Leglay, Frère Claude, 4, 298-300. Le Jeune, Père Paul, s.j., 445, 446.

Moyne de Longueuil, Marie-Charles-Josephte, 249.

Le Pailleur, François, notaire, 97; Michel, notaire, 401.

Leprohon, Edouard-Martial, 481; Jean-Philippe, 481.

Rageois de Bretonvilliers, M. Alexandre, p.s.s., 7-9, 203, 209, 216, 313.

Le Roy dit La Pensée, Jean, 249. Le Royer de la Dauversière, Jérôme, 4-7, 205, 520, 522.

Lery, voir Lhery.

Lesage, Père Germain, o.m.i., Les Origines des Sœurs de l'Assomption, rev. 578-581.

Lescarbot, Marc, 563, 564, 567, 607. Lettres canadiennes d'autrefois, 603-604.

Lévesque, Louis, 480.

Leymarie, A.-Léo, 139, 140, 142; calomnie Maisonneuve et Marguerite Bourgeoys, 204, 205.

Lhery, baron Jean de, 413, 563-568, 573-574.

L'Heureux, Eugène, 127.

Lieutenant-gouverneur, poste. 441-442.

Littérature canadienne, 603-604, 575-

Livres et revues, 113-136, 284-297, 432-448, 575-607.

Loiseau, Antoine, notaire, 96; Louis, notaire, 273.
Lorrain, Pierre, 247, 254.
Lortie, Léon, 128.
Loups-marins, chasse aux, 528.
Lusignan, Alexandre, 481.
Lussier, Paul, 481.

MacKenzie, Roderick, 49. Maheux, abbé Arthur, 116, 128. Mailhiot, Elisée, 125. Maisonbasse, abbé J.-B., 27, 546. Malchelosse, Gérard, 464, 588, 589 Mance, Jeanne, 7, 249, 250, 255, 301, 399, 454, 523. Manitoba, bill de 1870, 359; trou-bles de 1870, 353-360. Marchand, Clément, Nérée Beauche-min, rev. 445; Louis, 126. Marcoux, abbé Joseph, 114. Mariages mixtes sous le régime militaire, 1760-63, 28, 31. Marion, Séraphin, La critique littéraire dans le Canada français d'autrefois, rev. 603-604. Marmier, Xavier, et l'Amérique, 309-Marois, Prisque, notaire, 405. Marquis, abbé Joseph-Calixte Canac, 579-581. Marrou, Henri-Irénée, 446-447. Martin, Abraham, 528 Masères, baron Francis, et la dîme, 542, 543. Massé, Pierre, Varennes et ses maîtree, rev. 120. Masseras, Eugène, journaliste à N.-Y., adversaire de Gavazzi, 56, 78, 80, 86-90. Massio, R., Lettres de Bigourdans de Saint-Domingue, 277-283, 407-413. Maurault, Mgr Olivier, 144, 208, 588; Les divers motifs qui ont amené Saint-Sulpice à Montréal, 3-9; La Paroisse, rev. 295-296. Mazzini, agitateur italien anti-papiste, 59-76, 84, 85. Mêderic, Paul, Le Père d'un Peuple, Pierre Tremblay, rev. 604-606. Meilleur, Dr J.-B., 128. Mémoires de la Société royale du Canada, rev. 126-128. Ménage, abbé J.-B., 27. Menou d'Aulnay, voir Aulnay. Méthodologie historique, 446-447.

Métis et la question du Nord-Ouest, 1870, 353-360.

Meudon, l'entrevue Olier-La Dauver-

Mezière, Pierre, notaire, 272, 405.

sière à, 4, 5.

Mézières, Henri, 157. Michaud, Marguerite, Caraquet, 47-55. Michaux, André et François-André, botanistes, 443, 444. Micmacs, Sauvages de l'Acadie, 49. Migeon de Branssat, Jean, 94. Milices canadiennes, 1690-1714, 440. Miremont, famille de, 564-568. Miscou, île de, 221, 232-237. Missionnaires en Acadie, voir Acadie. Mistassini, essai bibliographique sur la région du lac, 297. Montebello, manoir, 509-511, 514, 515; Seigniory Club, 515. Montgolfier, M. Etienne, p.s.s., 10, 20, 25, 28, 31, 35, 36. Monticello, ce nom, 516. Montmor, voir Haber de. Montmorency, Charlotte-Marguerite de, princesse de Condé, 300-304; voir Laval. Montréal, cédée aux Associés de, 204; transportée aux Sulpiciens, 450, 454; fondation, débuts, 4-9; sa position en 1663, 519; concessions sulpiciennes, 1666-72, 206; église de N.-D., 295-296; forts des Sauvages, des Messieurs, 211, 212; sincipal de la Mantages, 211, 212; mission de la Montagne, 210, 211, 214 du Sault-au-Récollet, 213, 214; du Sault-au-Récollet, 213, 214; justice royale, 93, 94; justice seigneuriale, 402, 403; notaires du gouvernement de, régime français, 402; capitulation, 1760, article de la dîme, 536, 539; voir Hôpital-Général, Hôtel-Dieu, Société de N.-D. de, Sulpiciens. Moralité des premiers Canadiens, 522-525. Moreau, Charles, admirateur de d'Aulnay, 218, 224. Morin, Victor, 593. Mouchy, Nicolas de, notaire, 93. Mounier, François, 29. Murray, James, 116, 117; fait mar-cher l'Eglise de Québec, 32-41; et la dîme, 536-547, 552, 557.

Nadeau, Dr Gabriel, 123.
Nantel, Maréchal, 588.
Nelson, Dr Robert, 505; Wolfred, 508.
Noëlville, 1905-1955, 121, 122.
Nord-Ouest, soulèvement de 1869-70, 353-360; territoires du, unis à la Confédération, 353.
Normand, Pierre, 395, 396, 399.
Notaire, ce type social de la N.-F., 406.

Notaires royaux de la N.-F., 1663-

1764, 93-106, 270-276, 400-406. Notre-Dame (Montréal), église, 295-296; fabrique, 13; voir Société de. Notre-Dame-des-Anges, seigneurie, 334-338.

Nouveau-Monde, le, et la question du Nord-Ouest, 353-360.

Nouvelle-France, a 1640-63, 529-531; administration, agriculture, 1640-63, 531; sa position en 1663, 517-532; population, 1663, 519; système seigneurial, 530-531; Cie de la, 218-241; voir Colonisation. Nouvelle-Lorette (Sault-au-Récollet), 213, 214.

Oblats de Marie, leur histoire, leurs historiens, 585-587.

Oka, mission sulpicienne, 213, 214. Olier, M. Jean-Jacques, p.s.s., 3-9, 107-110, 205, 299-301, 450.

Ouellet, Fernand, 465, 468, 616; rev.: Théodore Schellenberg, Modern Archives, 286-291.

Ozanam, Frédéric, aux Etats-Unis, 67, 68,

Pacifique de Provins, Père, capucin, 235, 236.

Pain bénit, 526.

Panet, Jean-Claude, notaire, 405; Pierre, notaire, 271.

Papin, Joseph, notaire, 104.

Papineau, chemin (Montréal), 514; manoir (Montebello), 509-511, 514, 515; Joseph, 465, 469-471, 474, 505; Louis-Joseph, sa vie sociale, 463-516; sa famille paternelle, 469-472 sa famille maternelle, 472-473; ses enfants, 486, 509-512; ses petits-enfants, 512-513; sa descendance en lignée masculine, 515; son exil aux Etats-Unis, 505; son exil à Paris, 506-508; lettres à sa femme, 465; autres lettres, 489-508; sa bibliothèque, 511, 514; ouvrages sur lui, 464-465; abbé Adrien, 471; Amédée, 508-513; André, 471, 472; André-Augustin, notaire, 477; André-Benjamin, 471; hon. Augustin-Cyrille, juge, 512; Azélie, 509-511; Denis-Ben-jamin, 467, 477; Denis-Emery, notaire, 511; Gustave, 509; Lactance, 509; Rosalie, 478; abbé Toussaint-Victor, 467, 468, 478, 510. Paquin, Elzéar, 389.

Paradis, B.-J.-A., journaliste aux Etats-Unis, 366, 370, 380.

Parent, abbé Joseph-Basile, 29; abbé Pierre-Clément, 27, 33. Paris, traité de, 1763, et la dîme, 537

Pelletier, Frère Didace, 599-600. Petite-Nation, seigneurie, 476, 508, 511-515.

Phaneuf, Mgr L.-P., Histoire de Saint-Mathias, rev. 124.

Picquet, M. François, p.s.s., 210, 214, 217.

Pillard, Louis, notaire, 99.

Pilliamet, Philippe-Pierre, notaire, 271.

Plamondon, Louis, avocat, 474, 482. Planté, Joseph, 482. Poincy, M. de, 225, 229.

Poirier, Charles, 47, 49.

Pontbriand, Mgr Henri-Marie Du Breil de, 30, 31,

Porlier, Claude, notaire, 97. Porto-Rico, île, 169-177.

Port-Royal, 223-226, 234, 240, 606.

Pothier, J.-B., notaire, 276; Toussaint, 479.

Potvin, Damase, 578.

Pouliot, Père Léon, s.j., 306, 585; Le Nouveau Monde et la question du Nord-Ouest, 353-360: Lettre de M. Faillon à Mgr Bourget, 107-110; Mgr Bourget et son temps, rev. 113-115; Le Père Paul Le Jeune, rcv. 445-446; F.-X. de Charlevoix, rev. 597-598.

Poutrincourt, voir Biencourt...

Préséance, chicanes de. 526.

Pressart, abbé C.-S., 32. Presse française de l'Illinois, 361-392; bibliographie des journaux, 386-392.

Protestantisme, son établissement au Canada, 1759-64, 28, 29; voir Huguenots.

Proulx, abbé Georges-Etienne, Les Canadiens ont-ils payé la dime entre 1760 et 1775 ? 533-558.

Provençal, capitaine, oncle de Champlain, 166, 167, 172, 193-199. Provencher, J.-A.-N., 358.

Provost, abbé Honorius, rev.: Mémoires de la Société royale du Canada, 126-128.

Québec, capitale en 1663, 518; Ecole normale Laval, 125, 126; églises et chapelles incendiées et endommagées en 1759, 11, 12; vu par Xavier Marmier, 321; voir Hôpital-Général, Hôtel-Dieu, Séminaire, Ursulines.

Quesnel, François-Auguste, 480.

Quevillon, Louis, 125, Queylus, M. Gabriel, p.s.s., 7-9, 202, 203.

Quiblier, M. Joseph-Vincent, p.s.s., 207

Racicot, François, notaire, 275; Père Paul-Emile, s.j., rev.: L.-P. Des-rosiers, Les Dialogues de Marthe et de Marie, 284-286; S. Marion, La critique littéraire dans le Canada français d'autrefois, 603-604. Raguideau dit Saint-Germain, Pierre, notaire, 275, 276.

Raimbault, Joseph-Charles, notaire, 95; Pierre, notaire, 95, 400.

Raizenne, abbé A.-S., 27; Marie-Anne, 256.

Raquette, la, 243, 244, 265. Raymond, Maxime, 143, 150.

Razilly, Claude de, 220, 223-228, 235, 239, 240; Isaac de, 222-225, 230, 235, 239, 240.

Rébellion de 1837-38, 125, 502-506. Récollets: en Acadie, 236, 239; au Canada, 344-347; leur extinction après la conquête, 20-41, 583.

Régime militaire, voir Clergé, Eglise.

Renty, Gaston de, baron de, 4, 138, 139.

Révolution américaine, 1775-83, 116. Révolution française, ses effets sur les colonies espagnoles d'Amérique, 134, 135; sur les rives du Saint-Laurent, 155-162.
Révolution de 1837-38, 125, 502-506.
Revue d'histoire des Colonies, rev. 133, 134, 606, 607.

Revue historique, rev. 446-448.

Richard, abbé Gabriel, 594.

Richelieu et l'Acadie, 221-223, 228, 230, 236.

Riel, J.-B., 252, 267; Louis, troubles de 1869-70, 353, 354, 359, 360, 600-603.

Rivière-Rouge, Canadiens français à la, 1868-69, 356; soulèvement de 1869-70, 601-602; expédition militaire de 1870, 354.

Roberval, voir La Roque.

Robineau de Portneuf, abbé René, 29. Robitaille, famille, 484, 485.

Rolland, hon. Jean-Roch, sa famille,

Roque, Charles, 246, 255; voir La Roque.

Roubaud, Père Antoine, s.j., 22, 27, 127.

Roullaud, Henri, 604.

Roullet, Jean-Marie, notaire, 274.

Rousseau, Jacques, 444, 590; Essai bibliographique sur la région du lac Mistassini, rev. 297; Marie, dame de Gourlay, 4, 299, 300. Routhier, sir A.-B., 603. Roy, Antoine, 593-594; Charles-Fleury, sa famille, 480. Roy-Portelance, Louis, 479. Royal, hon. Joseph, 353.

Sable, île de, 563. Sabots de bois, Sulpiciens chaussent les, 216.

Rumilly, Robert, 465, 602.

Sacrements, droit canon, 340, 341, Saint-Alexandre, historique, 124.

Saint-Domingue, les Espagnols à, 1599, 178-181; études sur, 133, 607; lettres de Bigourdans de, 277-283, 407-413; voir Antilles. Saint-Just, famille et baronnie de, ce nom, 567-568, 573-574.

Saint-Mathias, historique, 124; événements de 1837-38 à, 125.

Saint-Père, Jean de, notaire, 403. Saint-Romain, voir Chorel de. Saint-Sacrement, Cie du, 138, 139,

451-455.

Saint-Sulpice, Cie de, voir Sulpiciens.

Sainte-Croix, fief en Acadie, 230. Salazar, famille de, 567-568, 573-574.

Sanguinet, Simon, notaire, 98.

Sansfaçon, Joseph, 252.

Sault-au-Récollet, mission sulpicienne, 213, 214.

Saveuse de Beaujeu, Philippe, 479. Saywell, John T., The Office of Lieutenant-Governor, rev. 441-

Schellenberg, Théodore, Modern Ar-chives, rev. 286-291.

Scott, Thomas, exécuté au Fort Garry, 353, 359.

Séguin, Louis, 256; Maurice, 575; Robert-Lionel, L'habitant et ses véhicules aux XVIIe et XVIIIe siècles, 242-269.

Seigniory Club (Montebello), 515. Séminaire de Montréal, 208, 215; de

Québec, 23-25, 583-584. Sherbrooke, archidiocèse, annuaire de 1957, 132.

Signay, Mgr Joseph, 114.

Simonnet, François, notaire, 99. Société canadienne-française, 1700-

50, 437, 438. Sociétés: de N.-D. de Montréal, 7-9, 521; bibliographie de ses membres.

137-142, 298-304, 449-457, 608-614; des Frères Chasseurs (1838), 125; des Missions étrangères, fondée, 1663, 454; de la Vallée du Richelieu, ses publications, 123-125, 458. Sœurs de l'Assomption, origines, 578-581.

Sœurs Grises (Montréal), situation en 1759-60, 15-19. Souart, M. Gabriel, p.s.s., 7, 209,

214, 394, 398, 399.

Soupras, Louis-Joseph, notaire, 273. Souste, André, notaire, 102, 405.

Stanley, G.-F.-G., 144, 145; rev.: Père R. E. Lamb, Thunder in the North, 600-603; Act or Pact, Another look at Confederation, rev. 128-131.

Sulpiciens, 3-9, 108-110, 113, 114; 201-217, 345; arrivent à Ville-Marie, 1657, 7-9, 203; seigneurs de l'île de Montréal, 8, 9, 93, 94, 201-216; confirmation de leurs titres, 399; bâtisseurs d'églises, 210-212; missionnaires, 209-219; description de leur manoir, 202, 215; chaussent les sabots de bois, 216; inaugurent l'enseignement aux petites filles, aux garçons, 208, 212, 214; devant le Conseil souverain, 1667, 393-399; leur justice seigneuriale, 402, 403; leur propriégies de la conseil souverain de la conseil de la conseil souverain de la conseil souver té de la basse-ville, à Québec, 393-399; leur situation à la conquête, 25, 26, 31.

Sulte, Benjamin, 592-593; son Papineau, 464.

Surveyer, hon. Edouard Fabre, juge, décédé, 152. Sylvain, Frère Robert, Alessandro

Gavazzi à N.-Y.: un agitateur parmi d'autres agitateurs, 56-92, 144.

Taché, Joseph-Charles, 578. Tadoussac en 1668, 517. Tailhandier, Maxime, notaire, 401. Talon, Jean, champion au Canada

du gallicanisme royal, ses démêles avec l'Eglise canadienne, 1665-72, 327-348.

Tassé, François, sa famille, 491. Tenure seigneuriale, 530-531; voir Sulpiciens.

Tessier, Mgr Albert, 592.

Tessier dit Lavigne, Jean et Urbain, 249, 250.

Tétro, J.-B., notaire, 95, 405.

Théâtre en N.-F., 1640-1646-1651, 527; chez les Franco-Américains, Thério, Adrien, Jules Fournier, rev. 445, 446.

Thibaudeau, Eva-R., 458. Thibault, Charles, 124.

Tombereau, le, 255-256.

Traîne sauvage, la, 245-247, 264, 265. Traite de l'eau-de-vie, 341-345, 352; des fourrures, 436, 437, 528.

Traités: voir Paris, Vervins.

Transport aux XVIIe et XVIIIe siècles, moyens de, 242-269.

Tremblay, famille, 604-606; abbé Jean-Paul, 605.

Trépanier, Léon, 593; Saint-Mathias en 1837-38, rev. 125.

Trois-Rivières en 1663, 519; maison de Gannes, 591; Ursulines, situa-tion des, 1759-60, 17-19.

Tronson, M. Louis, p.s.s., 209, 210, 213-216; sa correspondance, 204, 205.

Trottier-Desrivières, Frs., 479 Troubles du Nord-Ouest, 1869-70, 353-360; de 1837-38, 125, 502-506.

Troupes du Canada, régime français, 440

Trudel, Marcel, 305, 615; et la perte du Canada, 1760, 437; Le destin de l'Eglise sous le régime militaire, 10-41; l'Eglise canadienne sous le régime militaire, 1759-64, rev. 115-118, 582-584.

Union des deux Canadas, 1841, 129,

Universités acadiennes, 54

Urre Du Puy-Saint-Martin, Claude d', seigneur de Chaudebonne, 137-

Ursulines de Québec et des Trois-Rivières, leur situation en 1759-60, 13-19.

Vachon, André, Inventaire critique des notaires royaux des gouvernements de Québec, Montréal, Trois-Rivières, 1663-1764, 93-106, 270-276, 400-406.

Vachon de Belmont, M. François, p.s.s., 9, 203, 207-214, 217.

Vandry, Jacques, 258.

Van Felson, famille, 501.

Varennes, seigneurie au Poitou, 120. Véhicules du XVIIe et du XVIIIe siècles, 242-269.

Vera-Cruz, 182-187.

Verreau, abbé Jean-Marie, 547-549.

Verrette, abbé Adrien, 123.

Vervins, traité de, 1598, 166

Veyssières, Père Emmanuel, Récol-

let. 32.

Vézina, Pierre, 475. Viger, Denis-Benjamin, 473, 509; Jacques, 509; Louis-Michel, 470,

509.

Vigneras, L.-A., Le voyage de Samuel Champlain aux Indes Occidentales, 163-200.

Ville-Marie, ce nom, 5; voir Montréal.

Voghel, Ovide, 247.

Voitures canadiennes des XVIIe et XVIIIe siècles, 244-269.

Vuatier, Thomas, notaire, 105, 106, 256.

Wedderburn, Alex., et la dîme, 542-544.

You de la Découverte, Pierre, 258. Young, Russel Scott, Vieilles chansons de Nouvelle-France, rev. 442-443.

Youville-Dufrost, abbé Charles, 29.

GÉRARD MALCHELOSSE

Vient de paraître.

## Dans la collection Fleur de Lys Lionel GROULX, ptre

## NOTRE GRANDE AVENTURE

L'empire français en Amérique du Nord (1535-1760)

Les causes d'ardre géographique, politique, militaire, économique, social, qui ont déforminé les Français de l'ancien régime à bâtir un empire au Nouveau-Monde.

299 p. Relié. 6 hors-texte. Cartes, Index. \$4.50 (par la poste \$4.70)

Dans la même collection

La guerre de la conquête, par Guy Frégault 514 p. \$6.00

MONTRÉAL 25 est, rue \$1-Jacques PL 8335



SAINT-BONIFACE, Man. 135 av. Pravencher CH. 7-1735

N.B. Votre abonnement à notre Revue est maintenant échu. Chaque abonnement couvre la période de juin à juin de chaque année. Vous vous ferez, sans doute, un devoir de le renouveler le plus tôt possible.

## **MEMBRES DONATEURS**

Dr Philippe Hamel (Québec)						\$70.
M. Euclide Théoret (Beauharnois)		***		•••		60.
Mtre René Chaloult (Québec)						50.
M. le Chanoine JM. Phaneuf (Valleyfield)		•••				<u>50</u> .
M. Bruno Lafleur (Québec)						50.
Thérien Frères Limitée (Montréal)				•		50.
M. FAd. Sénécal (Outremont)						50.
Mlle Jeanne Grégoire (Montréal)						50.
Dr Joseph Boulanger (Edmonton)					***	45.
Bureau des études et Ecole ménagère, SS. de l'Assom	ption	de	la	s.	V.	
((Nicolet)						30.
Me Raymond Dupuis (Montréal)						25.
Mgr Olivier Maurault, p.s.s						25.
Société historique du Nouvel-Ontario (Sudbury)						25.
M. l'abbé JE. Bernier (Montréal)						25,
Association canadienne-française de l'Alberta						25.
La Ligue d'Action Nationale (Montréal)						25.
Le Collège Sainte-Marie (Montréal)						25.
Le Séminaire de Rimouski						25.
Le Devoir (Montréal)				***		25.
M. l'abbé JBernard Gingras (Montréal)				***		25.
M. l'abbé Yvon Charron, p.s.s. (Montréal)						25.
M. le Chanoine JH. Lecourt (St-Isidore de Laprairie	```					25.
Collège Saint-Laurent (Montréal)						25.
M. Robert Nadeau (Québec)						25.
					•	25.
M. Roland-J. Auger	• •••			•••	•••	25.
Ami de Montréal			•••			20.
M. l'abbé L. Sansoucy (Montréal)			• •		***	
Mtre Marie-Louis Beaulieu (Québec)					***	20.

## DEUX GRANDES OEUVRES À SOUTENIR

- 1° La Revue d'Histoire de l'Amérique française, revue unique au Canada, revue trimestrielle de 160 pages de textes de choix par livraison. Directeur: Chanoine Lionel Groulx.
- 2° La Fondation Lionel Graulx, corporation fondée pour venir en aide à l'Institut d'histoire de l'Amérique française. On peut envoyer sa souscription à 261 avenue Bloomfield, Outremont, siège social de la fondation.

## HOMMAGES

d e

# LA LAURENTIENNE

Compagnie d'assurance sur la vie



## UN RÉGAL À TOUTE HEURE

Choisissez une petite tarte STUART
quand vous désirez savourer

"Quelque chose de mieux"



BISCUITS...

GÂTEAUX...

TARTES...

Fabricants
du véritable
MAY WEST

CR. 7-2165

CHOISISSEZ UN STUART . . . IL EST PLUS SUCCULENT

## DÉPENSEZ UN PEU MOINS

La plupart des gens s'imaginent qu'ils ne peuvent rien mettre de côté. Ils pensent à de grosses sommes et négligent d'accumuler les petites sommes. Quel que soit votre revenu, dépensez moins. D'autres épargnent ce que vous gaspillez. Prenez des habitudes d'économie en ouvrant un compte d'épargne à la

## BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif: plus de \$640,000,000

586 bureaux au Canada

# La Sauvegarde

Compagnie d'Assurance sur la Vie

Ce sera un titre de gloire pour LA SAU-VEGARDE que d'avoir été la première compagnie canadienne-française à s'aventurer sur un terrain qui semblait jusqu'alors réservé à d'autres. Durant longtemps, elle fut la seule mais ses succès encouragèrent les initiatives et facilitèrent la naissance des compagnies canadiennes-françaises fondées au cours des dernières années et auxquelles nous souhaitons le plus grand succès.

Actif: \$40,700,000.

Assurances en vigueur: \$260,500,000. protégeant 110,000 assurés.





Le plus grand magasin

à rayons

de

l'Amérique française



865 EST, RUE STE-CATHERINE, MONTRÉAL